

collectif
La Main Invisible



100 auteurs
100 idées

LIBRES !

100 Auteurs

100 Idées

La France, dont la devise, au fronton de ses mairies, commence par « Liberté » et qui est un des berceaux historiques de la Liberté et des Droits de l'Homme, s'éloigne chaque jour un peu plus de cet idéal humaniste pour se rapprocher de la menace totalitaire. Pourtant, personne n'ose le dire. La campagne électorale qui bat son plein à l'heure où ces mots sont écrits le démontre.

La Liberté est pourtant en danger, et ceci en grande partie parce qu'elle est mal comprise de nos contemporains, dont une part toujours plus grande n'a rien connu d'autre que la sociale-démocratie égalitariste et jalouse de ses moutons. L'actualité nous donne pourtant chaque jour les indices de cette érosion croissante de la Liberté et des malheurs qui la remplacent.

Ainsi, l'artisan boucher dont la municipalité impose un nouveau plan de stationnement dans sa rue et qui perd 20% de son chiffre d'affaires d'un jour à l'autre. La grand-mère qui recueille une petite chevrette destinée à une mort certaine et qui se fait persécuter par l'administration au motif d'un animal potentiellement dangereux. La mère qui voit son fils irrémédiablement alité destiné à une longue agonie sans la moindre chance de vie, qui après la lui avoir donnée, voudrait l'aider à ne plus la subir. Cet architecte de 55 ans qui se suicide pour quelques dizaines de milliers d'euros devant l'hôtel des impôts de Créteil en ce début 2012, laissant ce mot à l'administration : « Vous voulez ma peau, vous l'avez ». Ce couple de kinésithérapeutes qui fin 2011 se suicide pour 196 000 euros que la caisse primaire d'assurance maladie leur réclame, suite à une suractivité vue comme forcément louche, laissant deux enfants orphelins.

Par ailleurs, il est devenu très difficile dans ce pays qui se veut libre de s'afficher libéral, sous peine de quolibets, mépris, honte ou insultes. Paradoxe, ou plus probablement illustration de la profonde méconnaissance dans laquelle bien des Français sont maintenus à l'égard de ce que le libéralisme est réellement. Il faut dire que les enjeux politiques sont forts, notre jacobinisme indéfectible et viscéral faisant assez mauvais ménage avec les principes individualistes et de « laissez-faire » de la – véritable – doctrine libérale.

Devant ces aberrations, cette inculture et ces dérives, nous avons eu l'idée d'un livre qui contribue à ramener la Liberté à l'ordre du jour en donnant la parole à cent libéraux de tous horizons pour qu'ils affirment, ensemble, mais chacun à sa façon, leur attachement à la Liberté et aident le lecteur à se réveiller.

Cent auteurs, cent sujets précis sur cent pages recto-verso pour éclairer le lecteur et l'amener à se rendre enfin compte combien la Liberté est naturelle, simple, compréhensible, morale et moderne et pourtant tellement méconnue.

Avant-Propos

Cent auteurs, cent idées, cent fois deux pages pour se rassurer et se dire qu'on n'est pas seul à vouloir plus de liberté, à ne comprendre ni les politiques ni les politiciens. Mais aussi approfondir des questions très diverses mais toutes essentielles ou d'actualité et conclure que c'est encore la liberté qui constitue le meilleur socle à l'organisation sociale actuelle et future.

Le collectif « *La Main invisible* » n'est ni une association, ni un parti. Simplement des individus qui chérissent la liberté et qui se sont transformés en auteurs pour elle. Il fait référence à la célèbre image inventée par le grand économiste Adam Smith dès 1755, et rendue célèbre en 1776 dans *La Richesse des Nations*, pour illustrer le mécanisme abstrait et spontané du marché. Comme elle, notre groupe s'est formé spontanément, par bénévolat et adhésion à un projet d'ouvrage qui semblait évident et nécessaire. Nous avons eu l'immense honneur de coordonner les auteurs du Collectif pour produire ce livre.

Les auteurs sont des hommes et des femmes d'origines, professions, formations et cultures très diverses. Tous ont contribué bénévolement à ce projet, leur seule motivation commune ayant été de participer à une initiative de sensibilisation de nos concitoyens à la liberté et au libéralisme, tous étant convaincus de l'immense supériorité économique, sociale et morale d'une société libre.

Vous qui ouvrez ce livre, ce dont nous vous remercions déjà, nous souhaitons que vous le refermiez en ayant envie de parler de liberté autour de vous, ouvertement et en ayant confiance en l'Homme. Un libéral, c'est un individu qui croit en l'Homme, un humaniste convaincu qui a confiance en chacun et en la liberté. Nous comptons sur vous.

Cela suffirait à faire de ce projet un peu fou un véritable succès. Bonne lecture.

« La chance de la littérature, c'est d'être associée aux destins de la liberté dans le monde : elle reste une forme fondamentale de contestation et de critique de l'existence. »

Mario Vargas Llosa

Le présent ouvrage a été créé à l'initiative du collectif « *La Main Invisible* » qui l'édite, le publie et le divulgue sous sa direction et sous son nom.

Il a vocation à laisser la parole à cent auteurs, connus ou moins connus, afin d'exprimer une voix libérale sur des sujets actuels.

La grande liberté, laissée aux auteurs, dans la construction de leur contribution, a pour objectif de révéler la vaste diversité des idées qui animent le courant libéral et la richesse de la pensée libérale.

En conséquence, toutes les contributions apportées à cet ouvrage doivent être considérées comme l'expression personnelle de leurs auteurs respectifs.

Ainsi, chaque contribution ne saurait engager que la seule responsabilité de son auteur propre.

En toute hypothèse, aucun propos ou aucune opinion exprimés par un des auteurs au sein de sa contribution ne saurait engager le collectif de « *La Main Invisible* », ni ses membres ni aucun autre auteur participant à cet ouvrage.

Préface

Frédéric Bastiat – « L'État »

Frédéric Bastiat (1801-1850) fut un économiste et homme politique français, député des Landes, méconnu chez nous, mais vu comme un Économiste de premier plan à l'étranger. Esprit d'une grande clarté à l'humour caustique, il s'est fait l'avocat de la liberté des échanges et des choix économiques par les individus, sans contraintes ni subventions. Ses œuvres n'ont pas pris une ride et ses prévisions sur l'évolution des sociétés se sont révélées d'une extraordinaire lucidité.

Datant de 1848, l'extrait qui suit donne le ton et l'esprit du présent livre.

Je voudrais qu'on fondât, un prix, non de cinq cents francs, mais d'un million, avec couronnes, croix et rubans, en faveur de celui qui donnerait une bonne, simple et intelligible définition de ce mot : l'État.

Quel immense service ne rendrait-il pas à la société ! L'État ! Qu'est-ce ? où est-il ? que fait-il ? que devrait-il faire ?

Tout ce que nous en savons, c'est que c'est un personnage mystérieux, et assurément le plus sollicité, le plus tourmenté, le plus affairé, le plus conseillé, le plus accusé, le plus invoqué et le plus provoqué qu'il y ait au monde.

« J'essaierai de vous satisfaire, mais pour cela il me faut quelques ressources. J'ai préparé des projets concernant cinq ou six impôts tout nouveaux et les plus bénins du monde. Vous verrez quel plaisir on a à les payer. »

Mais alors un grand cri s'élève : « Haro ! haro ! le beau mérite de faire quelque chose avec des ressources ! Il ne vaudrait pas la peine de s'appeler l'État. Loin de nous frapper de nouvelles taxes, nous vous sommons de retirer les anciennes. Supprimez : L'impôt du sel ; L'impôt des boissons ; L'impôt des lettres ; L'octroi ; Les patentes ; Les prestations. »

Au milieu de ce tumulte, et après que le pays a changé deux ou trois fois son État pour n'avoir pas satisfait à toutes ces demandes, j'ai voulu faire observer qu'elles étaient contradictoires. De quoi me suis-je avisé, bon Dieu ! ne pouvais-je garder pour moi cette malencontreuse remarque ?

Me voilà discrédité à tout jamais ; et il est maintenant reçu que je suis un homme sans cœur et sans entrailles, un philosophe sec, un individualiste, un bourgeois, et, pour tout dire en un mot, un économiste de l'école anglaise ou américaine.

Oh ! pardonnez-moi, écrivains sublimes, que rien n'arrête, pas même les contradictions. J'ai tort, sans doute, et je me rétracte de grand cœur. Je ne demande pas mieux, soyez-en sûrs, que vous ayez vraiment découvert, en dehors de nous, un être bienfaisant et inépuisable, s'appelant l'État, qui ait du pain pour toutes les bouches, du travail pour tous les bras, des capitaux pour toutes les entreprises, du crédit pour tous les projets, de l'huile

pour toutes les plaies, du baume pour toutes les souffrances, des conseils pour toutes les perplexités, des solutions pour tous les doutes, des vérités pour toutes les intelligences, des distractions pour tous les ennuis, du lait pour l'enfance, du vin pour la vieillesse, qui pourvoie à tous nos besoins, prévienne tous nos désirs, satisfasse toutes nos curiosités, redresse toutes nos erreurs, toutes nos fautes, et nous dispense tous désormais de prévoyance, de prudence, de jugement, de sagacité, d'expérience, d'ordre, d'économie, de tempérance et d'activité.

Et pourquoi ne le désirerais-je pas ? Dieu me pardonne, plus j'y réfléchis, plus je trouve que la chose est commode, et il me tarde d'avoir, moi aussi, à ma portée, cette source intarissable de richesses et de lumières, ce médecin universel, ce trésor sans fond, ce conseiller infailible que vous nommez l'État.

Aussi je demande qu'on me le montre, qu'on me le définisse, et c'est pourquoi je propose la fondation d'un prix pour le premier qui découvrira ce phénix. Car enfin, on m'accordera bien que cette découverte précieuse n'a pas encore été faite, puisque, jusqu'ici, tout ce qui se présente sous le nom d'État, le peuple le renverse aussitôt, précisément parce qu'il ne remplit pas les conditions quelque peu contradictoires du programme.

Faut-il le dire ? Je crains que nous ne soyons, à cet égard, dupes d'une des plus bizarres illusions qui se soient jamais emparées de l'esprit humain.

L'homme répugne à la Peine, à la Souffrance. Et cependant il est condamné par la nature à la Souffrance de la Privation, s'il ne prend pas la Peine du Travail. Il n'a donc que le choix entre ces deux maux.

Comment faire pour les éviter tous deux ? Il n'a jusqu'ici trouvé et ne trouvera jamais qu'un moyen : c'est de jouir du travail d'autrui ; c'est de faire en sorte que la Peine et la Satisfaction n'incombent pas à chacun selon la proportion naturelle, mais que toute la peine soit pour les uns et toutes les satisfactions pour les autres. De là l'esclavage, de là encore la spoliation, quelque forme qu'elle prenne : guerres, impostures, violences, restrictions, fraudes, etc., abus monstrueux, mais conséquents avec la pensée qui leur a donné naissance. On doit haïr et combattre les oppresseurs, on ne peut pas dire qu'ils soient absurdes.

L'esclavage s'en va, grâce au Ciel, et, d'un autre côté, cette disposition où nous sommes à défendre notre bien, fait que la Spoliation directe et naïve n'est pas facile. Une chose cependant est restée. C'est ce malheureux penchant primitif que portent en eux tous les hommes à faire deux parts du lot complexe de la vie, rejetant la Peine sur autrui et gardant la Satisfaction pour eux-mêmes. Reste à voir sous quelle forme nouvelle se manifeste cette triste tendance.

L'oppresseur n'agit plus directement par ses propres forces sur l'opprimé. Non, notre conscience est devenue trop méticuleuse pour cela. Il y a bien encore le tyran et la victime, mais entre eux se place un intermédiaire qui est l'État, c'est-à-dire la loi elle-même. Quoi de plus propre à faire taire nos scrupules et, ce qui est peut-être plus apprécié, à vaincre les résistances ? Donc, tous, à un titre quelconque, sous un prétexte ou sous un autre, nous nous adressons à l'État. Nous lui disons : *« Je ne trouve pas qu'il y ait, entre mes jouissances et mon travail, une proportion qui me satisfasse. Je voudrais bien, pour établir l'équilibre désiré, prendre quelque peu sur le bien d'autrui. Mais c'est*

dangereux. Ne pourriez-vous me faciliter la chose ? Ne pourriez-vous me donner une bonne place ? Ou bien gêner l'industrie de mes concurrents ? Ou bien encore me prêter gratuitement des capitaux que vous aurez pris à leurs possesseurs ? Ou élever mes enfants aux frais du public ? Ou m'accorder des primes d'encouragement ? Ou m'assurer le bien-être quand j'aurai cinquante ans ? Par ce moyen, j'arriverai à mon but en toute quiétude de conscience, car la loi elle-même aura agi pour moi, et j'aurai tous les avantages de la spoliation sans en avoir ni les risques ni l'odieux ! »

Comme il est certain, d'un côté, que nous adressons tous à l'État quelque requête semblable, et que, d'une autre part, il est avéré que l'État ne peut procurer satisfaction aux uns sans ajouter au travail des autres, en attendant une autre définition de l'État, je me crois autorisé à donner ici la mienne. Qui sait si elle ne remportera pas le prix ?

La voici :

L'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde.

Car, aujourd'hui comme autrefois, chacun, un peu plus, un peu moins, voudrait bien profiter du travail d'autrui. Ce sentiment, on n'ose l'afficher, on se le dissimule à soi-même ; et alors que fait-on ? On imagine un intermédiaire, on s'adresse à l'État, et chaque classe tour à tour vient lui dire : « *Vous qui pouvez prendre loyalement, honnêtement, prenez au public, et nous partagerons.* » Hélas ! l'État n'a que trop de pente à suivre le diabolique conseil ; car il est composé de ministres, de fonctionnaires, d'hommes enfin, qui, comme tous les hommes, portent au cœur le désir et saisissent toujours avec empressement l'occasion de voir grandir leurs richesses et leur influence. L'État comprend donc bien vite le parti qu'il peut tirer du rôle que le public lui confie. Il sera l'arbitre, le maître de toutes les destinées : il prendra beaucoup, donc il lui restera beaucoup à lui-même ; il multipliera le nombre de ses agents, il élargira le cercle de ses attributions ; il finira par acquérir des proportions écrasantes.

Mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est l'étonnant aveuglement du public en tout ceci. Quand des soldats heureux réduisaient les vaincus en esclavage, ils étaient barbares, mais ils n'étaient pas absurdes. Leur but, comme le nôtre, était de vivre aux dépens d'autrui ; mais, comme nous, ils ne le manquaient pas. Que devons-nous penser d'un peuple où l'on ne paraît pas se douter que le pillage réciproque n'en est pas moins pillage parce qu'il est réciproque ; qu'il n'en est pas moins criminel parce qu'il s'exécute légalement et avec ordre ; qu'il n'ajoute rien au bien-être public ; qu'il le diminue au contraire de tout ce que coûte cet intermédiaire dispendieux que nous nommons l'État ?

Et cette grande chimère, nous l'avons placée, pour l'édification du peuple, au frontispice de la Constitution. Voici les premiers mots du préambule : « *La France s'est constituée en République pour... appeler tous les citoyens à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être.* »

Ainsi, c'est la France ou l'abstraction, qui appelle les Français ou les réalités à la moralité, au bien-être, etc. N'est-ce pas abonder dans le sens de cette bizarre illusion qui nous porte à tout attendre d'une autre énergie que la nôtre ? N'est-ce pas donner à entendre qu'il y a, à côté et en dehors des Français, un être vertueux, éclairé, riche, qui peut et doit verser sur eux ses bienfaits ? N'est-ce pas supposer, et certes bien gratuitement, qu'il y a entre la

Préface

France et les Français, entre la simple dénomination abrégée, abstraite, de toutes les individualités et ces individualités mêmes, des rapports de père à fils, de tuteur à pupille, de professeur à écolier ? Je sais bien qu'on dit quelquefois métaphoriquement : La patrie est une mère tendre. Mais pour prendre en flagrant délit d'inanité la proposition constitutionnelle, il suffit de montrer qu'elle peut être retournée, je ne dirai pas sans inconvénient, mais même avec avantage. L'exactitude souffrirait-elle si le préambule avait dit :

« Les Français se sont constitués en République pour appeler la France à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être ? »

Or, quelle est la valeur d'un axiome où le sujet et l'attribut peuvent chasser-croiser sans inconvénient ? Tout le monde comprend qu'on dise : la mère allaitera l'enfant. Mais il serait ridicule de dire : l'enfant allaitera la mère.

Les Américains se faisaient une autre idée des relations des citoyens avec l'État, quand ils placèrent en tête de leur Constitution ces simples paroles :

« Nous, le peuple des États-Unis, pour former une union plus parfaite, établir la justice, assurer la tranquillité intérieure, pourvoir à la défense commune, accroître le bien-être général et assurer les bienfaits de la liberté à nous-mêmes et à notre postérité, décrétons, etc. »

Ici point de création chimérique, point d'abstraction à laquelle les citoyens demandent tout. Ils n'attendent rien que d'eux-mêmes et de leur propre énergie.

Si je me suis permis de critiquer les premières paroles de notre Constitution, c'est qu'il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire, d'une pure subtilité métaphysique. Je prétends que cette personnification de l'État a été dans le passé et sera dans l'avenir une source féconde de calamités et de révolutions.

Voilà le Public d'un côté, l'État de l'autre, considérés comme deux être distincts, celui-ci tenu d'épandre sur celui-là, celui-là ayant droit de réclamer de celui-ci le torrent des félicités humaines. Que doit-il arriver ?

Au fait, l'État n'est pas manchot et ne peut l'être. Il a deux mains, l'une pour recevoir et l'autre pour donner, autrement dit, la main rude et la main douce. L'activité de la seconde est nécessairement subordonnée à l'activité de la première.

A la rigueur, l'État peut prendre et ne pas rendre. Cela s'est vu et s'explique par la nature poreuse et absorbante de ses mains, qui retiennent toujours une partie et quelquefois la totalité de ce qu'elles touchent. Mais ce qui ne s'est jamais vu, ce qui ne se verra jamais et ne se peut même concevoir, c'est que l'État rende au public plus qu'il ne lui a pris. C'est donc bien follement que nous prenons autour de lui l'humble attitude de mendiants. Il lui est radicalement impossible de conférer un avantage particulier à quelques-unes des individualités qui constituent la communauté, sans infliger un dommage supérieur à la communauté entière.

Il se trouve donc placé, par nos exigences, dans un cercle vicieux manifeste.

S'il refuse le bien qu'on exige de lui, il est accusé d'impuissance, de mauvais vouloir, d'incapacité. S'il essaie de le réaliser, il est réduit à frapper le peuple de taxes redoublées, à faire plus de mal que de bien, et à s'attirer, par un autre bout, la désaffection générale.

Ainsi, dans le public des espérances, dans le gouvernement deux promesses : beaucoup de bienfaits et pas d'impôts. Espérances et promesses qui, étant contradictoires, ne se réalisent jamais.

N'est-ce pas là la cause de toutes nos révolutions ? Car entre l'État, qui prodigue les promesses impossibles, et le public, qui a conçu des espérances irréalisables, viennent s'interposer deux classes d'hommes: les ambitieux et les utopistes. Leur rôle est tout tracé par la situation. Il suffit à ces courtisans de popularité de crier aux oreilles du peuple : *« Le pouvoir te trompe ; si nous étions à sa place, nous te comblerions de bienfaits et t'affranchirions de taxes. »*

Et le peuple croit, et le peuple espère, et le peuple fait une révolution.

Ses amis ne sont pas plus tôt aux affaires, qu'ils sont sommés de s'exécuter. *« Donnez-moi donc du travail, du pain, des secours, du crédit, de l'instruction, des colonies, dit le peuple, et cependant, selon vos promesses, délivrez-moi des serres du fisc. »*

L'État nouveau n'est pas moins embarrassé que l'État ancien, car, en fait d'impossible, on peut bien promettre, mais non tenir. Il cherche à gagner du temps, il lui en faut pour mûrir ses vastes projets. D'abord, il fait quelques timides essais ; d'un côté, il étend quelque peu l'instruction primaire ; de l'autre, il modifie quelque peu l'impôt des boissons (1830). Mais la contradiction se dresse toujours devant lui : s'il veut être philanthrope, il est forcé de rester fiscal ; et s'il renonce à la fiscalité, il faut qu'il renonce aussi à la philanthropie.

Ces deux promesses s'empêchent toujours et nécessairement l'une l'autre. User du crédit, c'est-à-dire dévorer l'avenir, est bien un moyen actuel de les concilier ; on essaie de faire un peu de bien dans le présent aux dépens de beaucoup de mal dans l'avenir. Mais ce procédé évoque le spectre de la banqueroute qui chasse le crédit. Que faire donc ? Alors l'État nouveau prend son parti en brave ; il réunit des forces pour se maintenir, il étouffe l'opinion, il a recours à l'arbitraire, il ridiculise ses anciennes maximes, il déclare qu'on ne peut administrer qu'à la condition d'être impopulaire ; bref, il se proclame gouvernemental.

Et c'est là que d'autres courtisans de popularité l'attendent. Ils exploitent la même illusion, passent par la même voie, obtiennent le même succès, et vont bientôt s'engloutir dans le même gouffre. C'est ainsi que nous sommes arrivés en Février. À cette époque, l'illusion qui fait le sujet de cet article avait pénétré plus avant que jamais dans les idées du peuple, avec les doctrines socialistes. Plus que jamais, il s'attendait à ce que l'État sous la forme républicaine, ouvrirait toute grande la source des bienfaits et fermerait celle de l'impôt.

« On m'a souvent trompé, disait le peuple, mais je veillerai moi-même à ce qu'on ne me trompe pas encore une fois. »

Introduction

Damien Theillier, Président de l'Institut Coppet

L'ambition de ce livre grand public n'est pas d'initier le lecteur aux arcanes de la philosophie libérale, ni même aux subtilités de l'économie politique. Son ambition est plutôt d'offrir une diversité d'aperçus individuels sur le monde contemporain et la société française en particulier. Le libéralisme n'est pas un corps de principes unifiés, fixé une fois pour toutes dans un texte fondateur. Il y a une grande diversité de sources du libéralisme et ce livre en témoigne par la pluralité de ses approches.

Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler quelques principes communs, partagés par l'ensemble des libéraux. Car ce sont ces principes de philosophie du marché et de philosophie de la liberté que la plupart des gens ignorent. Et c'est précisément cette ignorance qui est la raison fondamentale du rejet de la liberté dans ce pays.

Tous ceux qui sont passés par l'Éducation nationale, soit 99% de la population, puisqu'il s'agit d'un monopole, ont appris que l'échange est un jeu à somme nulle où les gains des uns impliqueraient les pertes des autres, que la propriété est un vol, que poursuivre son intérêt est un vice, etc.

Les intellectuels n'aiment pas le libéralisme et le philosophe de Harvard, Robert Nozick, explique ce phénomène comme un effet du ressentiment. Les intellectuels sont hostiles au libéralisme, selon lui, parce que les sociétés où règne le marché ne rémunèrent pas suffisamment leurs investissements en années d'étude. C'est pourquoi les intellectuels adhèrent systématiquement au socialisme et imposent une culpabilité imméritée à ceux qui poursuivent leur propre intérêt.

Qu'est-ce que la Main invisible ?

L'expression « Main invisible » est associée à *La Richesse des Nations* (1776), célèbre livre d'Adam Smith. Selon lui, l'entrepreneur qui cherche à faire du profit est conduit à rendre service à des gens bien plus nombreux que s'il avait pour but d'en rendre aux seuls gens connus de lui. Il produit des biens de plus en plus utiles et abordables par la division du travail et la concurrence. Le message de Smith est que la volonté de chacun d'améliorer son sort est un élément central du développement économique, qui profite à tous.

En 1958, l'écrivain américain Leonard Read (créateur de la *Foundation for Economic Education*) publie dans la revue *The Freeman* un petit essai devenu très célèbre : *I, pencil*, « Moi, le crayon ». Ce texte est une magnifique illustration de la métaphore de la main invisible. Il commence ainsi : « Je suis un crayon à mine, un crayon ordinaire en bois, familier à tous les garçons et les filles et les adultes qui savent lire et écrire. Il est l'un des objets les plus simples dans la civilisation humaine. Et pourtant pas une seule personne sur cette terre ne sait comment me produire. »

Milton Friedman (prix Nobel d'économie en 1976), s'est souvent servi de cette histoire pour expliquer le « miracle » de la coopération humaine dans une économie de marché (notamment dans un épisode de sa série télévisée *Free to Choose, Libre de Choisir*). Des milliers de personnes qui ne se connaissent pas, qui n'ont pas la même religion ni les mêmes coutumes, réussissent pourtant à se coordonner pour produire cet objet.

Leonard Read écrit : *« Il y a quelque chose d'encore plus étonnant : c'est l'absence d'un esprit supérieur, de quelqu'un qui dicte ou dirige énergiquement les innombrables actions qui conduisent à son existence. On ne peut pas trouver trace d'une telle personne. À la place, nous trouvons le travail de la Main Invisible. »* Et l'auteur de conclure : *« La leçon que je veux enseigner est la suivante : laissez libres toutes les énergies créatrices. Organisez juste la société pour qu'elle agisse en harmonie avec cette leçon. Que l'appareil légal de la société élimine tous les obstacles du mieux qu'il le peut. Permettez à tous ces savoirs créateurs de se répandre librement. Ayez foi dans les hommes et les femmes libres qui répondent à la main invisible. »*

Le thème de l'entrepreneur fait l'objet de plusieurs articles du présent livre. « *L'Honneur des Entrepreneurs* » illustre via l'actualité de début d'année comment l'entrepreneur peut rendre service aux multitudes tout en n'étant guidé que par son seul intérêt personnel. « *Le Génocide Batelier* » et « *Taxi ! Vous êtes Libre ?* » à l'inverse, illustrent combien il peut être difficile de jouer ce rôle dans la France socialisante contemporaine.

Friedrich Hayek, dans son essai « *L'utilisation de la connaissance dans la société* » en 1945, expliquait déjà pourquoi l'économie de marché et la décentralisation des décisions sont vitales pour la prospérité. Selon Hayek, aucun planificateur central ou bureaucrate ne pourrait jamais avoir une connaissance suffisante de la manière de guider avec succès l'ensemble des actions économiques. Seul le système des prix sur un marché libre permet à des millions d'acteurs indépendants de décider pour eux-mêmes comment répartir efficacement les ressources.

Dans *La route de la servitude* (1944), Hayek explique : *« C'est la soumission de l'homme aux forces impersonnelles du marché qui, dans le passé, a rendu possible le développement d'une civilisation qui sans cela n'aurait pu se développer ; c'est par cette soumission que nous participons quotidiennement à construire quelque chose de plus grand que ce que nous tous pouvons comprendre pleinement. »* La planification économique, qui prétend faire mieux que le marché, conduit non seulement à une mauvaise allocation des ressources, mais aussi à l'hégémonie d'une classe sur une autre. Le socialisme est une erreur intellectuelle qui finit par engendrer une grande injustice.

Les mécanismes du marché libre ont été une des sources d'inspiration de nos auteurs. Comme mise en bouche, « *La Concurrence* » nous rappelle que c'est bien grâce à elle que nous progressons toujours un peu plus. « *Les Délocalisations* » et « *Le Protectionnisme* » s'attaquent ensuite à deux monstres sacrés du discours populiste ambiant, que la campagne électorale n'a pas manqué de reprendre. Enfin, « *Spéculation et Marchés Financiers* » ose nous expliquer qu'il n'y a pas de vie sans spéculation et que les marchés financiers pourraient bien être plus vertueux que la verve politicienne voudrait nous le faire croire.

Bien entendu, l'harmonie des intérêts, réalisée par la concurrence et le mécanisme des prix, n'est possible que sur la base du respect des contrats et des droits de propriété. Il n'y a pas d'ordre auto-organisé sans règles du jeu. D'où cette définition de l'État par Frédéric Bastiat au XIX^e siècle : *« L'État, ce n'est ou ce ne devrait être autre chose que la force commune instituée, non pour être entre tous les citoyens un instrument d'oppression et de spoliation réciproque, mais, au contraire, pour garantir à chacun le sien, et faire régner la justice et la sécurité. »*

L'économiste austro-américain Murray Rothbard a expliqué les choses de la manière suivante : *« Le capitalisme de marché libre est un réseau d'échanges libres et volontaires dans lequel les producteurs travaillent, produisent, et échangent leurs produits contre les produits d'autrui via des prix volontairement établis. Le capitalisme d'État se compose d'un ou plusieurs groupes faisant usage de l'appareil coercitif du gouvernement - l'État - afin d'accumuler du capital pour eux-mêmes en expropriant la production des autres par la force et la violence. »* Le capitalisme d'État, ou capitalisme de copinage, est une perversion du capitalisme de libre marché par la politique. Or c'est ce phénomène qui gangrène aujourd'hui nos sociétés prétendument « libérales » et qui produit les crises que nous connaissons.

Le capitalisme dans ses multiples facettes n'a pas été oublié du livre, et même des sujets *a priori* techniques comme « *Qu'est-ce que la Monnaie ?* » et « *L'Imposture de l'Euro* » ou encore « *Les Dettes Souveraines* » font l'objet d'une initiation que beaucoup de lecteurs devraient trouver à la fois abordable et donnant un éclairage peu convenu.

Le libéralisme est un humanisme

La liberté économique est perçue par une majorité de nos contemporains, conservateurs ou socialistes, comme étant radicalement immorale. Elle révolte et scandalise. On s'indigne de la spéculation, du profit et des salaires des patrons, du « règne de l'argent ». Le libéralisme serait affranchi de toute considération de justice et guidé par des mécanismes impersonnels et inhumains.

Dans le grand roman d'Ayn Rand, *La Grève* (Les Belles Lettres, traduction de Sophie Bastide-Foltz, 2011), Hank Rearden, un des héros, refuse pourtant de s'accuser publiquement de faire du profit.

Il affirme : *« Si je travaille, c'est pour gagner de l'argent. Si je fais des bénéfices, c'est parce que je vends un produit à des gens qui en ont besoin, qui acceptent de l'acheter et de le payer à sa juste valeur. Ce produit, je ne le fabrique pas à mes dépens pour leur seul bénéfice. Et eux ne l'achètent pas à perte pour me faire gagner de l'argent. Je ne sacrifie pas plus mes intérêts aux leurs qu'ils ne sacrifient les leurs aux miens. Nous traitons d'égal à égal, d'un commun accord et à notre avantage mutuel, et je suis fier de chaque centime ainsi gagné. J'ai gagné de l'argent grâce à mon travail, en vertu d'un libre échange et avec le consentement de ceux avec qui j'ai fait affaire – le consentement de mes employeurs à mes débuts, le consentement de mes employés aujourd'hui, et le consentement de ceux qui achètent mon produit. »*

La liberté grandit les hommes car elle implique d'assumer la responsabilité de ses choix, d'accepter les règles du jeu et de refuser d'obtenir un profit par la force. C'est par le service à autrui que je peux me servir moi-même.

Toutefois, les conservateurs prétendent que le libéralisme est une belle doctrine mais une doctrine qui ne peut pas fonctionner, car les hommes ne seraient pas vertueux. Pour eux, le plus grand bien social n'est pas la liberté sans réserve, mais un comportement décent, ou la liberté ordonnée par la vertu. Cette culture de la liberté dans la vertu ne s'acquiert pas spontanément. Il faut le renforcement et la médiation des institutions, voire du gouvernement lui-même.

Les libéraux répondent : le conservatisme est une utopie car l'État finit toujours par devenir un Léviathan incontrôlable. « *Si l'on rejette le laissez-faire à cause de la faillibilité de l'homme et de sa faiblesse morale, il faut aussi, pour les mêmes raisons, rejeter toute espèce d'action du gouvernement* », écrit Ludwig von Mises.

Par ailleurs, ajoutent les libéraux, une communauté ne peut pas forcer un homme à être vertueux. Il n'y a d'actions morales que volontaires et choisies. Dès lors qu'une action est forcée, elle perd sa dimension éthique et ne peut être celle d'un homme vertueux. Nous sommes moralement bons, responsables et dignes de respect dans la mesure où nos actes découlent de notre propre volonté, et non de contraintes extérieures. Le capitalisme est vecteur de cet espace moral et de l'autonomie individuelle car il est fondé sur le droit de propriété.

Le thème de la vertu a de nombreuses facettes lorsqu'on s'y intéresse avec la liberté en point de mire. « *Vertu et Capitalisme* » n'a pas peur de chercher la vertu dans l'aridité économique, puis « *Moralité et Tolérance du Libéral* » prend un point de vue plus personnel ; la vertu et l'impôt se cherchent comme lune et soleil dans « *L'Impôt Immoral* », sans oublier le contre-pied pris par « *La Désobéissance Civile* ».

Les socialistes disent que les êtres humains sont capables de progresser de façon illimitée vers la bonne société. Il n'y aurait aucun mal indéracinable dans la nature humaine. Une fois débarrassés de la cupidité, des préjugés et de l'intérêt égoïste, les êtres humains se conduiraient de manière raisonnable et seraient donc en mesure de construire une société de paix, de liberté et de justice.

Les libéraux répondent à cela que l'économie de marché est le seul système qui soit compatible avec une perspective morale car c'est un système qui repose sur le jugement individuel, sur la liberté des contrats et donc sur le consentement. « *Le capitalisme de laissez-faire, écrit Ayn Rand, est le seul système social justifié et, par conséquent, le seul système qui proscrive la force dans les relations sociales (...). Si les hommes veulent s'opposer à la guerre, c'est l'étatisme qu'ils doivent combattre. Aussi longtemps qu'ils soutiennent la notion tribale que l'individu est bon à être sacrifié à la collectivité, que certains hommes ont le droit de régner sur les autres par la force et qu'un « bien » (n'importe quel « bien ») peut le justifier – il ne peut y avoir de paix à l'intérieur d'une nation, ni de paix entre les nations.* »

Au contraire, dans le socialisme, les droits des individus ne sont pas protégés. Au nom de prétendus droits collectifs, on limite et on porte atteinte aux droits individuels. « *Le socialisme est la doctrine selon laquelle l'homme n'a pas le droit d'exister pour lui-même, que sa vie et son œuvre ne lui appartiennent pas, mais appartiennent à la société, que la seule justification de son existence est de servir la société, et que la société peut disposer*

de lui de la façon qu'il lui plaît pour le bien de ce qu'elle estime être le bien collectif », écrit encore Ayn Rand dans *La Vertu d'Égoïsme*.

Les relations étroites entre organisation sociale et économique et le progrès, ou encore le bonheur ne sont pas oubliées dans cet ouvrage. « *Origine de la Justice et du Droit* » aborde l'importance du bon sens, faisant le lien entre société libérale et mécanismes sociaux spontanés. « *Libéralisme et Propriété Privée* » approfondit un des mécanismes au cœur de la liberté et des relations humaines, la propriété. « *Libéralisme et Pauvreté* », ou encore « *Fraternité Libérale vs Solidarité Administrative* » analysent ensuite comment ces mécanismes viennent assurer que la société libre ne laisse « *Personne sur le Carreau* ».

Le capitalisme bien compris n'est donc pas un modèle d'organisation sociale fondé sur la loi de la jungle, mais c'est un système dans lequel les innovations des plus créatifs bénéficient à tous. Si les meilleurs gestionnaires des ressources disponibles gagnent plus d'argent que les autres, ils pourront investir pour augmenter les chances d'élévation de tous. L'épargne, dans un marché libre, permet l'ascension sociale.

Et Ludwig von Mises écrit : « *L'économie de marché est le système social de division du travail, avec propriété privée des moyens de production. Chacun agit pour son propre compte ; mais les actions de chacun visent à satisfaire les besoins d'autrui tout autant que la satisfaction des siens. Chacun en agissant sert ses semblables. Chacun, d'autre part, est servi par ses concitoyens. Chacun est à la fois un moyen et un but en lui-même, but final pour lui-même et moyen pour les autres dans leurs efforts pour atteindre leurs propres objectifs.* »

Toutefois, les avantages matériels, tels que la croissance économique, ne suffisent pas à justifier moralement le capitalisme, selon Ayn Rand. Au contraire, c'est parce que le capitalisme est un système moral qui permet aux individus la pratique des vertus telles que la rationalité et la productivité, qu'il en résulte une création de richesses.

Certains articles reprennent ces idées du lien entre richesse, moralité et liberté. « *Liberté et Développement Économique* » n'oublie pas les pays émergents, par exemple. « *La Responsabilité Illimitée* » nous donne un éclairage novateur sur les perversités de structures comme les sociétés anonymes, alors que « *L'État prend la Moitié de votre Salaire* » explicite et démontre les dérives concrètes du socialisme actuel sur la capacité de chacun à jouir du fruit de son travail.

Une autre vision de la politique

L'un des reproches souvent fait au libéralisme par les conservateurs de tous bords, c'est la dépolitisation de la cité. On accuse le libéralisme économique de nier le politique, c'est-à-dire le vivre ensemble, au profit d'un individualisme débridé.

Mais pour les libéraux, la dépolitisation n'est pas un mal, bien au contraire. Encore faut-il préciser de quelle politique on parle, car il existe une forme pervertie de la politique, celle que nous observons tous les jours et qui consiste à conserver, ou bien à augmenter la violence légale, c'est-à-dire la violation des droits des individus. Distinguons deux sens du mot « politique ».

1) La politique comme une lutte entre les individus pour obtenir un maximum de faveurs du gouvernement par le détournement de la loi ou la création de faux droits. Il s'agit d'une guerre civile institutionnalisée par l'État pour la conquête de privilèges et d'avantages

sociaux. C'est le règne des groupes de pression qui n'ont en vue que le détournement de la loi au profit de leurs intérêts particuliers. C'est un jeu à somme nulle. Ce que les uns gagnent, les autres le perdent. C'est la lutte des classes, le refus de la concurrence, le règne de la « spoliation légale » comme le disait Bastiat.

En effet, lorsque le gouvernement se met à distribuer des privilèges, à la suite de pressions politiques, on voit se développer des conflits entre groupes et s'exacerber la lutte des classes. Le grand moyen de s'enrichir, dans un monde dominé par la politique, est de profiter des privilèges permis par la fiscalité, les prestations sociales et autres combinaisons artificiellement instaurées par le législateur. La richesse est jalouée et la spoliation d'autrui approuvée.

Ce thème est repris par « *Le Lobbying* » qui justifie que ce jeu est en fait mis en place par la bureaucratie, et par « *Les Subventions* » qui l'analyse plus économiquement mais aussi d'un point de vue moral.

2) Mais il existe une autre forme de politique, compatible avec la liberté, c'est la politique comme seule protection des droits naturels et individuels. Il s'agit alors de l'ensemble des institutions qui émergent des libres contrats passés entre les individus permettant la coopération et la coordination des activités économiques et sociales. La communauté n'est pas opposée à la liberté si elle est fondée sur l'échange des services et la coopération volontaire entre tous les acteurs de la société.

Les libéraux croient à l'existence d'une harmonie naturelle des intérêts parmi les membres pacifiques et producteurs d'une société équitable. La politique ainsi comprise, nous dit Bastiat au sujet de la loi, n'a pas pour but de faire régner la justice mais d'empêcher l'injustice de régner.

La loi, le droit, les piliers juridiques du libéralisme, sont au cœur de nombreux articles. Certains rappellent la légitime pluralité des mœurs, avec « *Le Poker* », ou « *L'Usage de la Drogue* », mais sans oublier de présenter « *Le Risque, une Affaire Individuelle* ».

Cependant, dans *La Loi* (1848), Bastiat a aussi montré que lorsqu'un gouvernement outrepassa sa fonction de protection des personnes et des biens, cela incite des groupes d'intérêt à rechercher des privilèges et à influencer sur le gouvernement pour obtenir des avantages au détriment des contribuables et des consommateurs. Autrement dit, lorsque la loi, au nom d'une fausse philanthropie, cesse d'être négative pour devenir positive, elle devient l'enjeu d'une lutte pour s'assurer un maximum de profits immérités : subventions, crédits, retraites, salaires minimum, etc.

Les revenus et les richesses sont redistribués et les ressources gaspillées. Le sentiment d'inégalité et d'injustice ne peut alors que s'accroître et générer des conflits. « *Vous ouvrez la porte à une série sans fin de plaintes, de haines, de troubles et de révolutions* », écrit encore Bastiat. Si la loi promet de répondre à toutes les attentes, il est probable qu'elle échoue et qu'au bout de chaque déception, il y ait une révolution.

L'histoire le confirme : « *L'Impôt Mène Toujours à la Révolution* ». Et juste avant, on constate « *Le Droit Punisseur* » et le fait que « *La Démocratie ne Protège pas la Liberté* ».

Enfin, la politique 'positive' s'appuie sur un présumé qui a été clairement mis en lumière par Bastiat : pour les socialistes, les hommes ne sont que des matériaux inertes qui ne portent en eux ni principe d'action, ni moyen de discernement.

Partant de là, il y aura entre le législateur et l'humanité le même rapport qu'entre le potier et l'argile. La loi devra façonner les hommes, leur donner une forme et une impulsion. Elle devra faire le bien des hommes, à leur place et parfois même contre leur volonté. Le socialisme est donc un paternalisme collectiviste.

Et Bastiat de conclure, dans *La Loi* : « *Il faut le dire : il y a trop de grands hommes dans le monde ; il y a trop de législateurs, organisateurs, instituteurs de sociétés, conducteurs de peuples, pères des nations, etc. Trop de gens se placent au dessus de l'humanité pour la régenter, trop de gens font métier de s'occuper d'elle.* »

L'État, désormais sorti de ses rails, de sa cage, devient « *L'État, Faux-Monnayeur Permanent* », ou encore « *L'État Illusionniste* ». On a recours à la « *Science-Fiction Libérale* » et à « *La Panarchie* » pour imaginer « *Vers Quelle Société Évoluer ?* »

La politique juste est donc une politique négative et plus on s'éloigne d'une politique positive, plus on se rapproche de la société libre. Pour finir, nous rappellerons ces mots de Ludwig von Mises, qui justifient à eux seuls tout cet ouvrage : « *Ce ne sont pas des 'forces productives matérielles', mais la raison et les idées qui déterminent le cours des affaires de l'humanité. Ce qu'il faut pour arrêter ce penchant pour le socialisme et le despotisme, c'est du bon sens et du courage moral.* » (*Planned Chaos*, 1951)

Le Libéralisme : Principes

« Ce qui a toujours fait de l'État un enfer sur la terre, c'est que l'homme a voulu en faire son Ciel. » – Friedrich Hölderlin, 1770-1843

Comment aborder un article en faveur du « libéralisme » ou, tout simplement, revendiquer le fait d'être un « libéral », dans un pays qui entretient l'idée qu'il s'agit pratiquement d'un gros mot, qui vous fait immédiatement passer pour un ennemi du Peuple ? Peut-être en donnant quelques définitions, le plus loin possible de tout dogmatisme, mais avec simple bon sens.

Le libéralisme est souvent associé au capitalisme, ce qui, aussitôt, lui donne mauvaise presse. Un mot à retenir car il va réapparaître plus loin, alors que force est de reconnaître que le capitalisme a perduré même dans les pays communistes, tant au sein de l'État lui-même que chez les membres de sa *nomenklatura*, qui ne se sont guère gênés. La Chine actuelle reste l'exemple d'école d'un pays tout à la fois communiste lorsqu'il s'agit du régime politique, et farouchement capitaliste lorsqu'il s'agit de sa population.

Le libéralisme s'opposerait donc au socialisme et annoncerait la mise à mal d'un modèle social « qui nous est cher », cher dans tous les sens du terme d'ailleurs. Et là, nous commençons peut-être à toucher du doigt un des motifs de rejet épidermique du mot pour ce qu'il serait supposé entraîner à l'égard de l'État-providence.

En effet, plus de deux cents ans après sa révolution, la France a laissé se reconstituer une société à Trois Ordres, exactement comme avant celle-ci, ce qui fut l'une des causes de son déclenchement. Nous y retrouvons la Noblesse, celle des Élus, des hauts fonctionnaires, des lauréats des grandes écoles, avec la plus célèbre, l'ENA, dont les lauréats et promus, sont considérés omniscients et omnipotents au sortir même de l'École. Un Clergé constitué des syndicats, de leurs représentants, et des journalistes, pouvant aisément s'assimiler au Haut Clergé de l'Ancien Régime, et de l'ensemble du secteur public et des « assistés », au sens large, représentant une forme moderne de Bas Clergé. Enfin un Tiers État, c'est-à-dire nous tous, membres des classes moyennes pris en otage, physiquement en cas de grève et financièrement le reste du temps, tant par les uns que par les autres.

La collusion entre notre moderne noblesse et notre moderne clergé est apparue évidente, par exemple, à l'occasion de l'enterrement de première classe dont a bénéficié le Rapport Perruchot établissant, peut-être trop visiblement, les subventions allouées par l'État au profit des syndicats, qu'avec un esprit grincheux nous aurions pu aisément prendre pour une forme de quête obligatoire et opaque.

Si le libéralisme est un modèle économique qui vise à donner ses chances à chacun et à réduire l'État, son périmètre d'action, et surtout d'intervention, au niveau le plus adapté

possible, donc à le voir subir un fort régime amaigrissant, il est déjà clair que ce n'est à aucune de ces deux portes qu'il nous faut aller frapper.

Tout État ? Pas d'État ? Un exemple simple, celui d'une équipe de football. Onze joueurs et six à sept remplaçants, et un staff qui, telle l'équipe des Bleus, compte une vingtaine de personnes : capitaine, entraîneur, soigneurs, jusqu'aux chargés de relations presse.

Il est évident que, sur la pelouse, ce sont ces onze seuls joueurs qui gagnent ou perdent le match et justifient de leurs salaires souvent contestés. Pas de staff, l'ultra-individualisme en quelque sorte, s'il laisse l'ensemble des gains aux seuls joueurs, va aboutir à une cacophonie de mauvais pronostics. À l'opposé, une équipe socialiste de 50 remplaçants, 30 entraîneurs, 10 coaches, 200 soigneurs, laissera toujours 11 individus faire le résultat sans nécessairement être meilleurs, contrairement à ce que notre État parvient à nous faire croire en puisant dans son obésité ses critères d'efficacité.

L'effet pervers qui pourrait en découler, c'est que même en gagnant chaque match, les joueurs, peut-être démotivés de partager les revenus de leurs performances avec trop de membres passifs, pourraient être tentés de rejoindre une équipe plus restreinte. Sans parler de l'équipe communiste qui, constituée du seul staff, ne compte plus aucun joueur ! Le libéralisme a pourtant fait ses preuves, même en France et sous un gouvernement pourtant socialiste. Jusqu'à Bérégovoy, et malgré la succession des meilleurs économistes de France, nous nous offrons une inflation avec ses célèbres « deux chiffres ». Qu'a-t-il donc fait ? Il a eu recours à la baguette magique de la liberté de tous les prix, prix qui ont flambé durant quelques mois, mais pour, ensuite, et grâce au jeu de l'incontournable concurrence, revenir à des niveaux plus normaux de 2% à 3% par an.

Sans l'instauration du libéralisme dans un certain nombre de secteurs, dont celui du transport aérien, il semblera évident, même à gauche, que les sites comparateurs de prix n'auraient pas vu le jour. À quand la même chose pour notre couverture sociale ?

Comment se fait-il que l'opinion semble à ce point opposée à un libéralisme qui, pourtant, bénéficierait au plus grand nombre et qui fabrique ou façonne cette opinion ? La réponse pourrait bien être dans cet extrait d'un texte inédit de Pierre Bourdieu : « *Qu'est-ce que cette opinion publique qu'invoquent les créateurs de droit des sociétés modernes, des sociétés dans lesquelles le droit existe ? (...) Je pense que la définition patente dans une société qui se prétend démocratique, à savoir que l'opinion officielle, c'est l'opinion de tous, cache une définition latente, à savoir que l'opinion publique est l'opinion de ceux qui sont dignes d'avoir une opinion.* » [1]

Or, qui possède les moyens de véhiculer ce que doit être l'opinion officielle, sinon l'État, lui-même ? Et les médias, dont les journalistes sont dans leur immense majorité de gauche, qui parviennent parfois, par des raccourcis saisissants, à évoquer lorsqu'il s'agit de nos amis Américains, des « libéraux ultra-conservateurs ». Juxtaposition linguistique qui, en trois mots pourtant antithétiques, leur semble suffisante pour avoir jeté l'opprobre définitive sur un parti politique dans lequel ils ne se retrouvent pas.

Nous finissons par nous trouver dans la situation d'esclaves auxquels les propriétaires et les gardiens expliquent qu'il est mal de parler de liberté, et qui arriveraient à le croire...

Je voudrais conclure sur une merveilleuse phrase entendue récemment à Bercy : « L'Inde grandit la nuit... parce que, pendant ce temps-là, le Gouvernement dort ! »

Pour un Libéral, cette question n'a pas de sens ! Être libéral ? C'est être un homme normal !

Comme tous les hommes, le Libéral porte en lui cet attribut essentiel : le libre arbitre, qu'il reconnaît comme base des libertés individuelles et source première de la responsabilité de chaque individu pour chacune de ses actions. Il sait qu'y porter atteinte est le début de la servitude.

Comme tous les hommes, le Libéral possède ce fond riche, inépuisable, mis dans le cœur de tous : l'instinct moral, qui donne aux hommes la conscience de faire partie de l'humanité avec une unité d'origine et une unité de destin, et comme mobile le plus puissant : « la dignité de l'homme et la quête de la justice ». Morale indépendante de la politique et de l'État qui lui a toujours fait distinguer la morale de la politique, le code de la religion, le citoyen du croyant.

Comme tous les hommes, le Libéral trouve scandaleuse la misère d'autrui, mais il sait distinguer dans la charité ce qui relève de l'aumône, de la pitié sentimentale et ce qui relève de l'équité, nécessaire à l'établissement de la vraie justice.

Il sait, par la raison, que le résultat de toute iniquité est l'apparition de la violence qui génère l'autodestruction des sociétés et des individus. Et que la charité ne peut être exercée par procuration, fût-ce par l'État. Que faire le bien avec l'argent d'autrui est une perversion de cet instinct moral qui est un des attributs de la grandeur des hommes.

Le Libéral chérit plus que tout cet instinct moral car il sait que tout ce qui essaiera de l'en détourner par la force et la ruse la plus douce ne sera que moyens employés pour le confondre et le mener vers la servitude.

Comme tous les hommes, le Libéral possède, logées dans ses gènes, la raison et la rationalité qui gèrent la vie et son environnement : la préservation de l'espèce, origine de nos réactions profondes, instinctives et source de l'organisation de nos sociétés.

Pour lui, ces attributs essentiels de tous les hommes rendent évident que, quels que soient le prix de la vie, la valeur de ce monde et de la société présente, l'homme y vit.

Il doit donc avoir une règle pour s'y conduire, dans ces droits et ces devoirs que génère la vie politique et sociale. Cette règle, c'est la Loi.

De ces dix commandements dont cinq constituent les fondements des rapports entre les hommes, découlent tous les autres préceptes et l'organisation de toute société humaine.

Cinq interdictions qui firent émerger la première des constitutions libérales, qui n'étaient assorties d'aucune sanction, laissant l'homme, seul avec sa spiritualité et son libre arbitre, face à la Loi.

Il faudra attendre 3 000 ans pour voir en Amérique, la deuxième constitution libérale : « *We the people* », directement issue de la première, du Décalogue.

Le Libéral sait qu'autant il est facile d'ajouter des détails à cette constitution simpliste, l'habiller de toujours plus d'ornements fallacieux et accommodements sentimentaux, d'en ajouter à l'infini, autant aucun retour en arrière et aucune réforme ne sont possibles pour la débarrasser de ces oripeaux. Que seule une révolution peut y parvenir.

Le Libéral sait que l'abolition de la Loi, sous prétexte que la Loi générerait le mal, est un principe qui mène directement à la subversion des plus simples notions de bien et de mal. Qui rend la morale flottante au gré des opinions, en faisant une morale sentimentale qui engendre injustices, dysfonctionnement de la justice et pression spirituelle sur le citoyen ? C'est la charité imposée supplantant les droits de la justice.

Que la prédominance du sentiment dans la morale génère l'horreur des disputes et des controverses et prend la place du raisonnement et de la science.

Qu'à l'opposé de la Loi, le procès aux désirs, aux intentions, aux pensées, à la colère mène directement à la censure, au cachot et à la servitude.

Le Libéral sait, par la raison naturelle, que le grand principe de la fraternité et de la charité universelle, rendant impossible de voir dans l'ennemi politique autre chose qu'un frère et que tous les hommes ne sont pas égaux, ne peut conduire qu'à la mise en danger de toute organisation sociale.

Le Libéral, loin d'identifier le monde au Mal, au vice et au péché, honore et respecte ce qui en constitue les charmes et les dons les plus précieux faits à l'humanité.

Il sait que le travail, l'industrie, le commerce, le travail manuel, l'agriculture créent l'abondance, les richesses, les biens de la vie qui, loin de représenter un pur matérialisme, permettent d'offrir au commun des hommes le pain quotidien, un abri, une protection, des vertus publiques à pratiquer, et reconnaît le bon usage que l'homme peut en faire dans la vie présente.

Le Libéral français vit dans un environnement chargé d'éléments si corrosifs qu'ils ont réussi à dissoudre dans la population des pans entiers de ses capacités de raisonnement et d'analyse.

Être Libéral en France, c'est être la cible existentielle de cette idéologie qui sous des appellations de circonstances « socialisme », ou « écologie », a investi méthodiquement tous les rouages de l'État, tous les cerveaux.

C'est assister, incrédule, à ces réactions hystériques face aux idées libérales, aux pays ou dirigeants qui s'en réclament, à l'aversion profonde et à la résistance exceptionnelle et très organisée de ce pays au libéralisme.

Le Libéral français porte en lui, instillé sciemment par cet environnement, un trouble qui ne pourra disparaître que lorsqu'il aura enfin découvert et proclamé sa vraie nature pour remporter, immanquablement, cette guerre des idées.

*« Demandez et l'on vous donnera. » – Luc 119
« Que votre oui soit oui, que votre non soit non ; tout le reste
vient du Mauvais. » – Matthieu 537*

Jésus est le premier Libéral ! Cette affirmation m'aurait outré en 2005, comme tous les chrétiens de gauche. Ce très cher Charles Gave, dans son ouvrage *« Un libéral nommé Jésus »* m'a alors bouleversé. Je reprends ici certains de ses arguments et en développe d'autres.

Comme lui, Jésus nous veut libres. Jésus montre le chemin, à nous qui sommes créés à l'image de Dieu, mais ne nous impose rien. Dans notre vie terrestre, nous sommes libres de faire le bien ou le mal. Par exemple, il nous demande de partager volontairement avec nos frères, de bon cœur, mais jamais d'instituer des organismes collecteurs (URSSAF, fisc,...) chargés de redistribuer ce qu'ils ont prélevé par la contrainte (*« Tu ne voleras point. »*). D'une manière générale, Jésus n'édicte aucun précepte ou aucune règle, écrite ou orale, hormis le respect des dix Commandements et le fameux *« Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés »*. Il nous demande de nous efforcer à suivre son exemple, même si cette perfection est pour la plupart d'entre nous inaccessible. Et nous ne pouvons jamais nous dire que nous remplissons toutes les conditions pour être considérés comme de « bons chrétiens ». (Mais ce n'est pas grave, car la miséricorde de Dieu est posée comme infinie.) Au total, le véritable amour de Dieu ou de son prochain n'existe que s'il est librement consenti.

Jésus considère chacun d'entre nous, pris individuellement et non collectivement. Plusieurs paraboles font référence au contrat individuel et à son respect : le maître et les ouvriers de sa vigne, le propriétaire et les fermiers de sa vigne... Les dix Commandements sont aussi une sorte de contrat avec chaque homme, lequel, s'il le respecte, aura droit à la vie éternelle. L'Amour est un sentiment qui relie deux êtres, pas un individu avec l'Humanité. Dieu, paraît-il, ne sait compter que jusqu'à deux.

Dieu nous a fait tous différents, avec plus ou moins de talents, donc inégaux. C'est un scandale pour les envieux et les jaloux, mais pas pour Dieu. En effet, à ceux qui auront beaucoup reçu, il leur sera beaucoup demandé. En conséquence, c'est une chance pour les moins pourvus de talents « négociables » que de bénéficier du produit de la créativité et du goût d'entreprendre des « génies » (les Léonard de Vinci, Einstein, Bill Gates,...). Cette « tension créatrice » a notamment conduit à produire le progrès scientifique, artistique et technologique observé en Occident depuis des siècles. Par contre, le serviteur paresseux, qui a enfoui son talent dans la terre, sans même le faire fructifier à la banque, est jeté dans les ténèbres.

Comme lui, Jésus nous veut responsable individuellement. La responsabilité individuelle est à la fois consubstantielle à la liberté individuelle et nécessaire à sa pratique harmonieuse dans le respect du prochain (qui est non seulement l'autre, mais aussi le suivant). Nous sommes libres d'agir à notre guise, mais dans ce Monde ou au plus tard dans l'Autre, nous serons jugés selon nos actes.

En nous confiant sa Création (alliance avec Noé), Dieu nous témoigne son Amour et sa confiance. Le propriétaire qui transmet à ses enfants ses biens et son entreprise agit selon les mêmes ressorts. À l'inverse, l'irresponsable, qui doit son poste « à vie » dans un monopole étatique à un concours ou à une faveur, ne risque rien (ou si peu), et en tout cas, pas la sanction (ou la récompense) du client (seulement celles souvent limitées du chef ou du syndicat). Mais la reconnaissance qu'il reçoit des « usagers » (la plus gratifiante) est d'un niveau tel que sa motivation et son assiduité en souffrent le plus souvent.

Mais la responsabilité, sous un angle différent, a un autre aspect positif. Elle donne la crédibilité, la valeur et la noblesse à nos actes. Et si nous avons failli, même involontairement, nous devons reconnaître notre erreur et réparer le tort que nous avons causé. Ce processus nous permet d'une part, de nous réconcilier et d'autre part de progresser (dans le domaine professionnel par exemple) vers la perfection chère à Jésus (même et surtout si on est licencié ou si on perd son client).

Plus précisément, Jésus nous jugera en fonction du résultat de nos actes, et pas au regard de nos intentions ou de nos paroles (« *Chaque arbre se reconnaît à ses fruits.* »). Les intentions partageuses et égalitaristes des dirigeants socialistes du bloc de l'Est et des tenants à l'Ouest de l'État-providence pouvaient paraître (à première vue) louables. Les effondrements vécus (à l'Est) et à venir (à l'Ouest) de ces deux systèmes, tant au plan économique que moral, les condamnent au vu de leurs résultats.

Jésus et son commandement de l'amour de l'autre est en contradiction totale avec la théorie marxiste de la lutte des classes, qui oppose et divise les Hommes et les pousse à se spolier haineusement par la coercition légitimée.

L'État, même s'il est représenté par un « clergé » tout puissant, n'est pas Dieu, mais ressemble plutôt au Malin. Ses règles (lois, décrets, règlements) n'ont pas été révélées au sommet de l'homologue étatique du Mont Sinai. Au contraire, elles sont élaborées, jour après jour, dans une frénésie textuelle dévastatrice, par une oligarchie (exécutif, élus, hauts fonctionnaires, *lobbies*, syndicalistes...) de quelques milliers d'individus. Et elle ne défend (bien qu'elle se drape dans le beau manteau de l'intérêt général) que ses seuls intérêts. Ce qui est somme toute normal, chacun de ses membres n'étant *a priori* ni meilleur, ni pire que chacun d'entre nous.

Jésus nous dit : « *Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie.* » Le Malin pourrait dire : « *Je suis l'Impasse, le Mensonge et la Mort.* » Les systèmes communistes ont amplement démontré (et démontrent encore à Cuba et en Corée du Nord) qu'ils correspondent parfaitement aux caractéristiques du Malin. La social-démocratie, d'inspiration keynésienne, et l'État-providence en sont des rejetons dont le poison est plus lent, mais tout aussi mortel.

« Demandez et l'on vous donnera » : bien qu'égoïste, l'Homme est souvent généreux, et sur le long terme, on obtient plus en demandant, gentiment, qu'en dérochant son prochain.

« Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. » – Denis Diderot, L'Encyclopédie, 1751

Le mot « libéralisme » est apparu en 1818 sous la plume de Maine de Biran, mais les idées sous-jacentes sont infiniment plus anciennes : souveraineté de l'individu, d'où découle le principe de non-agression, et existence d'un ordre naturel auquel tous doivent se conformer, y compris les puissants.

Par leur nature même, ces idées ne peuvent être mises en application que dans un combat permanent contre tous les pouvoirs. Si l'histoire de la formation des idées est relativement linéaire, celle de leur mise en œuvre est une suite de fragiles compromis temporaires et locaux entre ceux qui font confiance aux individus pour s'organiser en une société harmonieuse et ceux qui croient à la nécessité d'un pouvoir autoritaire. Combat inégal puisque les libéraux s'interdisent d'agir autrement que par le verbe, alors que leurs opposants s'autorisent à recourir à la contrainte. Les idées libérales ont beau fleurir, elles ne sont que rarement et partiellement mises en application, et des périodes de régression succèdent souvent à des épisodes de progrès des libertés.

L'idée que chaque individu possède des droits antérieurs à la société apparaît avec le Taoïsme de Lao Tseu dès le VI^e siècle avant JC. En appliquant le principe du *wu-weï* ou « non-agir » au pouvoir politique, les philosophes chinois érigent la non-intervention en principe idéal de gouvernement. Vingt-trois siècles plus tard, dans l'Europe du XVII^e siècle, les Physiocrates, qui étaient sinophiles, reprendront ce principe de « laissez-faire » : « *Ce que doit faire le politique est donc de s'abandonner au cours de la nature et au cours du commerce... sans prétendre le diriger.* » (Turgot).

En interdisant aux pouvoirs d'intervenir dans la sphère de souveraineté des individus, qu'il s'agisse de leur vie privée, de leurs opinions, notamment religieuses, ou dans leurs activités économiques, ces principes fondent la notion de gouvernement limité qui est au cœur du libéralisme classique et avait déjà inspiré la Charte des Libertés de 1150, ou la Magna Carta arrachée en 1215 à Jean sans Terre par les barons anglais.

Entre-temps, les Grecs avaient inventé l'idée que les dirigeants ne tiennent leur pouvoir que du libre consentement des citoyens. Puis les Romains inventent le droit écrit qui s'applique uniformément à tous et dans toutes les situations, ce que, au premier siècle avant JC, Cicéron appelle « *une seule loi éternelle et invariable, valide pour toutes les nations et en tout temps* », et que, au II^e siècle, Marc Aurèle nomme « *un État juridique fondé sur l'égalité des droits, donnant à tous un droit égal à la parole, et une royauté qui respecterait avant tout la liberté des sujets.* » Mais aussi bien dans la République romaine

que dans la Cité grecque, la citoyenneté reste un privilège. Ce sera un des apports du christianisme de dire que tous les êtres humains sont égaux et ont les mêmes droits.

C'est également dans le Taoïsme qu'on trouve la conviction qu'un ordre naturel s'instaure spontanément quand les êtres humains sont laissés libres d'agir : « *Le bon ordre apparaît spontanément lorsque les choses sont laissées à elles-mêmes.* » (Zhuangzi). En même temps que le principe de laissez-faire, les Physiocrates et leurs successeurs reprendront cette idée d'ordre spontané, déclinée depuis Grotius au XVI^e siècle jusqu'à Hayek au XX^e.

Mais ces principes de liberté ne sont que rarement respectés. Sauf quelques épisodes brefs et localisés, une multitude de seigneurs locaux exercent un pouvoir le plus souvent quasi-absolu, et se battent entre eux pour l'exercer. Ils trouvent un allié dans la religion, qui les aide à faire accepter leur pouvoir en les présentant comme les mandataires de Dieu sur Terre. Malgré l'exhortation de Jésus, « *rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* », l'alliance des pouvoirs temporel et spirituels étouffe pendant longtemps toute tentative d'évoluer vers une organisation libérale, voire de la proposer.

Le libéralisme religieux se fait jour avec la Renaissance et la Réforme. Initialement, il ne conteste pas le pouvoir temporel, mais demande aux rois de ne pas se mêler de religion. Un siècle avant la Révolution Française, John Locke est le premier à proposer une doctrine libérale unifiée, où liberté politique et liberté religieuse sont présentées comme dérivant du même principe philosophique de souveraineté de l'individu sur lui-même, fondant ainsi la monarchie constitutionnelle que vont théoriser les philosophes des Lumières.

Il va alors de soi que les actes économiques ne sont qu'un des domaines auxquels doivent être appliqués les mêmes principes libéraux. Jusque-là, des penseurs ont abordé des questions morales isolées comme la légitimité du prêt à intérêt où la question du « juste prix ». Pour Thomas d'Aquin (XIII^e siècle), seul Dieu peut connaître le juste prix des choses, et les humains doivent se contenter du prix qui réalise le meilleur compromis entre les intérêts divergents du vendeur et de l'acheteur, autrement dit le prix de marché. Au XIV^e siècle, Oresme condamne les manipulations de la monnaie par l'État. Toutes ces idées sont développées aux XV^e et XVI^e siècles par les Jésuites de l'École de Salamanque.

Au XVII^e siècle, Vauban supplie Louis XIV de se contenter d'un impôt uniforme de 10% sur tous les revenus, affirmant que « *l'argent le mieux employé est celui qui demeure entre les mains du peuple* ». Les famines du XVIII^e siècle conduisent d'autres penseurs à conclure avec Boisguilbert, Quesnay, Vincent de Gournay et Turgot, que les mécanismes naturels de fixation des prix créent les incitations à corriger la situation, et que toute intervention du pouvoir pour empêcher la « spéculation » ne peut qu'aggraver le problème.

Les grands synthétiseurs du XVIII^e siècle, au premier rang desquels Turgot, Smith et Say, ne feront que rassembler, ordonner et prolonger toutes ces idées, faisant de l'économie une discipline distincte, mais dont l'objectif reste de comprendre l'ordre naturel, pas de le remettre en cause. Leur libéralisme en économie, qui dominera tout le XIX^e siècle, est une application du libéralisme philosophique des Lumières. En même temps, leur analyse du fonctionnement de l'ordre naturel confirme la nécessité, prônée par le libéralisme politique, de limiter les pouvoirs de l'État. Ce n'est guère qu'au début du XX^e siècle que les économistes poseront l'intervention de l'État en principe et se mettront à son service pour lui en donner les moyens, avec les résultats qu'on constate.

« L'Internet représente une menace pour ceux qui savent et qui décident. Parce qu'il donne accès au savoir autrement que par le cursus hiérarchique. » – Jacques Attali, Libération, 5 mai 2000

Peut-on réellement parler de propagande antilibérale en France tant sont répandues dans la population, avec l'actif soutien de tous les médias, partis politiques, institutions et évidemment de l'école, l'ignorance, la caricature et la condamnation du libéralisme ? Pourtant, il faut bien l'appeler ainsi car, même si la pensée libérale reste largement inconnue de ses ennemis (bénéficiaires directs ou indirects des mannes de l'État, à commencer par les journalistes), l'intuition qu'ont ces derniers à y sentir leur contradiction fondamentale les pousse à persévérer dans leurs attaques. Elles se développent en pratique selon trois axes, somme toute assez banals.

Le premier consiste à maintenir le silence au sujet de ce qu'est le libéralisme. Jamais un auteur libéral n'est cité. Les théoriciens du libéralisme restent ainsi totalement inconnus du grand public, en comparaison par exemple du panthéon marxiste. Pas d'auteurs, pas de citations, sinon la fameuse « main invisible » d'Adam Smith, toujours manipulée hors contexte – expression d'ailleurs malheureuse tant elle entretient l'idée de forces obscures et malfaisantes auxquelles la chape de plomb médiatique a tout intérêt à assimiler la pensée libérale. Pas de noms, donc pas d'hommes, ni de conflits entre les différents courants libéraux ; pas de repères historiques, pas davantage de nationalité – si ce n'est vaguement anglo-américaine, donc maléfique : tout vise à une inquiétante désincarnation (qui permettra ensuite le facile recours à l'expression « finance mondialisée ») prompte à entretenir l'ignorance, par l'incapacité à recourir aux textes, puis l'angoisse. L'État protecteur et ses sbires s'imposent alors pour, eux, bien incarner médiatiquement la résistance à cette « menace fantôme », spectre savamment entretenu. Cette première étape de la propagande antilibérale est nécessaire pour rendre possibles les suivantes.

La seconde partie du processus consiste à caricaturer le libéralisme en l'assimilant en pratique à ce qu'il n'est pas, et surtout, vous l'aurez compris à l'aide du présent ouvrage, à son exact opposé. L'ignorance des grands noms, textes, et courants libéraux ayant été au préalable volontairement maintenue, cela passe comme une lettre à la poste. C'est même un soulagement pour l'inquiet citoyen de pouvoir enfin mettre un visage, ou du moins une fonction, une marque ou un logo, sur ce fameux mais insaisissable « libéralisme ». Concrètement, la propagande parlera à tort et à travers des « libéraux » ou du « libéralisme » à propos de n'importe quel sujet ou événement économiquement contestables, même et surtout s'ils sont la conséquence directe de l'étatisme et de ses réglementations échevelées. La propagande antilibérale a tout intérêt à assimiler le

libéralisme aux forces oligarchiques afin de le décrédibiliser et de camoufler le fait que ce sont bien les étatistes les premiers partenaires de l'oligarchie. Ainsi, par un tour de passe-passe, dans une conception binaire et avantageuse pour les deux, sont présentés en porte-à-faux l'État et ses ennemis (de théâtre) oligarchiques, avec lesquels on aura rangé les libéraux – sans leur demander leur avis, c'est bien plus simple. « Oligarchie ou État : choisis ton camp camarade ! » : il n'y a donc pas de troisième voie et on est bien assuré de rester dans le *statu quo*.

Le troisième angle d'attaque consiste à laisser s'exprimer des libéraux. Il n'y a pas de contradiction avec le précédent point : il ne s'agit que de clowns caricaturaux, ou caricaturés sans possibilité de répliquer. Leur point commun est de se confondre avec un utilitarisme matérialiste privé de toute réflexion morale, éthique et théorique (toujours cette absence de référents). On veut bien les laisser parler de sujets mineurs, ils semblent même parfois avoir raison, mais leur impétuosité coupée de toute structure théorique globale, en trois minutes trente chrono, n'arrive à les faire passer au mieux que pour de doux illuminés. Et je ne parle pas du mitraillage de questions hargneuses et biaisées, qui ne laisse même pas le temps de dire la moindre chose sensée, ni des attaques basses et de la veulerie à peine déguisée des « débatteurs ». Tout cela ressemble aux jeux du cirque et est complètement contre-productif. On l'aura compris, l'accès aux médias « classiques » est une fausse bonne idée tant le travail didactique est vaste pour les libéraux et le territoire volontairement hostile. On ne joue pas à un jeu dont les règles et l'arbitrage sont fixés par l'adversaire. Et il vaut mieux ne rien dire que de dire mal – qui plus est sous les quolibets – surtout lorsqu'il faut reprendre à zéro la montagne de préjugés, en France, sur les bienfaits du maternage d'État, des « droits acquis » et autres enfumages délibérément entretenus par leurs bénéficiaires.

Voilà une esquisse des pièges tendus à tout libéral désireux de faire partager ses idées. Mais tout cela, à l'heure d'Internet et des dettes d'État, n'est plus qu'une ligne Maginot. Internet est, à l'évidence, l'arme des futures générations ainsi que des esprits libres et doit être investi massivement. L'espoir d'entendre un jour s'exprimer longuement un véritable libéral sur un des médias institutionnels est à abandonner sans le moindre scrupule et sans la moindre hésitation. Sur Internet, donc, il est nécessaire, dans un premier temps et pour reprendre les points évoqués, de « donner un visage » à la pensée libérale. Citer les auteurs, les dates et les ouvrages.

Faire preuve de didactisme assuré, par étapes simples. Donner à découvrir les blogs – et donc les blogueurs – libéraux, il y en a déjà quelques-uns d'excellents et qui manient fort bien, chose essentielle, l'humour : tout lecteur curieux sent d'entrée de jeu qu'il se trouve en territoire libre et comprend alors que ce sont bien les antilibéraux qui manipulent la peur et le dogmatisme en plus de l'ennui. L'humour et la liberté sont intimement liés. Ensuite, dévoiler systématiquement les rapports entre étatistes et oligarques en soulignant leurs indéfectibles intérêts communs. Expliquer sans relâche ce qui relève ou non du libéralisme, et critiquer ainsi le capitalisme de connivence afin de « doubler » ingénieusement le socialisme par sa gauche, l'acculant ainsi dans ses contradictions et compromissions. Il faudra enfin estomper les craintes légitimes, encourager l'entrepreneuriat, la collaboration libre et la responsabilité. L'ouvrage que vous lisez en ce moment même en est la meilleure illustration.

« Le socialisme est une philosophie de l'échec, le credo de l'ignorance et l'évangile de l'envie. » – Winston Churchill, 1874 - 1965

Etre de droite est disposition de l'esprit et de l'âme dans une tension vers signer sa vie, se révéler dans l'échange, qui tel un miroir, nous reflète. Être libéral est de l'ordre de l'exercice de la raison. C'est une confiance dans notre capacité à voir juste tout en voyant à notre manière. Être de gauche, c'est accepter de laisser la logique être submergée par le sentimentalisme et renoncer à utiliser notre boîte à outils pour comprendre pourquoi ce qui devait arriver arrive toujours. Être socialiste, c'est rêver un monde à sa façon et à sa main dans lequel l'excitation de la jalousie des uns se cache sous la tunique de la justice sociale afin que la kleptocratie s'épanouisse, au détriment de ceux dont le talent au service des autres justifie la réussite. C'est, en toute bonne foi et bonne conscience, estimer juste de dépouiller les uns, les riches, pour habiller les autres, les pauvres. La vérité est que la spoliation des uns fait les suffrages des autres. Être libéral consiste en l'exercice combiné de trois attributs qui s'irriguent les uns les autres : la liberté, la responsabilité, la propriété. La proposition inverse a comme déclinaison égalité, assistanat, irresponsabilité. Être libéral, c'est accepter que le jugement ultime soit porté non par quelques-uns, autoproclamés experts, mais par le plébiscite quotidien du consommateur. Être socialiste, c'est généraliser à une notable partie de la tribu le privilège de quelques-uns, la kleptocratie. Un libéral accepte la possibilité de l'échec. Il sait que son chemin a pour balise des essais, des erreurs, des corrections. Il se réjouit que les riches d'aujourd'hui soient les gueux d'hier et inversement. Un libéral sait que le résultat est le fruit de l'action des hommes et qu'il est donc inconnu et imprévisible. Le libéral lutte contre la tyrannie des droits acquis. Il se bat pour ceux qui ne possèdent rien originellement et qui, par le vote des consommateurs, grimpent dans la hiérarchie de la tribu. Le libéralisme est la seule chance de ceux qui n'ont rien. En effet, la concurrence est ce mécanisme impersonnel qui pousse chacun à se surpasser par esprit de lucre, mettant de ce fait les biens et services les plus sophistiqués à la portée de tous. Il rend les vicieux vertueux. Le génie du libéralisme est de laisser émerger spontanément le système d'incitations issu des bonnes institutions qui fait d'un boucher acariâtre, d'un boulanger peu aimable, d'un brasseur revêche des individus qui, pour assouvir leurs desseins, ne peuvent y arriver qu'en servant les autres. Ceux-ci en retour leur procurent les moyens de leurs aspirations, nobles ici, là peut-être moins. Évidemment, cette dernière proposition, « là peut-être moins », est fausse parce que le libéral se refuse à porter le moindre jugement sur les préférences ou indifférences des individus, pourvu que jamais elles ne débouchent sur la moindre coercition. Être libéral, c'est penser l'individu comme irréductiblement libre et singulier. C'est le choix des moyens dans le subjectivisme radical

de mes fins. C'est accepter de payer les conséquences de ses actions entreprises librement. La preuve que cette mise en œuvre de la responsabilité a été féconde pour d'autres ne peut s'administrer que si on peut se procurer les moyens de la preuve, c'est-à-dire la propriété. Être libéral, c'est l'option préférentielle pour la justice de procédure, laissant la justice de résultat aux fanatiques de l'égalitarisme, pour qui la fiscalité est le bras justicier qui rétablit dans l'ordre des hommes une inégalité vécue comme injustice dans la dotation initiale. Les libéraux savent que chacun peut épanouir son talent, trouvera son public, que son offre rencontrera sa demande, que l'accordance de son talent sera consacrée par le désir des autres. Le libéralisme est une procédure de tâtonnements et de découverte dans laquelle chacun se révèle à lui-même et où le désir des uns est satisfait par les propositions des autres. La diversité issue de nos talents, là de nos espérances, là encore de nos finalités, là enfin de nos choix intrinsèques de vie, est la marque de fabrique d'un ordre libéral d'où la diversité jaillit de l'innovation permanente qui, accumulée, engendre le progrès. Contrats et prix sont les manifestations de cet ordre. Le libéralisme politique a apporté l'autonomie de la science sur laquelle s'est adossée l'explosion des connaissances, prélude à une éruption des richesses. Le libéralisme économique a vaincu pour la première fois dans l'histoire de l'humanité la malédiction de la rareté, de la misère. Que la droite française ne soit pas libérale n'a pas besoin d'être démontré. Qu'il suffise de comparer sa pratique depuis 50 ans aux propositions constitutives du libéralisme. Il est plus intéressant alors, pour finir, de se demander pourquoi la droite refuse l'idée même de se dire libérale. La raison de ce paradoxe profond réside dans le fait qu'un système reposant sur la poursuite de l'intérêt personnel, qui explique que c'est parce que chacun pratique le *self-love* que tous s'enrichissent, est difficile à comprendre pour beaucoup et heurte la morale commune de presque tous. En outre, l'idée d'ordre spontané est pour beaucoup une énigme. Mais surtout, cet ordre ramène les hommes de l'État à leur juste mesure, c'est-à-dire peu de choses. Au-delà encore, que le résultat des contrats implicites et explicites que les individus passent soit inconnu ou différent de ce qui a été anticipé laisse à penser aux hommes de l'État que le résultat du marché donne une place centrale au hasard. Or le technocrate de l'ordre construit ne supporte pas un résultat imprévisible. Cela évincerait son caractère soi-disant prophétique. La droite est souvent conservatrice. Elle adhère donc à l'idée la plus antinomique de la société libre, c'est-à-dire l'idée de l'homme providentiel. Si on adhère à l'idéologie de l'homme providentiel, celui-ci ne peut être que de l'État. De l'homme de l'État providentiel, on passe mécaniquement à l'État-providence. La droite française, parce qu'elle est colbertiste invétérée et, pire que tout, ignorante, n'a pour ambition, déguisée en vertu, que de gouverner à l'aide de lois, nos vies, nos âmes et pensées. Elle ne sait pas que la vraie droite ne peut être que libérale puisqu'elle est acceptation de sa solitude, enchâssée dans la solidarité de nos dépendances mutuelles, sublimée par la certitude que développer ses talents ne peut s'accomplir que dans la liberté, la responsabilité, la propriété. Mais la droite ne fera jamais sienne la trinité libérale. Celui qui choisit de vivre en volant les autres a par nature une moralité douteuse. Droite et gauche n'est pas un clivage pertinent. Accepter de vivre de l'argent volé ou de l'argent librement donné contre un service est une ligne de départage entre ceux qui vivent debout et ceux – les hommes de l'État et leurs esclaves – dont la posture couchée est le lit naturel.

« Peu importe que le chat soit blanc ou noir ; s'il attrape la souris, c'est un bon chat. » – Deng Xiaoping, 1962

Voilà quinze ans d'observations qui s'achèvent et au moment de quitter cet immense et incroyable pays qu'est la Chine, je suis effrayé de mon retour en France, chacune de mes récentes expériences m'ayant rendu très nerveux. Je suis étonné de lire commentaires et jugements de notre presse, nos médias affichent une haine ouverte contre l'empire du Milieu, une jalousie à peine voilée. L'arrogance française et son passé en étendard est tout aussi grande que l'arrogance chinoise dans sa réussite fulgurante.

Nous ne nous en rendons pas compte car l'Hexagone baigne dans des certitudes inculquées depuis plus de trente ans. Nous sommes bardés de vérités absolues comme nos projets pour l'emploi qui se succèdent sans suite dans le néant. Pendant ce temps-là, la Chine dite communiste fourmille d'imagination et de raisons pour occuper son monde. Les gens s'enrichissent aussi vite que les Français s'appauvrissent.

Bien sûr, ce que chacun gagne n'est pas donné d'une main puis repris de l'autre, ce que chacun gagne reste bien dans la poche de chacun. L'argent va dans le circuit de consommation et d'épargne. Les taxes sont présentes là où les biens ne sont pas indispensables, ou dans des produits que rien ne vous oblige à acheter. Dès lors la première valeur du pays devient l'individu et sa propension à montrer de quoi il est capable. Et cet individu a des valeurs ancestrales et des racines ancrées à jamais, il sait préserver, économiser tout aussi bien qu'il sait dépenser.

Pourquoi en France serions-nous différents ? Aurions-nous inventé un système subtil plaçant notre pays au-dessus du monde lui-même ? En réalité la France est une machine en guerre contre son propre peuple sous le prétexte égalitaire du partage – lequel n'existe pas en Chine sous la contrainte de l'État, pourtant à l'usage, les Chinois sont bien plus généreux avec les autres que les Français, les « pingres égoïstes ».

Ici, tout est raison pour payer des impôts et des taxes et cela souvent au travers d'artifices complexes inventés uniquement pour protéger des emplois non rentables qui ne créent pas de profits. Avant de créer son propre emploi, le Français devra toujours payer, et dire le contraire est un mensonge, il faut commencer à déboursier pour sa retraite, ses assurances et tout cet ensemble mal pensé d'obligations.

Si le second peut s'expliquer, le premier reste une idée suffisamment absurde pour empêcher tout développement naturel. Ainsi il est préférable de payer des « droits » à une personne sans emploi, plutôt que d'exonérer réellement un créateur d'emploi. Le jeune Chinois qui se décide à générer son propre emploi aura une seule contrainte, celle de réussir : « Se mettre en situation de confort, gagner des clients, consommer, épargner,

aider ses parents, créer une famille et d'ici trois ans espérer avoir atteint son objectif : être un entrepreneur libre de faire des profits. »

La nouvelle France tente de vendre ses vues « socialistes » au monde pendant que la Chine vend ses produits. On ne sait plus créer, nos esprits s'éventent pendant que la Chine s'invente du bonheur. Le plus près des deux – du sens de la liberté d'entreprendre – est celui qui a le droit de profiter des résultats de son travail et celui qui n'a plus un seul garde rouge pour surveiller les faits et gestes de son compte en banque. L'État tricolore du désespoir continue de former ses ouailles, en faisant exactement ce qu'il reproche à l'État chinois : l'éradication des esprits libéraux de ses bibliothèques et de ses enseignements, à chaque nouveau livre qui entre dans la culture accessible en Chine, une œuvre libérale est remplacée par un livre socialiste dans nos propres magasins.

L'État chinois a inventé quant à lui un concept [2] bien plus subtil que notre gauche et notre droite – leurre pour nous, petits poissons. Pour former ses jeunes, il les envoie apprendre de par le monde, à devenir des *businessmen*, des créateurs et donc des exemples pour tous et toutes. Tous les moyens seront bons, car l'objectif commun ne se discute pas, il fait partie de l'âme de chacun de ces 1,5 milliards d'individus que composent ces 36 nationalités réunies sous le nom de République Populaire de Chine. Quelle que soit la religion, l'origine ou la langue, ils sont d'abord Chinois, libres de grandir.

En France, plus socialiste que le socialisme, on crache même sur le drapeau car le système en place fait qu'il n'y a aucun devoir. Oui, la Chine est sévère avec le crime, comment maintenir l'ordre avec une telle population ? La démocratie française n'a démontré qu'une seule chose, elle protège mieux les criminels que les honnêtes gens du pays, c'est vraiment le communisme dans toute son horrible splendeur.

Plutôt qu'un devoir de précaution, la France n'aurait-elle pas maintenant à réfléchir sur un devoir de respect d'elle-même ? Dans cette fédération du centre du monde où peu à peu tout devient possible – alors que le pays dit de la Liberté se ferme à tout ce qui ne rime pas avec la pensée unique – il y a un objectif qui prime et que nous ne pouvons pas comprendre : « être Chinois, d'abord ». Ce n'est pas un jugement, ni une option discutable, c'est un fait du monde dans sa configuration d'aujourd'hui.

L'État français, lui, reste stoïque, il forme des armées de fonctionnaires, ses diplômés ont des premières questions bien apprises pour leurs éventuels futurs employeurs : ma sécurité, ma retraite, mes vacances, mes avantages, mes droits. Résumé en une seule phrase : « Facilitez-moi la vie mais moi, je pourrai la vôtre ». Nous en sommes certains maintenant, il n'y aura pas de formation pour les devoirs. Il n'y a pas de prédisposition non plus pour la création, la France a un grand désir de ne ressembler à rien. Incolore et inodore, elle veut imposer ses privations de libertés individuelles, élaborer le projet d'une société socialiste parfaite, utopique, et qu'un troupeau d'âmes vides coure vers sa perte.

Pendant que nous nous liquéfions, la Chine retourne aux études, aux principes, à ses philosophies, nous renvoyant à des écrits de Voltaire qui savait le sens du mot Liberté, à propos de Confucius : « *Il est, à la vérité un très bon homme, ami de la raison, ennemi de l'enthousiasme, respirant la douceur et la paix et ne mêlant point le mensonge avec la vérité.* » L'incroyable se réalise, en tendance, la France a déjà perdu ce que la Chine est en train de gagner : la Liberté.

« Une société qui ne connaîtrait pas les institutions de la propriété privée se condamnerait à ne jamais savoir ce qu'être libre veut dire »

– Lord Acton, 1834 - 1902

Face aux attaques dont la propriété privée et les libertés économiques font l'objet, la réponse est le plus souvent d'insister sur le fait que la propriété est une institution indispensable à la survie d'une société démocratique. Cela est vrai. Mais c'est un peu court. Il faut aller plus loin et rappeler que seule la présence de la propriété privée rend réellement possible la liberté. Tel est le fondement du libéralisme.

Pour comprendre pourquoi il en est ainsi, la meilleure méthode consiste à revenir aux deux grandes figures de l'histoire de la philosophie occidentale que sont Thomas Hobbes et John Locke, et à mettre en lumière non ce qui les rapproche, mais ce qui les oppose.

Hobbes, contemporain de Cromwell, est l'auteur d'un livre célèbre (*Le Léviathan*) où il défend, face aux révolutionnaires anglais, la thèse de l'absolutisme royal. Son raisonnement est en gros le suivant. Qu'est-ce que la liberté ? Au sens courant, c'est « le droit de faire ce qu'on veut, ce qu'on désire ». Si l'on part de cette acception, il apparaît immédiatement que la propriété de l'un est, par définition, une entrave à la liberté de l'autre puisqu'on ne saurait réserver à l'un le contrôle exclusif de la disposition d'une chose sans priver certains autres de la liberté de faire ce qu'ils désirent si, précisément, c'est cette chose qu'ils désirent s'approprier.

Ce faisant, que chacun essaie d'exercer son « droit naturel » de faire ce qu'il lui plaît ne peut que conduire à la guerre de tous contre tous, et donc à la négation même de la liberté. Seule la présence d'un pouvoir souverain ayant le moyen d'imposer par la contrainte des limites au « droit » des uns et des autres (ayant donc le monopole de la définition des droits de propriété) peut rétablir les conditions de la paix civile et rendre possible la liberté. Dans ce contexte, la liberté ne peut pas exister sans une intervention active de l'État dans la réglementation des droits – et donc des propriétés.

À la différence de Hobbes, John Locke prend parti pour la Révolution anglaise. Ce qu'il cherche à justifier est le gouvernement limité, le passage au parlementarisme. Son problème est de démontrer que si l'État existe, cet État ne peut être qu'un État minimal, dont le principal rôle est de garantir la sécurité de la société civile en veillant au respect des propriétés. S'il faillit à sa tâche, ou s'il outrepassa ses droits, il est juste que les citoyens renvoient ceux qui les dirigent. Mais pour en arriver là encore faut-il que Locke démontre que la propriété est un droit qui préexiste à la constitution de la société et à la formation de l'État, autrement dit un « droit naturel » qui ne doit rien au législateur.

Locke développe le raisonnement suivant. Admettre l'existence d'une liberté individuelle entraîne nécessairement la reconnaissance du concept de propriété. À quoi bon, en effet, reconnaître à l'individu son libre arbitre, notamment la liberté d'expérimenter ses propres idées sur la manière de tirer de la terre ce dont il a besoin, s'il n'a pas la liberté d'utiliser cette terre comme il l'entend – c'est-à-dire s'il n'en est pas « propriétaire » ? Mais alors se pose une nouvelle question : quand donc cette propriété apparaît-elle ? Si la propriété est un concept nécessaire, quand donc une ressource, une terre deviennent-ils objets de propriété ? Réponse : la propriété de soi – que personne ne peut contester – implique celle de son travail, sinon on est réduit à une situation d'esclave (donc le contraire de la liberté), mais aussi celle des fruits de son travail (pour les mêmes raisons) et, par extension, des ressources naturelles auxquelles on a mêlé son labeur.

En prenant une ressource vierge et inexploitée, en la transformant, en y mêlant non seulement son labeur personnel, mais aussi sa créativité, le projet personnel qui l'inspire et le motive, ses idées, sa volonté – en un mot en y mettant de la « valeur » – l'individu se « l'approprie », il en fait sa propriété. Il acquiert le droit d'exiger des autres qu'ils respectent ce qui est devenu « son » bien.

Dans cette perspective lockéenne, il n'est plus possible de réduire la liberté au seul « droit de faire ce qu'on désire ». Admettre qu'on puisse faire ce qu'on veut, c'est en effet nier la propriété des autres, et donc violer leur liberté. On retombe sur le problème posé par Hobbes. Les deux termes sont contradictoires. Sauf si l'on définit la liberté comme « le droit de faire ce qu'on désire avec ce qu'on a » (plus exactement : avec ce à quoi on a « naturellement » droit, ce qu'on s'est légitimement approprié, ou ce qui a été légitimement transmis).

Regardons alors ce qui se passe. La simple addition de la restriction : « avec ce qu'on a » change tout. Il n'est plus besoin de définir la liberté en précisant qu'elle s'arrête « là où commence la liberté des autres ». Deux êtres humains ne pouvant avoir naturellement droit à la même chose – puisqu'une chose ne peut pas avoir été créée simultanément par deux personnes différentes – cette restriction s'inscrit d'emblée dans la définition utilisée. Disparaît également l'antinomie de principe entre propriété et liberté, puisque, par définition, ma liberté ne peut plus signifier que je suis libre de désirer ce qui appartient à d'autres. Enfin, on coupe l'herbe sous le pied de l'hégémonisme étatique dans la mesure où ce à quoi chacun a droit se déduit d'une loi morale simple et objective (le droit de propriété de tout être humain sur lui-même et sur ce qu'il a créé). On a un système de liberté parfaitement défini, aux frontières objectives et clairement délimitées, qui fonctionne sans qu'il soit nécessaire de s'exposer aux risques d'arbitraire du prince ou d'un législateur.

Résultat : avec cette définition lockéenne de la liberté, tous les fameux paradoxes de la liberté qui ont traumatisé tant de générations de potaches, et qui sont régulièrement invoqués pour justifier l'extension continue des pouvoirs tutélaires et discrétionnaires de l'État, disparaissent. La liberté cesse d'être une impossibilité pratique requérant la tutelle d'une espèce particulière de surhommes dotés d'une omniscience, d'une intelligence et d'une bonté hors du commun. Liberté et propriété sont deux concepts ontologiquement indissociables. Tel est le credo du libéralisme.

« Quiconque revendique la totale liberté entière et pleine, revendique la totale responsabilité entière et pleine. » – Jean-Marie Adiaffi, 2006

Et si outre la politique monétaire, outre la fiscalité des valeurs mobilières, un autre facteur d'irresponsabilité massive prospérait sous nos yeux au sein du système bancaire ? Et si ce facteur d'irresponsabilité était la société à responsabilité limitée – à y regarder de près, absolument contraire aux principes les plus élémentaires du capitalisme ? Caractéristique historique des compagnies à charte royale, supprimée lors de l'abolition des privilèges, elle est réintroduite en 1807 avec les sociétés anonymes. Ces dernières ne devraient-elles pas dès lors être remplacées par une forme comparable de société à responsabilité *illimitée*, existante ou à créer ?

La responsabilité limitée est actuellement une caractéristique de la forme juridique d'une société. Si elle était une clause contractuelle, elle ne serait pas opposable dans le cas d'accidents graves, dans l'industrie par exemple, à des victimes non contractantes en vue de ne pas les indemniser. Elle est en fait la cause première de nombreuses réglementations censées se substituer à des clauses contractuelles de répartition du risque et de l'incertitude. Réglementations pénales sans lesquelles la responsabilité limitée ne peut exister, tant il est contraire au bon sens de contracter avec un tiers pouvant rompre unilatéralement, par liquidation, tous ses engagements sans encourir la moindre sanction.

Rappelons que responsabilité et sanction pénale n'ont rien à voir. La première consiste à devoir dédommager les victimes de nos actes, la seconde punit un comportement jugé déviant selon une règle établie et reconnue *a priori*. Il est important de noter que dans un monde d'incertitude et d'ingéniosité, le législateur ne sera jamais en mesure d'établir une liste exhaustive des « infractions » futures possibles, et cela bien qu'il y passe un temps considérable se traduisant par des dizaines de milliers de pages de réglementations sans cesse renouvelées, à l'échelle nationale ou internationale. Est-ce seulement souhaitable ?

L'effet principal de la responsabilité limitée est une incitation aux prises de risques irresponsables, aux conséquences potentiellement systémiques. Chaque risque pris implique normalement un gain ou une perte possible, mais dans ce cas, si les bénéfices sont pleinement reçus, seules les pertes à hauteur des apports sont subies par le responsable. En résulte une incitation combinée à sous-estimer ces risques, dans l'évaluation des titres par les marchés, dans le choix des dirigeants et statuts par les actionnaires, dans le choix des processus et contrats, dont ceux d'assurance, par les dirigeants.

Pire, en matière bancaire, la responsabilité limitée permet une création monétaire bien supérieure à la quantité de capital disponible pour la garantir, qu'il s'agisse de métaux précieux comme l'or et l'argent détenus à l'actif des banques ou des biens personnels des

actionnaires et dirigeants de banques.

La responsabilité limitée a l'avantage d'attirer les petits détenteurs de capitaux en vue de constituer des entreprises ayant la taille permettant des investissements lourds. Il faut, pour que la critique ne soit pas vaine, proposer un substitut viable à la société anonyme, capable d'assurer cet atout sans pour autant attirer plus encore les dettes irresponsables.

J'entends par responsabilité illimitée une forme de société pour laquelle les statuts prévoient que, des dirigeants et des actionnaires, et dans quelles proportions, se répartiront la dette restante en cas de liquidation.

Un exemple traditionnel, ayant largement fait ses preuves, est la société en commandite par actions, pour laquelle il est établi par la loi, que seuls les commandités, généralement pleinement détenteurs des pouvoirs de direction (de la « garde »), sont responsables de la totalité des dettes sur leurs biens propres. Ce cas particulier typique des banquiers privés suisses a néanmoins un défaut. Les commandités doivent avoir les épaules financières assez larges pour faire face aux dettes de la société en étant raisonnablement sûrs de ne pas y laisser leur dernière chemise. Ce qui conduit à en limiter fortement la taille.

Admettons conformément à nos valeurs et au code civil, que tout propriétaire est responsable de ses biens ; on doit donc considérer que les actionnaires ont par défaut la garde de cet objet juridique qu'est la société, comme on a la garde d'un enfant. S'ils la transfèrent à un autre, désigné comme dirigeant, on se retrouve dans la situation de la commandite. Mais qu'est ce qui empêche, à part la loi, dirigeants et actionnaires de se répartir cette responsabilité illimitée d'une manière moins manichéenne, afin que les seconds, par leur grand nombre, permettent au premier de ne pas avoir à « garantir » sur ses biens personnels toute la dette d'un établissement bien trop endetté pour lui ?

Disons pour illustrer qu'il soit voté que les 500 actionnaires d'une banque acceptent de garantir sur leurs biens propres jusqu'à 1 000 000 € de dette. Le dirigeant ne serait alors lui-même garant que des dettes dépassant 500 millions. Si actionnaires et dirigeants sont des personnes morales à responsabilité limitée incapables de payer, ce sera bien entendu leurs dirigeants respectifs, personnes physiques, qui en prendront la responsabilité personnelle, en cascade. Ceux qui ne souhaitent pas prendre plus de risques que leurs apports ont l'achat d'obligations à disposition, mais renoncent alors à tout droit de vote.

Pour qu'une telle solution fonctionne convenablement, il faut encore deux conditions. Premièrement, que la répartition de la dette entre les actionnaires se fasse en proportion de leurs droits de votes, afin qu'une cotation des titres reflète cette information essentielle. Secondement, qu'un certain nombre d'actionnaires (ou tout autre groupe de personnes prévu dans les statuts) puisse avoir un droit d'initiative en assemblée générale, notamment en matière de répartition de la dette, de désignation des dirigeants ou quant à la possibilité d'initier des audits indépendamment de la direction.

À chaque directeur d'avoir la politique contractuelle et managériale appropriée pour réduire les risques. Une telle approche sonnerait probablement le glas de bien des réglementations « prudentielles » pour un meilleur résultat. Le choix de la responsabilité contre la réglementation implique une approche complète et cohérente.

Cela nécessite des innovations juridiques et des remises en cause du droit des sociétés en faveur de la responsabilité individuelle, plutôt que de l'irresponsabilité illimitée collective.

« Le système de production capitaliste est une démocratie économique dans laquelle chaque sou donne un droit de vote. Les consommateurs constituent le peuple souverain. » – Ludwig von Mises

On peut séparer les tenants du libéralisme en général et du capitalisme libéral en particulier en deux grandes écoles : d'un côté, les utilitaristes qui considèrent que le libéralisme économique constitue en pratique la meilleure (ou la moins mauvaise) des solutions pour améliorer les conditions de vie des individus. De l'autre, ceux qui considèrent le libéralisme, en matière économique comme en matière politique et sociale, comme la seule solution juste et éthique : ce sont les tenants du jusnaturalisme, les défenseurs du droit naturel. Les premiers trouveront que la mise en œuvre du capitalisme libéral a de nombreuses vertus pratiques en permettant notamment une plus grande satisfaction des besoins de chacun. Les seconds revendiqueront, au nom de l'éthique et de la vertu, une société libérale et capitaliste.

Les utilitaristes trouveront à la mécanique du marché libre la vertu de mettre les comportements égoïstes des individus au service de l'amélioration maximale des conditions de vie d'autrui. Les jusnaturalistes soutiendront au contraire que l'organisation économique et sociale libérale s'impose parce qu'elle est juste, que la vertu ne procède pas du capitalisme, mais le capitalisme de la vertu.

Le terme de capitalisme désigne avant tout un mécanisme économique fondamental, à l'origine de l'augmentation de la quantité de richesse produite : c'est par le renoncement à la jouissance immédiate de la richesse qu'il a produite que l'homme va accumuler des biens à des fins productives (le capital). Grâce à ce capital productif, et à l'effort qu'il a fourni pour le constituer, la productivité de son travail augmente : il produit plus et mieux.

Le paysan qui consent à ne pas consommer une partie de sa récolte pour acheter une charrue dans l'espoir de doubler sa production pour un même effort l'année suivante ne fait rien d'autre : il accumule une épargne à des fins productives (son capital) et améliore *in fine* sa situation dans le futur par une privation temporaire dans le présent. L'accumulation de capital est ainsi le moteur de l'amélioration des conditions de vie des hommes depuis la nuit des temps.

Mais lorsqu'on parle de capitalisme en règle générale, on évoque non seulement cette mécanique universelle, mais également son application dans le contexte particulier d'un marché libre. Le capitalisme libéral, ou capitalisme de libre marché, est l'application de la mécanique capitaliste décrite plus haut dans un contexte légal qui reconnaît à l'homme la propriété privée de sa personne et du produit de son travail, qui le laisse libre d'arbitrer comme il l'entend entre la jouissance immédiate de sa propriété (consommation) ou son

utilisation à des fins productives (formation de capital par l'épargne), et libre d'échanger sans entrave sa propriété et sa capacité de travail avec qui bon lui semble.

La mécanique capitaliste dans sa plus simple expression est par elle-même vertueuse, car elle est la source fondamentale de l'amélioration des conditions de vie de l'homme. Elle construit la prospérité future par l'effort immédiat, et permet un développement dans la durée car chaque progrès est construit sur les fondations des améliorations précédentes. Mais accumuler du capital pour produire plus n'est pas en soi suffisant : encore faut-il que ce surcroît de production permette de satisfaire au mieux les besoins des hommes dans toute leur diversité : le choix de la liberté économique, du marché libre, permet, voire oblige, à mettre sa capacité productive au service du besoin d'autrui. En effet, le marché est le lieu où coopèrent les agents économiques par l'échange libre : tous ces agents économiques sont donc en compétition permanente entre eux pour fournir des produits ou services qui satisfont le mieux aux besoins d'autrui. Par conséquent, le capitalisme de libre marché encourage les agents économiques à augmenter leur capacité de production dans le but de mieux satisfaire les besoins d'autrui. L'accroissement du profit personnel d'un individu n'est donc pas le lieu, comme on le pense souvent à tort, de l'accroissement des richesses : il n'est que la motivation individuelle du processus. C'est la maximisation du service rendu à autrui qui est créatrice de richesse, et créatrice de richesse pour tous les individus dans la société.

Les jusnaturalistes ne réfutent évidemment pas ces bienfaits du capitalisme libéral, mais rejettent l'idée que l'utilité et l'efficacité du libéralisme suffisent en elles-mêmes à justifier ce système, et encore moins à en justifier le fondement moral. Ils soutiennent au contraire que le capitalisme de libre marché est moins une institution vertueuse dans ses résultats qu'une institution vertueuse dans son essence. Ils considèrent que la propriété privée, le marché libre, ne sont pas des constructions artificielles ayant pour but une meilleure efficacité dans la production des richesses et l'amélioration des conditions matérielles de vie des hommes : ils considèrent que ce sont les conséquences rationnelles, logiques, d'un ensemble de principes élémentaires, constitutifs de la nature humaine, au sommet desquels on trouve le principe de non-agression. De ce postulat fondamental qui pose qu'aucun individu n'est en droit de porter atteinte à autrui, ni exercer aucune forme de coercition sur autrui, découle la souveraineté de l'individu sur lui-même. De cette souveraineté inaliénable sur soi résulte la pleine propriété du produit de son travail et de son ingéniosité, et la liberté d'échanger sans entrave ni contrainte cette propriété avec tout autre individu. Ainsi le capitalisme libéral, de la propriété privée au marché libre, est tout entier issu d'une chaîne logique fondée sur l'éthique et la vertu. Il est vertueux par nature et non par ses résultats.

La faiblesse de l'approche utilitariste est de laisser penser qu'une mécanique peut par elle-même produire des comportements vertueux. Or une approche techniciste du libéralisme au nom du résultat est pour partie responsable des dérives qui ont engendré la crise actuelle. Si l'on mesure la vertu du capitalisme à ses seuls résultats chiffrés, en termes de croissance du PIB ou autre statistique partielle et partielle, alors rien n'interdit de le dénaturer pour en améliorer les résultats, au moins en apparence et dans un premier temps. Mais il n'est pas de capitalisme sans vertu ni honnêteté : si la dernière décennie devait nous laisser au moins une leçon, ce serait sans aucun doute celle-là.

« La plupart des gens ne sont pas disposés à se battre pour des raisonnements, si même ils veulent bien les écouter. En revanche ils sont prêts à se battre, voire à mourir si nécessaire, pour des principes moraux. » – Ayn Rand

La morale libérale s'articule autour de quatre concepts complémentaires : la liberté individuelle, la responsabilité, la recherche du bonheur par l'effort et la raison, et la propriété.

La liberté individuelle

Elle est le fondement commun à ces quatre concepts. Les trois autres s'en déduisent par une logique implacable, comme nous allons le démontrer ci-après.

Le libéral ne recherche pas sa petite liberté individuelle au détriment de celle des autres. Il recherche la liberté de chacun, la liberté de l'autre. On en trouve une formulation heureuse à l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : *« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. »*

Le libéralisme n'est pas, pour le fort, la liberté de faire n'importe quoi au détriment du faible. Le libéralisme, c'est la protection du faible contre les exactions du fort. Vouloir qu'un individu soit libre, c'est s'interdire d'obtenir quoi que ce soit de lui par la coercition, et *a fortiori* par la violence. Si le libéral veut rallier quelqu'un à ses idées, il n'utilise pas d'autres moyens que l'exemple ou la discussion. S'il veut obtenir d'un autre un bien ou une prestation quelconque, il ne procède que par un échange librement consenti.

La responsabilité

Respecter la liberté des autres implique sa propre responsabilité. Être responsable, cela veut dire en effet assumer soi-même les conséquences de ses propres actes. Cela veut dire qu'il ne faut pas imposer aux autres le fardeau de ses erreurs ou de son imprudence. Réciproquement, on ne peut être responsable de ses actes que si on est libre de les commettre ou non. Liberté et responsabilité sont donc les deux faces indissociables d'une même médaille.

La recherche du bonheur par l'effort et la raison

L'homme dispose de facultés merveilleuses et d'un cerveau développé qui lui permet de concevoir des objectifs et d'entreprendre des actions pour les atteindre. Ces actions s'obtiennent au prix d'un effort. Leur résultat va augmenter ou diminuer sa satisfaction. Son cerveau lui permet de mémoriser le résultat de ces actions, de les analyser, et de tirer des conclusions sur la façon de les améliorer. C'est cette faculté qu'on appelle la raison.

On voit que grâce à ses efforts et à l'utilisation de sa raison, l'homme peut progresser indéfiniment vers la recherche du bonheur, mais à deux conditions :

- Qu'il soit libre de ses actions.
- Qu'il en assume les conséquences.

S'il jouit de la liberté, l'homme peut créer, inventer de nouvelles voies. S'il en assume les conséquences, il peut tirer parti de ses erreurs pour progresser. La recherche du bonheur n'est donc possible que dans un contexte de liberté et de responsabilité. L'homme obtiendra des résultats d'autant meilleurs qu'il fera plus d'efforts et utilisera mieux sa raison. Il obtiendra des résultats meilleurs que les indolents ou ceux qui agissent sans réfléchir. Il y a donc là une source d'inégalité utile, car celui qui réussit par son travail et sa réflexion constitue un exemple pour les autres.

A *contrario*, n'est-il pas profondément injuste de récompenser de la même façon le paresseux et celui qui se donne du mal ? Celui qui fait n'importe quoi et celui qui réfléchit ? Le libéralisme ne recherche donc pas l'égalité des résultats. Il recherche l'égalité devant la loi et il considère comme immorales les inégalités qui résultent de la coercition : l'esclavage, les abus de pouvoir, les privilèges accordés à tel ou tel type de citoyen, notamment à ceux qui détiennent le pouvoir.

La propriété

Pour assurer sa vie, l'homme doit produire des biens qu'il pourra consommer, stocker, ou échanger, et des services qu'il pourra échanger contre d'autres biens ou services. Celui qui n'a pas droit au produit de ses efforts ne peut entretenir sa vie de la façon qu'il le désire. Si d'autres disposent de ce qu'il produit, il n'est plus un homme libre. La liberté individuelle implique donc que l'homme soit propriétaire de son travail, des fruits de ce travail, et des objets (dont le sol), auxquels il a mêlé son travail et qui n'appartenaient jusque-là à personne. La propriété acquise par la force, le vol ou la tromperie, est en contradiction formelle avec la morale libérale telle que nous l'avons exposée jusqu'ici.

Tous les individus n'ont pas les mêmes capacités, les mêmes aptitudes, ni les mêmes motivations à bien gérer ce qui leur appartient. Grâce à l'échange, les biens s'orientent peu à peu vers ceux qui ont les capacités ou la motivation pour en faire l'usage le plus efficient, à condition que l'échange soit libre. Comme dans un échange libre chacun trouve son compte et personne n'est lésé, la généralisation de ce processus entraîne une satisfaction croissante de tous.

Un autre avantage décisif de la propriété est la sécurité personnelle et familiale qu'elle procure dans ce monde peu paisible. Celui qui ne possède rien est non seulement démuné matériellement, mais fragilisé moralement. Pour affaiblir la résistance potentielle des Juifs, les nazis ont commencé par les déposséder de leurs biens. Pour assurer la docilité des populations, les communistes, partout où ils ont eu le pouvoir, ont commencé par abolir la propriété privée. L'économiste et philosophe américain Murray Rothbard a écrit : « *La liberté, c'est le droit de faire ce que l'on désire avec ce qu'on a.* » Cette formule est de même nature que celle qui exprime que la liberté individuelle s'arrête là où commence celle des autres.

Et nous retrouvons le concept de liberté à partir de celui de propriété. Ayant déduit le concept de propriété de celui de liberté au moyen de la logique, le cycle est fermé.

« Le libéralisme ne propose pas un mode de vie, il offre la liberté, afin que chacun soit libre d'adopter et d'agir selon ses propres valeurs et principes moraux. » – Murray Rothbard, 1980

En France, depuis quelques années, un professeur de philosophie s'est fait l'apôtre de l'antilibéralisme : Jean-Claude Michéa. L'avantage de Michéa, c'est qu'il résume très bien tous les griefs faits au libéralisme, par la gauche comme par la droite.

Michéa et la légende d'une neutralité morale du libéralisme

Le libéralisme est accusé par Michéa d'être un agnosticisme moral et une résignation au moindre mal. Selon lui, « *le libéralisme, c'est d'abord cela : la libération des pulsions et des passions* ». Les conservateurs applaudissent Michéa pour sa défense passionnée des traditions, des valeurs morales et culturelles. Et avec Michéa, ils plaident pour l'intervention de l'État en matière morale et religieuse.

À l'encontre de cette caricature, le libéralisme ne se confond pas avec le libertinisme, ou avec l'hédonisme, ni avec une indifférence à l'égard du bien ou du mal. Car c'est une doctrine fondée sur un corps de principes. Le libéralisme est une philosophie politique qui se propose de défendre la liberté comme la fin sociale la plus noble à atteindre. Il n'a pas la prétention d'être une théorie morale complète, ni une philosophie de la vie. Il est seulement une théorie politique qui traite du rôle de la violence. Le libéralisme soutient que la liberté est un droit naturel et que le seul rôle approprié de la violence est de défendre la personne et ses biens contre la violence. Ainsi, tout usage de la violence qui va au-delà de cette défense est une agression, injuste et criminelle.

Tous les libéraux affirment, avec la tradition occidentale issue de la philosophie grecque, qu'il existe une rationalité morale et que le bien et le mal ne sont pas des notions arbitraires, relatives à l'opinion ou à l'époque. Ainsi, l'initiative de la violence contre autrui est toujours moralement condamnable, car elle détruit le fondement même de la rationalité : la discussion argumentée. Le viol détruit le principe du libre consentement, privilège des animaux doués de raison. Le vol détruit le principe de la propriété, fondée sur le travail, c'est-à-dire sur le libre exercice de nos facultés. En bref, le libéralisme s'appuie sur une morale sociale objective, qui interdit de faire – d'initier même – tout ce qui porte atteinte à l'intégrité physique et mentale d'autrui.

En conséquence, la loi a pour unique rôle de faire respecter les contrats, par la force si nécessaire, et d'assurer la défense des personnes et des droits de propriété privés. Elle condamne l'injustice et prescrit la justice. Elle n'a pas pour objet de rendre les hommes vertueux ou sages. Elle n'a pas pour objet de faire le bonheur des gens. Toutefois, elle a

bien une dimension morale dans la mesure où elle a pour objet la justice dans la vie en société, au moins dans ses principes généraux.

La tolérance libérale

La tolérance libérale n'est donc pas une tolérance au mal. Elle consiste à respecter les divergences d'opinion. Elle est fondée sur une option en faveur de la liberté, de la justice et de la dignité humaine. Ainsi, tout usage de la menace, de la contrainte ou la violence contre autrui devrait être déclaré illégal. L'esclavagisme, le kidnapping, le viol ou le meurtre sont des comportements criminels, parce que leur victime est brutalisée, dans son corps comme dans son esprit.

Mais il faut ajouter aussitôt que tout comportement qui ne viole pas le droit d'autrui devrait être légal, y compris les comportements jugés immoraux par la morale traditionnelle. Par exemple, toutes les formes de négation de soi comme la bestialité et le sadomasochisme, la prostitution et la toxicomanie. Même si la raison peut réprouver ces comportements nihilistes, tant qu'ils n'impliquent pas l'usage de la force de coercition contre autrui, la loi n'a pas à leur opposer la force punitive, ni incarcération, ni contravention. Selon la tradition libérale classique, la loi n'a pas à se prononcer sur les mœurs privées, tant qu'elles ne portent pas atteinte aux droits d'autrui. L'État ne doit pas faire le bien des gens à leur place. Pour les libéraux classiques, comme pour les libertariens américains, la loi a une fonction exclusive : assurer le respect des droits individuels et punir les atteintes à ces mêmes droits.

Chacun doit respecter les choix pacifiques des autres et défendre ses opinions par l'argumentation, non par la menace ou l'intimidation. Qu'un mode de vie ou une action particulière puisse déplaire n'est pas un motif suffisant pour en légaliser l'interdiction.

Néanmoins, refuser la censure ne signifie pas non plus légitimer l'immoralité. Ce n'est pas parce que certaines actions sont légales qu'on ne doit pas, à *titre personnel*, prendre position sur leur valeur morale ou qu'on ne doit pas les combattre, par la discussion et la conviction. Ce n'est pas parce qu'on refuse de criminaliser les vices qu'on doit rester moralement neutre vis-à-vis de tels comportements. Tolérance légale oui, relativisme moral non. Être un partisan inconditionnel du libre marché ne signifie pas pour autant que l'accroissement des possibilités de consommation, permises par ce libre marché, oblige à adopter un mode de vie matérialiste.

Il n'est pas possible de comprendre l'essence de la philosophie politique libérale sans voir qu'elle a toujours été historiquement définie par une rébellion authentique contre l'immoralité de l'État, contre l'injustice de la spoliation légale et du monopole juridique.

Dans une société de liberté, le gouvernement serait restreint à l'administration des droits. Par conséquent, il ne disposerait pas d'un système de protection sociale obligatoire, il ne ferait pas de lois anti-trust, ni de lois anti-drogue. Cela ne signifie pas qu'une société libre n'aurait pas d'assurance chômage ou de pension de retraite, ou qu'elle ne ferait pas de campagnes visant à réduire l'usage de stupéfiants.

Mais si les gens voulaient un de ces services, ils auraient à l'organiser et à le réaliser eux-mêmes volontairement, par des contrats individuels et des associations libres. Et personne n'aurait le droit – ni la possibilité – de faire valoir ses préférences sur les autres par la violence de l'État.

« Les droits de l'homme sont faciles à définir : chacun a le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à un autre. » –

Arthur Schopenhauer, 1851

Le libéralisme est une des rares doctrines politiques à affirmer l'universalité de principes éthiques, juridiques et politiques fondés sur le droit naturel. Les droits naturels inaliénables, universels et sacrés que sont la liberté, la propriété, la sûreté, l'égalité en droit et la résistance à l'oppression, en constituent le socle. Le droit naturel, dont la théorie est nommée *jusnaturalisme*, provient autant de la scolastique médiévale, en premier lieu de Saint-Thomas d'Aquin, que de l'école de Salamanque. Revigorée pendant la période des Lumières du XVIII^e siècle, la philosophie du droit naturel est au cœur de la Déclaration d'indépendance américaine de 1776, de la Déclaration des droits (le *Bill of Rights*) dans la Constitution américaine de 1789, et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Il entretient dès lors une relation toute particulière avec les principes classiques du libéralisme.

Le concept premier, la liberté individuelle, consiste en la liberté d'agir dans la limite du respect des droits d'autrui. Elle se comprend toujours avec son corollaire, la responsabilité, qui assigne à l'individu l'endossement de la portée de ses actions, même s'il n'en maîtrise pas toujours les conséquences, en raison d'une connaissance limitée, inhérente au fonctionnement de l'esprit humain. Cela implique le respect du principe de l'égale liberté d'autrui, que même John Rawls, plutôt de tendance social-démocrate, défend dans sa *Théorie de la justice*. [3]

Deuxièmement, le droit de propriété est fondamental pour tous les libéraux, car ainsi que l'énonce Pascal Salin dans son ouvrage majeur *Libéralisme*, [4] il n'y a pas de liberté sans propriété. La propriété est un droit légitime et universel en ce qu'il résulte soit des efforts et du travail soit de l'obtention légitime d'un bien ou d'un produit, par le biais de l'échange ou du don. Toute entrave à la propriété est une spoliation, même si elle se déguise avec le masque de la légalité. C'est pour cette raison que Frédéric Bastiat, dans son pamphlet *La Loi* [5] établit une différence cardinale entre le légal et le légitime : une spoliation légale, comme un impôt, n'en est pas légitime pour autant.

L'axiome de non-agression, dans un troisième temps, consiste à ne pas attenter à la souveraineté individuelle ou à la propriété d'autrui, par l'usage de la force ou de la coercition. Il correspond à peu de choses près à l'idée de légitime défense, qui accorde aux individus le droit de se défendre en cas d'atteinte à leur liberté ou à leur propriété, mais condamne fermement toute entreprise d'agression ou de violence. Ce principe

d'auto-défense se manifeste dans la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui énonce les droits naturels de sûreté et de résistance à l'oppression.

Enfin, l'égalité en droit est un principe juridique qui ne fait pas de différence entre les individus devant la loi et leur garantit l'égalité de traitement. L'égalité en droit est une conception radicalement différente de l'égalité des résultats, forme d'égalitarisme qui prétend que l'égalité est une fin en soi donnant des droits sur la liberté et la propriété légitime d'autrui. Cet égalitarisme s'exprime allègrement dans la redistribution de l'État-providence moderne, qui s'oppose à l'État régalien déjà défendu par Locke et Constant.

Tous ces principes classiques de la pensée libérale forment le corpus théorique fondamental de la philosophie libérale, un ensemble cohérent de droits naturels et de principes moraux qui reposent sur l'universalité de la nature humaine, mais également sur des systèmes de justification éthiques différents. Le libéralisme conséquentialiste postule que toute action doit être jugée au regard de ses conséquences, utiles pour l'utilitarisme, ou efficaces pour le libéralisme évolutionniste de Hayek. Alors que le libéralisme déontologique affirme au contraire l'inconditionnalité de l'application des principes libéraux, dans une posture jusnaturaliste (Rothbard, Nozick) ou contractualiste (Buchanan).

Si les conséquentialistes justifient les droits de l'homme au moyen de la notion d'utilité ou de celle d'efficience, c'est-à-dire par les effets positifs qu'ils procurent – sans se soucier de la justification morale à porter aux actions individuelles – les déontologiques revendiquent clairement l'universalisme, notamment ceux qui se revendiquent du jusnaturalisme. Cette éthique libérale s'incarne parfaitement dans le jusnaturalisme, en reconnaissant le caractère atemporel, réciproque, nécessaire et universel des droits humains. Une troisième forme est la pensée objectiviste d'Ayn Rand, une éthique de la vertu héritée de l'aristotélisme qui considère une action légitime lorsqu'elle répond à la vertu égoïste de l'individu, fondée sur la rationalité. [6] Le libéralisme moderne comporte ainsi un versant moral et un versant utilitaire, qui lui permettent de légitimer de deux manières différentes ses postulats, ses théories et les principes qui l'orientent.

L'universalité des droits naturels procède alors de l'ontologie de l'Homme comme être rationnel et se comprend de manière temporelle, spatiale et culturelle. En effet, c'est au titre de notre raison, de notre conscience et de notre liberté que nous sommes titulaires de droits naturels inaliénables. Ces facultés sont universelles et s'appliquent en tout temps, en tout lieu, en toutes circonstances et à toutes les communautés humaines, sans distinction de race, de culture ou de religion. On ne saurait dès lors refuser à quiconque la jouissance de ses droits, de sa liberté ou de sa propriété, du moment que les droits d'autrui ont été respectés. Les principes du libéralisme ont donc une portée universelle qui les inscrit *de facto* dans la tradition de l'humanisme, et en rupture nette avec le droit positif que dénonçait vigoureusement Bruno Leoni dans son ouvrage *La liberté et le droit*, [7] car celui-ci consiste en un droit défini arbitrairement par les rapports de force politiques, sans référence à des critères moraux ou utilitaires. Sans l'existence d'un droit naturel, tout État est libre de disposer de ses citoyens et de violer leurs droits les plus élémentaires.

En conséquence, le libéralisme est avant tout une philosophie universaliste, humaniste et individualiste qui reconnaît à chacun la jouissance des mêmes droits naturels, en consacrant les principes de liberté, de propriété, de sûreté, et de responsabilité.

« La loi vous dit : Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait. Et moi, je vous dis : Faites aux autres ce que vous voudriez que les autres fissent pour vous. » – Frédéric Bastiat, Justice et Fraternité, 1848

La justice et le droit sont la base de toute civilisation organisée, le cadre normatif qui structure le chaos des relations sociales humaines. Par essence, toute justice est sociale comme économique. La question « qu'est ce que la Justice ? » n'est pas indépendante de « qu'est ce que le droit ? », pas plus qu'elle n'est indépendante de « qu'est-ce que la nature humaine ? ». C'est sur ces points précis que se situe l'exclusive problématique du libéralisme.

Le libéral sait que l'être humain dispose d'une nature, que cette nature détermine un certain nombre de normes et que c'est sur le respect de ces normes qu'existe toute société. On parle de nature dans le cas précis de ce qui est nécessaire à un être pour survivre et conserver son identité propre. La nature d'une bactérie est de transformer certains éléments chimiques précis, de croître et de se diviser. La nature d'un arbre est de transformer les minéraux d'un sol et par photosynthèse d'assurer sa subsistance, de produire des graines qui seront portées par le vent à un endroit où un autre arbre, de même nature, naîtra. La nature d'un renard est de chasser. La nature d'un ours d'hiberner. Toutes ces fonctions biologiques ou structurelles déterminent le cadre obligatoire de survie d'une créature précise en même temps que son identité.

Telle est la nature. L'être humain, comme chaque autre créature terrestre, dispose d'une nature spécifique liée à son identité et à ses nécessités de survie. L'être humain est un être qui dispose d'une double aptitude. Il doit transformer son environnement pour être capable de l'utiliser : il s'agit d'un animal producteur. Mais il est aussi une créature apte aux relations d'échange et de socialisation : il s'agit d'un animal social.

En plus de cette stricte nature vient une autre caractéristique : la conscience. Il est peu probable que l'être humain soit le seul animal pourvu de conscience. Mais il s'agit de la seule créature jamais observée qui soit simultanément consciente, productive et sociale. La conscience est l'état qui permet à une créature d'effectuer des choix qui peuvent s'avérer contre sa propre nature ou la transcender : penser ou ne pas penser, construire plutôt que récupérer, passer par-dessous plutôt que par le côté.

Ce sont ces trois éléments qui conditionnent notre nature, c'est-à-dire notre survie et notre identité. Ce sont ces éléments qui, à l'origine de toute chose, donnent tout ce que nous sommes et ce que nous ferons. Ce que nous nommons le « Droit » et la « Justice » ont dès lors pour objet d'assurer que notre nature, donc ces éléments, sont respectés et protégés.

En tant que créature productrice, tout ce que nous créons est né de notre esprit, chaque chose que nous fabriquons ou cultivons est issue de nous : elle nous appartient, elle fait partie de nous. Chaque objet que nous produisons du plus insignifiant au plus imposant fait partie de nous, il est à notre image. Cette nature stricte détermine le plus basique de tous les droits : le droit de propriété. La première des propriétés est celle de notre propre corps, ce que nous sommes dans son intégralité nous appartient. Ensuite vient ce que nous créons : si je l'ai créé, il m'appartient car tout ce qui vient de moi est issu de mon corps, il fait partie de moi. Or, mon corps m'appartient et j'en fais ce que j'en veux.

Noter que notre analyse est volontairement simplifiée, pour plus de rigueur, le lecteur est invité à lire les grands auteurs libéraux, tels Ayn Rand ou Murray Rothbard. [8][9][10]

Ce droit est issu de notre nature, mais est aussi conditionné par notre conscience : ce n'est pas parce que nous pouvons faire quelque chose que nous allons obligatoirement le faire. C'est en dernier ressort notre conscience qui décidera, selon les critères que nous choisirons ce qui, dans la somme des possibles, s'avérera le plus approprié.

C'est ici qu'apparaît notre seconde nature : la sociabilité. Si nous pouvons créer et que cela fait partie de nous, il s'avère que nous pouvons aussi échanger. Ce que nous créons n'est pas uniquement matériel, cela peut être spirituel : une information comme un sac de riz sont deux choses que nous pouvons échanger, car ce sont des produits de nous-mêmes, de notre esprit.

Par exemple, lorsque nous travaillons contre une rémunération, c'est le fruit de notre travail qui est acheté par notre employeur et qui donne lieu à notre salaire : il s'agit d'un échange. Lorsque nous « donnons aux pauvres », c'est une émotion qui nous est donnée en échange : la satisfaction.

Aussi issu de notre nature, ce droit reste conditionné par notre conscience : les conditions dépendent toujours de nous. Nous ne sommes pas contraints par nature à l'échange, même si nous en avons la capacité, même si notre survie en dépend. Seule notre conscience décidera quelles seront les conditions des échanges : nous pouvons choisir de donner, de prêter contre une rémunération ultérieure ou immédiate, décider du type de rémunération, sa forme et son bénéficiaire final. Mais il n'en restera qu'une seule chose : nous ne pouvons échanger que ce que nous avons.

Il en est ainsi de l'identité et de la survie de l'être humain. C'est ici que naît le droit, car c'est du respect de notre nature que dépendent notre survie et notre identité. Si nous ne sommes plus pleinement propriétaires de notre corps, nous ne pouvons plus pleinement être des êtres humains et notre survie peut se trouver menacée. Si nous ne sommes plus propriétaires de nos produits, notre nature d'être humain est là aussi réduite. Si nous ne pouvons plus exercer notre conscience, notre nature est là encore réduite et nous ne sommes plus humains. Si nous ne pouvons plus échanger librement, il en va de même.

La justice naît de la nature de l'être humain et n'a qu'une seule fonction : assurer le respect des droits issus de nous-mêmes contre les menaces qui pourraient les mettre en danger. C'est pour cette unique raison que le droit humain n'a que l'être humain pour objet et que tout droit qui atteint notre nature ne peut être que condamnable. Il s'agit là, au final, du seul et unique combat politique libéral : protéger la notion de droits de l'être humain et perfectionner la justice humaine, seule sécurité de nos droits, de notre survie.

« Ainsi, le peuple n'est pas misérable seulement parce qu'il paie au-delà de ses moyens, mais il est misérable encore par l'usage que l'on fait de ce qu'il paie. » – Benjamin Constant

L’histoire est un éternel recommencement, surtout si l’on n’en retient pas les leçons. Mais elle nous montre aussi que, parfois, l’Homme a besoin de faire l’expérience de la libération, de sa libération, pour comprendre sa condition. Ainsi les exemples suivants font référence à des levées de taxes ou d’impôts, parce qu’inévitablement elles invitent à se poser les questions « pour quoi ? » ou « pour qui ? ».

De l'impôt à la déclaration de la liberté individuelle

Mon premier exemple commence par une crise financière au début du XIII^e siècle. Le roi d’Angleterre a perdu plusieurs de ses territoires en France, dont la Normandie qui représentait pour son royaume une importante source de revenus. Et les mercenaires, qu’il doit payer pour assurer son pouvoir, ont doublé leurs tarifs. Moins de revenus et plus de dépenses ; avec une tradition qui interdit de toucher aux taxes. Son astuce pour retrouver l’équilibre budgétaire est de décréter une loi sur la forêt, si difficile à ne pas enfreindre, que nul n’échappera aux amendes. Eh bien les barons se sont rebellés et ont soumis au roi la *Magna Carta Libertatum* qui crée des droits inédits pour l’époque comme, par exemple, l’impossibilité d’être emprisonné sans avoir été jugé.

De l'impôt à la déclaration d'indépendance

En 1764, la Grande-Bretagne entre dans... une crise financière. Les caisses du royaume sont vides. Or, c’est en se battant pour ses colonies installées en Amérique, que la Grande-Bretagne a vidé ses caisses. Pour cette raison, le Parlement britannique vote une série de taxes pour les colonies, d’abord sur le commerce, puis sur les actes légaux. Un bureau central de douane est aussi créé à Boston, ainsi que trois tribunaux. Cependant, les colons n’acceptent pas d’avoir à payer des taxes à la Grande-Bretagne, alors qu’ils ne sont même pas représentés au Parlement. La contrebande et le boycott des produits britanniques s’organisent, et la présence militaire – nécessaire pour faire appliquer la loi – coûte bien plus à la Grande-Bretagne que ce que lui rapportent les taxes prélevées. Londres doit se rendre à l’évidence et fait marche arrière.

Mais en 1773, afin d’aider la *Compagnie des Indes* – société au bord de la faillite – à écouler ses stocks de thé, la Grande-Bretagne détaxe ce thé vendu aux colonies d’Amérique, afin que la compagnie acquière le monopole. Certains marchands indépendants se retrouvent donc ruinés. La colère monte chez les colons qui militent de plus en plus en faveur des libertés américaines, notamment au sein de l’organisation des *Fils de la Liberté*. Le samedi 16 décembre à Boston, une soixantaine d’entre eux se déguise en amérindiens de la tribu des Mohawks. Entre 18 et 19 h, ils montent à bord des

trois navires dans le port et, dans le silence, ouvrent les tonneaux, vident les caisses par-dessus bord et remettent les containers à leur place. Les relations entre Londres et les colons ne s'amélioreront plus, la *Guerre d'Indépendance* éclate en 1775. Le mardi 4 juillet 1776, 56 délégués des 13 colonies signent la *Déclaration d'indépendance*, dont le préambule énumère les droits fondamentaux.

Pour l'anecdote, la *Compagnie des Indes* commercera, après cela, l'opium avec la Chine.

De l'impôt à la déclaration des droits de l'Homme

En 1774, la situation semble désespérée en France qui traverse... une crise financière. Le roi nomme donc un économiste de renom au poste de Contrôleur général des finances : Robert Turgot, qui prend différentes mesures pour libéraliser l'économie. Mais, l'une d'elles, mal comprise par le peuple alors qu'elle lui est directement favorable, entraîne la *Guerre des farines*. Et lorsque Turgot s'attaque aux privilégiés, ceux-ci obtiennent qu'il soit renvoyé. De fait, il est remplacé en 1777 par Jacques Necker qui poursuit son travail et dénonce les dépenses publiques et les privilèges : il est renvoyé. Charles Calonne lui succède en 1781 et commence par distribuer des cadeaux aux personnes influentes. Mais la seule solution qu'il trouve à la crise est de taxer les privilégiés : il est renvoyé. En 1787, c'est désormais au Parlement de Paris que le roi s'adresse, lui demandant d'établir un emprunt de 420 millions de livres. Le Parlement refuse et demande la convocation des États-Généraux. Le roi hésite. Les premières émeutes éclatent... Necker est rappelé en août 1788 et la convocation des États-Généraux est décrétée le mois suivant. Chacun reprend maintenant son souffle.

Les États-Généraux, qui débutent en mai 1789, réunissent 1139 députés des trois ordres (noblesse, clergé et tiers-état). La noblesse et le clergé veulent que les votes se fassent par ordres : à 2 contre 1, ils sont forcément gagnants. Le tiers-état bloque alors les débats, jusqu'à ce qu'Emmanuel Sieyès, un prêtre député du tiers-état, propose de voter par circonscriptions, plutôt que par ordres. Dans les jours suivants, le tiers-état est rejoint par la moitié des représentants du clergé ainsi qu'une poignée de nobles libéraux. Le lundi 17 juin, ils décident de s'appeler *Assemblée nationale*. Le même jour, cette Assemblée décrète que plus aucun impôt ne sera prélevé sans qu'elle ne l'ait accordé.

Necker, que le roi juge responsable du « désordre » ambiant, est très populaire. Son renvoi, le jeudi 11 juillet, provoque alors de violentes émeutes à Paris. Il est donc rappelé 5 jours plus tard, mais les violences ne cessent plus. On assiste même à des « promenades expiatoires ». Le dimanche 4 août, alors que la séance se termine à l'Assemblée, Louis-Marie Noailles prend la parole et déclare que, finalement, ces violences sont dues surtout aux privilèges, qu'il suffirait donc de supprimer, pour ramener le calme. La séance va déborder sur la nuit tandis que le peuple s'endort sans imaginer ce qui se prépare.

Le lendemain matin, c'est dans une France rénovée que se réveille le peuple : une trentaine de décrets ont été pris pendant la nuit, supprimant banalités, dîme, garennes, juridictions seigneuriales et toute la panoplie féodale. La semaine suivante, la féodalité est définitivement abolie. L'Assemblée proclame l'égalité civile et fiscale ainsi que l'abolition des privilèges et de la vénalité des charges. C'est un bouleversement radical et unique dans l'Histoire. Moins de deux semaines plus tard seront proclamés officiellement les droits individuels dans la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*.

« D'après tous les principes de la morale la plus universelle, le fait d'exiger de certains citoyens un impôt qui ne soit pas pensé et calculé comme le paiement de services rendus par l'État – le fait, donc, de prendre à certains hommes le fruit de leur travail et de leur propriété sans contrepartie – s'appelle un vol. » – Philippe Nemo, 2001

TVA, IRPP, CSG, CRDS, TIPP, IS, ISF... autant de sigles obscurs – certains déjà disparus – qui désignent une même réalité constituant la pierre angulaire du système économique et social dans lequel nous vivons : l'impôt.

La multiplicité des impôts s'accompagne d'une très forte pression fiscale marginale exercée sur les citoyens : sur 100 euros produits en France en 2010, plus de 50% étaient prélevés par l'État. [11] [12] Pourtant l'idée d'imposer les individus, afin de gérer à leur place les revenus tirés de leur labeur, est relativement récente dans nos États modernes.

Par exemple, l'impôt sur le revenu – un des plus injustes puisqu'il pénalise les plus laborieux – n'a été mis en place qu'en 1914 après de nombreux débats polémiques, la guerre justifiant toujours l'accroissement du rôle de l'État. De nos jours, face au déficit abyssal engendré par notre social-démocratie dépensière, les impôts poussent comme des mauvaises herbes dans un jardin mal entretenu pour aller nourrir l'irresponsabilité de nos dirigeants politiques : l'IGF en 1982, la CSG en 1990, la CRDS en 1996... Pourtant, au-delà de la question habituelle de la bonne gestion des fonds publics, il convient de s'interroger sur la légitimité morale de l'impôt.

Il convient d'analyser ici les implications à la fois morales et concrètes de l'imposition. La première caractéristique qu'on peut identifier concernant l'impôt, c'est sa dimension autoritaire et coercitive. En effet, il est impossible d'y échapper, impossible d'avoir un contrôle sur sa destination et celui-ci nous rend prisonnier d'un système fiscal mis en place par d'autres personnes difficiles à identifier. Cette absence de consentement individuel viole le droit de propriété que chacun a sur sa personne et sur son travail.

Sur 9 euros de salaire brut que touche un employé au SMIC, 2 euros lui sont prélevés sous forme de cotisations qui viennent assurer la survie d'un système sur lequel le contribuable n'a aucune prise et qui fait primer l'assistanat et l'irresponsabilité sur le travail. Il est intéressant de noter au passage le caractère extrêmement masqué que prend parfois l'imposition. Il est par exemple très difficile de comprendre une feuille de salaire et de comprendre la destination des différentes cotisations qu'on verse, tandis qu'on oublie parfois qu'à chaque litre d'essence qu'on achète, presque 60% sont prélevés !

L'imposition d'individus sans contrepartie directe d'un service rendu obéit donc à une logique collectiviste confiscatoire. Effectivement, ce type de raisonnement implique qu'il

revient à l'État dirigé par une élite bureaucratique d'orienter la société en utilisant l'argent des citoyens, les privant ainsi du droit de jouir pleinement des fruits de leur travail.

C'est particulièrement le cas pour les questions de morale individuelle : l'État taxe ce qu'il juge « mal » et subventionne avec les recettes des impôts ce qu'il juge « bien ». Payer un impôt consiste ainsi à être contraint à travailler une partie de son temps soit pour d'autres personnes soit pour des buts externes à notre volonté. Il s'agit donc d'une forme de travail forcé puisqu'on ne travaille ni pour soi, ni pour ceux qu'on aime ou qu'on souhaiterait aider, mais pour un système pyramidal au sein duquel les fonctionnaires de l'État et les hommes politiques décident arbitrairement de la répartition des ressources de la société.

C'est pourquoi l'impôt est fondamentalement immoral, car en niant le droit de propriété des individus, il exproprie et il asservit en réduisant en une certaine forme d'esclavage les citoyens. Par exemple, en France, les contribuables travaillent environ l'équivalent d'une demi-année pour financer les dépenses de l'État et le reste de l'année pour eux-mêmes !

En plus de l'aspect massivement confiscatoire de l'impôt, le prélèvement oblige tout le monde à adhérer et soutenir des actions politiques. Par exemple, il est impossible d'échapper au financement d'une guerre que mène l'État sous lequel on vit, quand bien même on serait opposé à son utilité, voire à l'idée même de guerre.

Enfin, l'impôt favorise l'arbitraire et la discrimination sociale. Les hommes politiques – souvent pour des raisons purement électorales – créent des catégories de bénéficiaires et dès lors des catégories de personnes lésées. Ce système de spoliation légale crée un cercle infernal de clientélisme qui aboutit à des situations aberrantes. C'est ainsi que des personnes célibataires sans enfant se retrouvent à payer pour des familles nombreuses recevant elles différents types de privilèges (allocations familiales, carte famille nombreuse...), que des personnes détestant l'art contemporain se retrouvent à payer pour financer des expositions subventionnées par l'État, que des individus ayant réussi sans faire d'études se retrouvent à payer pour des étudiants de première année d'Université qui ne paient même pas le dixième de ce que coûte leur éducation.

Parmi la multitude d'impôts et de prélèvements de toutes sortes, l'impôt sur le revenu est un excellent exemple de l'injustice de l'impôt. En effet, sous couvert de « justice sociale », cet impôt progressif détruit l'incitation à produire, récompense l'oisiveté, tout en détruisant l'idée de générosité et de solidarité naturelle. En effet, combien de personnes refusent de donner volontairement à des causes caritatives en objectant qu'ils paient assez d'impôts comme cela ?

Dans la novlangue façonnée par les étatistes, l'impôt serait au contraire « juste » parce que permettant d'assurer la « justice sociale » grâce aux « services publics » bénéficiant à tous. Ce serait ainsi les services publics qui rendraient l'impôt moral. Or, au-delà de leur inefficacité chronique que nous constatons tous les jours, ces services publics ne constituent rien d'autre qu'une appropriation par la coercition et le monopole de services qui pourraient être pris en charge par le secteur privé. Les retraites, par exemple, avant d'être gérées par des fonctionnaires, étaient gérées par des coopératives qui avaient au moins le souci de bien gérer les cotisations de leurs membres.

L'impôt constitue donc le bras armé de l'État permettant le pillage de la richesse de certains par d'autres. Comment cela pourrait-il être moral ?

« Il existe des lois injustes : Devons nous consentir à leur obéir ? Devons-nous tenter de les amender tout en leur obéissant jusqu'à ce que nous parvenions à nos fins – ou le devoir nous impose-t-il de les transgresser d'emblée ? » – Henry Thoreau, 1849

Le fonctionnement d'une société libre implique l'adhésion de tous à un ensemble d'usages et de lois visant à garantir les droits essentiels de chaque individu qui la compose. Chacun doit pouvoir disposer sans contrainte de ses biens et décider librement de ses actions pour autant qu'il ne viole pas les droits essentiels d'autrui.

Les limites du consentement

Les notions de conquête, d'autorité et de subordination à l'origine historique de l'État n'ont jusqu'ici pas permis aux hommes de vivre dans une société dont les lois respectent scrupuleusement leurs droits naturels. Certes, l'évolution des sociétés va dans le sens d'un recul des régimes tyranniques ou totalitaires. Il subsiste néanmoins, même dans les démocraties libérales, de nombreuses contraintes législatives ou institutionnelles qui s'opposent au droit naturel et restreignent la liberté individuelle.

L'abolition du service militaire obligatoire dans nombre de pays avancés ne rend pas l'objection de conscience obsolète pour autant. La fiscalité repose sur des bases coercitives moins visibles que la conscription : on en oublie le fondement confiscatoire de l'impôt. D'autres contraintes telles que l'assurance sociale obligatoire ou le permis de séjour violent également des libertés essentielles même si elles font partie des mœurs.

Les lois les plus liberticides ne peuvent survivre sans le consentement tacite (dans les États totalitaires), ou explicite (dans les démocraties directes), d'un nombre critique de ceux qui les subissent. L'histoire démontre que dans toute société, seule une petite minorité s'opposera d'emblée et ouvertement à l'ordre établi lorsque ce dernier viole des libertés fondamentales. Le combat prendra différentes formes, qui dépendront autant de conjonctures historiques ou institutionnelles que de la vision, du courage et de la détermination de celui qui conteste le régime ou les lois.

Lorsque la tyrannie est brutale, l'insoumis peut appeler au soulèvement et, par son héroïsme ou son martyre, mener au renversement du tyran, sans assurer pour autant le triomphe de la liberté. En démocratie directe, l'arme référendaire permet en théorie au citoyen d'amender ou abroger une mauvaise loi. Des majorités peuvent aussi se constituer pour imposer démocratiquement des lois qui restreignent abusivement les libertés.

L'attachement à la liberté ou la tolérance de la servitude varie d'un individu à l'autre. En outre, même parmi les authentiques libéraux, seule une minorité dispose du temps, du degré d'information ou de la faculté d'analyse nécessaires pour évaluer correctement

l'impact réel ou les conséquences à terme de législations excrétées sans discontinuer par les processus politiques et parlementaires. À défaut de parvenir à mobiliser les foules ou rassembler un seuil critique d'opposants nécessaire à l'abrogation de lois contraires au droit naturel ou qui violent tout simplement sa conscience, il ne reste plus à l'inconditionnel de la liberté qu'à se soumettre... ou désobéir !

Du refus... à la désobéissance

La résistance individuelle aux régimes autoritaires ou aux lois iniques peut prendre différentes formes. Nous excluons ici la révolte armée. Exception faite du tyrannicide, elle ne se situe en effet pas dans le cadre de l'action individuelle, même si souvent amorcée par un noyau d'insoumis. La révolte populaire entraîne aussi la violation de droits de propriété et l'atteinte à l'intégrité physique de l'adversaire ou des victimes collatérales.

L'histoire contemporaine nous offre trois exemples clés de résistance individuelle et non-violente à l'autorité de l'État ou de ses lois. La non-violence proposée par Gandhi [13] s'intégrait dans une stratégie guerrière permettant au combattant le plus faible d'affronter sans armes une puissance coloniale invincible sur le plan militaire. La protestation pacifique de Gandhi n'avait pas pour but premier d'assurer la liberté de ses compatriotes. Elle visait plus prosaïquement à obtenir l'indépendance du pays. La fin ne s'avérera d'ailleurs pas à la hauteur des moyens. L'État indien oubliera rapidement les préceptes de non violence du Mahatma et se montrera à l'usage moins respectueux du droit naturel que l'ancien colonisateur britannique.

La dissidence soviétique, illustrée par Vaclav Havel, [14] Alexandre Soljenitsyne ou Andreï Zakharov constitue une deuxième variante de résistance à l'ordre établi. En refusant la censure et en exposant par l'écrit, ou le samizdat, le mensonge officiel sur lequel une idéologie totalitaire fondait son pouvoir, les dissidents parviendront à terrasser l'empire soviétique. Ceci sans les repréailles qui avaient sanctionné plus tôt l'échec des révoltes populaires en Hongrie ou en Pologne.

Pour Henri Thoreau, [15] « *le gouvernement est un simple intermédiaire choisi par les gens pour exécuter leur volonté* » : le citoyen ne doit à aucun instant abdiquer sa conscience au législateur. La désobéissance civile représente pour lui le dernier recours de l'individu face aux lois qui violent sa conscience. Ce refus d'obéir n'a pas d'objectif politique ou révolutionnaire. Il ne vise ni à renverser un gouvernement ni à mettre en cause les fondements d'un système légal. Il est dicté exclusivement par l'impératif moral qui interdit à l'individu intègre de cautionner des lois injustes par sa soumission.

Le respect pour ce qui est bien est plus important que le respect de la loi. Lorsque les deux sont en contradiction, le citoyen a le devoir moral d'ignorer la loi et si nécessaire de lui désobéir. Henry Thoreau choisira la prison plutôt que d'accepter de financer par ses impôts les aventures guerrières (guerre du Mexique) ou l'action d'un État qui cautionne l'esclavage.

L'abolition de l'esclavage n'a pas mis fin à la soumission. Peut-on en effet affirmer aujourd'hui que nous sommes entièrement propriétaires de nous-mêmes, ou que la servitude a disparu, sous prétexte que les chaînes qu'il nous reste à briser sont devenues moins visibles ?

« Étaient-ils donc modérés ceux qui votaient chaque année plus d'impôts que la nation n'en pouvait supporter ? ceux qui ne trouvaient jamais les contributions assez lourdes, les traitements assez énormes, les sinécures assez nombreuses ? » – Frédéric Bastiat, Aux électeurs du département des Landes, Novembre 1830.

Parmi les discours proclamés antilibéraux, on retrouve l'idée fixe que ce qu'ils dénomment « l'ultra-libéralisme » serait une violence consciente entretenue par des individus extrémistes à l'encontre de la sagesse des entités collectives et des institutions sociales en particulier.

On retrouve ces discours notamment dans des nombreux écrits de l'élite intellectuelle, qui a souvent ce penchant à identifier le libéralisme avec l'instauration d'un monde darwinien où les dominants de ce monde rechercheraient toujours sans pitié la maximisation du profit individuel dans une logique d'exploitation sans limites. D'où le qualificatif « d'ultra ». Ce front d'attaque est devenu de plus en plus intense avec des exercices de rhétorique multiples et variés.

Dans cette forme de pensée, nos plus chères valeurs occidentales, qui seraient l'universalisme, l'égalitarisme démocratique et le collectivisme des peuples, se trouveraient menacées par un danger majeur. Ce danger est représenté de manière extrême pour convaincre de sa puissance maléfique : « l'ultra-libéralisme », sauvage et à outrance. Un méchant hors-la-loi est recherché, mais quelle est donc la récompense de sa capture ?

Les principales valeurs du libéralisme sont de cette façon caricaturées en Mal Absolu : les échanges pacifiques et volontaires, l'axiome de non-agression, le respect de la propriété légitime, et même la liberté de penser sont tenues comme responsables de la dégradation du monde. Un monde idéalisé dès le départ par ces accusateurs. Le libéral est donc vu comme un sauvage, adorateur du culte du marché pur et parfait, les libéraux comme une minorité de riches aisés, endoctrinés par la main invisible d'Adam Smith.

Les tenants de cette thèse, qui se définissent comme modérés, sont très loin de se soumettre à la logique et à la raison, qu'ils réclament pourtant de tous leurs vœux. Leur principale préoccupation, c'est l'augmentation du pouvoir politique, donc de la coercition et de l'usage de la violence de l'État.

De son côté, le libre-échange est-il une forme déguisée de violence ? Chacun est libre de disposer de ses facultés et biens. Est libre et volontaire tout moyen d'action légitime sans violence ni emploi de la force. La force n'étant légitime que pour nous défendre de la violence agressive. La liberté des échanges ne porte donc atteinte à personne justement parce que l'échange est libre.

Si j'échange, par exemple, 3 moutons contre 100 kg de riz, c'est non seulement dans l'intérêt uniquement des parties mais aussi parce que mes 3 moutons ont moins de valeur pour moi que les 100 kg de riz. Cette loi s'applique également dans le sens de mon partenaire qui, lui, attache plus de valeur à mes 3 moutons. Tout ceci n'est que la base première de l'échange libre, sans compter avec les facteurs de préférence temporelle. Ceci n'est qu'une façon simple d'expliquer l'échange et on peut s'apercevoir qu'aucune violence ni aucune forme de manipulation n'a été exercée.

Il importe aussi de se rendre compte qu'en matière de liberté, il n'est jamais trop excessif de défendre certains principes de bon sens. Ainsi, se défendre contre l'invasion de l'interventionnisme arbitraire dans nos vies privées est sans doute la forme d'extrémisme la plus saine qu'un humain raisonnable puisse exercer. Aucune confusion des rôles n'est possible et celui qui défend la liberté à l'extrême le fait pour des motifs moraux et humains. De l'autre côté, celui qui défend l'ingérence étatiste dans la vie privée ne peut aller jusqu'au bout qu'en employant la violence politique.

L'interventionniste juge nécessaire cet emploi de la force, mais nécessaire pourquoi et jusqu'à quel point ? Je doute que l'interventionniste sache répondre avec cohérence à ces questions que lui-même ne se pose pas ou très rarement de façon profonde.

Il n'y a de même aucun sacrifice des intérêts dits collectifs au nom de la recherche du profit. Et il est même plus facile de démontrer, au contraire, que des intérêts individuels sont souvent sacrifiés et anéantis au nom d'un groupe de personnes qui proclame avoir le monopole des intérêts collectifs !

Tout groupe, ou « collectif », n'est qu'un rassemblement de personnes et un groupe ne peut avoir d'autres droits que résultant des droits des individus qui le composent. C'est ainsi que la philosophe Ayn Rand a su voir que les groupes, même majoritaires, n'ont pas le droit de supprimer les droits des êtres singuliers qui composent la société civile.

La morale du libre-échange et de la concurrence repose sur des principes simples, seuls ceux qui sont en situation d'échange sont en mesure d'évaluer ce qu'ils échangent, sans contrainte ni violence. Les seules situations « extrêmes » sont justement celles de violation des axiomes qui régissent la liberté des échanges et la propriété légitime et privée.

La morale du libre-échange est à redécouvrir tous les jours et malgré les efforts de certains esprits qui cherchent, à tort, des boucs émissaires, cette morale-là est la forme la plus cohérente de défense de la propriété légitime de chacun. Il en va de même pour la dignité humaine, qui sort renforcée d'un système de liberté des échanges et de propriété privée, dans le cadre de règles de droit.

Peu importe le nom qu'on donne au libéralisme, sa philosophie du droit est la plus complète qui puisse exister en matière de protection des minorités opprimées par la bêtise des majorités. N'est jamais trop extrémiste celui qui lutte contre la concentration de pouvoirs qui anéantissent ces mêmes minorités, les individus humains.

Mon Travail, Mon Argent

« La liberté générale d'acheter et de vendre est donc le seul moyen d'assurer, d'un côté, au vendeur, un prix capable d'encourager la production ; de l'autre, au consommateur, la meilleure marchandise au plus bas prix. » – A. R. J. Turgot, 1727-1781

L'échange commercial permet au vendeur et à l'acheteur de convenir d'un prix qui assure aux deux parties un avantage : l'achat d'un bien procurera à son acheteur un avantage d'une valeur qu'il aura estimée supérieure à celle de l'argent dépensé à son acquisition ; réciproquement, la vente de ce bien aura apporté au vendeur un revenu qu'il considère de valeur supérieure à l'exercice de la seule détention, ou propriété, de ce qui fut son bien.

L'acte commercial est donc un acte créateur de valeur pour les deux parties ; subséquemment, on dira d'un commerçant dans l'exercice de son activité, qu'il travaille à maximiser le bien-être de tous. Dès lors, on voit bien que cette optimisation du bien-être matériel par les échanges commerciaux fonde leur légitimité. Au contraire, en l'absence de liberté de commercer, cette amélioration matérielle ne saurait se maintenir, encore moins survenir.

Cette liberté, telle que définie dans nos sociétés occidentales depuis la Révolution française, s'appuie sur trois piliers : le droit de propriété, la liberté d'entreprendre et celle de la concurrence. Ces trois dimensions fondamentales à une société prospère en sont aussi les garantes.

Si entreprendre librement des actes de commerce permet à quiconque d'apporter sa valeur ajoutée sur le marché, et d'en recueillir légitimement les fruits, cette liberté, qui devrait être un droit absolu, est de plus en plus considérée comme devant être régie par des limites fourbies par le législateur. C'est ainsi que la liberté d'entreprise s'étiole toujours davantage car elle est désormais encadrée par un arsenal de réglementations les plus diverses et tentaculaires au caractère totalitaire : permis d'urbanisme, réglementations des douanes et accises, limitation des heures et jours d'ouverture et de fermeture des commerces, défense de l'environnement, contrôle des prix, barèmes des salariés, etc. Ces réglementations semblent désormais primer sur la juste et naturelle perception des avantages de la liberté de commercer, ce qui génère une contre-dynamique à l'optimisation du bien-être matériel de chacun.

La plupart des réglementations adoptées sont motivées par le fait de prémunir la population contre des abus éventuels que pourraient pratiquer certains opérateurs commerciaux. Mais des effets pervers de ces dispositions limitatives contreviennent, par exemple, au principe de responsabilité. Celui-ci devrait prévaloir lorsqu'une partie

prenante à l'échange, ou un tiers, aurait subi une nuisance illégitime résultant de l'exercice de cette liberté. Il est, par exemple, illégitime qu'un commerçant qui souhaite fermer le dimanche demande à l'autorité publique de contraindre la profession entière à fermer le dimanche afin de ne plus être seul à se priver de recette ce jour-là.

De la même manière, l'obligation de fermeture des commerces suivant un horaire déterminé et censé éviter les nuisances sonores occasionnées par les clients, n'a aucun sens lorsque le client est précisément le responsable exclusif de ces supposées nuisances.

De la sorte, l'adoption de réglementations dont la finalité affichée est d'encadrer la bonne marche des commerces est presque toujours basée sur le postulat implicite et fallacieux, et qui n'est effectivement jamais démontré, que la liberté du commerçant pourrait être nuisible à tous et qu'il convient donc de l'encadrer avec rigueur et sévérité.

Qui plus est, le Droit positif n'est pas dépourvu d'incohérences dommageables, le Droit civil, le Droit administratif et les principes constitutionnels se contredisant régulièrement au détriment de l'exercice de libertés telles que la liberté de commercer.

Quant à la liberté de la concurrence, c'est un principe qui permet à quiconque de produire ou de vendre aux conditions qu'il souhaite, sans que le gouvernement ne puisse avoir, au regard du droit communautaire, d'autre rôle que celui d'assurer l'application de l'interdiction des ententes et abus de position dominante.

Or dans la pratique, les pouvoirs publics définissent une politique de la concurrence afin de supprimer les abus de position dominante. Ce faisant, ils considèrent le marché comme étant en « concurrence parfaite » sans tenir compte de la réalité du cas par cas. En effet, certains opérateurs, par exemple Google, ont acquis une position dominante sur leur marché mais sans pour autant le contrôler totalement, ce que seule une autorité publique est capable de faire. En dominant leur marché par l'exploitation de leurs seules et légitimes capacités propres, ces opérateurs économiques efficaces et méritants risquent d'être sanctionnés pour protéger non pas le consommateur, mais ceux que le mécanisme de marché aurait dû faire disparaître sans ce type de protection fondamentalement artificielle, illégitime et donc injuste, voire immorale.

Les pouvoirs publics faussent régulièrement la concurrence par leur action : d'une part ils s'autorisent à nationaliser des pans entiers de l'économie, comme ce fut le cas des télécommunications des décennies durant. Ou en intervenant directement de manière arbitraire sur le marché, venant en aide à l'un ou l'autre agent économique comme récemment le secteur bancaire, empêchant dès lors le mécanisme normal de juste concurrence. Mécanisme qui permet la disparition des agents économiques les moins efficaces, mais qui leur laisse aussi toute latitude à opérer une saine mutation adaptée au marché de l'offre et de la demande.

Il est donc évident que, par son immixtion continuelle dans la liberté d'entreprendre comme dans la politique de la concurrence, le gouvernement fausse continuellement les mécanismes du marché, empêchant par là l'optimisation du fonctionnement des différents acteurs et parties prenantes aux échanges, que ce soient les entreprises, entravées dans leur action, ou leurs clients, qui paient trop chèrement les services ou produits qu'ils achètent.

« Dans un pays où l'État est le seul employeur, toute opposition signifie mort par inanition. L'ancien principe : qui ne travaille pas, ne mange pas, est remplacé par un nouveau : qui n'obéit pas, ne mange pas. » – Léon Trotski, 1937

Il est des professions – pas de foi et pourtant il faut bien l'avoir pour continuer – dont la disparition n'alerte personne. Je veux parler de celle de transporteur par voie d'eau, mon métier, celui de batelier. En 1935, on dénombrait en France 16 403 péniches, en 1976 seulement 6 099, et finalement en 2011 moins de 1 200 bateaux dont la moyenne d'âge dépasse les 60 ans, les plus anciens étant des coques des années 1910 modernisées petit à petit. Pourquoi parler de « génocide », pourquoi un terme aussi dur ?

La réponse est simple. Mon métier, celui de mon père et de mon grand-père, est plus qu'une simple occupation. Je suis né marinier, j'ai appris à marcher sur un bateau, comme mes ancêtres, je travaille, mange, dors, vis sur ce bateau qui est à la fois mon lieu de travail mais aussi mon domicile. L'histoire riche de cette profession, qui se veut autant un travail qu'une passion, coule dans mes veines comme la terre coule dans celles d'un paysan qui cultive ce bien transmis par ses parents.

Alors oui, j'ose utiliser le terme de génocide quand des décisions politiques exterminent ce que je suis sans ne me laisser aucune chance. Comme lorsqu'en 1980 un plan de « déchirage », visant à diminuer le parc de bateaux via l'octroi de primes à la casse sans remplacement, est mis en place, lorsqu'aucun grand investissement n'est fait depuis des décennies, ou lorsque des centaines de kilomètres sur les 8 500 km de voies d'eau navigables – pourtant plusieurs fois centenaires pour certains canaux – sont laissés à l'abandon. Et nous parlons là d'un réseau pourtant détenu par l'État français employant 4 492 fonctionnaires et 360 agents de Voies Navigables de France sous gestion publique. Personne ne trouve rien à redire à ce ratio « soviétique » de 4 fonctionnaires par bateau.

Je parle de génocide quand, à la télévision, j'entends parler de plan de soutien au transport « doux », je ne peux alors m'empêcher de penser à la douce mort qui touche ma corporation depuis tant d'années. À l'heure du développement « soutenable », l'hypocrisie politique me devient de plus en plus « insoutenable ». Les années 80 et les différents gouvernements socialistes pro-SNCF ont étouffé les bateliers à travers cette concurrence déloyale permettant au fret ferroviaire de transporter à perte grâce aux perfusions d'argent du contribuable, ce dont l'artisan marinier ne bénéficiait pas.

De plus, là où le train de marchandises ne payait aucun péage sur son propre réseau il y a encore peu de temps, l'artisan batelier, lui, était et est toujours mis à contribution à

chacun de ses voyages, sans possibilité d'intervention sur les tarifs ni sur la modernisation du réseau appartenant à l'État, sans autre choix que de courber l'échine et subir.

Dans cet environnement défavorable, où la concurrence se joue entre un État tout-puissant aux moyens illimités et un artisan isolé suspendu au découvert autorisé par sa banque, comment est-il possible de rivaliser ? Comment lutter dans un pays où un chauffeur routier ou un conducteur de train est autorisé à être seul aux commandes de sa machine, mais où l'on surveille attentivement la présence de deux personnes à la barre d'une péniche lancée à la vitesse folle de 20 km/h, pouvant au pire couler, seule, au beau milieu de la Seine sans faire courir de risque à quiconque si ce n'est à son capitaine ?

Toutes les polices observant le plus grand zèle sur ce sujet les vendredis soirs lorsque nos épouses sont parties chercher nos enfants (au pensionnat toute la semaine), dans le but de nous infliger des peines de prison et des amendes disproportionnées, tels de grands criminels.

Mais peut-être le bilan économique et environnemental de notre activité justifierait-il notre disparition ? Prenons un exemple concret : imaginons le transport de 1 300 tonnes de céréales entre les villes de Montereau-Fault-Yonne (77) et de Rouen (76) distantes d'environ 220 km. Le bilan financier est simple : le coût du transport revient à 6€ /tonne par péniche, 16€/t par camion et 16€/t par train. Voilà donc le résultat plutôt pitoyable de décennies d'investissement public en faveur des privilégiés de la SNCF et au détriment de la batellerie, moyen de transport pourtant rapide, fiable et respectant l'environnement.

Oui, car côté environnement, le bilan carbone n'est pas plus flatteur que le bilan économique pour cette SNCF surprotégée et dopée aux contributions publiques. On comptera 55 g de CO₂ par kilomètre parcouru pour une bonne vieille locomotive, 196 g pour un camion, mais seulement 38 g pour la péniche faisant partie d'une flotte pourtant vieillissante en raison d'un sous-investissement chronique, car à investissement égal avec le fret ferroviaire, nous pourrions approcher le bilan carbone neutre ! Vous chercherez donc l'erreur quand vous saurez que 82,9% du transport français s'effectue par la route, 10% voie ferrée et seulement 1,9% par voie d'eau.

Cette gabegie financière orchestrée par une gestion calamiteuse des pouvoirs publics à tous les échelons, couplée à un archaïsme portuaire des plus célèbres, n'a produit qu'une chose : une dégradation de la compétitivité française sur le fret et une fuite des tonnages vers des pays plus enclins à la liberté comme les Pays-Bas avec Rotterdam, curieusement grande place batelière. L'État français a réussi l'exploit de désarmer sa batellerie, rendre chroniquement déficitaire le transport par voie ferrée, rendre inévitable la délocalisation du transport routier, tout en ratant l'explosion du fret maritime international récupéré par d'autres grands ports d'Europe.

L'État français préfère fiscaliser un marinier âgé de 50 ans qui voudrait changer de bateau pour investir dans un plus gros en le soumettant à l'impôt sur la plus value (amputant d'autant son budget), créer des « éco-taxes » stériles faisant payer un recyclage de déchets qui ne sont collectés par personne, pendant que le monde avance – sans nous – la croissance s'en allant en Europe du Nord, Asie ou ailleurs, laissant le batelier en cale sèche dans un pré, telle la vache regardant le train passer... Impuissant, privé de sa liberté, de sa dignité, mais debout, car fier de ce qu'il est ! Mais jusqu'à quand ?

« Le seul paradis que je préconise, moi, c'est le paradis de l'individu qui a sa liberté, même dans la société actuelle et même dans une société pire. » – Georges Brassens

Dans un monde où l'on revendique sans cesse des droits et libertés, sans aucun échange de valeurs, juste parce que « nous y avons droit », il est une liberté des plus essentielles : la liberté d'être.

Néanmoins, sommes-nous vraiment libres lorsque nous laissons les autres penser à notre place et prendre en charge nos propres besoins sans en assumer nous-mêmes l'évidente responsabilité ? Nous vivons dans une société qui nous incite presque à tout vouloir pour rien, où les votes sont gagnés à dose de promesses. Il n'est pas étonnant dès lors que beaucoup considèrent tout comme acquis. Il suffit pourtant de voir ce que nous avons fait des ressources naturelles de notre lieu de vie pour savoir à quel point rien n'est acquis, si ce n'est le droit d'agir en toute conscience !

Or, si nous voulons qu'il y ait encore une société demain, nous ne pouvons plus poursuivre dans cette voie. Rien n'est gratuit. Si ce n'est pas en espèces, ce sera votre temps, votre énergie, votre identité, puis votre liberté qui serviront de monnaie d'échange. Quand vous dépendez des autres, qu'il s'agisse de leur argent, de leurs opinions ou de leur existence, la seule image que le miroir peut vous renvoyer est celle d'un être dissocié.

Car comment se reconnaître comme individu à part entière quand il n'y a aucune congruence entre qui je dis être et qui je suis réellement ? L'individu qui se respecte vit selon ses valeurs et agit ainsi en conséquence. Or la plupart des gens vivent selon une éthique dont ils ne sont même pas conscients.

Alors, posez-vous la question : qui suis-je, ou mieux encore, qui puis-je être, quand j'ai reçu le don de la vie et la liberté d'être qui je veux ? Une question qui m'apparaît d'autant plus importante que nous allons vers un monde où nous serons reconnus, non plus pour qui nous sommes ou prétendons être, mais pour ce que nous apportons. Chacun aura sa chance, ainsi que la liberté de vivre sa vie selon ses ambitions, et non celles d'une société qui tend à déterminer et à viser le bien d'une majorité au détriment d'une minorité.

Avant de penser en termes de collectivité, commençons déjà par définir ce que nous voulons, chacun, dans notre vie, et ce, en privilégiant notre bonheur. La force du système dépend avant tout du bien-être de chacun de ses éléments. Et où résiderait la clef du bonheur, si ce n'est dans la liberté d'être ? Voilà pour moi ce cadeau de la vie que je me dois d'honorer, plutôt que de me complaire dans une identité qui ne m'appartient pas.

Si nous voulons vivre en communauté, nous devons d'abord apprendre à exister en tant qu'individu libre.

Tout commence par un choix, celui de reprendre le contrôle de votre vie, d'en devenir maître. Fini d'être victime, tant des autres que de soi-même, acceptez la responsabilité de votre vie. Depuis que j'ai réalisé que ma vie m'appartenait, j'accepte volontiers d'en être responsable, même de situations malheureuses, car ça veut dire aussi que mon bonheur est entre mes mains.

Quelle force, quelle liberté que de se savoir en charge ! Vivre librement, c'est aussi agir de façon congruente, par respect de soi et de ses valeurs, mais aussi d'autrui. Par exemple, ne réclamer des droits que pour lesquels vous êtes prêt à vous investir. Hélas, la tendance aujourd'hui est de croire que tout nous est dû et donc, nous demandons toujours plus. Cependant, si nous ne sommes pas prêts à donner quoi que ce soit en contrepartie, nous empiétons sur la liberté de celui qui devra fournir ce que nous réclamons.

Combien ne prétendent-ils pas être au service du bien commun, alors qu'ils portent atteinte à la liberté de ceux qui font preuve d'indépendance et de responsabilité, allant jusqu'à les traiter d'égoïstes, tout en profitant de leur labeur, et ce, parce qu'ils se refusent à assumer leurs propres besoins ? Est-ce là l'attitude d'un individu digne et intègre ? Il va de soi que n'est libre que celui qui fait le choix de vivre de façon autonome et non aux dépens d'autrui !

L'échange de valeurs est une condition *sine qua non* à la vie en société, du moins si l'on prône la liberté et le respect, tant de soi que de l'autre, comme valeurs fondamentales. Si vous pensez n'avoir rien à donner, commencez déjà par faire preuve de gratitude.

Être libre, c'est aussi penser librement. Autant vous veillez à la qualité de vos aliments, autant soyez attentif aux informations avec lesquelles vous nourrissez votre cerveau, car vos pensées motivent vos actions et donc, en définitive, la vie que vous vivez. Dès lors, privilégiez plutôt des sources d'informations en harmonie avec votre objectif de vie.

Les films, les séries télévisées, les informations médiatiques, les discours politiques, l'enseignement, sans même parler de ce brouhaha d'informations qui nous divertit, tout en servant de diversion à l'essentiel : soi-même. Tous transmettent des croyances, mieux vaut savoir les décrypter pour décider de leur pertinence. Nous vivons dans un monde où, jusqu'à présent, le message général était approximativement celui-ci : « Vous êtes libre de faire ce que nous voulons, laissez-nous penser pour vous, profitez de la vie, consommez, nous prenons soin de vos besoins... »

Toutefois, il ne s'agit pas de politique, ni d'économie, ni de la vie de votre voisin, il s'agit de *vous*. Si vous voulez que les choses changent, commencez par changer votre façon de penser et d'exister. Vous rêvez d'une vie libre ? Soyez libre ! Ce n'est qu'en acceptant la responsabilité de votre vie et de vos besoins, en agissant de façon congruente à vos propres valeurs, cela dans le respect de vous-même et par défaut d'autrui, que vous êtes réellement authentique et libre.

Au nom de votre liberté, affirmez-vous et déclarez votre intention : « Laissez-moi exister en toute liberté, laissez-moi penser par moi-même et agir selon ma conscience ; j'assume mes besoins comme mes choix, et je choisis d'être cet individu libre et heureux. Alors, ne me dites pas qui je devrais être, parce que voici qui je suis ! »

« Certains voient l'entreprise privée comme une cible de prédation qu'il faut abattre, d'autres y voient une vache qu'il faut traire mais peu sont ceux qui y voient le cheval robuste qui tire le wagon. » –

Winston Churchill, 1874 - 1965

Ce début d'année 2012 aura été marqué par le lancement de l'offre de téléphonie mobile de Free. C'était la promesse de Xavier Niel, son patron : il avait promis de diviser nos factures de téléphone par deux. Promesse tenue. Xavier Niel, malgré l'incontestable service qu'il vient de nous rendre, n'est pas un philanthrope désintéressé. Sa motivation, la raison pour laquelle il a créé Free Mobile n'est ni de concourir à « l'intérêt général », ni d'œuvrer pour la « justice sociale », pas plus qu'il ne travaille pour « la grandeur de la France ». Il l'a fait pour gagner de l'argent.

Xavier Niel est un entrepreneur, un homme d'affaires qui a compris que les trois opérateurs historiques qui se partageaient le marché de la téléphonie mobile en France, protégés par leurs licences d'État, ne se livraient pas vraiment concurrence. Il a repéré une opportunité de profit, il a étudié le marché, il a évalué les moyens qu'il devait mobiliser, il a bataillé pour obtenir une licence et a investi lourdement dans le développement de son offre. Xavier Niel est un entrepreneur, un homme d'affaires qui cherche à gagner de l'argent et qui, ce faisant, va probablement diminuer nos factures de moitié.

L'action de l'entrepreneur, c'est ce qu'Adam Smith, le père fondateur de la science économique, avait illustré par la fameuse métaphore de la « main invisible ». C'est ce processus de coopération sociale spontanée qui fait qu'un individu, dans la poursuite de ses propres intérêts, prend des risques, utilise ses compétences et travaille dur pour nous rendre service à tous. Incontestablement, Xavier Niel vient de contribuer à notre bien-être en augmentant notre pouvoir d'achat. Pour autant, son action n'a été guidée par aucune considération politique et elle n'a pas été planifiée par un organe de décision central. Xavier Niel a simplement pensé que certains d'entre nous aimeraient disposer de forfaits téléphoniques moins onéreux, il a constaté qu'il pouvait le faire, que l'opération pouvait être profitable et donc, il l'a fait. Pour son profit et notre bénéfice.

Là où l'homme politique cherche à décider pour nous tous de ce qui est bon pour nous, comme si nous étions tous identiques, l'entrepreneur nous sait différents et n'espère rien d'autre que nous soyons suffisamment nombreux à apprécier son offre pour lui permettre de vivre. L'entrepreneur n'impose pas, il propose et c'est le consommateur souverain qui valide son offre. L'économie de marché est une gigantesque démocratie qui fonctionne 24 heures sur 24 et où chaque euro représente un droit de vote. Les quelques milliers de nos concitoyens qui ont fait le choix de souscrire à l'offre de Xavier Niel ont voté pour lui :

ils ont élu Free Mobile comme fournisseur de téléphonie mobile sans l'imposer aux autres et restent libres, à tout moment, de changer d'avis.

Là où l'homme politique peut nous contraindre à payer un produit dont nous ne voulons pas ou nous obliger à utiliser les services d'un fournisseur qui ne nous convient pas, l'entrepreneur n'a d'autre choix que de nous satisfaire. Contraint par la réalité, soumis au suffrage des consommateurs et remis en cause par ses concurrents, l'entrepreneur doit chaque jour s'efforcer de s'adapter et d'améliorer son offre. Il en va de la santé et même de la survie de ses affaires : s'il se trompe, s'il se laisse aller, il en subira inmanquablement les conséquences. Si l'État peut se tromper indéfiniment, c'est un luxe que l'entrepreneur ne peut pas se permettre.

Là où l'homme politique estime que son dévouement à la cause commune, qu'il soit réel ou feint, mérite des louanges, l'entrepreneur n'a pas à être remercié. Sa récompense, son utilité sociale, est mesurée comme elle est récompensée : à l'aune de ses bénéfices. Chaque centime que gagne l'entrepreneur est un centime de richesse qu'il a créé. Il n'a volé ni spolié personne, il a créé quelque chose de nouveau en exploitant des ressources qu'il a achetées ou louées à d'autres entrepreneurs. Cette nouvelle richesse qui contribuera à améliorer nos vies, cette valeur ajoutée, n'a pas été décrétée par une obscure administration mais par ceux-là mêmes à qui elle est utile.

L'entrepreneur, individu de chair et de sang issu de nos rangs, ne pense pas l'économie en termes de grands agrégats macroéconomiques, pas plus qu'il ne cherche à construire une société idéale. L'entrepreneur pense l'économie en termes humains : ses clients, ses fournisseurs, ses salariés, ses actionnaires, ses partenaires, ses concurrents sont des êtres humains qui, comme lui, vivent dans la société des hommes. L'entrepreneur est celui qui, mieux que personne, sait que l'économie est un phénomène qui n'existe que par et pour les hommes.

Porteur d'une infime fraction du savoir humain, guidé par les prix du marché, motivé par des opportunités de profits et modéré par des risques de pertes, il participe, souvent sans même le réaliser, à l'édification d'un système de production et de répartition des richesses d'une telle complexité qu'aucun planificateur, quels que soient les moyens dont il dispose, n'aurait pu concevoir. Si les trois derniers siècles ont vu le bien-être de nos semblables progresser plus que depuis l'aube de l'humanité, c'est aux entrepreneurs, et à eux seuls que nous le devons.

Pourtant, l'entrepreneur n'est ni un surhomme, ni nécessairement un être exceptionnel. En fait, nous sommes tous des entrepreneurs. Pensez-y : qu'est-ce qui différencie un salarié d'un entrepreneur si ce n'est la forme légale et le traitement administratif de leurs activités productives ? Un salarié n'est jamais rien d'autre qu'un entrepreneur individuel qui loue sa force de travail à un autre entrepreneur avec, éventuellement, un contrat d'exclusivité. Ce qui a réellement changé, le véritable secret de cette formidable aventure humaine commencée depuis maintenant trois siècles, ce ne sont pas tant les machines ni le développement des circuits financiers, ce ne sont pas les politiques économiques de nos gouvernements ni la performance de nos moyens de transport.

Ce qui a changé, le moteur ultime des entrepreneurs et de l'économie de marché, c'est la liberté d'entreprendre.

« Le premier des droits de l'homme, c'est la liberté individuelle, la liberté de la propriété, la liberté de la pensée, la liberté du travail. » –

Jean Jaurès, 1859 - 1914

La France est un pays extraordinaire, où à la sortie d'un aéroport en pleine journée, un jeune « artisan transporteur de personnes » peut se faire embarquer par la police comme un vulgaire criminel, pour le seul motif de l'exercice de son métier !

J'ai 32 ans et j'ai créé mon entreprise de transport de personnes en moto il y a 4 ans. Mes clients nomment couramment mon service « moto-taxi », à tort, puisque l'appellation « taxi » est réservée uniquement aux véhicules à 4 roues transportant des personnes à titre onéreux et possédant une licence et une plaque. Dixit l'État souverain, qui a mis en place des quotas de taxis voitures – initialement gratuits – dont le prix s'est envolé en raison de la restriction qu'ils causent. J'ai bien conscience que « transporteur de personnes sur des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues » n'est pas facile à placer dans une conversation. Mais il vous faudra faire cet effort si vous voulez aborder le sujet. En effet, on ne plaisante pas avec les « statuts » dans ce « pays merveilleux ». En revanche, on a beaucoup d'humour sur l'organisation et la gestion des transports, ma profession étant de facto en concurrence, depuis sa naissance il y a une dizaine d'années, avec les taxis voitures. Cette concurrence a longtemps été jugée « déloyale », puisque n'étant pas taxi je n'ai ni licence ni plaque. Sous la pression de mes collègues, le gouvernement a créé une réglementation propre au « moto-taxi ». (Loi Gonzales relative au transport à titre onéreux de personnes par véhicules motorisés à 2 ou 3 roues, consolidée au 1^{er} avril 2011 par le décret n°2010-1223 relatif au transport public de personnes avec conducteur.) Cette réglementation souligne donc, selon la personne qui l'a rédigée, que « le transport de personnes en moto à titre onéreux s'opère uniquement sur réservation préalable », qu'il « ne pourra faire l'objet d'une quête de clients sur la voie publique », que « les véhicules affectés à l'activité ne peuvent stationner aux abords des gares et des aéroports que si leur conducteur peut justifier d'une réservation préalable », et ce dans le seul but « de bien distinguer cette activité de celle des taxis ». Je ne m'étendrai pas sur le chapitre répressif de ladite loi, composée de sanctions plus disproportionnées les unes que les autres (1 an d'emprisonnement, 15 000 € d'amende, la suspension pour une durée de 5 ans du permis de conduire, etc.). Pour résumer, je peux transporter des personnes d'un point A à un point B, payer des charges, mais je ne peux ni faire savoir aux utilisateurs qu'ils ont la possibilité d'utiliser mon service, ni stationner là où ils ont le plus besoin de moi, ni bénéficier de panneaux indicateurs sur l'accès au service taxi-moto dans les gares et aéroports, ni d'infrastructures spécifiques à mon activité comme des stations d'attente.

Tout ce qui est mis à disposition d'un taxi voiture et qui m'est refusé.

Si malgré tout, j'ai l'idée folle de proposer mes services à un client, on pourra m'emmener *manu militari* en garde à vue pour racolage. En marge de cela – comme c'est le cas pour tous les artisans, dans tous les secteurs – l'État ne voit évidemment aucun inconvénient à ce que je lui verse malgré mon « activité racoleuse » environ 7 000 € de charges par trimestre, et ne se pose bien évidemment aucune question sur la façon dont je génère cette somme, malgré le champ on ne peut plus « réduit » de mon activité licenciuse.

En définitive, non, je ne suis pas libre de travailler dans le pays où « liberté » est inscrit sur tous les frontons des mairies. Plus précisément, l'État ne me laisse pas la possibilité d'utiliser le marché librement, c'est-à-dire offrir l'activité de transport de personnes à moto en réponse à une clientèle demandeuse de ce service. L'État, par ses choix et ses ambitions de planification soviétique, entrave ma liberté d'organiser et de produire une prestation en adéquation avec la demande. Ce droit pourtant est bien présent dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Quelques chiffres intéressants démontrant l'inefficacité de l'État à « organiser et planifier » ce secteur. On recense effectivement quelques 15 000 taxis à Paris, un effectif inférieur à celui de 1920 où l'on en comptait 25 000 – les besoins en déplacements des Parisiens, comme chacun sait, n'ayant pas évolué depuis les Années folles. Du coup, inutile d'en chercher en sortant du cinéma ou du restaurant, voire pour vous rendre à un rendez-vous professionnel à 9h00 du matin. Combien d'entre vous ont attendu plus d'une heure dans une gare parisienne, jusqu'à ce qu'un taxi voiture daigne vous prendre en charge ? Combien ont subi un refus de prise en charge, pour destination trop lointaine, trop proche, ou pas assez rentable ? L'État affiche un bilan pitoyable, un constat d'échec à la portée internationale suscitant raillerie et colère de la part des touristes étrangers. Nos chers dirigeants tirent la sonnette d'alarme depuis 1959 pourtant, où un rapport sous de Gaulle indiquait : « *La limitation réglementaire du nombre des taxis nuit à la satisfaction de la demande et entraîne la création de 'situations acquises', dont le transfert payant des autorisations de circulation est la manifestation la plus critiquable.* » On sait néanmoins, depuis Aristote, que la nature a horreur du vide et que, lorsqu'un besoin n'est pas satisfait, débarque toujours un petit malin pour tenter sa chance. Le petit malin est d'ailleurs parfois un gros rusé, comme dans le cas des Vélos et autres Autos « lib's », mais peut aussi être un de ces « motos-taxis » vous acheminant de la gare de Lyon à l'aéroport de Roissy sur une Honda GoldWing 1800cc, ou une voiture limousine, ou encore un minivan si vous êtes plus de 5 personnes, autant de services complémentaires pour répondre à chaque demande. N'est-il pas raisonnable d'imaginer tous ces modes de transport évoluant librement, en un simple rapport d'offre et de demande, sans licence ni plaque, ni réglementation ou autre planification sortie d'on ne sait quel esprit passé par l'ENA ?

Je crois sincèrement au changement, qui serait induit par des idées plus « libérales », un jour prochain, à mesure que les consciences s'éveillent, nous pourrions bel et bien voir apparaître un fonctionnement non plus basé sur de quelconques actions politiques, mais plutôt un système basé sur la responsabilisation des acteurs de notre société, une vision qui permettrait à chacun de s'épanouir dans son activité avec le souci du respect des mêmes droits pour son voisin. Ce jour-là, je pourrai dire que je vis dans une société libre, car mon droit fondamental de travailler sans contrainte fera de moi un homme libre.

*« L'entrée du port ? Ne vous trompez pas, celle du cirque
Pinder est juste à côté ! » – Magazine Capital, 2009*

Le Grand Port Maritime de Marseille, alias GPMM, selon sa nouvelle appellation depuis 2008, connaît un déclin dont on n'imagine pas qu'il puisse être réversible tant les causes du mal sont profondes.

Premier port français, premier port de la Méditerranée, du moins pour l'instant, ex-troisième, puis quatrième puis cinquième port d'Europe, il est un élément essentiel de l'économie de Marseille et de sa région. Aux quelques 11 000 emplois portuaires directs viennent s'ajouter 30 000 emplois dans le négoce et les services directement liés à l'activité portuaire, et sans doute autant en emplois indirects. Autant dire que son influence et son importance pour la région sont incontournables.

Pourtant, malgré une situation géographique exceptionnellement favorable, le trafic baisse de façon alarmante, alors même que l'explosion des échanges mondiaux de marchandises devrait lui profiter. Depuis 1990, le GPMM a perdu le tiers de sa part de marché en Méditerranée en matière de trafic global, et la moitié en matière de trafic de containers. De 2006 à 2010, le volume de marchandises traitées a chuté de 100 millions de tonnes à 85 millions, au profit principalement de ports italiens, comme Gênes, ou espagnols, comme Barcelone ou Valence.

En 2010, l'activité fruits et légumes a carrément fermé, suite au départ du groupe israélien Agrexco pour Gênes, lassé de débarquer à quai des navires entiers de marchandises ayant eu le temps de pourrir sur pied avant d'être déchargées.

Pourquoi un tel gâchis ? Conflits sociaux à répétition paralysant l'activité, y compris pour des motifs futiles, coûts salariaux exorbitants issus à la fois d'une organisation du travail aberrante et d'années de laisser-aller et de capitulation face à des syndicats arc-boutés sur la défense des privilèges les plus indéfendables, syndicats politisés à l'extrême.

Ayant réussi à ruiner consciencieusement et méthodiquement, année après année, voire décennie après décennie, l'économie du port et par ricochet celle d'une région entière, ces mêmes irresponsables déclenchent action sur action pour préserver des emplois qui se trouvent menacés du fait même de leur incurie. Car en temps de crise, le leitmotiv des années 1970/1980 : « la marchandise payera », qui justifiait à peu de frais pour les décideurs publics de céder aux revendications les plus extrêmes des syndicats, ne fonctionne plus. Car après tout, pourquoi se priver d'acheter à bon compte paix sociale et voix aux élections, si ce sont les autres qui payent ? La marchandise a le choix, elle ne paye plus les yeux fermés, surtout pour un service déplorable, elle vote donc avec ses

pieds et va voir ailleurs. Tant pis pour les dizaines de milliers de salariés marseillais que cela met en difficulté, sans qu'ils n'y soient pour rien.

Examinons quelques-uns des points les plus ubuesques. L'emploi portuaire est aux mains du seul syndicat, la CGT, qui valide l'ensemble des dossiers d'embauche, dans la transparence et le pluralisme d'opinions qui en découlent, bien entendu. Survivance de l'ancien régime des dockers, avant le basculement vers un statut privé en 1992, en un temps où ce syndicat était seul habilité à délivrer la carte professionnelle de docker, ce système permet d'assurer l'homogénéité bien-pensante des troupes et la soumission aux directives du syndicat (et bien entendu de caser les camarades du parti). Lorsque par extraordinaire un original s'en va s'affilier ailleurs, généralement après un conflit pour une bonne place dans une des planques de délégation du personnel, les camarades savent trouver les arguments pour le faire rentrer dans le rang.

Le syndicat veille à ce que rien ne bouge : dockers et conducteurs d'engins n'ont pas les mêmes horaires de travail, et pas question de les modifier. À chaque prise de service, l'équipe de déchargement attend une demi-heure l'arrivée du conducteur, payée à ne rien faire. Ledit conducteur, d'ailleurs, ne vient qu'une fois sur deux. En effet, pour chaque service sont inscrits un titulaire et un réserviste. Autrefois, le réserviste attendait au pied du portique, en cas de besoin. Aujourd'hui, grâce au téléphone portable, il vaque tranquillement à ses occupations, payé à temps plein, en attendant un hypothétique appel.

Aussi, le nombre de conteneurs traités par mètre linéaire de quai représentait à Marseille-Fos la moitié de ce qui était traité à Valence et le quart de ce qui était traité à Anvers pour deux fois plus cher qu'à Anvers. Dans un encart publicitaire resté célèbre, l'UPE (Union Pour les Entreprises) vantait ainsi ironiquement le « meilleur job au monde » : 4 000 € par mois pour 18 heures de travail effectif hebdomadaire et 8 semaines minimum de congés payés.

Ce statut en or, déconnecté de toute réalité, est défendu bec et ongles, à grand coup de grèves, y compris dans ses plus infimes détails. Le port a ainsi connu deux semaines de grève (rémunérées comme il se doit) pour contraindre EDF à embaucher sur son terminal l'équivalent d'un poste et demi sous statut portuaire et non sous statut EDF comme elle l'envisageait. Et pendant ce temps, la marchandise n'arrive pas, jusqu'à ce que, excédée, elle aille voir ailleurs.

Il serait temps que ces irresponsables se voient présentés la facture de leurs exactions. Ils ont trahi l'économie de la ville, ses habitants, la ruinant au nom de leurs intérêts corporatistes, sans aucune considération pour les intérêts et besoins de dizaines de milliers de personnes bien moins loties qu'eux. Ce n'est plus soutenable. Mais naturellement, le politique s'en moque. Aucun n'aura le courage de confier le port au privé, qui le ferait fonctionner dans des conditions économiques normales, et assurerait une prospérité équitable à tous, car il en irait des intérêts bien compris de chacun.

Au lieu de cela, le port s'enfonce dans le déclin, Marseille toute entière en pâtit. Le monde peut s'écrouler, nos petits fonctionnaires marxistes s'en moquent, il ne faut pas toucher à leurs RTT ni à leur pause café : ce sont des causes tellement plus importantes que le développement économique d'une région. Mais le jour où, en s'écroulant, le monde les emportera sur son passage, nous ne serons pas nombreux à les plaindre.

« Si un échange entre deux parties est volontaire, il n'aura lieu que si les deux pensent qu'ils en tireront profit. La plupart des erreurs économiques découlent de l'oubli de cette idée, de la tendance à supposer qu'il y a un gâteau figé, qu'une partie ne peut gagner qu'au détriment de l'autre. » – Milton Friedman, 1990

Si les délocalisations apparaissent souvent pour l'opinion publique comme les effets cyniques d'un capitalisme destructeur d'emplois, c'est sans aucun doute parce que seule cette conséquence de courte vue est largement médiatisée. La réalité des faits tranche pourtant nettement avec cette vision un peu simpliste.

Le Dictionnaire Larousse présente les délocalisations comme étant « le déplacement d'unités de production d'un pays vers un autre lié à la recherche d'un coût de production plus bas. » C'est un peu réducteur, puisque de nombreuses entreprises délocalisent pour accéder à des compétences, des infrastructures et un marché local qui leur permettent d'accélérer leur développement. Ou pour réduire leurs frais de transport, simplement.

L'économie des pays occidentaux s'est très largement transformée au XX^e siècle, d'une part en diminuant la masse salariale au sein du processus de production et d'autre part en réduisant la part de la production de biens au profit de la production de services. Ce phénomène dit « de destruction créatrice » est, selon l'économiste Joseph Schumpeter, la principale caractéristique du capitalisme – même si ce point précis peut faire débat.

Une usine qui ferme ses portes est un spectacle cauchemardesque à la fois pour les salariés, leur famille et bien souvent pour tout le tissu économique qui dépendait en partie de cette activité. Ce sentiment « d'injustice » est d'autant plus important quand il s'agit d'une délocalisation. La médiatisation de ce drame, qu'il ne s'agit pas de minimiser, masque pourtant d'autres faits qui doivent permettre au lecteur de les relativiser.

La destruction d'emplois liée directement aux délocalisations représentait entre 1993 et 2003 moins de 14 000 emplois par an sur les 6,8 millions d'emplois dans le secteur secondaire, en France. [16]

Les délocalisations, quand la raison est une économie du coût de production, permettent de diminuer les coûts de revient, et associées au phénomène de concurrence, elles offrent aux consommateurs des pays occidentaux des produits moins chers.

Étant donné que les revenus ont évolué plus vite que l'inflation, le pouvoir d'achat supplémentaire profite largement à des industries innovantes notamment dans les Nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'aux services notamment liés aux loisirs.

Sur les 10 dernières années, les budgets des foyers français ont évolué en conséquence, on constate une diminution relative des dépenses de 35,3% pour le textile, de 13,4% pour l'alimentation, contre une augmentation de 31% dans la santé, 27,2% dans le logement et 13,4% dans les communications et les loisirs. [17]

Le coût d'achat d'un bien ramené en temps de travail permet de constater par exemple qu'il fallait travailler 15,5 mois en 1991 contre 11,5 mois en 2011 pour l'acquisition d'une voiture de gamme identique ; pour un vol Paris – New York, comptez 118 heures de travail contre 10 heures en 2011, ceci grâce au low cost (une forme de délocalisation).

Par contre, notre célèbre baguette de pain nous coûte toujours 8 minutes de travail, soit autant qu'en 1991. [17] Il est plus difficile de la délocaliser.

Nous dépensons moins dans les produits manufacturés à faible valeur ajoutée et reportons notre consommation vers les services, avec comme conséquence principale la création d'emplois plus qualifiés. Le secteur tertiaire peut également faire l'objet de délocalisation, comme les centres d'appels, mais la majorité des emplois créés restera dans les lieux de consommation ou proches des centres névralgiques de l'entreprise.

De plus, un facteur qu'on oublie souvent, les délocalisations d'entreprises occidentales dans les pays émergents ont apporté à ces derniers des emplois et un taux de croissance du PIB bien supérieur au nôtre. Or, cet autre côté du miroir nous est aussi bénéfique.

Bien plus efficaces qu'une aide humanitaire qui maintient un pays sous perfusion, l'implantation d'unités de production crée de la valeur ajoutée pour le pays concerné. Si les conditions de travail des ouvriers dans les pays émergents peuvent choquer, il faut se féliciter de l'amélioration de leur situation, bien plus rapide que celle qu'ont connue les pays occidentaux pendant les révolutions industrielles.

Or, et c'est là l'essentiel à long terme, nos industries exportatrices profitent directement de la croissance de ces pays, pas uniquement l'industrie du luxe et du tourisme. Ainsi, les Apple Stores en Chine ont connu des émeutes lors de leur première ouverture.

En d'autres termes, participer au développement des pays émergents est sans doute la voie la plus efficace pour réduire les inégalités Nord-Sud, un thème « social » qu'on occulte pourtant souvent.

Du point de vue environnemental, les normes des pays occidentaux conduisent les producteurs locaux à faire évoluer leur mode de production, notamment quant au choix des matériaux, les amenant par exemple vers des standards de production plus respectueux de l'environnement. Préoccupation que nous n'avons pas lors de notre révolution industrielle, que nous n'aurions probablement pas apprécié de nous voir imposée et qui illustre une autre facette positive mal reconnue des délocalisations.

La recherche de production à bas coût est donc bien loin d'être la seule raison des délocalisations. La recherche de nouveaux marchés, d'infrastructures et de compétences peuvent amener des dirigeants à vouloir s'implanter dans certaines régions du monde, y compris dans des pays occidentaux, avec toujours à la clef des créations d'emplois.

Enfin, bien souvent, les délocalisations sont dues aux fiscalités et réglementations folles des pays occidentaux. Il est vrai qu'elles sont dans ce cas néfastes parce que les créations d'emplois dans les autres secteurs, tels les services, tardent à les compenser. Mais la seule solution n'est pas d'interdire la délocalisation, mais bien de faire maigrir l'État.

« "Laissez faire, laissez passer" ou "Laissez faire", telle devrait être la devise de toute puissance publique. » – Vincent de Gournay

A chaque élection, le thème de la mondialisation revient sur le tapis. Certains candidats, avides de voix, essaient de lui faire porter le chapeau des problèmes économiques de la France et ce, alors qu'elle est, au contraire, un pansement indispensable pour ralentir l'hémorragie.

Pour l'élection présidentielle de 2012, le candidat à la primaire socialiste, Arnaud Montebourg, avait axé sa campagne sur la « démondialisation ». Fin politicien, il avait menti aux électeurs en expliquant que le chômage était la conséquence directe de la libéralisation des échanges.

De son côté, Marine Le Pen fait aussi du protectionnisme un pilier de son programme économique. Elle insiste sur le fait que les étrangers viennent « voler le pain des Français ». Une telle analyse s'oppose pourtant au bon sens économique. Refuser le libre-échange ou, à défaut, instaurer des droits de douane pour en limiter la portée, ne pénalise pas uniquement les exportateurs étrangers : les consommateurs en paient indirectement la note, puisque les droits de douane seront inéluctablement pris en compte dans le prix du produit, qu'ils payent – et non le fournisseur du produit.

À l'heure où la crise économique sévit plus fortement que jamais, la France peut-elle se permettre le luxe de refuser ou tordre cette concurrence étrangère qui rehausse le pouvoir d'achat de ses nationaux ? Ces candidats feignent-ils d'oublier que le protectionnisme avait conduit directement aux deux guerres mondiales ?

En effet, les Allemands, avant la Première Guerre mondiale, s'adonnèrent à un blocus sous-marin, provoquant ainsi une hausse des prix sans précédent des produits de première nécessité. Le problème est que, malheureusement, un pays comme la Grande-Bretagne ne produisait pas de blé et de farine en quantité suffisante pour ses nationaux. Curieusement, alors que c'est justement le protectionnisme allemand qui avait conduit le Royaume-Uni à cette désastreuse situation alimentaire, un climat défavorable au libre-échange s'instaura au sein de ce pays, mené par des personnalités fortes, telles que l'historien anglais Alfred Zimmern. Après la Première Guerre mondiale, les Britanniques eurent alors la mauvaise idée de jouer les Allemands. Le gouvernement de coalition de 1931 limita ainsi les importations de produits industriels, adoptant, au passage, en 1932, un droit de douane général minimum de 10%.

Ce repli sur soi de plus en plus généralisé à toutes les nations européennes fut un des facteurs de la Seconde Guerre mondiale. Qu'en aurait-il été si les commerçants de ces pays avaient au contraire noué des liens économiques forts ? Leurs dirigeants politiques

auraient-ils pu se permettre d'entrer en conflit avec leurs voisins ? La réponse est probablement négative et devrait être méditée.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, après la guerre de 1939-1945, le GATT puis l'OMC ont poussé leurs États-membres à abaisser les barrières protectionnistes.

Ce lourd passif historique, reconnu *de facto* par les institutions internationales, n'empêche pourtant pas les deux candidats précités de défendre le protectionnisme avec ardeur, en des termes qui leur sont propres. Ils font semblant de s'opposer, le directeur de campagne d'Arnaud Montebourg faisant mine de dénoncer le repli nationaliste haineux de Marine Le Pen alors que, dans les faits, leurs idées en la matière sont identiques.

Malheureusement, les candidats français ne sont pas les seuls à dénoncer les pseudo-travers du libre-échange : aux États-Unis, en janvier 2009, les droits de douane sur le roquefort ont été triplés et d'autres produits européens (chocolats, jus de fruit, légumes, fruits, chewing-gums...) ont été taxés à 100%. Même un pays émergent comme l'Inde s'adonne de plus en plus aux fausses vertus douanières. Il ne faudra alors pas s'étonner si ce pays connaît, depuis peu, une croissance plus molle.

Par ailleurs, le protectionnisme ne prend pas uniquement la forme de droits de douane. L'imagination des pouvoirs publics est sans bornes lorsqu'il s'agit de limiter la portée du libre-échange :

- Dédouanement : Le but est, en l'espèce, d'alourdir les procédures administratives pour mieux décourager les importateurs. La France s'est spécialisée dans ce stratagème.
- Normes techniques ou sanitaires, voire, désormais, environnementales : Quoi de plus « vendeur » quand on veut limiter le libre-échange que d'invoquer d'impérieuses raisons sanitaires pour mieux emporter le soutien de l'électeur, par la suite ?
- Quotas : Limiter les importations en volume, sous prétexte de saturation du marché.
- Lois limitant les investissements étrangers : De nombreux pays occidentaux votent des lois en ce sens au nom du « patriotisme économique ».
- Manipulation du taux de change : Certains États, comme la Chine et les États-Unis, abaissent artificiellement le taux de change de leur monnaie pour rendre les importations plus onéreuses et, accessoirement, favoriser l'exportation de leurs produits.
- Passation de marchés publics : Procédures limitant la concurrence, étrangère surtout.
- Subventions : Les subventions sont généralement destinées aux producteurs locaux. On ne fera pas l'affront d'expliquer comment et pourquoi elles favorisent ces derniers au détriment des entreprises étrangères.

Malheureusement, tous les politiciens s'adonnent à des stratagèmes protectionnistes, même ceux qui se disent libre-échangistes. Marine Le Pen et Arnaud Montebourg ont au moins une qualité : ils annoncent clairement la couleur de leur programme et on ne pourra pas les accuser de faire passer des mesures protectionnistes en douce si, d'aventure, à court ou moyen terme, les électeurs français devaient les choisir.

Le protectionnisme est donc un danger pouvant provenir de multiples horizons politiques. Cette tentation est d'autant plus à écarter à un moment où le contexte politique est fragile et où les mouvements antisystème (de droite comme de gauche) pourraient en profiter pour fomenter une révolution aux conséquences désastreuses.

« Il est évident que la concurrence, c'est la liberté. Détruire la liberté d'agir, c'est détruire la possibilité et par suite la faculté de choisir, de juger, de comparer ; c'est tuer l'intelligence, c'est tuer la pensée, c'est tuer l'homme. » – Frédéric Bastiat, 1843

La concurrence est antisociale, détruit l'emploi, appauvrit les individus, engendre des conflits, conduit à une lutte sans fin et sans merci entre individus et entreprises, se fait au détriment du respect des individus, de leurs conditions de travail, favorise la loi du plus fort, le non-respect de l'environnement, etc.

Ces propos reviennent souvent dans les médias français et sont repris dans notre environnement proche, mais qu'en est-il vraiment ? La concurrence est-elle réellement l'incarnation du mal absolu, est-elle la résultante de notre société moderne et capitaliste ? Ou est-elle d'une tout autre nature, selon le point de vue où l'on se place ?

La concurrence peut se définir comme « la rivalité d'intérêts qui existe entre plusieurs personnes », ou comme « la compétition, le combat que se livrent deux entités poursuivant le même but ». Mais le verbe latin dont le terme est issu, « *concurrere* », signifie à l'origine « accourir avec, ensemble ». On voit bien dès lors que le terme lui-même recèle une certaine ambiguïté, puisque il associe à la fois l'idée de compétition avec celle de fraternité.

La concurrence est donc à l'origine issue d'une rivalité entre individus. La critique la plus commune est que lorsqu'elle s'exprime sans limites, elle aurait inévitablement des effets pervers tels que : la ruine du petit commerçant, forcé de vendre à perte face aux grandes surfaces, la misère des travailleurs les moins qualifiés, obligés de réduire leurs salaires pour maintenir leur emploi, la disparition d'industries dont les coûts de production sont supérieurs à ceux de leurs voisins, le trucage par les laboratoires pharmaceutiques de leurs études pour commercialiser leurs molécules en premier, ou bien encore la non vérification de leurs sources par les journalistes pour publier un scoop.

On voit bien en effet que, la concurrence, si l'on se place du côté du boutiquier, de l'offreur de travail, de l'industriel, du pharmacien, du diffuseur d'informations et de façon générale du producteur, peut avoir des effets de prime abord négatifs, voire dramatiques.

Mais si on se place de l'autre côté, du côté de l'acheteur, du client ou du consommateur – que nous sommes tous d'ailleurs – qu'en est-il vraiment ?

La concurrence va arracher au producteur ses trois principaux bénéfices : les ressources naturelles, qui lui sont offertes, les inventions, produit de son ingéniosité, et enfin les moyens, issus de l'accumulation des richesses, autrement dit le capital.

En effet, pourquoi les oranges de Floride ne seraient-elles pas vendues au prix de l'or à leurs voisins canadiens, bien incapables de les produire ? Pourquoi le prix des PC baisse-t-il continuellement malgré des performances croissantes ? Pourquoi le banquier pratique-t-il des « taux zéro » et non l'usure ?

En dernière analyse, le banquier, le fruitier ou le vendeur de PC sont en fait tous, tout autant, en concurrence entre eux. Tous cherchent à convaincre le consommateur de leur confier un peu de monnaie en échange de produits pourtant tous très différents. Tous cherchent à le séduire et à l'emporter face à tous les autres.

Parce que dans tous les cas, c'est l'action de la concurrence qui force le producteur à baisser ses prix au profit du consommateur. C'est la combinaison permanente de ces deux forces opposées, recherche par le producteur du monopole et de sa rente de profit maximal et captation de cette rente par la concurrence au profit du consommateur, qui constitue le fondement des progrès de l'humanité.

Comme l'écrit avec lucidité Frédéric Bastiat, c'est d'un combat sans fin qu'il s'agit là : *« La Concurrence est cette force humanitaire qui arrache le progrès, à mesure qu'il se réalise, des mains de l'individualité, pour en faire l'héritage commun de la grande famille humaine. Il n'est donc pas surprenant que l'individualité, représentée par l'intérêt de l'homme en tant que producteur, s'insurge depuis le commencement du monde contre la Concurrence, qu'elle la réprouve, qu'elle cherche à la détruire, appelant à son aide la force, la ruse, le privilège, le monopole, la restriction, la protection gouvernementale, etc. »* [18]

Paradoxalement, l'hostilité des Français à l'économie de marché et à son corollaire, la concurrence, s'expliquerait par la conjonction de plusieurs traditions que sont une vision catholique selon laquelle « l'argent est sale », le colbertisme, le socialisme ainsi que le corporatisme qui, selon Alain Lamassoure, aurait survécu au régime de Vichy.

Il faudra d'ailleurs attendre le traité de Rome de 1957 pour que les politiques de la concurrence soient généralisées au niveau de l'Union européenne et commencent à s'imposer à la France.

La concurrence, à l'inverse du monopole, de la rente ou du privilège, est certes impopulaire car elle contraint l'individu, elle le dérange dans son confort personnel, elle lui rappelle que rien n'est jamais acquis, et que pour recevoir la juste récompense de ses efforts, il devra donner en tout temps et partout le meilleur de lui-même.

Mais, contrairement aux idées reçues, la concurrence est le plus puissant outil d'égalité sociale, car partout où elle passe, elle rend du pouvoir d'achat à tous, y compris aux plus pauvres, parfois plus en proportion.

Elle permet de diffuser à l'ensemble de l'humanité un bien-être, une prospérité et un confort, qui autrement ne resteraient le privilège que d'un petit nombre. Elle porte en elle-même les idéaux de justice, d'égalité et de fraternité qui sont propres à la nature humaine.

« Une société qui place l'égalité devant la liberté n'aura aucune des deux. Une société qui place la liberté avant l'égalité obtiendra un haut degré des deux. » – Milton Friedman

Véronique et Michel, 23 ans, tous deux fraîchement diplômés avec de très bonnes mentions, attendent patiemment leur second tour d'entretien d'embauche. L'entreprise privée qui propose l'emploi est de taille moyenne et saine. Ils ont tous les deux le profil requis mais Véronique a quelques atouts importants en plus. Elle parle et écrit couramment l'anglais, son sourire et sa loquacité ont toujours enchanté ses amis.

Sa grand-mère, privée d'études jugées inutiles pour une fille, avait été de celles qui, en 68, ont lutté pour que les femmes soient enfin reconnues égales à l'homme et surtout pour qu'elles ne soient plus discriminées au sein de la société. Mais de nos jours, comme de tout temps, toutes les discriminations ne sont pas faites pour nuire. Et si certaines étaient indispensables pour pouvoir contraster certaines exigences ? Voyons cela.

Normalement, Véronique devrait être choisie, mais un patron avisé doit tenir compte de différents facteurs. Son choix ne dépend pas que de la candidate et il doit faire bon nombre de calculs rigoureux, attendu que la dépense ne s'arrêtera malheureusement pas au seul coût du salaire annuel, même toutes charges comprises. Les avantages de Véronique sont certes intéressants mais le patron doit être prévoyant à long terme. Une bonne entreprise doit évaluer de nombreux risques économiques pour limiter autant que possible les inconnues qui pourraient la mettre en péril.

À noter que la raison profonde qui fait qu'un employeur français doit calculer la rentabilité d'une embauche à long terme vient d'un marché du travail très rigide, une manifestation en étant qu'il est difficile de licencier un employé. Si Véronique et Michel, compte tenu des informations dont dispose l'employeur, sont « identiques » (quant à leur fonction potentielle en entreprise), ils auront le même salaire d'embauche sur un marché libre.

Il paraît clair que le dilemme de l'employeur reste énorme : qui choisir ? La plus qualifiée, avec toutes les inconnues économiques que ce choix va engendrer ? Ou préférer ne pas prendre trop de risques et se reposer sur Michel qui malgré tout ferait bien l'affaire ?

Et si la solution passait par une différence de salaire ? Pourquoi ? Comment ?

Tout d'abord, Véronique est une jeune femme qui par nature tôt ou tard sera confrontée à des choix qui auront un impact important sur sa productivité et qui engendreront des coûts supplémentaires pour l'entreprise. Des décisions auxquelles Michel n'aura jamais à se mesurer ou du moins pas de la même manière ni avec le même impact économique. La candidate fondera, sans doute, une famille, aura des enfants et les congés maternité qui s'ensuivent. Ensuite, probablement, sur une décennie environ, elle devra s'absenter

dès que ses petits auront besoin de soins quand ils seront malades. Peut-être même renoncera-t-elle à sa carrière professionnelle et il faudra alors tout recommencer. Du moins, quand elle sera absente il faudra lui trouver un ou une remplaçante qui n'aura pas son expérience et donc ne sera jamais aussi rentable qu'elle.

L'entreprise perdrait alors donc du temps et de l'argent et sa viabilité est soumise à toutes ces dépenses. Si l'employeur peut répercuter ces charges supplémentaires par un salaire un peu moindre à celui d'un homme, le temps de voir comment évoluera la situation familiale de la jeune femme, son dilemme sera vite réglé. [19] Grâce à cette différence, il pourra la choisir et ne perdra pas trop au change quand celle-ci aura décidé qu'il est temps pour elle d'avoir un enfant et s'absentera, espérons dans des limites raisonnables, quand les circonstances le demanderont.

Notre patron a déjà plusieurs femmes dans son entreprise, et n'a eu que deux déceptions, mais qui lui ont coûté assez cher. D'ailleurs deux ou trois de celles qui ont passé l'âge de devoir encore pouponner perçoivent même des salaires supérieurs à leurs collègues masculins parce que plus habiles qu'eux dans le travail. Cette jeune femme semble motivée et il a envie de courir ce risque. Cette « discrimination » par le salaire va tout simplement lui permettre de ne pas l'exclure sous simple prétexte qu'elle est une femme.

En réalité, plus un employeur a la liberté de contracter librement une embauche avec ses futurs employés, plus celui-ci sera enclin à recruter en cas de nécessité et il le fera toujours avec le candidat le plus apte à pourvoir le poste, qu'il soit homme ou femme. La vraie égalité ne résiderait-elle pas plutôt dans les mêmes chances pour chacun de pouvoir démontrer ses talents professionnels ?

Admettons maintenant qu'il n'ait aucune marge de manœuvre pour combler le risque du manque à gagner à cause d'un sombre motif de législation qui en appellerait à cette présumée égalité qui ne tiendrait compte que du salaire. L'entreprise marche bien mais malgré tous ses calculs, la totalité des charges spécifiques qu'engendrerait Véronique serait trop élevée.

Il va donc probablement préférer investir dans Michel, il pourrait même lui financer des cours d'anglais, attendu que cela serait de toute façon moins onéreux. Michel pourrait tout au plus s'absenter pour les habituels tracas de santé ou accidents qui peuvent arriver à quiconque. C'est dommage, parce que non seulement l'employeur, à qui incombent tous les risques, ne peut pas choisir la candidate qu'il préfère, mais la plus qualifiée se voit soufflée le poste pour un motif économique et non personnel.

Dans le cadre d'une embauche, on ne peut parler de vraie égalité que tant que les risques sont identiques. Moi-même je me suis toujours sentie en danger devant de telles lois.

Nous avons donc vu comment « discriminer » quelqu'un d'une certaine manière, à plus juste raison si seulement à moyen terme, peut être indispensable pour ne pas le faire de manière encore plus injuste à long terme. Quand Véronique aura passé l'âge de devoir prodiguer des soins à ses enfants, elle pourra rediscuter de son salaire. Elle aura acquis de l'expérience et pourra exiger un salaire correspondant au service qu'elle peut apporter.

Il reste la solution d'une loi qui dirait que les hommes et les femmes se relaieront à tour de rôle dans la gestation, ainsi les risques économiques liés à leur embauche seraient vraiment égaux. Mais la nature et la culture en ont décidé autrement.

« La plus sacrée et la plus inviolable des propriétés est celle de son propre travail, parce qu'elle est la source originaire de toutes les autres propriétés. Le patrimoine du pauvre est dans la force et dans l'adresse de ses mains et l'empêcher d'utiliser cette force et cette adresse de la manière qu'il juge la plus convenable, tant qu'il ne porte de dommage à personne, est une violation manifeste de cette propriété primitive. » – Adam Smith, 1776

Le SMIC français est-il antisocial ? Voici une interrogation courante chez beaucoup de gens. Il faut y répondre par l'affirmative.

Cette réponse étonnera les smicards eux-mêmes qui s'imaginent à tort en être bénéficiaires du fait de sa hausse régulière. En fait, ils en souffrent comme les autres à cause de la destruction de l'économie qu'il suscite, et probablement beaucoup l'ignorent.

Le SMIC, qui était de 9 euros le 1^{er} janvier 2011, est passé à 9,22 euros le 1^{er} janvier 2012. Il s'agit du salaire horaire brut (base 35 heures). Le SMIC mensuel suit dans la foulée. Les majorations sont actuellement ajustées sur les prix à la consommation selon une loi de 2000, mais les racines de l'idée d'un salaire minimum sont très anciennes.

Comme toute intervention de l'État sur les marchés, elle aboutit au contraire de l'effet recherché. En fait, c'est une extraordinaire machine à fabriquer des pauvres. Il fait violence aux marchés et, comme à l'habitude, les effets réels se retournent contre les conséquences prétendument recherchées.

Le chômage, en particulier, est un de ces effets.

Suivant l'OCDE, dans les pays qu'elle analyse, 5 points de plus de SMIC donnent 1 point de plus de chômage ; l'Insee sort régulièrement des évaluations semblables.

Le premier effet mathématique est de détruire des emplois en général peu qualifiés. Les pauvres deviennent plus pauvres. Mettant le prix d'un travail au-dessus de la valeur de ce travail pour l'entreprise, il décourage le recrutement et pousse, le cas échéant, au licenciement. L'employeur éventuel cherche d'autres solutions : soit investissement, soit renonciation au projet, soit délocalisation.

Certaines industries, comme le textile, ont été détruites par le SMIC. Si le grand commerce ne peut être délocalisé, il investit énormément pour réduire le nombre des caissières et d'autres emplois.

Un autre phénomène s'ajoute. Le SMIC est une voiture-balai qui ramasse progressivement ceux qui se trouvent dans son voisinage. Cela explique l'augmentation régulière du nombre des smicards.

Ainsi, en 1981, il y avait 840 000 smicards. En 1988, il s'en comptait 1 500 000, soit 8% des salariés. À présent, le SMIC concerne 2 300 000 personnes, soit un cinquième des salariés.

Si l'on ajoute bien d'autres titulaires de minima sociaux, on arrive à des chiffres effrayants, ce qui donne la mesure de la nuisance de l'économie administrée qui inspire tous ces systèmes.

L'existence de ces minima sociaux complique et aggrave l'analyse.

Dans la pyramide des allocations diverses, celles-ci s'accompagnent d'avantages divers non comptés dans les statistiques ; il en résulte que les titulaires n'ont aucune envie de se bouger pour aller travailler au SMIC. Une autre conséquence est que le pouvoir, conscient de la calamité dont il est cependant l'auteur, imagine sans cesse de nouvelles usines à gaz administratives pour persuader les gens d'aller travailler et ceci dans le nuage habituel de complications.

Un autre effet négatif se produit : l'écrasement de la hiérarchie des salaires. De proche en proche, on arrive aux cadres qui malgré leurs mérites et leurs efforts pour améliorer leurs prestations n'en sont pas récompensés suffisamment. Au sommet de la hiérarchie, les personnes les mieux payées ont tendance, si elles en ont l'occasion, à émigrer pour échapper à l'enfer économique et fiscal français.

Comment une telle erreur a-t-elle pu se produire et se perpétuer ?

La première explication vient de ce que les personnes au pouvoir se donnent une apparence de générosité : il y a des gens qu'on ne peut laisser au bord de la route. Le malheur est que cette prétendue générosité est mensongère, puisque, comme indiqué plus haut, beaucoup sont poussés justement en dehors de la route à cause précisément du SMIC.

Une autre explication tient à l'égalitarisme, idéologie courante dans les milieux dirigeants. Cette explication n'est pas un argument ; comme toute action égalitariste, le SMIC est un transfert obligatoire des uns vers les autres et ressemble à un vol légal.

Se trouve sous-jacente la sempiternelle chanson du pouvoir d'achat : distribuer de l'argent développerait la demande et créerait des emplois. L'argument est erroné car le développement de la richesse pour tous ne repose pas sur la consommation mais sur l'action des entrepreneurs, seuls créateurs de richesse. De plus, avec la mondialisation, une grande partie du pouvoir d'achat distribué va enrichir les travailleurs chinois ou autres travailleurs lointains.

Il y a des exemples qui montrent que l'absence pratique de SMIC a une bonne influence sur la richesse générale et le chômage. C'est le cas de la Suisse où le SMIC, quand il existe, est inférieur aux niveaux des plus bas salaires. Il en résulte que le niveau de tous les salaires est élevé.

Pour toutes ces raisons, il serait important que les gens comprennent que le SMIC est antisocial.

« Au-dessus de 40 % de prélèvements obligatoires, c'est le socialisme. » Valéry Giscard d'Estaing – 1974

En France, les impôts et les cotisations sociales sont si bien cachés que nous avons tous l'impression, au moins dans un premier temps, d'en payer peu, voire même, pas du tout. Pourtant, la vérité, c'est que l'État français nous prend tous chaque mois la moitié de notre salaire en impôts et en cotisations sociales !

Vous allez pouvoir le constater par vous-même avec 3 exemples, sur 12 mois de salaire, pour un célibataire, avec un mode de vie dans la moyenne du salaire – dans le but de simplifier les calculs – mais que vous pourrez vérifier sur votre propre fiche de paie.

Quel est votre salaire ?

D'après vous, votre salaire, c'est le salaire net ? Le salaire brut ? La réponse est : ni l'un, ni l'autre. Vous gagnez plus que votre salaire net, de l'ordre de 43% à 81% environ en plus.

En effet, votre salaire, c'est en réalité tout l'argent que votre employeur dépense en échange de votre travail. Il vous verse bien sûr directement votre salaire net, mais il paie également aux organismes sociaux les charges dites salariales, pour votre compte, ainsi que celles dites patronales selon ce salaire net. Si votre employeur accepte de payer l'ensemble de cette somme – votre salaire net plus vos charges salariales (salaire brut) et les charges patronales – c'est qu'il juge que le travail que vous effectuez pour lui vaut plus que cette somme. Votre véritable salaire, c'est donc votre salaire brut plus les charges patronales (ce que les libéraux appellent le « salaire complet »). Pour calculer votre « salaire complet », il vous suffit d'additionner à votre salaire net, le total de vos charges patronales et salariales qui figurent sur votre bulletin de paie.

Salaire complet = Salaire net + Total des charges

	N° 1 (SMIC)	N° 2 (médian)	N° 3 (plus)
Salaire net :	1 097 €	1 653 €	3 000 €
Total des charges :	481 €	1 256 €	2 435 €
« Salaire complet » :	1578 €	2 909 €	5 435 €
Taux de prélèvement :	30%	43%	44%

Combien l'État vous prend-il sur ce salaire ?

Maintenant que vous connaissez votre véritable salaire, déterminons combien d'argent l'État vous prend en impôts et en cotisations sociales sur cette somme. Vous payez vos impôts et vos cotisations sociales en trois étapes successives. D'abord les prélèvements à la source (CSG, RDS, charges sociales). Ensuite les impôts directs (impôt sur le revenu,

redevance télé, taxe d'habitation...). Enfin les impôts indirects (TVA, taxes sur l'essence, droits de mutation...). Nous allons voir combien d'argent l'État vous prend à chaque fois.

Les prélèvements à la source : La CSG, la RDS et les charges sociales

Les prélèvements à la source figurent sur votre bulletin de paye. Il y a la CSG et la RDS, mais aussi des prélèvements pour la retraite, pour votre assurance maladie, pour votre assurance chômage, pour la médecine du travail et moult dépenses contraintes réparties sur le salarié ou l'employeur mais dans les deux cas collectées par lui. Curieusement on n'y trouve pas d'assurance pour la perte de votre téléphone mobile ni pour l'annulation de voyages. Il faut bien prendre conscience que l'État vous ponctionne sans que vous ayez le moindre choix ni sur les montants ni sur les prestations. Imaginez qu'on agisse de la sorte pour votre assurance automobile avec une couverture au tiers collision sans aucune option possible pour un montant prohibitif, comment réagiriez-vous ?

Les impôts directs : Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière...

Les impôts directs sont l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la redevance télévision, la taxe foncière... bref, tous ceux pour lesquels vous recevez chez vous un avis d'imposition. Je ne saurais en donner ici la liste complète mais je pense que vous connaissez bien ces impôts, ceux que vous payez du moins, ainsi que leurs montants respectifs. Additionnez donc tous les impôts de ce genre que vous avez payés l'année dernière, puis divisez le total que vous avez obtenu par 12 (13 si vous êtes payé sur 13 mois).

Les impôts indirects : TVA, TICPE, etc.

Ces impôts sont extrêmement bien cachés. Ils sont partout et pourtant on ne les voit jamais ! Il s'agit des impôts sur la consommation. Nous les payons à chaque fois que nous faisons un achat. La liste de ces impôts est longue : TVA, TICPE (taxe sur l'essence), taxe sur les alcools, taxe sur le tabac, droits de mutation (frais de notaire),... je ne saurais les citer tous ici. Pour déterminer combien d'impôts indirects vous payez par mois, nous sommes obligés de faire une approximation. Considérons que vous payez 15% d'impôts indirects sur tout ce qui vous reste de votre salaire après les impôts directs. Nous pouvons désormais établir le pourcentage que l'État vous prend sans que vous n'ayez votre mot à dire ni sur les montants, ni sur ce qu'il en fait :

Récapitulons ces charges, impôts, taxes et contributions :

« Salaire complet » :	1578 €	2 909 €	5 435 €
Salaire net :	1 097 €	1 653 €	3 000 €
Total des charges :	481 €	1 256 €	2 435 €
Impôts directs :	50 €	152 €	500 €
Impôts indirects :	157 €	225 €	375 €
L'État vous ponctionne de:	44%	56%	61%

L'État vous prend bien la moitié de votre salaire !

L'État vous prend chaque mois environ la moitié du fruit de votre travail ! Êtes-vous satisfait des prestations en échange de ces cotisations forcées ? Savez-vous qu'il est possible d'avoir des prestations de meilleure qualité pour beaucoup moins cher avec un système privé ? Mais l'État vous l'interdit ! Où est alors votre liberté de choix ?

« *Le cadavre de Pétain bouge encore !* » – Philippe Simonnot,
Institut Turgot, 6 juin 2010

La retraite est une période coïncidant avec la fin d'une activité professionnelle et au gain des revenus qui y sont liés. Elle est généralement prise sur base volontaire, en raison de l'âge, de la pénibilité de l'activité ou d'un choix de vie personnel. Pour se prémunir contre la perte de ces revenus, il existe divers mécanismes allant de la solidarité familiale aux assurances, en passant par les divers régimes de protection sociale.

L'intervention de l'État tend à réduire considérablement la liberté de choix des travailleurs et des retraités, en les inscrivant dans un système obligeant les premiers à céder une part non négligeable de leurs revenus aux seconds — en vertu d'une solidarité imposée — et sans aucune garantie d'obtenir un rendement équivalent à la somme qu'ils auraient pu acquérir dans d'autres conditions.

L'homme n'a pas attendu l'émergence de l'État-providence pour se protéger contre l'avenir et ses incertitudes. À partir de la Révolution française, les agriculteurs, les fonctionnaires, les militaires et les mineurs furent les premiers à s'assurer des régimes de retraite basés sur l'accumulation de capital. Dans ses *Harmonies économiques* publiées en 1850, Frédéric Bastiat insiste sur la responsabilité inhérente au système des sociétés de secours mutuel, qui fleurirent en France dès la fin du XVIII^e siècle. L'émergence spontanée de ces associations volontaires montre à quel point l'homme peut se prémunir contre les affres de l'avenir sans recourir à l'intervention de l'État. Malheureusement, la crise financière, puis la guerre, vinrent balayer ces élans prometteurs.

En 1930 apparaît un régime mêlant capitalisation et répartition, géré par des mutuelles ou des caisses syndicales. Mais l'écroulement des marchés, consécutif à la crise, généra une méfiance générale à l'égard des méthodes capitalistes.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que la Grande Dépression et la Seconde Guerre mondiale constituent un terreau fertile à la naissance des États-providences. Ruinés par le conflit, la plupart des gouvernements des États occidentaux s'empressèrent de confisquer les fonds privés au prétexte de prémunir leurs populations décimées contre l'inflation, le chômage et la maladie. La retraite par répartition a vu le jour en cette période post-totalitaire. « Ni groupement ni individu en dehors de l'État » : la formule de Mussolini résume à elle seule les politiques collectivistes qui furent mises en œuvre à l'époque. Des politiques dictées par l'urgence et la ruine.

En France, c'est le gouvernement de Vichy qui instaura la retraite par répartition, basée sur la confiscation et la collectivisation de l'épargne individuelle, en vue d'une redistribution immédiate en direction de groupes-cibles. Intégré au système de sécurité sociale

au sortir de la guerre, ce régime perdure, ce qui fait dire à l'économiste Philippe Simonnot que, de nos jours, « le cadavre de Pétain bouge encore ».

Pour les libéraux, ce système s'apparente à une spoliation (le droit de propriété du travailleur est bafoué), organisée par une structure bureaucratique incapable de penser à long terme. L'horizon lointain de la retraite crée une incertitude sur laquelle aucune solution globale ne peut peser. C'est ce que s'est efforcé de démontrer, dès 1920, l'économiste Ludwig von Mises. Pour lui, le calcul économique en régime collectiviste est tout simplement impossible. En fixant l'âge légal à 65 ans, le chancelier Bismarck, père de la retraite par répartition à la fin du XIX^e siècle, ne prenait d'ailleurs aucun risque : c'est approximativement à cet âge moyen que décédaient ses contemporains.

La gestion centralisée des retraites se heurte à plusieurs obstacles. Aucun gouvernement ne peut tenir compte des spécificités de chaque travailleur : son âge, sa résistance physique, ses aspirations personnelles à terminer plus tôt ou plus tard sa carrière professionnelle. Incapable de formuler une réponse individuelle à ces revendications légitimes, le gouvernement ne peut vendre que des promesses.

C'est la raison pour laquelle seuls les groupes facilement identifiables (fonctionnaires, militaires, enseignants, etc.) sont capables de se voir octroyés des « droits acquis », comme la retraite anticipée ou les régimes spéciaux. Ces droits sont toujours obtenus au détriment des individus moins organisés, qui se voient contraints de les financer.

Les demandes incessantes des corporations ne sont pas les seuls facteurs mettant en péril ce système. En supprimant tout lien entre l'effort (la cotisation) et la récompense, la retraite par répartition incite ses acteurs à profiter des effets d'aubaine pour décrocher au plus vite, et pour des efforts minimaux, ses droits acquis. En outre, la stabilité budgétaire de l'ensemble doit sans cesse être maintenue par des ajustements conjoncturels dépendant de la croissance, du taux d'emploi, de la fiscalité, etc.

Cela n'empêche nullement ces régimes d'être en faillite, pour la bonne et simple raison que les caisses sont vides par définition. Partout dans le monde, les gouvernements ont laissé aux générations futures le soin de porter la dette contractée par leurs aînés. C'est ce fardeau qu'on affuble du nom de « solidarité ».

Or, les principes de l'économie sont implacables : comme la collectivisation des terres a conduit des millions de Soviétiques ou de Chinois à la famine, comme la collectivisation des moyens de production a ruiné les économies de nombreux pays, la collectivisation de l'épargne individuelle crée des générations de retraités de plus en plus pauvres. Près de quatre-vingts ans plus tard, rien n'a changé : l'avenir des travailleurs se dessine dans l'insécurité financière et la servitude.

Le caractère obligatoire, confiscatoire et paternaliste de ces systèmes étatiques de retraite heurte les défenseurs de la philosophie libérale. Pourquoi les gouvernements devraient-ils fixer pour chacun de nous un âge « idéal » de départ à la retraite ?

Au nom de quoi devraient-ils déposséder les travailleurs du fruit de leur travail ? Et, surtout, de quel droit se permettent-ils de nous priver du choix de préparer notre retraite comme nous l'entendons ?

« Dès lors que la solidarité est obligatoire, elle n'a plus de valeur morale. Et pour ce qui est des retraites, elle ne désigne en fait que le vol d'une génération par une autre. » – Pascal Salin, 2008

Il existe deux systèmes, qui peuvent d'ailleurs coexister, pour gérer la retraite : la répartition et la capitalisation. Dans un régime de retraite par répartition, les actifs versent des cotisations qui sont redistribuées en prestations aux retraités.

Le cotisant d'aujourd'hui n'a aucun droit réel et espère que les générations suivantes accepteront de payer : c'est donc un système pyramidal de type Ponzi-Madoff. Une condition nécessaire à son fonctionnement pérenne est l'entrée régulière de nouveaux cotisants, qui ne peut provenir que de la confiance de ces derniers dans le système et du pouvoir de coercition de l'État. L'absence de viabilité sans contrainte exercée par l'État explique l'opposition des libéraux à la répartition.

La retraite par répartition est basée sur le mythe scientiste d'une élite infaillible décidant à la place des citoyens, ceux-ci étant trop ignorants pour choisir par eux-mêmes correctement leur avenir. Cette fausse croyance est encore plus erronée pour la problématique de la retraite qui est par nature de long terme, alors que l'horizon des décideurs politiques n'excède que rarement celui de la prochaine élection. Le déséquilibre du régime par répartition français est ainsi connu depuis longtemps sans pourtant que cela n'ait entraîné de réforme majeure.

La répartition peut être à cotisations définies ou à prestations définies. Un régime à cotisations définies est par nature équilibré, les pensionnés se partageant les cotisations versées. Dans un régime à prestations définies il y a acquisition de droits par le versement de cotisations. Tout déficit entre cotisations réelles et droits doit alors se régler par un ajustement des paramètres (augmentation de la durée et du taux de cotisation, baisse de la rente) et par des transferts financiers d'autres régimes ou du budget de l'État.

Les lobbies syndicaux, ne représentant ni les plus faibles ni les plus nombreux, usent de leur pouvoir de nuisance pour obtenir un équilibre par ce deuxième levier. Cet effet joue à plein en France où l'on compte plus de 600 régimes de retraite de base et où le déficit du système par répartition s'élevait en 2010 à 32 milliards d'euros.

Le régime à prestations définies est donc encore plus déresponsabilisant puisqu'il oppose entre eux les gens d'une même génération. Le niveau des pensions dépend ainsi moins des efforts réalisés pendant la vie active que de l'efficacité des divers lobbies à obtenir de l'État qu'il rackette de l'argent à un groupe pour le distribuer à un autre. Le cas extrême est représenté par la première génération entrée dans le système, car celle-ci toucha des pensions sans jamais avoir cotisé.

Les jeunes générations, par le lourd tribut qui leur est extorqué, se désintéressent de leurs aînés puisque l'État a décrété en assumer la charge. De plus, elles pressentent bien que leur tour venu, personne ne pourra payer pour elles. Bien loin d'être un lien de solidarité entre les générations, ce mécanisme pervers crée donc un fort clivage, distend les liens familiaux et instaure une relation de dépendance pour le cotisant qui se trouve à la merci des générations futures.

La répartition est en général associée à un âge légal de départ à la retraite, et c'est l'existence même de ce seuil arbitraire qui est liberticide. En effet, chaque individu est le mieux placé pour évaluer le meilleur moment de prendre sa retraite. Chacun devrait donc avoir la liberté de déterminer ce moment plutôt que de laisser ce choix à des bureaucrates.

Enfin, la répartition souffre d'un grave déficit démocratique puisque des sommes considérables sont gérées par des personnes non élues, les partenaires sociaux. Les prestations versées en 2010 s'élevaient ainsi à 279 milliards d'euros, soit plus que les 254 milliards d'euros d'entrées fiscales du budget de l'État ! Le maintien d'une multiplicité de régimes aux règles différentes rend impossible la comparaison que permettrait la clarté d'un système de retraite par points. Les syndicats profitent ainsi de l'opacité qu'ils ont contribué à créer pour favoriser les groupes qui leur sont liés.

La retraite par capitalisation consiste en un placement à long terme de l'épargne du cotisant, alors que la répartition réduit les incitations à épargner et prive l'économie de capitaux précieux qui stimuleraient la croissance et généreraient de nombreux emplois.

Les fonds placés peuvent rester propriété des déposants (on parle de retraite individuelle) ou être collectivisés. Mais une gestion confiée à l'État ou à des groupes de pression (les syndicats) mettrait des encours colossaux au service de l'économie administrée. Lors de la mise en place d'un système par capitalisation, les droits de propriété doivent donc être clairement définis en faveur des déposants.

Grâce à la retraite individuelle chacun peut se constituer un patrimoine, par l'achat d'une résidence ou l'investissement dans des fonds par exemple. En permettant de subvenir soi-même à ses besoins et de transmettre le fruit de son travail à sa famille, elle est éthiquement supérieure à la répartition, qui est un système de collectivisation des revenus condamnant à la dépendance et détruisant la responsabilité individuelle.

Le travailleur peut en outre choisir plus librement son âge de départ à la retraite, moment où il pourra convertir son capital en rente partiellement ou en totalité, suivant ses besoins.

S'il est techniquement très facile de passer de la capitalisation à la répartition, l'inverse est beaucoup plus délicat puisque durant la transition certains devront cotiser pour leur propre retraite mais aussi pour celle des autres. Néanmoins, le système privé de pension par capitalisation a été introduit dans près de 30 pays à travers le monde.

Le Chili s'est ainsi converti avec succès à la capitalisation en 1981, ce qui a permis à ses bénéficiaires de partir en retraite plus tôt avec des pensions proches du dernier salaire. Son efficacité fut telle que, mise en place sous la dictature de Pinochet, elle fut conservée et même étendue par les gouvernements qui lui succédèrent, fussent-ils socialistes.

L'État doit donc sortir de son rôle autoritaire et infantilisant pour rendre à chacun la liberté de choisir sa retraite individuelle. C'est une exigence éthique et économique.

« Il est totalement incohérent de vouloir défendre la liberté humaine et d'admettre en même temps que quelqu'un a des droits sur vous et sur vos propriétés, c'est-à-dire sur le produit de vos activités. » –

Pascal Salin, 2000

Cher lecteur, je suis sûr que tu n'aimes pas payer des impôts. Le mot taxe ne fait pas non plus partie de tes favoris. Que me dis-tu ? Bien sûr, tu n'aimes pas les payer. Mais tu penses peut-être, comme beaucoup, que c'est nécessaire, qu'ils sont utiles à la société et sont source d'équité et de justice. Oui, je vois bien ce que tu veux dire, il faut aider les pauvres, nous avons le droit à une protection contre la maladie, à une assurance vieillesse, à ne pas être pénalisés en cas de chômage, à la protection de l'environnement. Comment ferait-on sans taxes incitatives ? Et l'école ? Les routes ?

Pouvons-nous arrêter ici ce refrain lancinant ? Désolé de te décevoir, mon cher lecteur. Ton argumentaire est certes bien rodé. D'ailleurs, il est diffusé sans cesse et de façon presque unanime par les grands médias et par la classe politique ; classe politique, soit dit en passant, qui verrait pourtant disparaître du jour au lendemain le pouvoir qu'elle a sur ta vie si les taxes et les impôts devaient être amenés à disparaître.

Vois-tu, la réalité est en fait bien différente, rien de tout cela ne résiste à un examen un peu sérieux. Je comprends tout à fait que tu aies des difficultés à me croire mais, pendant quelques instants, je te propose de considérer sérieusement l'hypothèse que tu sois victime d'une habile manipulation. D'accord ? Allons-y alors.

Donc, taxes et impôts sont-ils utiles et efficaces ? Je dirais que c'est à toi d'en apporter la preuve. Pour ma part, je ferais remarquer qu'il est juste impossible d'établir en amont ce qui est ou non utile ou efficace pour tous les individus. Nous sommes 7 milliards sur cette Terre et je dirais qu'il faut une énorme arrogance intellectuelle pour prétendre le savoir.

Nous vivons dans un monde de rareté. Et nous devons faire des choix. Tu conviendras avec moi que chaque individu a un droit fondamental à la liberté de choix sur ce qui lui appartient. C'est seulement une fois ce choix effectué que nous prenons connaissance de la variante choisie. Et qui peut choisir pour moi mieux que moi-même ?

J'ai décidé de prendre la voiture plutôt que le bus pour aller au cinéma. Y a-t-il quelqu'un d'autre que moi qui puisse juger de l'efficacité et de l'utilité de mon action ? Lui donner une valeur ? La valeur est forcément subjective. Chacun de nous a sa propre chaîne de valeurs. Dans ce contexte, les taxes et les impôts sont clairement une interférence non requise envers la liberté des individus. Ils réduisent notre marge d'action. Il n'y a pas d'utilité collective qui ne soit la somme des utilités individuelles.

Laisse-moi encore ajouter un élément. Ceux qui prétendent que les impôts et les taxes sont utiles sont des êtres humains, comme toi et moi. Ils ne sont pas des dieux. Comment peuvent-ils prétendre en savoir plus que moi-même, sur mes besoins et mes désirs ?

Méfie-toi donc des politiciens qui prétendent connaître les réponses et qui te demandent des sacrifices (payer les impôts et les taxes). Les hommes de l'État sont très habiles, c'est vrai, mais leur petit jeu peut être facilement démasqué.

Je te rappelle qu'ils ne produisent pas de richesse eux-mêmes. Elle est produite par les individus via l'économie de marché, c'est-à-dire à travers un processus d'échanges librement consentis de droits de propriété légitimes. Les politiciens ne font qu'imposer des prélèvements obligatoires. Ils n'augmentent pas le gâteau global. Ne l'oublie jamais.

Il y a « *ce que qu'on voit et ce qu'on ne voit pas* » disait Frédéric Bastiat. [20] Si tu payes une taxe sur l'essence, tu ne pourras pas utiliser cet argent pour acheter un livre. La Lune a toujours une face cachée. En dépit de leur efficacité, impôts et taxes ont-ils au moins l'avantage d'être moraux ? Tu ne seras pas particulièrement surpris d'apprendre que je conteste aussi cette hypothèse.

Cela va te sembler un peu simple, peut-être même simpliste, mais au fond ceci est dû au fait que nous sommes tous des individus uniques et différents. En tant que tels, nous avons un droit à la sauvegarde de notre propriété privée et aussi à la liberté d'échanger.

Bien entendu, nous sommes responsables de nos actes et nous devons répondre des violations de la propriété d'autrui. Si nous désirons vivre dans un monde pacifique, si nous sommes d'accord que l'individu doit être protégé dans ses droits fondamentaux, tu conviendras qu'il est impossible de trouver une justification aux taxes et aux impôts.

Ces derniers sont en contradiction manifeste avec ce qui fait d'un homme un Homme avec un « H » majuscule. Ils sont par définition le fruit d'un acte violent, d'une contrainte imposée par les uns sur les autres. Ils sont une violation flagrante de la liberté individuelle. Comment peux-tu raisonnablement espérer vivre dans un monde pacifique si tu te refuses à accepter cette évidence ?

Oui, je sais que nous vivons en démocratie. Mais je ne vois pas pourquoi s'approprier quelque chose qui ne nous appartient pas aurait une quelconque moralité. Que la décision soit prise à la majorité ne change rien au fait que nous sommes confrontés à un pseudo-droit. Oui, il s'agit bien d'un pseudo-droit, parce qu'un droit qui en viole un autre n'est pas un droit. Ce qui nous conduit aussi à une autre importante conclusion.

La solidarité, la seule qui soit digne d'être appelée ainsi, ne peut être que le fruit d'un acte volontaire, librement choisi et librement exercé. Elle ne peut pas être le fruit de la contrainte. Contrainte et morale sont antinomiques. À entendre les étatistes de tous bords, sans l'intervention des hommes de l'État, les pauvres seraient laissés à leur sort et il n'y aurait aucune forme de protection. Ce qui est faux.

Rien ne nous empêche d'aider notre prochain, ni de souscrire des assurances. Le concept de justice sociale est ce qu'il y a de plus dépravé parmi les idées politiques d'aujourd'hui. C'est la légitimation du vol par une pseudo-morale que je ne peux que rejeter.

Moi je veux être un homme libre. Et toi, mon cher lecteur, as-tu fait ton choix ?

« La tentative, vouée à l'échec, de 'rendre juste' une situation dont le résultat, par sa nature même, ne peut être déterminé par ce que quiconque connaît ou peut connaître, ne fera que détériorer le fonctionnement du processus lui-même. » – Friedrich von Hayek, 1988

Quel est le point commun entre une fenêtre murée et une voiture fonctionnant au diesel ? Tous deux constituent des exemples frappants des effets pervers de l'impôt quand celui-ci influence – de manière fortuite ou par intention politique – les comportements individuels.

L'impôt et l'emprunt, qui est un impôt différé, sont depuis quelques siècles la principale source de financement des activités de l'État. Dans beaucoup de pays occidentaux, aux premiers rangs desquels la Belgique et la France, la croissance de l'État-providence a débouché sur une pression fiscale écrasante. De nombreuses voix libérales se font aujourd'hui entendre – à raison – pour réclamer une baisse de cette pression fiscale. Mais un autre débat mériterait plus d'attention : celui de l'influence de l'impôt sur le comportement des individus et des organisations.

Cette influence peut s'exercer de manière intentionnelle ou non intentionnelle. Dans le premier cas, le gouvernement recherche activement à promouvoir un comportement jugé souhaitable ou à décourager un comportement jugé néfaste. Dans le second, il se « contente » de percevoir un nouvel impôt. Quelle que soit l'intention de départ du gouvernement, un impôt a malheureusement la plupart du temps des conséquences inattendues.

Prenons un premier exemple. Le 4 décembre 1798, l'administration française instaure une « *taxe sur les portes et fenêtres* » qui subsistera en France jusqu'en 1925. Voilà *a priori* un impôt facile à prélever. Le percepteur se contente de compter le nombre de portes et de fenêtres d'un immeuble, et de faire payer l'impôt correspondant au propriétaire, à charge pour ce dernier de se faire rembourser par ses locataires.

Très rapidement, propriétaires et locataires trouvent une parade pour réduire la pression fiscale : construire des maisons avec moins de fenêtres ou murer les fenêtres existantes. Le centre historique de Bruxelles, à l'époque sous domination française, révèle encore aujourd'hui au promeneur attentif quantité de murs partiellement aveugles, vestiges de cette époque.

Cet exemple simple illustre à merveille les effets inattendus que peut avoir un impôt. Mais souvent, les conséquences sont plus difficilement perceptibles ou imaginables, et il faut parfois de nombreuses années avant d'en apprécier la portée. Un exemple révélateur est celui des différences d'accises entre le gazole et l'essence. Exprimées en pourcentage du

prix à la sortie de la raffinerie, les accises augmentent au même rythme que les prix pétroliers, démultipliant l'effet de cette hausse sur le consommateur. Historiquement, et particulièrement en Belgique, le pourcentage retenu pour le gazole est moins élevé que pour l'essence. Le gazole, pourtant plus cher à produire que l'essence, se vend alors meilleur marché à la pompe. Au départ, le gouvernement entendait aider ainsi les professionnels de la route, principaux utilisateurs de gazole à l'époque.

Mais avec l'augmentation progressive des prix pétroliers, l'écart entre les deux carburants n'a cessé de croître, rendant le gazole de plus en plus attractif et poussant les particuliers à acquérir une voiture utilisant ce carburant. En 1985, les véhicules à essence représentaient 80% du parc automobile belge. Cette proportion était tombée à 38% en 2010. Combinée à l'augmentation du nombre de véhicules en circulation et à la congestion urbaine grandissante, cette mesure fiscale a engendré une pollution par les particules fines particulièrement néfaste.

La meilleure manière de la réduire eût été d'annuler la discrimination fiscale en faveur du gazole. Il n'en a rien été : les gouvernements ont préféré imposer l'utilisation de filtres à particules, dont l'efficacité sur les trajets urbains est en outre loin de faire l'unanimité. Le différentiel de prix subsistant, les véhicules « diesel » gardent la même popularité.

Ces deux exemples ne sont pas isolés. Parfois les conséquences néfastes d'un impôt sont directement identifiables, comme dans le cas des fenêtres. Parfois, comme pour le gazole, elles se manifestent à long terme et de manière moins directe. Mais pourquoi de tels effets ? Et pourquoi est-il difficile de les prévoir ?

La réponse est qu'un gouvernement ne peut pas tout savoir, ni envisager les moindres conséquences de chaque impôt. En cause, un phénomène que l'économiste autrichien Friedrich Hayek a notamment décrit dans l'un de ses derniers ouvrages, *La présomption fatale*. La civilisation humaine a aujourd'hui atteint un degré inimaginable de complexité. Il existe des myriades de relations sans cesse changeantes entre les individus et les organisations à travers le monde entier. Pourtant, en tout cas dans les pays développés, chacun est nourri à sa faim et dispose, dans la mesure de ses revenus, des commodités qu'il souhaite acquérir.

Pour Hayek et les autres économistes de l'école autrichienne, cet « ordre spontané » émerge naturellement des millions d'interactions qui ont lieu tous les jours. Les entreprises et les individus, en recherchant leur intérêt, décident – ou non – d'échanger entre eux biens, services ou argent et concourent au bien-être de chacun. Sur quelle information se basent-ils pour réfléchir ? Essentiellement sur les prix. Les prix, postulent les économistes autrichiens, contiennent toute l'information dont chacun a besoin pour décider. Or, les impôts, par nature, influencent les prix. Si cette influence est parfaitement uniforme, les prix augmenteront tous et les conséquences néfastes de l'impôt seront en partie limitées. Si au contraire cette influence n'est pas uniforme, l'impôt « brouillera les cartes » : en modifiant les prix relatifs des biens, il modifiera le sens de millions de décisions individuelles, qui elle-même influenceront sur d'autres décisions. Avec quelles conséquences finales ? La complexité de notre économie rend toute prédiction impossible, même si on recherche un effet particulier. Voilà pourquoi chaque impôt – si tant est qu'il soit réellement nécessaire – doit être mis en œuvre avec précaution et être aussi uniformément réparti que possible.

« Ne parlait-on déjà de l'impôt sur le revenu ? Et comment allait-on établir cet impôt ? En mépris de la vie privée des gens ! On allait entrer chez chacun, inventorier ce qu'il avait dans ses tiroirs, à sa banque ! » – Louis Aragon

Parmi les États, que nous appellerons les « enfers fiscaux » l'unanimité s'est faite aisément pour stigmatiser les « paradis fiscaux ».

Cette croisade est volontiers menée au nom de la lutte contre la fraude fiscale, présentée comme un objectif politique, mais aussi moral, prioritaire, contre des États soupçonnés de favoriser des infractions à des lois fiscales et à d'autres lois économiques. Les « paradis fiscaux » présentent tous l'une des deux caractéristiques suivantes : soit il s'agit de pays qui ne connaissent pas d'impôt, ou presque pas d'impôts, à tout le moins pour certaines catégories de revenus, soit ces États fournissent peu de renseignements aux États étrangers quant aux avoirs de contribuables non-résidents.

Longtemps a prévalu la première définition, celle qui insistait sur le faible niveau de taxation des « paradis fiscaux ». Cette approche ne permettait toutefois pas d'émettre à leur égard une quelconque critique crédible : on voit mal comment des États qui ont décidé, au nom de leur souveraineté, d'établir à charge de leurs résidents des impôts très lourds, comme le font les enfers fiscaux, pourraient trouver un motif valable de jeter l'opprobre sur d'autres États qui, au nom de la même souveraineté, ont choisi de ne pas accabler leurs habitants de prélèvements obligatoires.

Certes, particulièrement dans l'Union européenne, les États les plus dépensiers rêvent de mettre fin à toute concurrence fiscale en obligeant les autres, comme le Luxembourg ou l'Irlande, à s'aligner sur leurs mauvaises pratiques fiscales, en rendant commune la base imposable à l'impôt des sociétés, voire même le taux de celui-ci. Une telle uniformisation, qui ne servirait, en cas de succès, qu'à appauvrir l'ensemble de l'Union, devenue moins compétitive encore, est évidemment inimaginable au niveau mondial.

C'est pourquoi l'offensive récente envers les paradis fiscaux s'est faite en invoquant leur « manque de coopération » avec les enfers fiscaux. Ce qui dérange ceux-ci, c'est la réticence, voire le refus, des paradis fiscaux, à fournir des renseignements aux pays les plus taxés quant aux capitaux et aux revenus de leurs résidents. Bien plus, on attend d'eux qu'ils obligent leurs ressortissants, et notamment les banques, les fiduciaires et d'autres entités économiques, à fournir à propos de résidents étrangers, des renseignements que l'autorité fiscale nationale des paradis fiscaux ne pourrait obtenir pour elle-même. Réclamer une telle coopération au nom de la morale ne peut décemment se concevoir

que si l'on part du principe que chaque individu est contraint de collaborer avec le pouvoir dans l'intérêt de celui-ci.

C'est la situation juridique qu'on trouve dans la quasi-totalité des enfers fiscaux : la loi y prévoit que l'administration fiscale peut exiger de quiconque les renseignements dont elle a besoin, non seulement pour imposer la personne interrogée elle-même, mais aussi pour taxer des tiers. C'est ce qui fait que des employeurs, des assujettis à la TVA, et des quantités d'autres personnes, sont contraints, sous peine de sanctions, d'informer le fisc, sur demande, voire spontanément, de l'existence de revenus ou d'autres éléments de fait qu'il est dans l'intérêt du Pouvoir d'obtenir.

Cette obligation, de portée extrêmement générale, si l'on excepte les quelques îlots de secret professionnel encore tolérés, est spécifiquement prévue en faveur de l'administration fiscale. Aucun autre créancier prétendu d'une personne ne peut requérir, en dehors du témoignage en justice, d'un tiers qu'il lui fournisse des éléments de nature à établir sa créance, et il peut encore moins imposer des sanctions à celui qui n'y consent pas. Cette obligation est de plus purement unilatérale : le contribuable ne peut, s'il souhaite, de son côté, établir d'autres faits pour réduire sa base d'imposition, exiger sous la contrainte aucun renseignement d'un tiers quelconque.

Si de telles obligations existent, ce n'est donc pas en vertu d'une règle morale supérieure, mais simplement en raison de la situation particulière de l'administration fiscale, qui détient le Pouvoir. Si elle se voit reconnaître un tel droit exorbitant, c'est exclusivement parce que l'État dispose du monopole de la force, ou encore, de la souveraineté.

On voit immédiatement que cette « justification » du droit d'exiger sous la contrainte des renseignements de la part de tiers, ne peut plus valoir lorsqu'il s'agit d'exiger des informations d'un État étranger, à propos de données obtenues par lui sur son territoire, pour lequel il exerce la souveraineté.

Bien plus, ce qui est revendiqué par les enfers fiscaux, ce n'est pas seulement d'obliger des États étrangers, au mépris de leur souveraineté, à informer les enfers fiscaux pour leur permettre de taxer. Ce qu'on veut obtenir d'eux, c'est qu'ils exercent leurs propres moyens de contrainte, auprès d'individus et d'entreprises se trouvant sous leur souveraineté, afin d'obliger ceux-ci à fournir des informations sans aucune utilité pour l'État dont ils relèvent, mais qui ne sont destinés à servir qu'un État étranger.

Or, la banque suisse, ou des Bahamas, n'a non seulement aucune obligation morale de dénoncer son client – bien au contraire – mais elle est également sans aucun lien de souveraineté envers l'État étranger demandeur, et la seule allégeance qu'elle doit consentir l'est à l'égard de son propre gouvernement.

Les traités signés par les « paradis fiscaux », sous la menace des enfers fiscaux portent atteinte à leur souveraineté. De plus, ils exportent sur les territoires des paradis fiscaux un système de dénonciation, spontanée ou imposée.

Le système est dépourvu de toute justification morale au niveau interne ; il est à l'évidence encore plus injustifiable lorsqu'il s'impose à des banques ou d'autres résidents d'États étrangers.

L'avenir dira qui, du cartel ou de la libre concurrence fiscale, finira par triompher.

« La monnaie est le bien le plus échangeable que les gens acceptent car ils souhaitent le proposer dans des actes d'échange impersonnel futurs. » – Ludwig von Mises, Human Action, Regnery, 1966

La monnaie peut se définir comme « un pouvoir d'achat généralisé ». Cette expression signifie que le détenteur d'un bien auquel on peut appliquer cette définition peut l'échanger à n'importe quel moment contre n'importe quoi et auprès de n'importe qui.

La monnaie est en ce sens un pouvoir d'achat universel. Bien entendu, dans la réalité, aucun bien ne correspond parfaitement à cette définition. C'est pourquoi, au lieu de parler de *la monnaie*, il conviendrait plutôt de parler de la « qualité monétaire » des biens. (Le terme « *moneyness* » en anglais traduit bien cette idée ; en français, il conviendrait de parler de « monétarité » d'un bien, mais ce terme n'existe pas et on doit donc lui trouver un mauvais substitut, tel que « degré de liquidité ».)

Tout bien, en effet, possède, à un degré plus ou moins important, cette caractéristique d'échangeabilité. Mais un terrain, par exemple, est moins « monétaire » qu'un euro ou un dollar parce qu'il est moins facilement échangeable contre n'importe quoi, auprès de n'importe qui, à n'importe quel moment. On a donc coutume d'appeler « monnaies » les biens qui possèdent relativement les degrés d'échangeabilité les plus élevés.

Mais il faut distinguer cette définition « naturelle » de la monnaie de la définition « formelle » qui est habituelle à notre époque : ainsi, on donnera le nom de monnaie à des billets de banque dont le pouvoir d'achat se détériore à toute vitesse. Ces prétendues monnaies – qui bénéficient de privilèges étatiques pour leur utilisation – n'ont pratiquement pas de caractère monétaire.

Il est en tout cas fondamental de garder toujours à l'esprit que la nature même de la monnaie est de constituer un pouvoir d'achat disponible. En tant que telle, elle ouvre un espace de liberté à ses détenteurs car ils savent que la détention d'encaisses monétaires leur permet de satisfaire leurs besoins futurs dans un monde d'incertitude.

Il résulte de la définition de la monnaie que l'inflation est nécessairement mauvaise. En effet, celle-ci peut se définir comme l'augmentation du prix des biens en termes de monnaie et donc, symétriquement, comme une diminution du prix de la monnaie en termes de biens, c'est-à-dire une diminution du pouvoir d'achat de la monnaie.

L'inflation constitue donc une atteinte à la nature même de la monnaie et il est aussi absurde de dire que l'inflation stimule l'économie qu'il le serait de dire qu'on roule mieux avec des roues carrées.

Il est d'ailleurs caractéristique qu'à l'origine les monnaies aient été constituées de biens réels (or, argent, cuivre, cauris, têtes de bétail, pièces de tissu, etc.), c'est-à-dire d'un pouvoir d'achat bien concret. Mais on a ensuite trouvé plus commode, au lieu d'utiliser directement ces biens concrets, de faire circuler les droits de propriété sur ces biens.

Ainsi un billet de banque tirait sa valeur de la quantité de bien monétaire – or ou argent, par exemple – contre laquelle il était émis et contre laquelle il était remboursable. Les émetteurs privés de signes monétaires (billets ou dépôts) ont généralement respecté leurs engagements de convertibilité à prix fixe (de ces signes monétaires contre l'or ou l'argent) parce qu'ils étaient responsables.

Mais les États ont monopolisé les systèmes d'émission de billets et de dépôts et, usant de leur pouvoir de contrainte discrétionnaire, ils se sont affranchis de la discipline de la responsabilité : après avoir vendu un titre monétaire censé valoir, par exemple, un gramme d'or, ils ont changé arbitrairement le prix en or de ce titre, rachetant par exemple le titre en question contre un demi-gramme d'or. C'est ce qu'on appelle une dévaluation et celle-ci devrait donc être considérée comme du vol pur et simple.

Par la suite, en particulier au XX^e siècle, les États ont même trouvé préférable – et plus rentable pour eux – de supprimer toute garantie de convertibilité à prix fixe (contre de l'or ou de l'argent). Simultanément ils ont imposé leur monopole de création monétaire, en particulier par les législations de « cours forcé », obligeant les citoyens à utiliser la « monnaie nationale », aussi mauvaise soit-elle.

C'est ainsi que, pour la première fois dans l'Histoire, les biens qu'on appelle « monnaies » n'ont plus eu de définition en termes de pouvoir d'achat concret. Il est alors frappant – mais pas surprenant – de constater que jamais dans l'Histoire il n'y a eu autant d'inflation et de crises monétaires que depuis ces nationalisations des monnaies qui ont ôté aux monnaies formelles la plus grande partie de leur caractère monétaire.

Ce dont auraient besoin les êtres humains, c'est de véritables monnaies qui conservent ou même qui accroissent leur pouvoir d'achat, puisque tel est le rôle de « la monnaie ». Il faudrait pour cela que cesse toute production de signes monétaires : la croissance de la production dans un monde où la quantité de monnaie serait constante se traduirait par une baisse constante des prix monétaires des biens – ce qu'on appelle une déflation – c'est-à-dire par une augmentation continue et souhaitable du pouvoir d'achat des monnaies.

C'est dire qu'il n'est pas nécessaire – et qu'il est même nuisible – de créer de la monnaie. C'est ce que l'on peut appeler le paradoxe (apparent) de la monnaie : il y a d'autant plus de monnaie dans une société (en termes de pouvoir d'achat, c'est-à-dire ce qu'on appelle les encaisses réelles) qu'il y a moins d'unités monétaires en circulation (ce qu'on appelle les encaisses nominales).

Ainsi, dans les cas d'hyperinflation, il y a fuite devant la monnaie et l'abondance de la monnaie a pour résultat qu'on n'utilise plus la monnaie. Il résulte des propositions ci-dessus qu'il faut supprimer le pouvoir monopolistique de création monétaire des autorités publiques, ce qui implique en particulier la disparition des banques centrales.

« N'espérons pas mettre un terme à ce vagabondage monétaire tant que les gouvernements menaceront les capitalistes. » –

Louis Baudin, La Monnaie, 1947

Nous, libéraux, sommes conscients de l'imposture de la monnaie européenne. En effet, fabriqué à partir de monnaies factices, l'euro ne peut qu'avoir les défauts de ses constituants. De plus, sa construction est viciée dès l'origine. Une monnaie unique appliquée à des économies divergentes devait fatalement aboutir aux drames que nous connaissons maintenant. Aucune des promesses qui avaient été faites à sa naissance n'a été tenue. L'Eurozone est une zone de basse croissance et de chômage élevé, plusieurs de ses États sont menacés de faillite. Le risque d'explosion n'est pas nul !

Les faux-monnayeurs qui nous gouvernent doivent abolir le cours légal de l'euro, cause aujourd'hui de la ruine de l'Europe. Nous ne voulons plus être obligés ni de payer nos dettes en euro ni d'accepter l'euro qu'on nous présente pour rembourser nos créances.

Par exemple, le boulanger pourra accepter l'euro en paiement de son pain, mais il pourra aussi dire : je ne veux pas de votre euro, merci beaucoup, mais je préfère du dollar ou de la livre sterling, ou du franc suisse, etc. De même nous pourrions dire à nos patrons : « s'il vous plaît, payez-nous autrement qu'en euro ». Ainsi sera ouverte une libre concurrence entre les monnaies. Si la concurrence est bénéfique pour l'économie, on ne voit pas pourquoi elle ne le serait pas aussi pour la monnaie.

L'anglais Edmund Burke, dans ses *Réflexions sur la révolution en France*, remarque excellemment : « Notre papier-monnaie [en Angleterre] a de la valeur dans les transactions commerciales parce que, précisément, il n'a pas de valeur légale ; il est puissant à la Bourse parce qu'il est sans force à Westminster Hall » – symbole du pouvoir politique.

En d'autres termes, une bonne monnaie n'a pas besoin de cours légal pour circuler. Si elle s'appuie sur un cours légal, c'est qu'elle est une mauvaise monnaie – d'autant plus pernicieuse que, jouissant de ce privilège, elle tend à chasser la bonne monnaie. Jusqu'en 1870, les billets de la Banque de France n'avaient pas de cours légal (sauf entre 1848 et 1850) et ils étaient acceptés.

Au cours légal, les États ajoutent une fiscalité spécifique sur toute transaction en or qui dissuade les citoyens d'utiliser autre chose que du papier étatique. L'abolition du cours légal n'aboutira à une véritable concurrence entre les monnaies que si elles sont placées fiscalement sur un pied d'égalité – fiscalité inique et confiscatoire.

L'abolition du cours légal aura une autre conséquence : tout un chacun doit être libre de conclure des contrats libellés en or. Par conséquent, tout un chacun doit aussi pouvoir ouvrir à la banque des comptes courants ou à terme en or. La liberté ne se divise pas. Il

convient de franchir un pas de plus par le rétablissement de la liberté de frapper des monnaies-or dans les ateliers existants.

À ce stade, une monnaie-or entrera en compétition avec les euros, dépourvus, rappelons-le, de cours légal. Et plus la Banque centrale européenne fabriquera des euros, comme elle le fait aujourd'hui, contrairement à ses propres règles, pour venir au secours des banques et des États en difficulté, plus la monnaie-or sera recherchée – ce qui, déjà, inspirera plus de sagesse au gouverneur de la Banque centrale européenne qui triche avec les traités européens. Sans cours légal, la bonne monnaie chasse la mauvaise.

Les différentes banques centrales seront alors amenées à remettre en circulation les tonnes d'or qu'elles ont en réserve depuis qu'elles les ont confisquées à ceux qui les lui avaient confiées en août 1914, quand ont été déclarées inconvertibles les monnaies des pays belligérants.

Évidemment, cet or monnayé pourra circuler non pas seulement physiquement, mais aussi sous forme de billets ou de comptes courants bancaires, convertibles à 100% en or.

Pour les petites transactions, le métal argent sera introduit et utilisé exactement dans les mêmes conditions. Il faudra éviter tout rapport fixe entre monnaie-argent et monnaie-or – comme c'était le cas dans beaucoup de régimes « bimétalliques », ce qui les a rendus inefficients. Là encore, le jeu libre du marché sera chargé d'établir au jour le jour les rapports entre ces deux monnaies.

Les banques centrales seront désormais dépourvues de ce pouvoir monétaire dont elles ont tant abusé en régime d'inconvertibilité. En fait, elles n'auront plus de raison d'être dans ce Gold Standard d'un nouveau genre où la quantité de monnaie en circulation est déterminée par le jeu du marché. Du même coup, les États ne pourront plus utiliser les banques centrales pour financer leurs déficits avec de la fausse monnaie.

Même introduite dans un seul pays, la nouvelle monnaie-or sera capable d'attirer à elle l'ensemble des pays européens, et non pas une partie d'entre eux comme c'est le cas pour l'euro. Si seulement deux pays à l'intérieur de l'Union européenne adoptent les mesures que nous préconisons, la monnaie-or deviendra leur commune unité de compte, sans aucune intervention étatique, simplement par le libre choix des individus. C'est bien ce qui s'est passé entre Florence et Gênes, puis Venise à la fin du XIII^e siècle.

Ce processus pourra être aisément étendu, non seulement aux autres membres de l'Union européenne qui hésitent aujourd'hui à entrer dans l'Euroland, comme la Pologne ou la Tchéquie, mais aussi à des pays européens qui n'en veulent pas comme la Grande-Bretagne. Il n'est pas interdit d'espérer que des pays non européens adoptent à leur tour cette monnaie – et sera rétabli ainsi, peu à peu, le Gold Standard qui a fait la fortune du XIX^e siècle, mais sous une nouvelle forme, décentralisée – un Gold Standard à l'abri des grands coups d'autorité qui l'ont ruiné, puisque les réserves d'or seront disséminées dans des millions de poches ou de coffres.

Le règne abusif et dangereux de l'étalon-dollar, qui permet aux États-Unis de financer leur « déficit sans pleur » depuis 1944 (accords de Bretton Woods), sera enfin terminé.

Dans un tel univers à monnaie unique, ni guerre commerciale ni guerre monétaire ne seront plus possibles.

« La spéculation est au cœur de l'action humaine. L'opposition à la spéculation, de ce fait, est une opposition à l'action humaine. »

– Walter Block, 1981

Si la presse et l'*intelligentsia* françaises ont bien un adversaire ultime, un souffre-douleur permanent, s'il est bien un acteur de l'activité économique qui se voit partout vilipendé et accusé de tous les maux, c'est la finance mondiale. Non seulement on ne lui reconnaît pas ses mérites, ses vertus économiques, son utilité sociale, mais on invente aussi, et sans preuve, des charges contre elle. Son procès dure depuis des décennies et les juges en question ont déjà en poche la sentence de mort. Ils se gardent bien de s'en servir. On n'assassine pas celui qui vous fait vivre.

Profiteurs, égoïstes, exploiters sont des exemples courants d'adjectifs – les moins violents encore – envers les marchés financiers et les acteurs qui y travaillent.

Pourtant, le système financier tout entier n'est pas autre chose que le système par lequel s'opère le financement des ménages, des entreprises et des États. Coordonner les flux d'épargne à court, moyen, et long terme, avec les exigences de la demande de crédit, nécessite des interactions économiques complexes et, pour tout dire, l'existence d'un marché financier capable de faire se rencontrer demande et offre de liquidités. Le développement de l'activité économique en dépend. Le système financier n'est pas une conséquence de la révolution industrielle ou du développement économique des deux derniers siècles, il était une condition nécessaire à l'apparition de ceux-ci.

Les marchés financiers, dans leur essence et dans leur logique, représentent une avancée sensible selon l'ordre naturel vers l'efficacité économique libérale, ainsi qu'un rejet du planisme et du socialisme. Consciemment ou inconsciemment, c'est sur ce fondement et pour cette raison que la finance est attaquée par ses adversaires.

Ainsi, financer le développement des entreprises, leur permettre de mener à bien leurs projets d'investissements, base de l'emploi futur et de la croissance, drainer l'épargne, augmenter la liquidité disponible, tout cela est-il vraiment autre chose qu'un service productif de l'économie réelle ?

Ayant accepté, à demi-mots, l'utilité effective des marchés financiers pour financer l'activité économique, ses adversaires en viennent habituellement à contester l'utilité, non de la finance elle-même, mais de la spéculation. Investir, effectivement, est favorable pour l'économie, mais spéculer, disent-ils, est mal.

Une telle affirmation est déjà fausse en ce qu'elle oublie que toute action humaine par laquelle l'homme se projette dans l'avenir est spéculation. Rejeter la spéculation, expliquait ainsi Walter Block cité ci-dessus, revient à rejeter l'action humaine, donc la vie.

C'est souvent à l'occasion des bulles ou des hausses spectaculaires du prix de certains actifs qu'on incrimine la spéculation. En réalité, par le mécanisme qu'elle induit, la spéculation provoque précisément l'effet inverse, de sorte qu'en des temps difficiles, les hommes politiques devraient davantage encourager que contraindre la spéculation.

Ainsi, alors que le spéculateur est toujours désigné comme le coupable des hausses fulgurantes des prix, celles-ci auraient été bien plus importantes en son absence. Une étude même tout à fait superficielle de l'histoire économique suffit à montrer l'ampleur de la volatilité des temps d'avant l'apparition des marchés financiers, en comparaison de celle qu'on observe aujourd'hui.

En « profitant », par « égoïsme », des opportunités « d'enrichissement personnel » qui se présentent à lui, en achetant le bien ou l'actif lorsqu'il est excessivement bon marché (donc peu demandé et fortement offert) et en le revendant lorsque son prix atteint des sommets (et qu'il est devenu très demandé et peu offert), le spéculateur agit comme un régulateur naturel, plus efficace qu'aucun gouvernement ne saura jamais l'être.

En aplanissant les fluctuations des prix, il réalise une action éminemment vertueuse : il permet de stocker les biens pendant l'abondance, et de les distribuer lors de pénuries. Des vaches grasses puis des vaches maigres : tel est le monde sans les spéculateurs.

Amenant de la chaleur quand il fait froid, et du froid quand il fait chaud, son action est sans doute bien plus bénéfique pour la société et l'état de l'économie qu'il n'en avait eu initialement l'intention. Aucune pression gouvernementale ne le pousse à agir ainsi pour le bien commun. La Main invisible seule l'y conduit.

Les profits du spéculateur sont la mesure de son utilité sociale. Le mauvais spéculateur ne prédit pas correctement le mouvement des prix, et donc accompagne et accentue la hausse. Ayant acheté haut, il doit vendre bas et se retrouve avec une perte. Il finira par faire faillite, balayé du marché par de plus aptes concurrents.

Taxer les plus-values de la spéculation ou les mouvements financiers directement, loin d'apaiser l'économie prétendument « réelle », met un frein malheureux à ces effets immensément bénéfiques pour tous. L'accusation de la finance « mondialisée » et des spéculateurs, privée de toute justification économique rationnelle, ne peut être causée que par la volonté des gouvernements de taire leur propre responsabilité.

Car en réalité, les distorsions et la volatilité sur les marchés financiers n'ont que trois causes : les fluctuations réelles des actifs échangés (fondamentaux), l'effet des réglementations gouvernementales, et les conséquences des politiques monétaires menées par les banques centrales.

Cet exposé se dispense d'évoquer la justification morale des marchés financiers et de la spéculation.

Quand bien même la spéculation ne réduirait pas, mais augmenterait la volatilité des prix des actifs, quand bien même les marchés financiers ne seraient pas une fantastique aide, mais un véritable frein au développement de la production, la base philosophique du libéralisme s'opposerait à ce qu'on empêche chaque individu d'investir son argent dans les projets et les actifs de son choix et d'en tirer la rémunération que le niveau de risque accepté lui permet en l'état de réclamer.

« Nous sommes confrontés à une chaîne de Ponzi devant laquelle Bernard Madoff fait figure de boy scout. » – Un fonctionnaire du Maryland cité par le New York Times, 22 octobre 2011

La dette souveraine, également appelée « dette publique », est la dette du souverain (démocratique ou non) et des entités dont il se porte garant. De cette définition, deux implications s'ensuivent.

Premièrement, le souverain possède un avantage marqué sur tout autre débiteur : il peut forcer les contribuables à rembourser sa dette. La force brute ne fonctionne que jusqu'à un certain point, mais le souverain jouit néanmoins d'un grand avantage sur ce chapitre.

Deuxièmement, le souverain est en mesure de ne pas respecter ses obligations devant ses créanciers, c'est-à-dire qu'il peut faire défaut sur sa dette, directement ou indirectement. Un défaut direct consiste à refuser de payer une partie de l'intérêt ou du capital. Les défauts indirects recouvrent plusieurs méthodes, notamment la restructuration et l'inflation. Restructurer signifie faire accepter par ses créanciers un rééchelonnement de la dette ou un remboursement partiel, ce qui revient du reste au même. Les restructurations, en effet, ne sont jamais « volontaires » pour les créanciers, qui sont forcés d'accepter sous peine de perdre encore davantage. L'inflation consiste à monétiser la dette, c'est-à-dire à payer les créanciers avec de la monnaie fraîchement créée et dévaluée par cette création même.

Historiquement, les souverains ont souvent fait défaut. Ceux d'Angleterre, de France et d'Espagne ont succombé à la tentation plusieurs fois entre le XIV^e et le XVIII^e siècle. Le nouveau gouvernement fédéral américain a restructuré sa dette à la fin du XVIII^e siècle. Au XIX^e siècle, l'Allemagne, la France, la Grèce, l'Espagne et le Portugal ont connu des défauts de leurs États (plusieurs fois dans les trois derniers cas), sans compter les défauts des États nouvellement indépendants d'Amérique latine. Les défauts souverains ont continué au XX^e siècle, y compris en Allemagne et en Grèce, en plus de ceux d'Amérique latine durant les années quatre-vingt ainsi que ceux d'Asie et de Russie durant les années quatre-vingt-dix. L'abrogation des clauses de paiement en or par Franklin D. Roosevelt en 1933 constitua un défaut indirect, puisque les créanciers de l'État durent accepter d'être payés en dollars soumis à une possible inflation future. [21] La restructuration de la dette grecque – en cours début 2012 – fournit un autre exemple de défaut indirect.

S'il n'est pas nouveau, le problème actuel des dettes souveraines affiche certaines caractéristiques propres à notre époque. Le problème est plus répandu et plus systémique puisque la plupart des États occidentaux accumulent des dettes depuis l'envolée de l'État-providence durant les années soixante et soixante-dix. À la fin de 2007, soit avant la

récente récession, la dette publique de l'ensemble des pays de l'OCDE équivalait à 73% du PIB de l'ensemble ; à la fin de 2010, la proportion avait grimpé à 98%.

Plutôt que des capitalistes étrangers, les créanciers des États contemporains sont souvent des créanciers nationaux (banques, régimes de retraite, fonds communs de placement, voire même particuliers). Contre ces nouveaux créanciers, les États emploient souvent la technique que Reinhart et Rogoff appellent « répression financière » : en contrôlant les taux d'intérêt à la baisse (notamment via la réglementation bancaire ou le contrôle des sorties de capitaux), les États placent plus facilement leurs titres sur le marché national.

Peut-être le développement des marchés financiers rend-il plus difficile la tâche du souverain qui veut flouer ses créanciers étrangers. L'État argentin, qui a fait défaut en 2001, non seulement demeure incapable d'accéder au marché international des capitaux, mais se retrouve poursuivi et traqué par des fonds d'investissement qui ont récupéré ses titres à bas prix en espérant forcer le souverain à payer davantage. [22]

Avant même que le phénomène ne prenne l'ampleur qu'on lui connaît maintenant, la banalisation des dettes publiques a été bien expliquée par les théoriciens de l'école des choix publics, notamment James Buchanan et Richard Wagner. [23] Les souverains démocratiques accumulent des dettes parce qu'il est dans l'intérêt des politiciens et des bureaucrates de financer leur empire sans trop ouvertement alourdir le fardeau des contribuables-électeurs. Buchanan et Wagner expliquent que le principe de l'équilibre budgétaire constitua longtemps une sorte de règle constitutionnelle implicite. Une fois cette contrainte abolie par les justifications de Keynes et de ses disciples, les déficits et les dettes souveraines ne pouvaient que gonfler.

Le problème actuel est antérieur à la récente récession, comme le montre la statistique de l'OCDE citée plus haut. La situation est la même dans la zone euro : la dette publique y équivalait déjà 72% du PIB à fin de 2007, et son ratio de 93% en 2010 signifie que 71% des dettes souveraines avait été accumulé avant la récession de 2008-2009. En France, pas moins de 77% du ratio actuel de la dette publique au PIB vient d'avant la crise économique. En Amérique, les deux-tiers du ratio de 94% sont antérieurs à la récession.

Gardons-nous de confondre la dette souveraine ou dette publique avec les dettes privées. Il reste que les problèmes de dettes souveraines s'étendent rapidement à l'économie privée étant donnée la présence massive de l'État, comme en témoignent les difficultés des banques européennes.

Le principal problème de la dette est de permettre une expansion de l'État qui semble sans douleur – jusqu'à ce que la douleur devienne insupportable et menace l'ensemble de l'économie. Mais le problème porte peut-être en lui sa propre solution, la crise actuelle des dettes souveraines offrant une chance inespérée : enchaîner Léviathan. Presque partout, l'État est fauché, et devra réduire fortement ses dépenses ou faire défaut sur sa dette. En vérité, un défaut l'obligerait également à réduire ses dépenses en bloquant son accès aux marchés financiers.

Or, il était justement urgent de réduire la taille et l'intervention de l'État.

Plusieurs défauts sur des dettes souveraines sont à prévoir. Ils seront pénibles pour les gens ordinaires, mais représenteront sans doute un moindre mal.

« Laissons les choses et éduquons les hommes. Les peuples ont la monnaie qu'ils méritent. » – Louis Baudin, 1947

La théorie de la banque libre est bien loin d'être une « théorie » ayant réalité dans la mesure où elle rend compte du fonctionnement du système bancaire sans banque centrale. Dans notre monde actuel, il est vrai qu'une telle idée semble inconcevable tant les banques centrales font partie de notre quotidien. Mais l'histoire nous apprend qu'il en a été bien autrement par le passé.

L'activité bancaire est née spontanément de l'initiative privée, au même titre que toute autre activité économique. Elle est née pour faciliter la gestion des moyens de paiement et les premières formes s'apparentaient davantage à des banques « coffres-forts ». Il faut se rappeler qu'à l'origine, la monnaie était métallique et que son transport, outre le fait d'être dangereux, n'était pas aisé. Les premières banques proposaient donc aux particuliers et aux commerçants de déposer l'or dans des coffres-forts et en échange de remettre des billets à valoir sur l'or déposé afin de faciliter les transactions.

Les billets émis par chaque établissement s'échangeaient à la place de la monnaie métallique et étaient couverts à 100% par les réserves métalliques conservées en sécurité dans les banques. Ce type de banque ne finançait pas l'activité économique, il permettait seulement de faciliter les échanges. Le financement de l'économie reposait essentiellement sur l'intermédiation, *i.e.* le transfert de l'épargne entre épargnants et entreprises. L'activité de la banque coffre-fort a ensuite évolué vers des formes plus modernes de banque où les réserves sont désormais fractionnaires.

Pourquoi une telle évolution ? À travers leur pratique quotidienne, les banquiers constatèrent que les demandes nettes de conversion en monnaie métallique étaient faibles au regard des réserves détenues dans leurs coffres. Ils eurent donc l'idée de prêter la partie stable des réserves et c'est ainsi que sont nées les banques à réserves fractionnaires, les dépôts n'étant plus couverts à 100% par les réserves métalliques. Cette transformation du rapport entre le déposant et sa banque occasionna d'ailleurs une modification du contrat qui les liait. En effet, tant que la couverture était totale, le déposant payait sa banque pour les services de « gardiennage » et la gestion des comptes et des moyens de paiement. Dès lors que la couverture métallique devenait partielle, le déposant s'exposait *de facto* au risque de ne pouvoir convertir au moment où il le souhaitait son dépôt en monnaie métallique, et à ce titre a vu ses dépôts rémunérés. Il apparaît donc que dès qu'une banque est à réserves fractionnaires, elle gère non seulement les moyens de paiement mais, à travers l'activité de prêt et de création monétaire, participe également au financement de l'activité. Il est important de garder à l'esprit que

les banques « coffre-fort » n'ont pas toutes décidé de se transformer au même moment en banques à réserves fractionnaires, certaines n'ayant pas eu envie de gérer les risques inhérents à cette nouvelle activité. Dans un contexte de liberté économique, il est certain que le processus de transformation s'est inscrit dans le temps. Il est d'ailleurs difficile de savoir rétrospectivement quel type de banque dominerait aujourd'hui.

De la même façon, dans un tel environnement, les banques à « réserves fractionnaires » peuvent proposer des taux de couverture en monnaie métallique qui varient en fonction du comportement de la clientèle et de l'appétence au risque de chaque établissement. En effet, les réserves détenues dépendent non seulement de la moyenne des demandes de conversion en monnaie métallique dont la part importante revient à la compensation interbancaire, mais aussi de leur volatilité. En d'autres termes, une partie des réserves est constituée à titre de précaution. Par ailleurs, dans un système de banque libre, les établissements émettent de façon privée aussi bien les billets que les chèques, ou tout autre moyen de paiement, l'innovation étant forte afin de conquérir de nouveaux clients.

Comment les billets circulent-ils dans ces conditions ? Deux solutions sont possibles : soit les banques d'une même zone géographique décident d'accepter leurs billets au pair afin de faciliter leur acceptation par les commerçants et accroître leur zone de circulation, soit émerge un marché secondaire du billet de banque qui donne le taux de change entre les billets émis par les différents établissements en fonction de leur conversion en monnaie métallique. Dans le premier cas, ce sont les banques qui assument le risque de voir les billets émis par leurs consœurs non remboursés en monnaie métallique au moment de la compensation. Ce sont les mécanismes même de la compensation qui sont au cœur du contrôle de la création monétaire de chaque établissement. En effet, une banque qui serait tentée d'émettre plus de billets en accordant plus facilement des crédits pour conquérir des parts de marché verra ses billets revenir plus souvent au titre de la compensation. Si ses réserves se révèlent insuffisantes, elle se retrouvera rapidement en situation d'illiquidité, ce qui va la contraindre à ralentir son émission monétaire à moins de s'exposer au risque de faillite. Cependant, que se passerait-il si les banques d'un même territoire s'accordaient pour augmenter de concert leur émission monétaire ?

Tout d'abord il convient de souligner que la probabilité qu'un tel accord se mette en place est faible dans la mesure où les coûts de coordination sont élevés étant donné le nombre d'établissements. En outre, le cartel étant une forme instable de coopération, une banque aurait toujours intérêt à ne pas respecter l'accord pour ensuite augmenter sa part de marché en raison de sa couverture métallique supérieure. Imaginons un instant qu'une telle augmentation de concert soit possible, les banques se verraient alors contraintes par un retour plus rapide de leurs billets respectifs pour conversion en raison de la distribution élargie de crédit. Cette augmentation généralisée de la création monétaire ne saurait avoir d'effets durables et inflationnistes. Dans un système de banque libre, la probabilité de voir se développer l'inflation est donc faible voire inexistante étant donnée l'incapacité des banques d'un même territoire à « surémettre » durablement sans limite.

La vertu de la concurrence conduit les banques à adopter une gestion des moyens de paiement qu'elles émettent ainsi que de leurs portefeuilles telle qu'elle leur permette de renforcer la confiance, afin d'élargir la base de leur clientèle et de conquérir des parts de marché.

Mes Enfants, Notre Avenir

« Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leurs jouissances et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance. » – Alexis de Tocqueville

Au travers de la multiplication des mesures administratives ou judiciaires concernant les enfants, l'intervention sourcilleuse de travailleurs sociaux dans les familles constitue à proprement parler un marqueur sociologique. *A priori* les pères et mères ne sont globalement pas plus maltraitants qu'ils ne l'étaient autrefois, on parle au contraire d'un retour aux valeurs familiales à la suite de la calamiteuse génération soixante-huitarde. Par contre, la société française n'est plus la même : progressivement elle est devenue une société d'irresponsables, donc une société sous tutelle, « fliquée » dirait-on trivialement.

Cette évolution a été anticipée il y a presque deux siècles par Alexis de Tocqueville dans « *De la démocratie en Amérique* ». Ce sociologue avant la lettre mettait alors en garde contre les dérives en germe à l'intérieur des sociétés démocratiques. Il parlait d'un nouveau despotisme s'appuyant sur le repli de chacun à l'intérieur de son cercle familial alors que l'État prenait la responsabilité de tout le reste.

L'État en ses fonctions ne s'arrêtera pourtant pas là puisque nos propres enfants nous sont devenus étrangers, éduqués par des fonctionnaires et quelquefois retirés à nos soins au nom du sacro-saint principe de précaution. Cette dérive de la société française est plus particulièrement commune de celles de l'État-providence auprès duquel chacun est prié d'exposer comme à confesse ses difficultés et de s'en remettre à des « spécialistes » de la misère sociale. Vendu dans un « package solidaire », l'État-providence a généré de nouveaux clercs et défini un certain nombre de droits-créances. Des droits sanctifiés eux aussi sous l'appellation d'acquis sociaux. En réalité ces droits sont une drogue dont la société tout entière doit assurer la prise en charge au prix d'une mise sous tutelle sous forme d'un contrôle social.

Un tel dispositif en mettant à la charge de la société un certain nombre de désagréments individuels déresponsabilise les assistés et désensibilise les contribuables. L'un et l'autre ne s'en remettent plus alors à leurs propres capacités mais à une forme d'assistanat considérée comme un dû. Ce dispositif fait aussi appel au sens « citoyen » qui n'a strictement rien à voir avec la responsabilité mais relève d'un « auto-flicage » dans lequel chacun est appelé à se surveiller dans ses comportements et à surveiller celui des autres.

La société qu'on nous a construit se bâtit donc sur une conception particulière du principe de subsidiarité. Ce principe qui veut que nous ne considérons légitime l'intervention d'une institution étatique que lorsque nous ne sommes pas capables de résoudre nous-mêmes notre problème. Ainsi, il suffira que notre sentiment d'irresponsabilité avec l'exacerbation de la notion de risque soit aiguillonné pour que l'État s'empare de pans entiers de notre vie avec notre acquiescement.

Eh oui, nous ne sommes plus capables de nous occuper de quoi que ce soit sans encourir les pires risques ! Au nom d'un dévoiement de la subsidiarité, il nous faut donc nous en remettre à nos gardiens, eux savent et sont bienveillants, eux ne se trompent jamais.

Cette entreprise de sape dépasse les limites même de ce que Tocqueville pouvait imaginer puisque nous sommes incités à ne plus même sanctuariser notre cercle familial.

De fait, la famille, déresponsabilisée à outrance par l'intervention de l'institution scolaire, des services sociaux, voire même du planning familial, des psychologues, des magistrats et j'en passe, est née dans sa fonction institutionnelle de base auprès de l'enfant. Elle ne saurait, en tout cas, imposer des choix contraires à ceux des institutions publiques. Il est même devenu indiqué de faire des enfants les éducateurs de leurs propres parents quitte à les dénoncer au cas où les « droits de l'enfant » ne seraient pas respectés.

Qui dit flicage dit nécessairement normalisation ! Aussi, si de plus en plus de parents sont séparés de leur progéniture, c'est que davantage d'enfants seraient en situation de risque et font alors l'objet de signalements pour « situation préoccupante ». La multiplication des mesures de surveillance et de placement n'est pourtant pas la conséquence d'une augmentation des maltraitances – lesquelles sont souvent mal appréhendées et quelquefois ignorées – non, elle résulte uniquement de deux catégories de parents : ceux qui ont été déresponsabilisés au-delà du simple petit rôle qui leur restait à jouer, et ceux qui résistent à la normalisation.

Cette résistance entre dans le collimateur d'attaques coordonnées d'utopistes totalitaires rêvant du parachèvement du contrôle social. Ces utopistes sont ceux-là mêmes qui distillent leur idéologie lors de colloques destinés aux travailleurs sociaux et autres agents de normalisation censés inculquer la « parentalité ». Selon ce critère très particulier, les normalisateurs familiaux étiquettent « mauvais parents » la partie saine du corps social qui réagit à sa mise sous tutelle et doit accepter par la menace de perte de ses enfants de « se remettre en cause ». Une remise en cause qui va de moins en moins de soi d'ailleurs, surtout lorsque des groupes de soutien viennent porter une parole « familialement incorrecte ».

La déresponsabilisation à l'œuvre dans notre société pourrait donc bien avoir trouvé sa limite. Un tel sursaut moral nous redonne de l'espoir en la nature humaine : quelques familles libres nous permettent donc de ne pas « tomber au-dessous du niveau de l'humanité ». Il aura fallu pour cela que les clercs de l'État s'en prennent à nos enfants de la façon la plus insidieuse ou la plus vile.

De quelque bord qu'ils soient, ceux qui résistent accordent plus de prix à l'amour de leur enfant qu'à la drogue du conditionnement social. Fasse alors que ce soit dans la persécution de la famille que l'État-providence ait commis son *Pearl Harbor*.

« L'État reçoit et souvent prend l'enfant des bras de sa mère pour le confier à ses agents ; c'est lui qui se charge d'inspirer à chaque génération des sentiments, et de lui fournir des idées. » –

Alexis de Tocqueville, 1840

Les jeunes Français jugent à 53% leur avenir prometteur, selon un sondage BVA Opinion paru en 2011. C'est peu comparé à la moyenne européenne qui est de 61%. Notre pessimisme national est consacré dans toutes les études de confiance, si bien que seulement 17% des jeunes jugent l'avenir de leur pays prometteur, contre 82% des jeunes Chinois. Paradoxalement, 76% de ces mêmes jeunes se disaient attirés par la fonction publique en 2005 (IFOP).

Nous pouvons nous interroger sur ce paradoxe : avoir si peu confiance en l'avenir de la France, mais avoir autant envie d'y faire carrière. Ne peut-on pas y voir une forme de réalisation de la prophétie orwellienne de Tocqueville d'il y a plus d'un siècle et demi ?

Organisation du système éducatif français

Nous héritons notre système éducatif de la III^e République et des lois Ferry. Ce système est à l'image de la structure institutionnelle de notre pays. Cette organisation, fortement centralisée, a été façonnée au fil des derniers siècles par des hommes comme Colbert, Robespierre, Napoléon ou le général de Gaulle. Tocqueville dans son ouvrage « *De la démocratie en Amérique* » exprime cette différence politique entre France et États-Unis.

L'Éducation nationale est à l'image de nos institutions : centralisée. Les méthodes, les programmes et les agents qui vont produire ces programmes (le corps enseignant) sont gérés à Paris par des bureaucrates. Rousseau a démocratisé l'idée qu'on pouvait forcer les gens à être libres. Cette idée s'est ensuite appuyée sur la doctrine positiviste pour trouver une de ses principales applications en notre système éducatif. À l'exact inverse de ce que préconisait Tocqueville, s'est construit un système où la connaissance se transmet verticalement, du haut vers le bas. Les citoyens travaillent pour payer des impôts qui remontent dans des bureaux parisiens, et financent l'éducation, de génération en génération. Pourquoi nos choix éducatifs devraient-ils être validés par des bureaucrates ?

Les institutions françaises connaissent depuis les années 80 un mouvement de décentralisation. La gestion matérielle de l'éducation s'est un peu rapprochée des citoyens. Les collectivités territoriales gèrent les bâtiments et le personnel technique. Les communes gèrent les écoles primaires, les départements les collèges et les régions les lycées.

Autant la gestion matérielle est relativement décentralisée, autant le cœur de l'éducation reste fortement centralisé : méthodes, programmes et ressources humaines. L'idéologie égalitariste, influente dans la société française, impose que l'enseignement soit exac-

tement le même d'un bout à l'autre de la France, pour prétendre donner à chacun la même chance de réussir. S'adapter et expérimenter en fonction des besoins de chacun ? Il faut juste donner l'illusion au peuple qu'il n'y a pas d'inégalité de traitement.

Subsidiarité et autonomie

Dans l'hypothèse où l'argument moral d'une organisation décentralisée ne serait pas suffisant, il n'y a qu'à s'interroger sur l'aspect pragmatique de la chose : notre système éducatif centralisé a-t-il permis aux plus démunis (qu'il cherchait à protéger) de réussir ? L'Éducation nationale a-t-elle permis aux jeunes des quartiers (im)populaires d'avoir accès à un travail, a-t-elle permis d'enrayer le chômage ? Clairement, non.

Or, un système éducatif décentralisé permet l'expérimentation des méthodes d'enseignement, la diversification des connaissances. Il offre un environnement potentiellement propice au foisonnement des idées et des initiatives. Cette culture de l'information descendante du haut vers le bas a des répercussions sur l'économie de long terme.

La culture entrepreneuriale est faible en France. Le tissu de PME est moins fort que chez nos voisins. La France a-t-elle vu émerger un Facebook, un Apple ou un Google récemment ? Notre force économique s'appuie sur d'anciens monopoles privatisés et contrôlés par une élite passée par l'École nationale d'administration. C'est cette culture de l'administration et de la bureaucratie qui imprègne notre organisation sociale et notre système éducatif.

Le principe de subsidiarité mis en lumière par des auteurs comme Locke a été consacré dans l'histoire récente de la construction européenne : Maastricht, Amsterdam et dernièrement Lisbonne. Wikipédia le définit ainsi : « *La responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même.* » C'est ce principe qui devrait prévaloir pour la refonte de notre modèle éducatif. Il permet un contrôle par la base et non plus par les bureaucrates. Il permet une responsabilisation et une implication plus forte des parents dans le projet de l'établissement auquel ils confient leurs enfants.

Les âmes les plus sensibles craignent la concurrence en matière éducative. Dans l'histoire, la concurrence a toujours tiré la qualité du service vers le haut et les prix vers le bas. Rien ne montre que ce serait différent dans ce secteur. À ces âmes sensibles, je ne poserai qu'une question : pensez-vous qu'on puisse créer encore plus de chômage et de situations d'échec qu'aujourd'hui dans les quartiers populaires ? Il faut rendre possible le vote par les pieds (principe mis en lumière par Tiebout en 1956 pendant l'extension de l'État-providence) en mettant fin à la carte scolaire.

Amener les établissements vers plus d'autonomie, c'est leur permettre de faire appel à des fonds privés, leur permettre de construire leur projet et leur équipe pédagogique sous le contrôle de ceux qui utilisent le service.

L'autonomie à la lumière du principe de subsidiarité permettra l'expérimentation. Les futurs citoyens ne rentreront pas dans le moule bureaucrate redouté par Tocqueville.

C'est le système éducatif qui doit s'adapter à chacun, en fonction des besoins et des situations, pour donner le plus possible de cartes en mains aux jeunes. Pour qu'ils deviennent plus tard autonomes et qu'ils jouissent du droit inaliénable à la recherche du bonheur.

« La démocratie donne toute sa valeur possible à chaque homme, le socialisme fait de chaque homme un agent, un instrument, un chiffre. » – Alexis de Tocqueville, 1848

Il existe en France quantité d'écoles privées qui fonctionnent plutôt bien mais dont l'activité ne suffit pas à seulement esquisser une approche et un secteur libéraux de l'éducation ; et cette faiblesse, voire insuffisance, ne dépend guère de leur statut.

Car il se trouve que, dans ce pays, l'État définit des programmes officiels d'enseignement, desquels découle une organisation par cursus contraignants, et des diplômes et concours nationaux incontournables pour l'accès à certaines professions – à commencer par l'enseignement lui-même.

La notion d'obligation scolaire ne recouvre pas seulement celle qui est faite aux jeunes de fréquenter des lieux dédiés aux apprentissages, mais bien encore tout ce qu'ils doivent apprendre, dans quel ordre, et à quel rythme.

Ouvrez une école privée hors contrat : si vous voulez pouvoir dire aux parents de vos futurs élèves que ceux-ci suivront le même cursus que dans une école publique, pour obtenir en fin de compte les mêmes diplômes, réussir les mêmes concours, votre école aura un statut libéral, mais son enseignement ne le sera pas.

Et cela n'est sans doute pas fait pour fâcher tout le monde. Les parents les mieux convaincus des bienfaits du libéralisme, et qui gagnent eux-mêmes leur vie dans des secteurs d'activité marqués par la concurrence et l'innovation, ne voient pas toujours d'un mauvais œil que leurs enfants soient soumis à une discipline scolaire des plus rigides, aussi bien pour ce qui concerne les comportements, qu'ils souhaitent policés, que pour l'organisation des apprentissages. C'est leur droit, en effet. Encore est-il temps de les convaincre que les modes d'apprentissage induits (ou permis) par l'école du XIX^e siècle sont aujourd'hui dépassés – comme le sont les modèles d'organisation de l'entreprise de la même époque. Le modèle scolaire directement hérité du XIX^e siècle jacobin, et plus lointainement de l'école monastique, veut que les enfants apprennent tous ensemble, obéissant à la contrainte des programmes et des maîtres, et au prix d'un effort qui sera nécessairement pénible. Or, remarquons que ce n'est pas du tout ainsi qu'on apprend dans la vie (en dehors de l'école), où c'est au contraire le choix qui domine, par l'élection de ses propres domaines de curiosité, d'excellence et de plaisir.

Tout cela a pu passer inaperçu aussi longtemps qu'une offre alternative ne s'est pas dessinée sur le marché des apprentissages – ou tant, du moins, que cette offre est restée minoritaire et occasionnelle. Outre l'école (publique ou privée), il n'y avait guère pour apprendre une langue étrangère, le chant classique, l'aquarelle, la cuisine ou l'art floral,

que les clubs, les académies, les vieilles tantes et les voisins. Cela faisait des merveilles pour des budgets de trois francs six sous, mais ne pouvait en aucun cas concurrencer l'école, ni la forcer à réécrire son logiciel. Aujourd'hui la situation a changé. Les technologies numériques mettent des outils d'apprentissage extraordinairement performants dans les mains de chacun, et chacun peut y avoir recours quasiment n'importe où et à n'importe quel moment. Il est possible et agréable d'apprendre le corse, l'iPad sur les genoux, à l'intérieur d'un train qui vous transporte d'Ottawa à Québec. Ou de rédiger un commentaire de texte, au milieu de la nuit, sur son ordinateur portable, en gardant une fenêtre ouverte pour visionner du coin de l'œil un épisode de *Gossip Girl*. Simone Weil écrivait en 1942 : « *L'intelligence ne peut être menée que par le désir. Pour qu'il y ait désir, il faut qu'il y ait plaisir et joie. L'intelligence ne grandit et ne porte de fruits que dans la joie. La joie d'apprendre est aussi indispensable aux études que la respiration aux coureurs.* » Les technologies numériques sont en train de bouleverser notre paysage culturel en même temps que les conditions d'apprentissage. On dit souvent qu'elles le font d'une manière aussi profonde et radicale qu'au XV^e siècle l'invention de l'imprimerie. Soulignons que leur impact n'est pas d'une nature très différente, puisqu'il consiste à permettre un accès plus direct aux savoirs. Les dispositifs d'apprentissage et de formation tout au long de la vie contredisent l'exigence normative de programmes et concours nationaux dont les jours sont comptés. Mais dans le paysage nouveau qui se dessine, quelle sera la place et la fonction de l'école ? La réponse à cette question ne peut pas – ne peut plus – être simple. Trois remarques néanmoins.

Notons d'abord que la protection de l'enfance rend absolument nécessaire l'aménagement de lieux d'accueil. Que quelque chose comme l'école continuera donc d'exister, mais que sa fonction principale a donc sans doute déjà changé. Depuis trente ans, les antilibéraux de gauche et de droite protestent contre l'idée défendue par les pédagogues qui voient d'abord l'école comme un lieu de vie. Le moment est venu pour eux de se rendre à l'évidence. Alors qu'on peut se passer de l'école pour enseigner la musique, le dessin, l'histoire des religions, voire les mathématiques ou le français, on ne peut pas se passer d'elle pour garder les enfants quand leurs parents travaillent, voire quand ceux-ci sont trop déprimés pour se lever. Ni simplement pour les socialiser.

La seconde idée est très proche de la première. Les nouvelles technologies transforment certains foyers en joyeux laboratoires de Recherche & Développement, où parents et enfants coopèrent en continu à l'intérieur du groupe en même temps qu'avec le reste du monde. On y apprend de manière naturelle, efficace, par l'entraide, l'imitation et l'émulation, en fonction de ses envies et de ses projets. Mais ce n'est pas le cas de tous les foyers. Et si nous ne voulons pas que la révolution numérique accroisse encore les inégalités sociales, une option serait que l'école offre à ceux qui le demandent, en même temps qu'un lieu de vie, le cadre et le compagnonnage nécessaires pour apprendre.

La troisième et dernière idée tient qu'une éducation plus libérale, induite par l'usage des nouvelles technologies, impliquera que les élèves fréquentent des ateliers thématiques, de statut associatif, de plus en plus nombreux et divers, ce qui rendra probable le suivi de chacun par un référent unique, moins enseignant lui-même que psychologue.

Tous les savoirs sont libéraux. Leur acquisition suppose l'élection mutuelle du maître et de l'élève. L'enseignement est source de plaisir et d'énergie, comme devrait l'être l'école.

« L'éducation libérale est libération de la vulgarité. Les Grecs avaient un mot merveilleux pour vulgarité ; ils la nommaient apeirokalia, manque d'expérience des belles choses. L'éducation libérale nous donne l'expérience des belles choses. » – Leo Strauss

Voulons-nous que nos enfants deviennent des idéologues violents du communisme ou d'un fascisme noir, brun ou vert, nos garçons des fanatiques islamistes, nos filles des porte-manteaux à burqas, qu'ils s'abîment dans la délinquance et la misère, qu'ils redescendent les degrés de la civilisation jusqu'à la barbarie ? Si "non", la clef du monde de demain se trouve dans l'éducation aux libertés.

Certes, notre service public français forme nombre de nos futurs concitoyens, grâce à des programmes pluralistes, à l'accès à une culture d'élite, mais aussi des formations professionnelles diverses et aussi utiles qu'honorables. Mais outre que ledit service public a trop souvent une propension à se servir sans discernement de l'argent du contribuable plutôt que de servir le public, il reste l'épouvantail de ces milliers de jeunes qui sortent de l'Éducation nationale sans diplôme. Sans parler de ceux qui s'échappent avec un bac général inutilisable ou quelque paperasserie honorifique de sociologie ou de psychologie. Ces derniers, floués par des qualifications aussi prestigieuses que peu utilisables sur le marché du travail, iront grossir les rangs des chômeurs, sinon des grévistes bloqueurs d'universités (au mépris de la liberté d'enseigner et d'apprendre) et des professionnels du ressentiment anticapitaliste. Qui sait si ces jeunes dévoyés par l'Éducation nationale ne seraient pas mieux traités via une sélection plus exigeante, une éviction de ces classes qu'ils ne fréquentent que par paresse, désintérêt, rejet violent du système, sinon plaisir du chahut. Ceux restant bénéficieraient d'un climat plus propice à l'étude et à l'ouverture d'esprit. Mais que faire des exclus ? Remettre en honneur cet apprentissage décrié, dès quatorze ans, grâce à la clémence qu'espèrent en vain les entrepreneurs de notre enfer fiscal et de notre maquis réglementaire. Ce qui n'empêcherait pas d'accueillir les repentis pour leur offrir une deuxième chance.

Que changer à notre enseignement ? Les syndicats démagogiques se trompent de cible quand ils se mobilisent (curieuse antiphrase pour faire grève et démobiliser nos élèves au service de leur idéologie) contre les suppressions de postes, liées à la démographie, aux économies nécessaires. *Quid* de la violence scolaire où l'on n'ose appeler à la présence policière pour secourir l'enseignant parachuté dans une banlieue ghettoisée ? *Quid* de ces cours de Lettres ou d'Histoire où l'on ne peut aborder *Le Fanatisme ou Mahomet le prophète* de Voltaire, ou les conflits du Moyen-Orient, sans se faire insulter de pro-américain, de Juif sioniste, d'islamophobe (et encore est-ce là vocabulaire soutenu).

L'éducation aux libertés ne se fait pas par le petit vécu de chacun, la rue, les potes. Se défaire du clan, des préjugés, des œillères idéologiques, passe par une solide initiation aux sciences et à l'économie, à travers la liberté d'entreprendre, mais aussi une ouverture à l'Histoire, aux littératures et philosophies, aux langues et aux arts, grâce auxquelles la formation d'une personnalité, d'une culture et des compétences pourra atteindre le maximum des potentialités de chacun et contribuer à la création de richesses, du bonheur, dans le cadre d'un nécessaire état de droit libéral partagé. À condition d'enseigner l'économie sans haine marxiste de l'entreprise et du libéralisme.

Le relativisme est un frein considérable à l'éducation aux libertés. Religions, systèmes politiques, cultures – des Aztèques aux Grecs – sont-ils égaux ? Non, si l'on doit considérer quelles valeurs les innervent et considérer les résultats : quelles cultures ont offert à la femme et à l'homme le plus de libertés individuelles, de confort matériel et de richesses intellectuelles ? La culture mafieuse, tels les Frères musulmans qui censurent *Les Mille et une nuits*, est-elle souhaitable ? Le rap, rythmes sordides, textes aux clichés navrants, haine et meurtres de flics, vaut-il l'opéra ? Nous avons la charge difficile et exaltante d'offrir ces questions à nos bambins, rebelles, étudiants passionnés. Car l'anti-culture est militante. Banlieues tribales communautarisées et violentes (elles ne le sont pas toutes), ou lycées d'élite, la honte suprême serait de passer pour « intello ». Pourtant, quoi de plus juste que d'user avec discernement de son intellect ? Le rejet de la culture bourgeoise, le diktat de la reproduction sociale pré-totalitaire, viennent nourrir cette infamie suicidaire.

Le chèque éducation permettrait de mieux choisir la qualité des maîtres et des établissements, de rendre aux provideurs responsables souplesse et liberté dans leur recrutement ; à condition que cette nécessaire concurrence et émulation ne débouche pas sur des officines confessionnelles, partisans ou inféodées à une culture d'entreprise réductrice. Qu'on permette également la bivalence des enseignants, la possibilité de travailler plus – même les agrégés, qui dépasseraient leurs 15 heures ridicules. Le mérite individuel doit être pour tous, élèves et enseignants, le critère d'évaluation premier.

Au-delà d'une didactique et d'une richesse des formations d'enseignants pluralistes, un peu de pédagogie ne nuit pas, couplée avec les qualités humaines du maître : autorité, souplesse, indulgence sans laxisme, amour de ses disciples. Ainsi, l'idéologie démagogique de l'apprenant qui construit ses savoirs en autonomie a fait long feu. Certes, les ateliers divers, d'écriture, les exposés et entretiens, les Travaux Personnels Encadrés, qui permettent aux élèves de réaliser des productions variées et stimulantes dans bien des champs du savoir, sont à encourager. Mais rien ne remplace le cours magistral, dans son engagement à l'écoute et à la concentration, mêlé de débats argumentés. L'art d'entendre, l'art du discours et de la rédaction en sont les résultats. L'apprentissage de la lecture, de la richesse du vocabulaire et de la syntaxe, de la maternelle au Collège de France et la fréquentation des grandes œuvres doivent irriguer nos jeunes gens, des comptines à Darwin, de Tocqueville à Orwell. Ce dans la tradition du siècle de Périclès, de l'humanisme et des Lumières, avec des maîtres aux qualités intellectuelles et morales, au charisme, à la théâtralité supérieurs, ce au service de la curiosité d'esprit du disciple, dans une démocratie « *qui est censée être une aristocratie qui s'est élargie au point de devenir une aristocratie universelle* » (Leo Strauss). Les libertés d'entreprendre, les libertés des sciences, de la justice, de la tolérance et de l'art ne sont-elles pas les plus belles ?

« Le capitalisme a suscité les progrès de la production, mais aussi ceux de la connaissance, et ce n'est pas un hasard. » –

Albert Einstein, 1934

Egalitarisme et centralisation sont les deux piliers du système universitaire et de recherche français. Au nom d'une idéologie qui a fini par imprégner l'ensemble du monde scientifique et intellectuel, l'État s'est arrogé le monopole du savoir, car « la connaissance est un bien commun » qui ne saurait décidément pas être confronté à des logiques « néolibérales ». Au contraire de la plupart de nos voisins, les personnels d'enseignement et de recherche sont en grande partie des fonctionnaires recrutés par des commissions nationales. Autre particularité française, les instituts de recherche nationaux (tels que le CNRS et l'INSERM) sont des monstres bureaucratiques en grande partie déconnectés de l'Université, alors qu'ils devraient en être le socle. Cette autre « exception française » est un des facteurs à l'origine des performances déclinantes des universités françaises dans les classements internationaux. La relative excellence de la recherche française ne doit pas faire oublier que celle-ci pâtit largement d'une organisation rigide et anachronique.

La législation limite fortement la création d'universités libres et consacre le monopole de l'Université publique. Une réelle libération de notre système de recherche et d'enseignement supérieur devrait englober à la fois la refonte des universités publiques et la suppression des dispositions légales entravant la création d'universités libres. La loi de 2007 relative à l'autonomie des universités n'est qu'un trompe-l'œil : les universités devraient devenir des établissements réellement indépendants, libres de gérer sans pilotage ministériel un capital, un budget, une politique d'enseignement et de recherche.

La gestion financière des universités devrait se rapprocher de celle des établissements commerciaux. Les fonds de dotation universitaires, très répandus outre-Atlantique, n'ont été introduits que très récemment en France. L'Université de Stanford en Californie est ainsi gérée par la *Stanford Management Company* et la valeur de son fonds de dotation atteignait 16 milliards de dollars en 2011, en grande partie alimenté par des dons dédiés (par exemple pour des chaires de recherche) et dont une fraction est attribuée chaque année aux dépenses de fonctionnement de l'université. Outre le fonds de dotation, une variété de sources de financement peut alimenter les budgets de fonctionnement des universités indépendantes (contrats de recherche publics et privés, frais de scolarité, dons, brevets, activités commerciales, etc.). En fonction de leur histoire, de leurs moyens et de leurs priorités scientifiques et éducatives, les universités peuvent privilégier une politique d'excellence visant à attirer les meilleurs étudiants et chercheurs, ou mettre

l'accent sur l'accessibilité des études à tous en acceptant des étudiants qui ne pourraient pas intégrer les établissements les plus sélectifs. Les universités françaises devraient également être libres de délivrer leurs propres diplômes, car le monopole étatique de la reconnaissance et de la délivrance des diplômes ne peut aboutir qu'à une baisse de la qualité de ceux-ci, en l'absence de compétition réelle entre établissements d'enseignement supérieur.

D'autre part, la suppression de la loi Jules Ferry du 18 mars 1880, qui réserve à l'État la création des universités, permettrait l'éclosion de nouvelles universités libres, *ex nihilo* (comme l'*Université de Buckingham* au Royaume-Uni) ou par regroupement d'instituts préexistants. La création d'établissements de recherche nationaux a en partie coupé le lien organique qui liait Recherche et Université. La création d'unités mixtes de recherche a abouti à un mille-feuille administratif, où les différents aspects de la gestion d'un laboratoire (finances, ressources humaines, orientations scientifiques) sont assumés par plusieurs institutions. C'est pourquoi les organismes nationaux devraient être scindés en instituts de recherche autonomes et en unités réintégrées pleinement aux universités indépendantes.

Enfin, une réelle réflexion sur le financement de la Recherche (qui repose en grande partie sur des fonds publics nationaux ou européens) est fondamentale. Il est répété comme une évidence que seul l'État serait à même d'assurer les projets de recherche les plus ambitieux. Il existe pourtant un nombre certain d'exemples de découvertes ou d'innovations scientifiques réalisées par le secteur privé. C'est à deux chercheurs d'IBM que l'on doit la découverte de la supraconductivité à haute température, qui leur a valu le prix Nobel de physique en 1987. Le séquençage du génome humain, terminé il y a une dizaine d'années, a été réalisé par deux équipes en compétition appartenant au *Human Genome Project* (financé sur fonds publics américains) et à la compagnie privée *Celera Genomics* (pour une fraction du coût du projet concurrent). Le financement public de la recherche obéit à des logiques bureaucratiques souvent inefficaces et quelquefois nuisibles : les projets consensuels qui soutiennent les thèses en vigueur ou les domaines prioritaires décidés par les politiques sont souvent favorisés par rapport à des projets plus risqués mais potentiellement révolutionnaires. C'est ainsi que le Professeur Mario Capecchi, co-lauréat du prix Nobel de Médecine en 2007 pour ses travaux sur les souris transgéniques, a vu ses demandes de financement public refusées pendant des années. On peut raisonnablement penser que dans le cadre d'une libéralisation globale de l'économie française, une baisse drastique des prélèvements obligatoires libérerait des ressources importantes pour le financement privé de la Recherche : fondations, mécénat, dons privés et investissements commerciaux peuvent se substituer au moins en partie aux financements publics. La fondation Bill et Melinda Gates distribue par exemple à elle seule plus de 1,5 milliards de dollars chaque année pour la recherche médicale, l'aide au développement et l'éducation. Le centre de recherche *Généthon* à Evry est financé en grande partie grâce aux dons recueillis par le Téléthron. On assisterait sans aucun doute à une multiplication d'initiatives similaires dans une société plus libre.

On le voit bien, l'essor d'une Recherche et d'une Université libres, loin de menacer le développement des sciences et de la connaissance, pourrait au contraire leur redonner un nouveau souffle.

« J'ai voté avec la droite contre la gauche, quand il s'est agi de résister au débordement des fausses idées populaires. J'ai voté avec la gauche contre la droite, quand les griefs légitimes de la classe pauvre et souffrante ont été méconnus. » – Frédéric Bastiat, 1862

La France est probablement le seul pays au monde où l'enseignement de la science économique, du lycée à l'université, fait polémique. La rédaction des manuels d'économie fait l'objet de discussion au sens où ils présentent tous une vision largement orientée de l'économie et de l'entreprise où la lutte des classes est omniprésente. Dans cette vue, l'entreprise est plus un lieu d'exploitation du travail qu'un instrument de création de la richesse tandis que patrons et actionnaires sont présentés comme des profiteurs sans scrupule. Comment s'étonner, dès lors, que la plupart des jeunes bacheliers deviennent fonctionnaires plutôt qu'entrepreneurs ? L'enseignement officiel de l'économie nourrit et cautionne l'inculture économique française.

La France antilibérale face à ses démons

Un trait dominant de cette inculture consiste à affirmer que l'accroissement des inégalités est le résultat du développement de l'économie libérale. C'est au contraire le jeu de l'État-providence qui contribue à écraser les classes moyennes en faisant fuir les catégories les plus aisées, tandis qu'il se propose de prendre en charge la masse croissante des plus modestes, lesquels plongent ainsi dans une trappe à pauvreté, réduits au rang d'assistés.

Par ailleurs, attribuer l'écart de richesses qui sépare les pays pauvres des pays riches au jeu pernicieux de la « mondialisation libérale », c'est encore une marque de cette inculture persistante. Les écarts entre riches et pauvres sont bien plus criants à l'intérieur des pays pauvres eux-mêmes, pourtant pas réputés pour être des modèles de pays libéraux.

C'est que la France a une lourde tradition centralisatrice doublée d'un passé catholique qui se traduit par une conception puritaine, mais dépassée, de l'économie. [24] Alors que plus de la moitié de la richesse nationale est redistribuée par les administrations de l'État, gauche et droite se retrouvent autour d'une critique toujours plus acerbe de l'économie de marché. Pourtant la compréhension des mécanismes économiques suppose justement d'échapper au clivage gauche/droite et ses dogmes. Par exemple, le marché implique la mobilité socioprofessionnelle qui peut voir un individu d'une classe modeste arriver à des postes de responsabilité ou, à l'inverse, un bourgeois d'une famille établie tomber dans la déchéance. La droite la plus réactionnaire a longtemps cautionné un ordre social fondé sur l'inégalité et la reproduction « héréditaire » de cette inégalité. De ce point de vue, le principe de mobilité sociale des individus constitue un élément subversif pour la droite conservatrice française. De son côté, la gauche identifie le marché au principe marxiste

de « l'exploitation de l'homme par l'homme », l'argent représentant le véhicule de cette exploitation. L'État doit donc prendre en main les affaires économiques pour contrecarrer ce principe d'exploitation que porte en son sein tout projet capitaliste.

La tradition catholique n'a pas non plus arrangé les choses. L'Église catholique a toujours été critique vis-à-vis de l'argent, du commerce et du travail. Elle fut, d'un côté, la caution morale d'une droite franchement hostile au progrès économique et, de l'autre côté, le vecteur de développement d'un courant social fondé sur la charité. Pourquoi vouloir changer sa condition terrestre alors que le bonheur éternel viendra récompenser les plus modestes ? D'autant que le travail des hommes allait nécessairement dépraver un « état naturel » vu comme l'expression de la volonté divine. Ce fatalisme religieux ne convient guère à l'esprit entrepreneurial des économies de marché. *A contrario*, dans la religion protestante, le travail agit comme l'instrument de la révélation et la réussite personnelle est interprétée comme le signe tangible de la prédestination : « ... le travail sans relâche dans un métier est expressément recommandé comme le moyen le meilleur. Cela, et cela seul, dissipe le doute religieux et donne la certitude de la grâce. » [25]

Contre l'hystérie antiéconomique

Comment systématiquement attaquer les privatisations, demander à l'État de combler les déficits des entreprises publiques et des régimes sociaux et refuser dans le même temps d'étendre l'assiette fiscale à une plus grande partie de la population, ou d'entreprendre toute réforme du secteur public ou de la sécurité sociale ? Comment prétendre défendre le système de retraite par répartition, vouloir travailler moins et refuser toute forme de capitalisation ? La France aurait trouvé la réponse miracle : il y a de l'argent, il suffit de s'attaquer aux riches, ponctionner les marchés financiers et taxer la spéculation.

Émile Zola, peu soupçonnable de sympathie libérale, observa un jour : « *Je suis en train de travailler à un roman, L'Argent (...). Je prendrai comme position que la spéculation est une bonne chose, sans laquelle les grandes industries du monde s'éteindraient, tout comme la population s'éteindrait sans la passion sexuelle. Aujourd'hui les grognements et grommellements émanant des centres socialistes sont le prélude à une éruption qui modifiera plus ou moins les conditions sociales existantes. Mais le monde a-t-il été rendu meilleur par notre grande Révolution ? Les hommes sont-ils en quoi que ce soit en réalité plus égaux qu'ils ne l'étaient il y a cent ans ? (...) Pouvez-vous rendre tous les hommes également heureux ou également avisés ? Non ! Alors arrêtez de parler de l'égalité ! La liberté, oui ; la fraternité, oui ; mais l'égalité, jamais !* »

Or si la tendance à la paupérisation des masses s'est réalisée quelque part, c'est bien chez les nations qui ont éliminé le droit à la propriété privée et le principe de concurrence parce que leurs dirigeants ont cru qu'ils pouvaient construire, produire et régenter l'ordre social au nom de l'intérêt général. Faire du « social », voilà la grande ambition moderne des politiciens qui se rendent compte de leur incapacité à contrôler l'économie.

L'exception française se traduit par une dénonciation de l'argent et un rejet des riches, refrain fédérateur de la gauche française. Ce rapport hypocrite à l'argent est la marque d'un discours fondamentalement antiéconomique. Pourtant, les pays les plus avancés ont connu une croissance solide et durable à partir du moment où ils ont intégré le principe fondamental selon lequel l'économie a plus à voir avec la logique qu'avec l'idéologie.

Ma Vie, Ma Décision

« Il existe une loi vraie, c'est la droite raison, conforme à la nature, répandue dans tous les êtres, toujours d'accord avec elle-même, non sujette à périr, qui nous rappelle impérieusement à remplir notre fonction, nous interdit la fraude et nous en détourne. (...) À cette loi, nul amendement n'est permis, il n'est licite de l'abroger ni en totalité, ni en partie. (...) Cette loi n'est pas autre à Athènes, autre à Rome, autre aujourd'hui, autre demain, c'est une seule et même loi éternelle et immuable, qui régit toutes les nations et en tout temps. »

– Cicéron, 54 av. J.C.

La raison existe indépendamment des États et des lois. Elle s'exprime principalement chez l'homme par le langage et s'est développée bien avant l'apparition des institutions, qu'elle a par ailleurs contribué à créer. Mais le champ de compétences du législateur constructiviste tend à la rattraper pour plusieurs causes.

La force des idées exprimées par des mots ou des actes est un danger pour celui qui cherche à tenir d'une main de fer sa population. À l'inverse, brider cette force peut l'aider à le maintenir dans sa position. En limitant l'usage de la parole, l'ennemi de la liberté rendra incultes et plus aptes à la dépendance ceux qui s'y plieront. Elle peut être asservie, tel un outil, afin de permettre aux dominants d'atteindre leurs buts : propagande, mensonges, réécriture de l'histoire. Pour reprendre les mots teintés de cynisme d'Orwell : « *la guerre c'est la paix, la liberté c'est l'esclavage, l'ignorance c'est la force.* » On peut sans en douter affirmer que chaque homme possède une conscience, des idées et des opinions qui lui sont propres. La parole étant le moyen qui lui permet de les formuler et de les communiquer à autrui, déformer le sens des mots est une des étapes qui permet de limiter le développement de l'intelligence.

Si l'homme est un animal social, c'est avant tout grâce à sa capacité de raisonnement, et à ses facultés de communiquer par le langage. Empêcher les hommes d'échanger revient à les enfermer dans un cocon d'incompréhension et de peur de l'autre, qui ne peut que les couper de leur nature même. L'homme seul est faible et ignorant. En société, il communique, apprend des expériences de ses congénères, échange des informations, transmet son savoir, permet aux générations suivantes d'assimiler son héritage et de le prolonger afin de développer sa connaissance. C'est pour cela que la liberté d'expression est un droit naturel de l'homme, et non une construction dont l'État aurait pour mission de poser des limites et de restreindre l'usage, même si l'intention peut paraître bonne de prime abord. Le principe d'utilité, qui met en balance peine et bonheur, est un mauvais étalon pour juger ce qui est bon pour le « bien commun ». Dans les faits et selon ce

principe, dix hommes aux yeux marrons se regroupant autour de leur caractéristique physique et d'intérêts communs auraient des droits sur un groupe minoritaire, disons cinq hommes aux yeux bleus, pour maximiser le bonheur moyen au nom de la démocratie et de la loi de la majorité, qui devient de fait tyrannie. La même logique s'applique à plus grande échelle. Les lois restreignant la liberté d'expression ne sont discriminantes que pour ceux dont les opinions ne sont pas similaires à celles que la loi dispose comme étant la seule vérité acceptable ou parole tolérable.

Les associations antiracistes sont elles-mêmes discriminatoires envers les individus qui ne prêchent pas à la même paroisse. Leur posture est celle d'une police de la pensée qui peut amener à des dérives plus grandes encore que le racisme lui-même. Restreindre la liberté d'expression ne peut conduire qu'au repli sur soi-même ou au sein de son groupe d'appartenance ou identifié comme tel : espace géographique, préférence politique, religion. Ce phénomène a pour conséquence de pousser les individus au conflit au nom d'une collectivité par l'incompréhension mutuelle, la peur du différent et l'absence de communication. Il introduit la méfiance réciproque et détruit la coopération, acte nécessaire de la liberté qui s'accomplit grâce à l'exercice de sa raison. L'assimilation de l'individu à un groupe est la résultante directe de la restriction de la liberté d'expression. L'histoire est une discipline trop importante pour être confiée aux politiciens et l'enfer est pavé des mêmes bonnes intentions que la route qui mène à la servitude.

En posant des bornes, la loi engendre un processus complexe. Elle contraint tout d'abord à la clandestinité le groupe d'individus qui ne se plie pas à ses exigences. La diffusion de leur message s'effectue alors principalement dans un cercle restreint, le cœur du groupe. Il s'intensifiera par la suite grâce à la position de martyr que lui confère la législation qui était censée le combattre.

Mais la faille principale de cette limitation est l'appauvrissement du champ des possibles auquel peut s'ouvrir l'esprit humain, et par conséquent, de la concurrence entre les différentes opinions qui se présentent à lui. Ce processus mène à des impasses de plusieurs ordres : il fabrique du prêt-à-penser véhiculant de grossiers préjugés et qui ne permet pas de remettre en cause, ou ne serait-ce que de douter, ce qui est la base de la recherche scientifique, des enseignements qui nous sont inculqués. Il ralentit donc le développement de l'esprit et la formation de la pensée. Il va également maintenir ses opposants dans une fange hostile et hétéroclite qui leur fera côtoyer les individus les moins fréquentables : néo-nazis, négationnistes, etc., et les assimilera sans autre forme de procès. C'est de cette manière qu'on reproche parfois aux libéraux de se positionner aux côtés de groupements se réclamant du fascisme – or, laisser ces individus s'exprimer permet de les identifier et de les combattre rationnellement, avantage qui surpasse le danger de les laisser simplement exposer leurs idées. Il abaisse également le niveau de conscience moyen en empêchant le raisonnement individuel et la formation de l'opinion personnelle. Enfin, il introduit dans nos consciences un phénomène d'autocensure pernicieux qui est la marque des démocraties qui décident de limiter les libertés.

On accuse souvent les libéraux d'être des monstres froids et déshumanisés, mus par l'unique rationalité et dénués de toute passion. Rien ne saurait être plus faux. L'humanisme libéral confère à celui qui l'adopte la passion de la raison, seul moyen conduisant invariablement sur le chemin de la liberté et du progrès.

« Je ne peux que me réjouir de voir invoqué, de plus en plus, le fécond principe de subsidiarité. Ce principe est l'un des piliers de toute la doctrine sociale de l'Église. » – Jean-Paul II, 2001

Le principe de subsidiarité est le passage obligé vers la démocratie directe, il mérite donc que nous nous y arrêtions avant toute chose.

La subsidiarité s'attache à ce que l'entité la plus simple, partant de l'individu et de la famille, garde la responsabilité de gérer, pour elle, toute action qui ne porte aucun préjudice à une autre entité. La subsidiarité peut être :

- Descendante : Délégation ou attribution de pouvoirs vers un échelon plus petit, on parle alors de dévolution ou décentralisation. L'échelon supérieur décide de déléguer.
- Ascendante : Attribution de pouvoirs vers une entité plus vaste, on parle alors de fédération ou, entre pays, de supranationalité. L'échelon inférieur décide de déléguer.

Pour expliquer ce qu'est la démocratie directe nous ne nous appuierons que sur la subsidiarité ascendante, sachant que la subsidiarité descendante reste préconisée par ceux qui disent pratiquer la subsidiarité et le proclament haut et fort, comme par exemple l'Union européenne.

Selon le principe précis de subsidiarité ascendante, il y a deux manières de présenter la démocratie directe. L'une part de l'État et explique qu'il est responsable des compétences régaliennes. Mais cela peut laisser penser qu'il ne veut les céder à personne. Je préfère la deuxième solution, celle qui part de l'individu et qui insiste sur ce qu'il veut bien abandonner au niveau supérieur.

Je partirai donc de l'individu ; en effet tout autre raisonnement nous conduirait à tomber inexorablement dans un système de subsidiarité descendante.

L'individu libre, l'individu majeur, seul ou constitué en famille déclarée selon les principes de la République, comprend donc aujourd'hui les familles constituées de personnes mariées ou pacées. Dans l'état actuel de la législation française les couples de même sexe pacés entrent dans cette catégorie de groupe familial. Tout individu non officiellement déclaré en couple est une entité libre de décider pour lui et pour toute autre personne qui y consent.

Cet individu, ou ce couple, doit pouvoir décider librement de tout ce qui n'engage que lui ou son couple : son lieu de résidence, sa nourriture, son habillement pour autant qu'il ne nuit pas à ceux qui le côtoient, ses moyens de déplacement, ses loisirs, son libre choix d'entreprendre toute activité, tout travail qui ne nuit à personne et de donner à ses enfants l'éducation qu'il souhaite pour eux. Cet individu ou ce couple doit être libre de

disposer des fruits de son travail, ce qui n'exclut bien évidemment pas qu'il doive participer, proportionnellement à ses ressources, aux activités librement dévolues à des entités de niveau supérieur. Cette réalité nous amène donc à proposer trois éléments essentiels à la démocratie directe : l'impôt proportionnel ou « *flat tax* », le scrutin universel pour toute décision concernant une activité dévolue au niveau directement supérieur à l'individu, et enfin le référendum d'initiative populaire.

Concernant l'organisation proprement dite d'un État, on peut schématiser très brièvement son architecture. Admettons que la commune ou l'arrondissement pour une ville importante, représente le niveau directement supérieur à l'individu et/ou la famille. Cela signifie que tout individu français ou européen (de la communauté des 27 pays) résidant d'une commune participe par son vote à toute décision impliquant le budget de cette commune ou la modification d'un budget déjà approuvé. L'élection du conseil municipal procède alors du scrutin universel, selon un système uninominal à un tour afin que chaque personne élue le soit vraiment pour ce qu'elle est, en fonction de ses compétences spécifiques. La suite de mon propos montrera à quel point la qualité d'un conseil municipal est importante pour son implication dans les décisions du niveau supérieur de responsabilité.

Ainsi les conseils municipaux décident des compétences, qui peuvent être de leur ressort, et de celles qui doivent soit être accomplies par des entreprises privées (critère de coût/qualité) ou être dévolues au département. Laissons de côté pour le moment le fait de savoir si entre la commune et le département il peut exister des communautés de communes et si le département doit continuer d'exister entre la commune et la région, de toute manière dans une société libérale le problème n'en est pas un si les compétences et les coûts ne se chevauchent jamais.

Sans entrer dans le détail, on comprend alors que selon un tel système, de la commune jusqu'à l'État, sans doute seulement responsable des compétences régaliennes, les élus de chaque niveau décident démocratiquement des compétences dévolues à chaque niveau supérieur.

Conclusion : La subsidiarité ascendante apparaît donc clairement comme la pierre angulaire de toute réforme libérale de l'État et des institutions, vers un système de démocratie directe.

Ce fonctionnement ne peut exister sans un nouveau système électoral. Un système à plusieurs niveaux qui permet à la fois que les élus, les plus proches des individus, soient désignés au suffrage universel et qu'ensuite pour les autres niveaux ce soient les élus de chaque niveau inférieur qui décident. La troisième obligation réside dans la définition des impôts payés par tous les individus proportionnellement à leurs ressources. Ces impôts sont donc calculés en fonction du coût de mise en œuvre des compétences données et acceptées par les élus du niveau qui les a en charge directement (service public) ou indirectement (régie). Les services marchands assurés par des entreprises privées sont payés par ceux qui les utilisent à leur juste coût. Pour le premier niveau (commune ou arrondissement) toute décision revient donc à l'individu au travers de son bulletin de vote. Enfin, le référendum d'initiative populaire est en dernier ressort le régulateur indispensable d'un système qui pourrait à tout moment échapper au contrôle du peuple, à quelque niveau que ce soit.

« Yezhoù ma vez great bihan ac'hanoc'h, Evel ar stered o strinkat brozhi an noz, Ha petra vefe al loar hep ho skedoù, Med ur goulou nemetran kreiz an egor goulllo. » () – Gilles Servat, 1996, Yezhoù bihan*

La question des langues régionales semble, de l'extérieur, étrange. Dans toute situation quotidienne, chacun parle la langue qu'il souhaite. Si un individu préfère utiliser l'anglais plutôt que le français dans les rues de Lille, il est libre de le faire. À lui d'assumer sa capacité, ou non, à communiquer avec ses interlocuteurs, et vice versa.

Chacun peut-il réellement parler la langue qu'il souhaite dans une société commune ?

En regardant l'histoire, les sociétés ont globalement évolué selon un principe simple : les individus vivant au sein de communautés ont constitué leurs propres valeurs, cultures, pratiques et langues.

Au cours des deux derniers siècles, la naissance « d'États-nations » regroupant des cultures et communautés différentes a changé la manière dont les individus vivent leurs cultures. Soudain, les Bretons, Corses, Basques, Alsaciens et autres n'ont plus eu le droit de se reconnaître de leur région et ont dû abandonner – par la force s'il le fallait – leurs coutumes, habitudes et langues (désormais dites « langues régionales »).

Cette modification des sociétés s'est rapidement généralisée à travers les colonies anciennes et nouvelles (Amérique Latine, Afrique et Asie). De grands ensembles « nationaux » ont alors regroupé des communautés distinctes, parlant des langues différentes. Contrairement aux empires de l'Antiquité et aux royaumes féodaux qui ont suivi, le concept de nation intégrait l'idée selon laquelle la culture dominante est partagée par tous. D'une situation où les langues, à travers les siècles, ont toujours évolué librement en fonction des populations, l'Europe a développé son modèle de langues utilisées comme armes politiques pour l'unité des « nations ». La langue n'est désormais plus une réalité constatée à la suite des interactions entre les individus mais un outil décidé et codifié par la capitale, les langues minoritaires étant ouvertement brimées par des lois et des actions venant de l'État « national ».

La majorité des pays dans le monde connaissent la cohabitation de plusieurs langues

Les exemples de pays unilingues sont rares. En Afrique, la colonisation n'est pas parvenue à détruire les « langues vernaculaires » malgré l'imposition de la langue du colonisateur. Au Ghana, même avec l'anglais en tant que langue officielle, la langue majoritaire reste le Twi. Ces deux langues y cohabitent avec huit autres. L'ensemble des pays africains connaissent cette situation : ainsi, le Sénégal en possède quatorze officielles. Au Maroc, deux langues officielles (arabe et amazighe) coexistent plus ou moins pacifiquement en

parallèle avec l'omniprésent français. Nous pourrions aussi aborder le sujet des langues qui servent aux échanges au-delà des frontières – souvent artificielles – entre ces pays.

Dans l'ensemble de ces cas, les problèmes de communication se posent peu. L'utilisation des différentes langues est en général laissée libre au choix de chaque individu qui, dans la pratique, l'utilise en fonction de son héritage et de la situation. Dans le Nord du Maroc, les Amazighes parlent français, arabe et amazighe, et changent de langue sans problème en fonction de la situation. Au sein d'un même pays possédant des langues différentes, la liberté de choix de la langue parlée par chaque individu ne pose pas de problème pour le fonctionnement général de la société.

Le problème de l'État centralisé en France

La situation de la France est différente. Les langues régionales sont de moins en moins parlées à la suite des politiques centralisées des deux derniers siècles. Pourtant, jamais l'envie de se les réapproprier n'a été aussi forte dans certaines parties de la population. En Basse-Bretagne, [26] territoire historique de la langue bretonne, on estime qu'environ un quart de la population sait parler breton. Pourtant, en région administrative Bretagne, 88% [27] des habitants souhaitent que la langue bretonne soit sauvée et conservée.

Cependant, des barrières à ce développement sont présentes et imposées par l'État. La Constitution affirme dans son article 2 que « *La langue de la République est le français* » en contradiction avec l'article 75-1 reconnaissant ces langues régionales. Dans les administrations publiques, seul le français peut être utilisé, et l'enseignement en immersion [28] est interdit dans les écoles publiques. Au final, des collectivités locales et des individus agissent quotidiennement en faveur des langues régionales, tout en butant face aux barrières mises en place par Paris.

Quelles solutions libérales face à ce blocage ?

Aujourd'hui, le futur n'est pas attendu de Paris par les défenseurs des langues dites « minoritaires », et ne saurait en venir. Il s'agit de redonner aux individus la liberté de l'utilisation de la langue qu'ils souhaitent dans le cadre d'écoles libres au sein desquelles les parents choisiront les langues enseignées (nationale, régionale ou les deux en plus de l'anglais) plutôt que de subir le choix centralisé. L'enseignement écrit est fondamental pour la survie de ces langues et devrait rester à la discrétion des individus, pas de l'État.

Les collectivités locales devraient posséder l'autorité du choix de la ou des langues utilisées au sein des administrations qui leur incombent. Cela signifie une véritable démocratie locale et un pouvoir politique entre les mains des mairies et des régions plutôt qu'à Paris, favorisant ainsi la démocratie directe.

La véritable question des langues régionales revient à celle de la liberté. Celles-ci restent très populaires malgré la barrière de l'apprentissage, nous l'avons vu. Dans de nombreuses régions de France, la langue locale est une fierté. Le principal frein pour la renaissance de ces langues vient de l'État centralisateur refusant le principe de liberté de la langue utilisée sur un territoire historiquement non-francophone. Il est temps de revenir à un statut de liberté du choix, chaque individu assumant par la suite sa propre décision.

(*) Traduction : « *Langues que l'on appelle minoritaires, Comme les étoiles éclaboussant la jupe de la nuit, Que serait la lune sans vos éclats, Sinon une lumière unique au milieu de l'espace vide.* » - Yezhou Bihan, Gilles Servat, album *Sur les quais de Dublin*, 1996

*« Quelle folie que de porter un toast à la presse indépendante...
Nous sommes des prostituées intellectuelles ! » – Paroles attribuées
à John Swinton, rédacteur en chef du New York Times, 1880*

En quelques années, le classement de la France a complètement dégringolé dans le rapport RSF sur la liberté de la presse dans le monde, [29] passant de la 31^e place en 2007 à la 44^e en 2010. Une régression significative qui amène à se poser certaines questions sur la presse et la liberté d'expression dans notre démocratie.

Le combat pour la liberté d'expression incarne au plus haut point la résistance à toutes les oppressions. Elle est la plus fondamentale des libertés de l'être humain. Elle doit être totale, sans quoi elle induit une censure, même minime. Elle est une exigence du pluralisme, de la tolérance et de l'esprit d'ouverture à la base de l'idéal démocratique. [30] Il n'y a pas de liberté de la presse sans liberté d'expression. Et cela ne signifie pas seulement, du point de vue du journaliste, de dire ce qu'il veut : il s'agit tout autant, du point de vue du lecteur, d'accéder au plus grand nombre d'informations possible, diverses et variées, plurielles, sujettes à la discussion, au recoupement ou à la confrontation.

Clémenceau déclarait : « La liberté de la presse, ce n'est pas la liberté d'écrire, mais la liberté de lire. » À la liberté d'expression, dont découle la liberté de la presse, s'adjoint donc une tout aussi nécessaire liberté d'information. Cependant, si la liberté de la presse se résume à l'absence de censure préalable à toute publication, celle-ci est encore subordonnée aux moyens de rédaction, d'impression et de diffusion. Voilà un problème crucial de l'information. Comment financer ce qui, dans sa production et sa circulation, doit être absolument libre afin de garantir l'ouverture de nos sociétés démocratiques ?

La Gazette, tout premier journal français créé par Théophraste Renaudot dans la première moitié du XVII^e siècle, fut financée en sous-main par Richelieu ; en contrepartie, celui-ci y publiait régulièrement ses propres billets sous divers pseudonymes. Ainsi, en apportant son soutien à *La Gazette*, il en fit en réalité un instrument de sa propagande politique. Loin d'être anecdotique, l'histoire montre que la presse française entretient donc, dès ses origines, un lien incestueux avec le pouvoir. Or, lorsque la presse dépend du pouvoir politique ou d'un corps étatique, qu'elle soit expressément dirigée par lui ou qu'elle en cherche les faveurs, elle compromet son éthique envers le public.

Plusieurs quotidiens français vivent pourtant sous perfusion étatique (*Libération*, *La Croix*,...) De grandes entreprises sont sommées de s'abonner en masse à divers journaux dans le seul but de les soutenir (Air France à *Libération*, etc.) Il existe près d'une vingtaine d'aides directes et indirectes à destination des entreprises et des agences de presse. Le *Fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne* a par exemple alloué en 2010

pas moins de 23 millions d'euros à une petite cinquantaine de projets, dix autres ayant été écartés. [31] Un certain type d'information est ainsi entretenu, privilégiant tel ou tel courant d'idées au détriment des autres organes ne pouvant bénéficier de telles faveurs, décrétant ce qu'il convient ou non de dire, et par là ce qu'il convient ou non de penser...

D'une façon similaire, un journal qui vit uniquement grâce à la publicité favorisera forcément ses annonceurs : le risque est évident à partir du moment où son contenu n'a plus un but strictement informatif mais avant tout commercial. [32] Le comble du genre est d'ailleurs atteint avec la presse « gratuite » : sous couvert d'information, des journaux tels que *Métro*, *20 minutes* ou *Direct Soir* apparaissent en réalité comme des supports publicitaires d'un nouveau genre. Visant le plus grand nombre, leur contenu est insipide, aseptisé, consensuel... Ce n'est plus la « pub » qui sert à financer l'info, mais une pseudo-info qui sert d'alibi à la « pub ». De même que les accointances de la presse avec le pouvoir politique réduisent la pertinence de son information en l'orientant, sa mise sous tutelle par la publicité la condamne tout autant en l'édulcorant.

Pour être vraiment libre, la presse doit s'émanciper financièrement. Le plus possible, les revues et journaux doivent s'autofinancer, c'est-à-dire être financés par leurs lecteurs eux-mêmes. Cela peut se faire par l'achat au numéro, par les abonnements, ou encore par les donations et tous types d'aides et coopérations... Mais un organe de presse n'obtiendra ce soutien de la part de son lectorat qu'en lui offrant un contenu de *qualité*. Si un projet de presse n'intéresse personne, pourquoi obliger ses non-lecteurs, contribuables par ailleurs, à le faire exister malgré eux à coups de subventions publiques et d'abonnements forcés ?

Les projets qui émergent et se pérennisent sont ceux qui suscitent l'engouement d'un nombre suffisant de lecteurs et de financeurs. C'est ce que Wilhelm Röpke appelle « *le plébiscite quotidien du marché* ». Pour vivre libre, la presse doit être de qualité. La presse qui obéit aux modes, qui verse dans l'idéologie ou qui disparaît sous la publicité est une presse néfaste à la liberté de nos sociétés démocratiques. Elle étriquée les débats, catégorise les opinions, et attaque par là jusqu'aux fondements de la liberté de penser.

Il est intéressant de noter que la presse spécialisée souffre bien moins de la « crise de la presse écrite », qui touche surtout les quotidiens et journaux d'infos généralistes face à la concurrence d'Internet. La presse spécialisée existe parce qu'un public précis existe, et c'est parce qu'elle satisfait ce public et son exigence de qualité dans le domaine concerné qu'elle continue d'exister. Dans les années à venir, une grande révolution de la presse sera peut-être l'apparition de « gratuits » de qualité, financés de façon indépendante par un nombre suffisant de leurs propres lecteurs et quelques philanthropes... La véritable presse gratuite sera de qualité ou ne sera pas.

La liberté n'est pas aisée, ni donnée. Elle est un combat de tous les instants, un travail incessant contre la routine, le confort, l'ordre trop parfait. Les libertés auxquelles nous aspirons sont contreparties de tout autant de responsabilités. Concernant la liberté de la presse, elle vaut en premier lieu par l'engagement de chaque journaliste envers son public et ses lecteurs. C'est là la véritable marque de la qualité. Notre société démocratique facilite ce travail, mais elle en est aussi la résultante, c'est tout le paradoxe. Les journalistes doivent s'attacher à chercher et transmettre l'information ; de même faut-il nous attacher, en tant que lecteurs, à consulter cette information et en multiplier les sources, les discuter, les confronter et *débattre*, voilà le principe éthique clé du citoyen.

« Les libertariens sont incapables d'être racistes parce que le racisme est une idée collectiviste : vous voyez les gens en tant que membres d'un groupe. » – Ron Paul, 2008

La migration accompagne l'être humain depuis ses origines. Pour des raisons climatiques, géographiques, politiques ou professionnelles, celui-ci ne cessera d'exprimer ses envies d'échanges, de découvertes, d'amélioration de sa condition.

Ainsi, être limité, freiné, contrôlé comme une vulgaire marchandise, tracé par un papier numéroté attestant d'une nationalité n'est pas une condition naturelle de l'être humain et les frontières érigées par les hommes d'État ne sont pas sans provoquer quelques interrogations légitimes.

S'il est vrai qu'un droit à l'immigration n'aurait pas de sens puisqu'il signifierait le droit de pénétrer sur la propriété d'autrui, l'esprit des lois actuelles ne fait pour autant qu'aggraver une situation déjà délicate créée de toutes pièces par les pouvoirs publics avec tout le zèle qu'on leur connaît.

C'est ainsi que l'émigré doit affronter l'application froide et machinale de l'armada législative par les petits lieutenants d'État, du ministre au préposé de préfecture, usant voire abusant du peu de pouvoir que l'administration leur a accordé pour rendre la démarche aussi humiliante et fastidieuse que possible, si tant est qu'elle le soit.

Et lorsqu'il aura passé ou évité les traitements humiliants à la frontière, le parbage ou l'expulsion, il faudra encore braver les honteuses files d'attente devant les préfectures, les interminables démarches papier, l'archaïque gestion du dossier et la décision finale, implacable.

Et faire fi des différences de traitement selon les nationalités, laissant entrevoir la logique fasciste dominante dans la démarche du législateur, ruinant parfois en deux coups de tampon de la République, dans l'indifférence quasi générale, ce que certains ont mis des années à construire, à espérer.

Loin des plans de sabotage machiavéliques d'un modèle social périlissant par une masse immigrante organisée, c'est l'espoir d'une vie qui est brisé pour des raisons fallacieuses. Car une immigration libre ne saurait être néfaste, tant pour l'individu lui-même que pour la société qu'il intègre, malgré les virulents poncifs protectionnistes.

Qui n'aura jamais entendu que les immigrés volaient le pain des Français ? Une assertion à l'efficacité redoutable... mais totalement fantaisiste. Notons d'abord que ce concept de vol sous-entend que le travail appartiendrait aux Français tel un acquis social mérité avant même de l'avoir exécuté ou d'en connaître la teneur.

Et par quel miracle un accroissement de la population française serait tantôt positif, au point d'encourager les naissances par incitation fiscale, tantôt négatif au point de doubler le nombre de gardes-frontières ? Le travailleur français serait-il créateur de richesses et l'immigré destructeur ? En attendant une telle démonstration, la logique économique veut que la richesse créée par le travail entraîne la création de nouveaux emplois, quelle que soit la nationalité.

Dans le même temps, la théorie de la fuite des cerveaux est mise en avant pour draper d'humanisme les politiques anti-immigration : les pays pauvres seraient défavorisés par le départ de leurs meilleurs éléments qu'il conviendrait alors de filtrer. La conclusion est malheureusement un peu rapide car un exode sous-entend que les migrants considèrent leur potentiel mal employé et qu'il le sera sans doute mieux ailleurs. Un autre pays accueillant alors cette richesse que nous laissons s'échapper chaque jour.

Or, depuis sa terre d'accueil, l'individu conservera souvent des liens forts avec son pays d'origine, et n'oubliera pas de développer, ici une relation commerciale, là une action humanitaire, grâce aux nouvelles ressources dont il n'aurait jamais pu disposer sans migration. Et exiger l'immobilisme d'un individu sous prétexte que son départ d'un pays mal gouverné en entraînerait la ruine, c'est inverser la cause et l'effet et saborder un acte de résistance pacifique face à un État spoliateur.

L'ouverture des frontières coïncide aussi souvent avec la peur de hordes d'immigrés débarquant en quête d'oisiveté et d'argent public facile, et achevant du même coup notre modèle social apathique. Mais s'il y a incitation à venir immigrer pour les raisons susnommées, c'est seulement du fait de l'État-providence et des différentes politiques socialistes qui l'ont développé.

La critique ne porte alors plus sur l'immigrant mais sur le système d'assistanat généralisé, qu'il convient de combattre (immigration ou non d'ailleurs). Sans aides publiques, non seulement les immigrants viendraient en moins grand nombre mais nous ne pourrions douter de leurs intentions, facilitant d'autant plus leur intégration.

C'est tout le paradoxe socialiste : soucieux de conserver un électorat docile, le politique doit jongler entre un système de redistribution incontrôlé de l'argent du contribuable et les restrictions à l'immigration sans suinter trop ouvertement le fascisme. Une situation inextricable à laquelle personne n'ose s'attaquer, préférant souvent l'indignation médiatique, en dénonçant par exemple les dérives des « passeurs » de certaines filières d'immigration, plutôt que de s'interroger sur les causes de leur existence.

La solution libérale est dans ce domaine passée sous silence car plus que jamais non-interventionniste, réglant cela par les droits de propriété et démasquant une fois encore le superflu de l'action politique. S'il n'existe pas de Droit absolu à l'immigration, le libertarien Murray Rothbard parle lui d'un « *droit de voyager sur les seules voies dont les propriétaires leur permettrait l'usage et, ensuite, de louer ou d'acheter leur logement auprès de propriétaires consentants* ». [33]

Et si nous laissions faire l'individu, si nous le laissions décider de sa vie, entreprendre dans notre pays, s'émanciper, nous apporter ses richesses ?

Combien faudra-t-il encore d'Aznavor ou de Gosciny repoussés aux frontières pour que nous ouvrons les yeux sur notre approche absurde de l'immigration ?

« Les 'nations', avec lesquelles nos soi-disant ambassadeurs, ministres, présidents et sénateurs prétendent conclure des traités, sont des mythes tout autant que la nôtre. » – Lysander Spooner

Les éternels débats sur l'immigration, qui trop forte, pourrait « dénaturer la nation française », mettent en avant le concept corollaire extrêmement mal cerné de « nation ». Les conservateurs sont habituellement, sur le paysage politique, parmi les plus attachés à la préservation de « la » nation, prenant des positions plutôt radicales.

Passons vite sur la nationalité, elle n'a que peu d'intérêt : ce n'est jamais qu'une obole administrative accordée à un individu par une bureaucratie, parfois par corruption. Voilà.

Le concept de nation fait partie de ces notions dont les contours ne sont pas découpés au scalpel. Souvent, la nation fait appel à des concepts proches, tel le pays, le peuple, l'État, la culture, la langue, le territoire ou encore l'histoire, sans pour autant les regrouper tous.

Pour un libéral, pour lequel l'État-bureaucrate n'a ni légitimité ni nécessité, la nation prend un sens beaucoup plus précis que bien des définitions publiées qui tombent dans le vide des mots creux. Le libéral est individualiste et considère que la compréhension des phénomènes sociaux ne peut se faire de manière globale, c'est-à-dire en rapport à un groupe, mais au contraire uniquement selon la perspective de chaque individu.

Parler de nation de manière absolue, comme s'il s'agissait d'un ensemble homogène et autoproclamé n'a donc aucun sens. On ne vous croise pas dans la rue pour vous dire : « Vous, vous faites partie de la nation arabe (ou autre). » Seule la personne interpellée peut statuer. L'individu peut avoir toutes les caractéristiques ethniques communes à la population qui se reconnaît sous ce nom sans pourtant se considérer arabe lui-même.

Car la nature de la nation est en fait individuelle, et non globale. Sa nature est culturelle, historique, linguistique et autres, mais il s'agit de la culture, de l'histoire et de la langue d'un individu, de chaque individu, et non d'un groupe, forcément indéfini. Chacun a son histoire et c'est son vécu qui crée le sentiment d'appartenance dite « nationale ». La nation ne peut se comprendre que de manière individuelle et non globale et anonyme.

Je suis ainsi pour ma part né en France, mais ai grandi en Côte d'Ivoire avant de passer six ans dans divers pays anglo-saxons. Partout j'étais chez moi, et nulle part. Suis-je Français ou Ivoirien, Français mais pas Ivoirien, Européen mais pas Anglais ? On cherche à décalquer la culture avec les frontières nationales, alors que de nos jours celles-ci sont absolument perméables et favorisent au contraire le mélange culturel et historique.

La nation vue sous cet angle individuel est, par contre, indéniablement un aspect social essentiel du libéralisme. Car le sentiment culturel et les affinités sociales, constitutives du sentiment d'appartenance, jouent un rôle sur les choix de l'individu sur le marché.

Dès lors, dans une société libérale, les sentiments culturels, nationaux, sont de nature à orienter les solutions que le marché apportera en fonction de ces préférences culturelles. C'est ainsi qu'on peut très bien imaginer une société libre et libérale dont différentes régions, quoique régies par exactement les mêmes lois et institutions, seraient organisées de manières très différentes du fait de la culture locale – mais librement adoptée.

Lors d'un échange avec un conservateur qui s'ignorait, quelques contre-arguments me furent opposés, en réponse à mon « déni de nation » au sens classique. Il serait une « erreur de croire que *la* nation n'existe pas » car cela reviendrait à « ignorer l'histoire de *notre* pays ». Erreur de logique, on mélange les sujets. La nation, au singulier, n'a pas d'existence. Mais l'affirmer, ce n'est pas pour autant ignorer l'histoire. L'histoire a clairement une influence culturelle sur chacun de nous – et *vice versa*. Fait incontestable. Mais il n'en résulte pas pour autant que '*nous*' constituons '*une*' nation, car '*nous*' ne sommes pas '*un*' tout homogène envers lequel l'histoire aurait une influence unique, homogène, de même nature. Une nation qui ne serait que '*une*' et identitaire, c'est un troupeau de moutons, pas une nation d'hommes ou de femmes libres.

De plus, '*la*' nation serait faite par « les individus croyant en une destinée commune ». Voilà bien une fadaise, probable réminiscence d'une vision napoléonienne ou religieuse – le peuple élu peut-être ? Pourtant, nombreux sont ceux, je pense, qui peuvent revendiquer de faire partie de cette nation-là sans pourtant croire en un quelconque destin commun, forcément aléatoire, arbitraire. Quoi ? La nation, issue d'une histoire réputée glorieuse, déterminerait pour nous et au-delà de nous-mêmes notre propre avenir à tous ? Cela est inconcevable et irrecevable pour un libéral revendiquant le libre-arbitre individuel.

La question de la nation serait ensuite essentielle parce que nous aurions « une identité à préserver ». Quelle identité unique dépasserait et s'imposerait à l'individu ? Quelle pourrait être sa légitimité ? Pour un libéral, nous avons là le germe typique d'une dérive potentielle vers une négation de l'individu porteuse d'une stalinisation ou fascisation que l'histoire nationale, justement, aurait dû nous apprendre à redouter à tout instant.

Enfin, sur un thème plus politique « l'Europe des patries et des libertés [serait] un modèle d'Europe plus libérale que l'Europe supranationale de Bruxelles » qui seul pourrait répondre à ce besoin de préservation. Certes, Bruxelles illustre une Europe moins libérale qu'une Europe des pays ou des communes, la subsidiarité s'appliquant. Mais une telle phrase confond État, nation et patrie, concepts pourtant fort différents. Et qui impliquent une vision basée sur un intérêt national, version masquée d'un intérêt général que tout libéral averti sait bien ne correspondre à aucune réalité socio-économique.

Ainsi donc, nation et libéralisme seraient incompatibles ? Les Suisses, mais aussi les Basques, les Corses ou les Bretons, si attachés à leur « nation » et à leurs traditions, ne peuvent-ils jamais prétendre au libéralisme ? Certes non. Un libéral peut ressentir un fort sentiment d'appartenance à une culture, une tradition ou une communauté chargée d'histoire. Mais cela relève de la démarche propre à chacun, cela n'est jamais qu'un choix et une démarche individuelle. Plus spontané le choix, plus forte l'appartenance.

Ceux qui optent pour ignorer cet héritage ou pour en adopter un autre ont tout autant raison que les traditionalistes invétérés. Héritage partagé n'est pas héritage unique. La nation n'est pas un être unique et figé. C'est un panachage, une fusion, un patchwork.

« L'état de santé relativement à l'industrie et à la richesse, c'est l'état de liberté. » – Jean-Baptiste Say,
Traité d'économie politique, 1803

Pour comprendre le lien fondamental entre liberté et développement économique, il faut saisir la nature organique et décentralisée du processus de développement économique.

Ce dernier prend la forme d'une augmentation du nœud d'échanges dans une société et donc du nombre d'activités (qui pousseraient comme les branches puis les nouvelles pousses donnant de nouvelles branches d'un arbre « sans fin ») : une société développée économiquement est une société *plus complexe*.

L'échange est crucial puisqu'il nous permet de profiter des avantages de la division du travail et de la connaissance. Un individu en autarcie, qui devrait donc tout faire lui-même pour subvenir à ses besoins, ne peut, par définition, profiter de la division du travail et de la spécialisation des autres, et lui-même ne pourrait réellement se spécialiser.

Dans une société de division du travail, chacun se spécialise dans une activité et, pour obtenir ce dont il a besoin, échange avec les autres, lesquels se spécialisent aussi dans d'autres activités. Bastiat dirait : « *Les services s'échangent contre les services.* » [34]

Les avantages de la spécialisation sont l'accroissement de la productivité (se concentrer sur une tâche permet en effet d'être plus productif) et l'accélération de l'innovation (du fait de la créativité humaine) qui elle-même accroît aussi la productivité.

Cet accroissement de productivité se traduit par un accroissement de génération de valeur et donc, des revenus. On comprend ici qu'offre et demande augmentent en parallèle en se nourrissant l'une l'autre.

Comme le décrit Adam Smith dans *La Richesse des Nations*, [35] le degré de division du travail dépend de « *l'étendue du marché* » – la demande, en quelque sorte. Plus un marché est grand, plus il est possible de répartir les coûts fixes de l'investissement pour qu'il soit rentable. Ainsi la « *profondeur* » de la division du travail, et bien sûr du capital, est plus poussée avec un « *marché plus étendu* ». Et cet investissement n'est pas simplement l'investissement dans une entreprise mais toutes les « *méthodes détournées de production* », non seulement dans une branche mais dans l'économie entière.

Allyn Young [36] dépeint ce processus organique d'étirement de la structure productive consistant en l'éclosion de nouvelles entreprises « *spécialistes* » dans la branche (ou l'économie) parce que l'accroissement de la taille du marché de celle-ci permet justement de rentabiliser ce degré de spécialisation. Bien sûr, l'innovation signifie aussi que certaines activités vont disparaître – c'est la « *destruction créatrice* » de Schumpeter. [37]

Ensuite, « *l'étendue du marché* » dépend aussi de la division du travail : une productivité plus élevée (du fait de la division du travail) génère des revenus plus élevés (une taille du marché plus importante). La boucle est bouclée, ou plutôt, le cercle vertueux.

C'est en réalité ce que l'économiste français Jean-Baptiste Say [38] tentait d'expliquer dans sa théorie du développement : un effet boule de neige entre augmentation de l'offre et augmentation de la demande, et la richesse des uns appelant la richesse des autres, expliquant ainsi l'accroissement du niveau des revenus en quelques siècles.

Et dans une société dans laquelle la division du travail et la spécialisation progressent, dans laquelle le nombre de produits et services explose, le potentiel d'opportunités d'échange est décuplé. Et l'exploitation de ces opportunités contribue elle-même à la progression de la division du travail, qui crée elle aussi de nouvelles opportunités, etc. Il y a donc ici aussi un cercle vertueux, ou ce que les économistes appellent une « causation cumulative » positive.

Ce sont donc les individus et les entreprises qui s'engagent dans des choix d'investissement et d'échange en fonction de leurs connaissances et de leurs anticipations. Ici l'apport de Friedrich Hayek [39] [40] est fondamental : chacun de nous bénéficie de connaissances particulières de temps et de lieu, c'est-à-dire d'opportunités « locales », qui peuvent se transformer en occasion de créer un service, de la valeur. Et donc d'en dégager des profits.

L'essentiel de l'activité économique est fondé sur cette connaissance « non scientifique », non agrégable à un niveau centralisé. Chacun de nous est donc moteur du développement, la « *ressource ultime* ». [41]

Ce processus de développement étant décentralisé, il nous faut donc être *libres pour saisir ces opportunités et être libres d'échanger* avec ceux avec qui nous le jugeons nécessaire, pour bénéficier de leur connaissance spécialisée, et ce, pour faire avancer notre propre projet d'exploitation de ces opportunités – et ils font de même. Ce processus organique et les « *chocs exogènes* » génèrent un changement permanent des données, de la réalité économique auquel il nous faut nous adapter, ce qui nécessite non seulement la liberté mais aussi la *responsabilité*.

Et ce, d'autant que la liberté implique l'expérimentation et donc la possibilité de faire des erreurs que nous devons corriger, c'est-à-dire « être responsables ». Liberté et responsabilité constituent la boussole de ce processus décentralisé de développement fondé sur l'initiative personnelle et l'échange.

Ce développement organique, comme un jardin, nécessite un terreau institutionnel : les institutions, les règles, de la liberté : liberté des échanges bien sûr, mais aussi droit de propriété (qui me permet de me « *projeter dans le futur* »), état de droit (qui garantit justice et stabilité des règles).

Or, dans de nombreux pays pauvres, notamment en Afrique, la capacité des individus à posséder et échanger est entravée par des coûts réglementaires prohibitifs imposés par l'État. Pour une grande partie de la population, il n'est ainsi pas possible d'échanger, en dehors du « petit » secteur informel. Or, sans propriété et sans échange, pas de développement. Par des règles antilibérales, des États maintiennent ainsi leurs populations hors du processus de développement. Pour plus très longtemps, espérons-le.

« Il y a un élément de jeu de hasard dans la vie humaine. L'homme peut écarter quelques-unes des conséquences pécuniaires de tels désastres et accidents en souscrivant des polices d'assurance. (...) En face des possibles événements naturels qu'il ne peut dominer, l'homme est toujours dans la position d'un joueur. » – Ludwig von Mises, Action Humaine, 1949

Quand j'explique à mes étudiants les questions liées au risque, j'ai l'habitude de montrer deux photos. En noir et blanc, *Lunch atop a skyscraper* a été prise par Charles C. Ebbets pendant la construction du gratte-ciel RCA Building. Elle montre onze travailleurs partageant des sandwiches, assis sur une simple poutre en métal suspendue au-dessus de New York, au 69^e étage, sans aucune mesure de sécurité. La seconde image, en couleurs, a été prise en 2003 et surprend un instant dans les rues de Singapour pendant l'épidémie de SARS. Elle montre une foule dont tous les individus ont le visage couvert par des masques. Le contraste entre ces photos me permet d'illustrer le degré important de subjectivité dans la perception du danger. Le risque est en effet le résultat de l'évaluation subjective d'un danger objectif. Une même action comportant le même danger objectif, manger un sandwich assis sur une poutre suspendue au 69^e étage, peut être interprétée différemment par des individus distincts.

La question du risque se pose habituellement lorsqu'il s'agit d'actions en cours dont on ne connaît pas l'issue. Dès lors que personne ne peut prédire le futur, il est impossible de déterminer avec précision les conséquences de nos actions et donc d'éviter systématiquement les accidents et les pertes. Traverser une rue en dehors du passage clouté, prendre un médicament nouveau, manger un produit dont on ne connaît pas la provenance, acheter des actions en bourse ou bâtir sur un terrain situé en dessous du niveau de la mer, sont quelques exemples de situations dont on ne connaît pas l'issue et qui sont donc potentiellement dangereuses.

Mise à part une certaine propension innée à se mettre en danger (certaines personnes préfèrent par exemple rouler très vite, tandis que d'autres roulent plus prudemment), les individus calculent plus au moins consciemment les risques liés à leurs actions. Face à un futur complètement inconnu, chaque individu fait des choix sur la base de sa propre expérience et connaissance. L'asymétrie de connaissances et la diversité d'expériences passées rendent compte d'interprétations très différentes du danger. Par exemple, quelqu'un qui connaît depuis longtemps une route peut se permettre de rouler plus vite qu'une personne qui la parcourt pour la première fois.

Outre leurs expériences et connaissances déjà acquises, les individus ont aussi des attentes concernant les bénéfices d'une action risquée. La prime de risque est une variable clé des calculs individuels. En effet, on peut observer que les individus ne se mettent pas gratuitement en danger mais considèrent souvent une action risquée comme un investissement, susceptible d'être récompensé proportionnellement au risque assumé. Plus les gains attendus sont élevés, plus le nombre d'individus souhaitant parier pour les empocher est grand. Il apparaît ainsi plus clairement que la décision des individus de se mettre en danger peut être influencée par l'attente d'une prime plus ou moins élevée. Il est intéressant de noter que la loi de l'offre et de la demande pour des biens s'applique aussi aux risques. Les différentes interprétations subjectives du danger (fondées sur les expériences, les connaissances et les attentes) fournissent le montant de la prime de risque ou tout simplement le prix du risque. Le prix du risque joue un rôle social fondamental, car il affiche les indicateurs nécessaires aux individus pour prendre leurs décisions, quelle que soit leur nature : par exemple la construction de bâtiments, ou des investissements financiers. Dans la mesure où personne ne peut prédire l'avenir, le prix du risque est l'indice le plus fiable dont nous disposons pour faire nos choix.

Ainsi, nous pouvons maintenant mieux comprendre les effets catastrophiques de la manipulation de ces prix. Imaginons un monde où la signalisation routière serait installée de manière aléatoire, sans aucun rapport avec la localisation géographique. En dehors d'un heureux hasard, nous ne pourrions jamais nous rendre à l'endroit de notre choix. Imaginons maintenant un monde où les prix des risques seraient fixés artificiellement par une autorité administrative, au lieu d'être le résultat naturel de l'interaction des préférences et des évaluations subjectives des dangers. Dans ce cas, nous perdriions tout simplement les repères du danger. Par exemple, la fixation des primes d'assurance à un niveau plus faible que le prix marchand génère une information fautive selon laquelle le danger n'est pas trop élevé.

Ainsi, des individus pourraient décider de construire des maisons en zone inondable, et devoir faire face à un danger plus élevé que celui auquel ils s'attendent. De la même manière, un taux d'intérêt artificiellement bas créerait aux yeux des entrepreneurs l'illusion que des investissements initialement perçus comme étant très risqués ne le sont plus, les encourageant ainsi à effectuer des investissements plus hasardeux qu'ils ne l'auraient fait autrement. L'effacement des repères du danger dilue en outre les responsabilités individuelles. Par exemple, une couverture universelle des risques, quel que soit le domaine, encourage les individus à agir de manière irresponsable, en consommant plus qu'ils ne l'auraient fait ou en étant moins précautionneux.

Pour conclure, il est important de souligner que des primes de risque faibles et des assurances obligatoires (en dépit des nobles intentions qui les promeuvent) n'annulent pas les dangers. Elles créent au contraire l'illusion d'une absence de danger, et encouragent donc une prise de risques excessive.

La théorie libérale considère que le risque est une affaire individuelle et l'associe avec la responsabilité. Les prises de risques sont stimulées par des rémunérations élevées, et freinées par l'ampleur des responsabilités que chacun devrait assumer en contrepartie. Seule cette conception du risque nous permet d'obtenir des indices fiables pour prendre des décisions raisonnables dans un monde incertain.

« La drogue a fait cent morts en France l'année dernière, l'alcool cinquante mille ! Choisis ton camp, camarade ! » – Coluche, 1980

Qu'ont en commun les Mayas, les Indiens d'Amérique, les Gaulois, les Perses, les Inuits, les Papous, la Grèce antique, les Carthaginois, les moines népalais et les citoyens du monde moderne ?

Une soif frustrée et inassouvie d'évasion de ce monde pas toujours clément. Bien heureusement, tous ces peuples ont pu trouver dans la nature ou dans leur ingéniosité, dans toutes les forces qui font d'eux des êtres humains, des produits, des comportements, des envies, parfois addictives et dangereuses, pour un moment mettre de côté les démons rendant l'existence parfois désagréable.

Une de ces solutions a été, et est toujours, l'utilisation de substances psycho-actives. Médicaments, alcool, tabac, cannabis, psychotropes et autres opiacés, entre 40 et 45 millions de Français prendraient régulièrement ces produits à des fins récréatives ou médicales. Ajoutons à cela les nouvelles « drogues molles », parfois dévastatrices, telles que les jeux vidéos en ligne, les jeux d'argents, certains sports, certaines pratiques religieuses ou la gastronomie, et chaque Français a trouvé son addiction, son « péché mignon » dit-on de façon conventionnelle.

Pourtant, aujourd'hui, 3,9 millions de Français sont à longueur de journée stigmatisés, comme étant des malades, des gens dangereux, des déséquilibrés, pour le seul tort qu'ils consomment régulièrement du cannabis. 600 000 Français se battent pour trouver les substances, de qualité exécrationnelle, qu'ils apprécient, ou dont ils ont besoin. Détenir de l'ecstasy, du LSD ou de la cocaïne peut être très dangereux, non pas pour votre santé, mais pour votre liberté : la détention de ces produits peut vous coûter 3 750 euros d'amende et jusqu'à 1 an d'emprisonnement, selon l'article 3421-1 du Code de la santé.

Cette situation d'acharnement légal envers nos compatriotes ayant trouvé « leur » façon de s'évader, n'a aucune raison rationnelle. Certains me diront que c'est extrêmement dangereux pour la santé. 300 morts en moyenne chaque année dues à des overdoses ou des maladies imputables aux drogues dures. Pourtant, l'absence d'espoir et d'avenir dans notre société pousse au suicide 12 000 de nos compatriotes chaque année. Et si un joint avait pu en sauver quelques-uns ?

Certains me diront que les conséquences sociales du cannabis peuvent être très graves. C'est parfaitement vrai, près de 200 000 consommateurs quotidiens sur les 800 000 seraient en situation sociale « difficile » selon le ministère de la Santé. Pour autant, ce n'est pas moins de 8 millions de nos frères et sœurs qui souffrent au jour le jour d'obésité et de ses conséquences. Obésité qui conduit à la mort près de 100 000 Français chaque

année, plus que toutes les autres drogues réunies. Devons-nous interdire aux humains de manger ? Allons, ce n'est pas sérieux.

D'autres diront que ça coûte très cher. C'est aussi vrai, l'État brisant les lois du marché par l'intermédiaire d'une répression autoritaire violente. Le prix s'en ressent, la qualité aussi. Pourtant, à côté de ce constat décevant, 48% des Français jouent à des jeux d'argent, qui ont drainé en 2008 un total de 20 milliards d'euros ! 300 000 Français sont considérés comme « gravement dépendants » aux jeux d'argent, et y consacrent une partie considérable de leur budget, entraînant des conséquences sociales parfois bien pires que celles que l'alcool ou la drogue peuvent contribuer à créer. C'est notamment une cause non négligeable de suicides.

Soyons réalistes : une consommation ponctuelle et maîtrisée n'est probablement pas beaucoup plus dangereuse qu'un déjeuner de famille abondant et bien alcoolisé.

Cette situation d'interdiction des produits « stupéfiants », qui date de la fin des Trente Glorieuses, ne respecte ni nos devises, ni nos codes, ni la Constitution, ni la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789.

En effet, l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, digne héritage de nos ancêtres des Lumières, des penseurs libéraux ayant établi notre démocratie contre la tyrannie et l'autoritarisme, nous apprend ceci : l'égalité est établie en tant que principe régissant l'attribution des droits.

L'article 4 affirme quant à lui que les hommes sont libres, et que la liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, et ses bornes se limitent à l'assurance de la jouissance de ce même droit pour toutes les parties prenantes de la société.

Enfin, l'article 17 affirme que la propriété est un droit sacré, et qu'elle ne peut être violée.

De fait, notre société ne s'appuie plus sur ces textes universels. Elle prétend réguler nos vies à travers la loi, réguler nos comportements, déterminer nos envies, et nous forcer à remplir des devoirs que nous ne souhaitons pas. Cette société autoritaire, hygiéniste, renie tout ce pour quoi nos ancêtres se sont battus. L'État français ne respecte guère plus les droits de l'homme que les autorités chinoises.

Les lois régulant la consommation de drogues sont une insulte faite à notre Constitution, à notre DDHC, et aux hommes qui sont morts pour la défendre, violant point par point les principes d'égalité, de liberté, et de propriété. Enfin, l'acceptation de cet état de fait par la plupart des Français finit de briser le socle même de notre devise nationale : après la Liberté et l'Égalité, c'est la Fraternité qui se retrouve brisée en pièces, les uns refusant aux autres le droit de consommer ce qu'ils désirent (que ce soit comportement ou produit).

Cette lutte que mènent les libéraux pour la légalisation des drogues n'est pas le simple utilitarisme d'un groupe qui revendiquerait le droit de pratiquer ses envies à son aise. C'est un combat plus vaste. C'est le combat que mènent tous les amoureux de la liberté, pour dire à toute la société et au monde que nous, peuple de France, sommes Libres et par conséquent, nous disposons librement de notre corps de la naissance à la mort.

Et que, si nous le désirons, nous avons le droit de fumer un joint, manger une côte de bœuf, jouer au loto, déguster un bon Bourgogne, pratiquer un sport ou prendre une pilule d'ecstasy dans une *rave party*, sans que l'État et ses hygiénistes n'aient à venir nous spolier du plus sacré de tous nos droits : la Liberté.

« Comme d'autres le cannabis, on cultive chez nous le vague à l'âme, petite drogue douce et délétère. » – François Mitterrand

I l n'est pas ici question de traiter de la consommation au sens large, ni du commerce du cannabis. Je comprends qu'une légalisation du commerce de stupéfiants puisse être sujet à débats, sur le fond ou sur la forme.

Je n'évoque ici que la culture dans un cadre et un lieu privés, pour subvenir aux usages d'une consommation personnelle, car nous touchons de façon caractéristique à la plus pure liberté individuelle. Un adulte cultivant chez lui quelques pieds de cannabis pour son usage privé nuit-il à la société ? Présente-t-il une menace pour autrui ? Le Trésor public en est-il lésé ? Quelle serait la différence avec la culture potagère pratiquée par des milliers de Français ?

Le seul inconvénient pour des tiers découle de notre système de santé par répartition, puisque les risques encourus par le consommateur sont pris en charge financièrement par les autres cotisants. Mais il en va de même pour le tabac, l'alcool, les *nuggets* de poulet... et c'est un autre débat, évoqué ailleurs dans ce livre.

Pourtant, M. Dupont, qui travaille, paye ses impôts et s'arrête au feu orange, a vécu de plein fouet l'opposition entre la vie privée et une loi pour le moins arbitraire. Coût total de l'opération, un mois avec sursis et 3 000 € d'amende pour 8 pieds de cannabis plantés dans son jardin. Il ne remerciera jamais assez son voisin qui a rempli avec courage son devoir civique et citoyen, ni le législateur qui ne cesse de protéger les Français contre eux-mêmes, sans jamais les consulter d'ailleurs. Alors pourquoi cet interdit ?

Quelques décennies après sa prohibition, force est de constater que la consommation, et donc la culture du cannabis, ont été grandissantes sur l'ensemble de la planète, quelles que soient les conditions de pénalisation et de répression. La France, championne d'Europe de la consommation de psychotropes légaux et remboursés, est depuis longtemps sur le podium en termes de consommation de psychotropes illicites, le cannabis étant très largement en tête.

Or, selon une récente étude de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, entre 16% et 31,4% des fumeurs quotidiens, selon les tranches d'âge, déclarent cultiver leur cannabis, pour tout ou partie de leur consommation personnelle.

Car cette production présente de nombreux avantages, tant pour le consommateur que pour l'ensemble de la société. Fumer du cannabis non coupé, qui a poussé de manière naturelle dans un jardin, présente moins de risques que consommer de la résine coupée au pneu et à la paraffine, qui a traversé une partie de l'Europe en « *Go Fast* » et dont le trafic alimente généreusement des gangs de plus en plus puissants.

L'autoproduction ne profite à aucun réseau mafieux, elle ne fait forcer aucun barrage à un chauffeur de voiture volée armé jusqu'aux dents. Néanmoins, le Code pénal prévoit pour la production, même pour usage personnel, une peine maximale de vingt ans de réclusion criminelle ou une amende pouvant aller jusqu'à 7 500 000 € (art.222-35 du Code pénal).

Mais comme pour les faits de consommation « simples », l'opportunité des poursuites pénales appartient au procureur et l'appréciation de la peine appartient au juge, ce qui fait que les sanctions maximales ne sont jamais infligées, sauf en cas de production quasi industrielle. Dealer au coin de la rue est donc pénalement parfois moins risqué. Précisons d'ailleurs au passage qu'il est statistiquement tout à fait possible que le juge boive parfois un coup de trop, fume comme un pompier, ou soit sous antidépresseurs remboursés,... mais l' élu du peuple a dit que tout cela était légal...

Est-il inconcevable que notre pays adopte le point de vue de nombre de nations plus tolérantes : Australie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Espagne, Canada, Suisse, Uruguay, etc., où la culture personnelle de petites quantités est dépénalisée ou tout simplement légale, sans provoquer de graves problèmes sanitaires ni de troubles à l'ordre public ?

Quelles en seraient les conséquences ? Elles seraient positives sur la qualité des produits, et elles diminueraient mécaniquement les importations via des réseaux mafieux. La consommation exploserait-elle en France pour autant ?

Au vu de la consommation actuelle et eu égard à la facilité existante de trouver du cannabis, on peut sérieusement en douter ! La France se couvrirait-elle de champs de cannabis ? Paradoxe, la culture du tabac servant à couvrir ses propres besoins est autorisée depuis 1996 (trop aimable), il y a des millions de fumeurs, et les séchoirs à tabac n'ont pas envahi le pays.

La seule raison qui semble justifier cette entrave à la liberté individuelle réside uniquement dans des choix politiques et la défense de certaines idéologies étatistes et dirigistes. Je vous rappelle ce qu'on peut lire sur la page internet du ministère de l'Intérieur concernant les *stupéfiants* :

« La loi est une règle de conduite en société, votée par les représentants du peuple et qui s'impose à tous. Protégeant l'individu et la société, elle se situe au carrefour de l'intérêt général et de la liberté individuelle. Elle peut ainsi interdire voire sanctionner certains actes dangereux ou préjudiciables à soi-même ou à la collectivité. »

On peut une fois de plus se demander si ôter à ce point les libertés individuelles va dans le sens d'une meilleure protection des individus. En attendant, si vous cultivez des tomates, profitez-en, un jour qui sait...

Enfin, je termine en précisant que je ne fais nullement ici l'apologie d'un produit nocif pour la santé et illégal.

Je le précise car le législateur a trouvé un moyen original d'empêcher tout débat grâce à l'article fourre-tout L.4321-4 du Code de la santé publique, qui dispose que la provocation à l'usage ou au trafic de stupéfiants, par la publicité ou l'incitation ou la présentation sous un jour favorable des produits classés stupéfiants, est punie de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende, même si l'incitation est restée sans effet.

« L'homme qui choisirait la sécurité plutôt que la liberté ne mérite aucune des deux. » – Thomas Jefferson

Jouer de l'argent n'a rien d'obsène ni de malsain. Chaque personne est libre de jouer ou de ne pas jouer, c'est un acte volontaire qui ne nuit pas à autrui. Le poker est un jeu d'argent qui s'est popularisé ces dernières années grâce à l'arrivée de nombreuses émissions de poker à la télévision, mais aussi grâce à l'émergence de nombreux sites Internet qui proposent de jouer au poker en ligne. Le monopole sur les jeux d'argent alors en vigueur en France avait du mal à s'appliquer, pourtant il suffisait de créer un compte joueur sur un site internet basé à l'étranger. Les joueurs se satisfaisaient néanmoins plus ou moins de cette situation.

En 2010, l'État décide de réglementer fortement cette activité – en fait celle des jeux d'argent en ligne – et non de la libéraliser, comme on l'entend souvent dans les médias.

En quoi consiste cette nouvelle réglementation ?

L'État crée une nouvelle autorité : l'ARJEL (Autorité de régulation des jeux en ligne) et la dote d'un budget de 10 millions d'euros par an. Cette autorité accorde des licences aux opérateurs de sites de jeu qui veulent se lancer sur le marché français. Elle peut demander aux tribunaux d'ordonner le blocage par les fournisseurs d'accès internet des sites de jeu non agréés par elle-même.

L'État nous impose une procédure fastidieuse lors de chaque création de compte de joueur, nous demandant de fournir de nombreux justificatifs, au passage il n'oublie pas de créer une taxe sur le poker en ligne. Taxe bien évidemment plus importante en France que dans tous les autres pays d'Europe. Il a aussi mis en place le cloisonnement du marché, c'est-à-dire que les joueurs français ne peuvent plus jouer qu'entre eux, les joueurs français ne peuvent plus se mesurer aux joueurs allemands, américains ou suédois.

Quels sont les impacts de cette réglementation ?

En créant une forte taxe sur le poker en ligne français, il est plus difficile pour les joueurs de gagner de l'argent, certains gros joueurs ont d'ailleurs décidé tout simplement de quitter le pays pour s'installer en Espagne, en Bulgarie, au Maroc ou ailleurs. De plus, de nombreux sites de poker n'arrivent plus à être rentables et finiront par disparaître. Cette situation créera à terme un oligopole.

Le cloisonnement crée de véritables frontières sur Internet. C'est un contresens complet avec ce qu'est l'Internet libre et mondialisé. Les sites français devenant moins fréquentés, les gains potentiels pour les joueurs sont réduits lors des tournois de poker. Certains sites

n'atteignent pas le seuil critique du nombre de joueurs leur permettant seulement de survivre. Tout comme la taxe, cette mesure tend vers la création d'un oligopole où seuls cinq ou six acteurs arriveront peut-être à se maintenir.

En bloquant certains sites, l'ARJEL est une des premières autorités à appliquer le filtrage du Net. Internet était un monde libre, le sera-t-il toujours demain ? Rien n'est moins sûr.

À quoi sert l'ARJEL ?

Une fois de plus l'argument de la sécurité a été utilisé pour nous retirer un peu de notre liberté et pour nous ponctionner. L'ARJEL est censée protéger les joueurs et lutter contre l'addiction. Mais a-t-elle été capable de le faire ? Il est clair que non. En 2011 un site de poker très connu, *FullTilt*, était l'outil d'une grosse arnaque, les comptes des joueurs n'étant pas séparés des comptes de l'entreprise. Lorsque le site a fermé, les joueurs ont perdu leur argent. L'autorité n'a pas réussi à protéger l'argent des joueurs.

Quelques mois plus tard, un joueur français réclamera 100 000 € de dommages et intérêts à l'État en lui reprochant de ne pas lui avoir interdit de jouer au poker en ligne alors qu'il s'était inscrit sur la liste des interdits de jeu du ministère de l'Intérieur. Avec l'État responsable de tout, il est désormais aisé de le tenir pour coupable des conséquences de ses propres vices, et des responsabilités qui vont avec.

En résumé, l'ARJEL coûte cher au contribuable – 10 millions € par an – et en plus elle est inefficace sur ses prérogatives. Elle semble être une simple officine du ministère des Finances dédiée à récolter de nouvelles taxes.

Le poker en casino

Je préfère de loin jouer au casino plutôt que devant mon ordinateur pour de multiples raisons. La législation française sur l'implantation des casinos – qui date de 1907 – autorise les casinos uniquement dans des villes balnéaires, thermales ou climatiques. Il est ainsi tout à fait possible de trouver des casinos dans des villages de 5 000 habitants en rase campagne et de ne pas en trouver dans des grandes villes de 200 000 habitants.

Quoi de plus logique ! Conclusion, quand vous habitez dans une grande ville, vous devez souvent faire de nombreux kilomètres avant de pouvoir vous rendre dans le moindre casino. En cas d'oubli de carte d'identité, vous êtes bon pour un long aller-retour. Car on n'entre pas dans un casino sans carte d'identité.

En 1988, Jacques Chaban-Delmas, alors député-maire de Bordeaux, voulut un casino dans sa ville. Il réussit à faire voter une loi spécifiquement pour lui. La loi du 5 janvier 1988, dite « amendement Chaban », permet aux « *agglomérations de plus de 500 000 habitants et participant pour plus de 40 %, au fonctionnement d'un centre dramatique national, d'un orchestre national et d'un théâtre d'opéra présentant en saison une activité d'au moins vingt représentations lyriques* » de détenir un établissement de jeux. Comme quoi, il est toujours possible de faire évoluer la loi dans son sens quand on est influent.

Le poker est un domaine insignifiant comparé aux enjeux économiques et sociaux de notre monde, mais la manière dont il est régi par l'État nous montre bien vers quelle société nous allons : toujours plus de taxes, toujours plus de fausse sécurité au détriment de nos libertés. Il est temps de nous affranchir de ces réglementations contraignantes et de retrouver notre liberté de jouer.

« Aucun pays n'est plus paisible et n'offre une meilleure police que ceux où la nation est armée. » – Comité de Rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 18 août 1789

Le droit d'avoir chez soi des armes et de s'en servir signifie que les citoyens ont un droit aux armes à feu pour un usage individuel ou collectif, dans le cadre d'une milice par exemple, ou les deux.

Généralement, toute discussion sur ce sujet déchaîne des passions. Les libéraux affirment pour leur part que ce droit est à la base d'une société libre et responsable. La tradition des États-Unis est souvent citée, à charge ou à décharge. Beaucoup ignorent que les Français ont une solide tradition du droit de détenir des armes.

Les Constituants de 1789 et les rédacteurs de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ont indiqué que le droit pour les citoyens de détenir des armes constituait un droit naturel valable partout et toujours, c'est-à-dire « *un principe supérieur et intangible, qui s'impose non seulement aux autorités d'un État déterminé, mais aux autorités de tous les États* ». [42] Il faut savoir en effet que Mirabeau avait proposé que l'article X de cette Déclaration soit rédigé ainsi : « *Tout citoyen a le droit d'avoir chez lui des armes, et de s'en servir.* » [43] La France aurait alors eu l'équivalent du célèbre Deuxième amendement de la Constitution américaine.

La raison pour laquelle il n'en a finalement pas été ainsi n'a rien à voir avec une quelconque hostilité de la part des collègues de Mirabeau, bien au contraire. Les membres du Comité ont considéré à l'unanimité que « *le droit déclaré dans l'article X non retenu était évident de sa nature, et l'un des principaux garants de la liberté politique et civile que nulle autre institution ne peut suppléer* ». [44] Cette mention est d'une extrême importance. Elle appartient directement aux travaux préparatoires de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

Elle pose ici, pour l'avenir et en particulier pour la discussion et le vote de la Déclaration de 1789, une clef d'interprétation de ce que peut signifier le mot « *droit naturel* ». Ajoutons que ce même comité des Cinq a précisé « *qu'il est impossible d'imaginer une aristocratie plus terrible que celle qui s'établirait dans un État, par cela seul qu'une partie des citoyens serait armée et que l'autre ne le serait pas ; que tous les raisonnements contraires sont de futiles sophismes démentis par les faits, puisque aucun pays n'est plus paisible et n'offre une meilleure police que ceux où la nation est armée.* » [45]

En effet, réserver la possession des armes à une catégorie de citoyens aurait conduit à rétablir le système de l'Ancien Régime, c'est-à-dire le régime de privilèges alors aboli et alors même qu'on venait tout juste de rendre au peuple le droit, autrefois réservé à la

noblesse, d'avoir des armes. C'est pourquoi le Décret des 17-19 juillet 1792 disposait que « *tous les citoyens doivent être pourvus d'armes, afin de repousser avec autant de facilité que de promptitude les attaques des ennemis intérieurs et extérieurs de leur constitution* ». [46] On autorisera même les citoyens à conserver à leur domicile 5 kg de poudre noire. [47] Enfin, l'article 42 du Code pénal de 1810 rangeait le droit d'avoir une arme parmi les droits civiques, civils et de famille.

Aujourd'hui encore, l'article L.4211-1-I. du Code de la défense précise que « *les citoyens concourent à la défense de la nation* ». En effet, la démocratie implique la confiance réciproque des peuples et des gouvernants, le principe de la République étant « *le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* ». [48]

Seule l'utilisation abusive d'une arme devrait être sanctionnée, seuls les préjudices résultant de ces abus devraient être réparés. La règle « *la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres* » vaut aussi bien pour ceux qui revendiquent la liberté que pour ceux qui en estiment préjudiciables certains effets.

L'argument le plus fort est inspiré du grand jurisconsulte Cesare Beccaria. Déjà en 1764, il réfute l'objection moderne de la dangerosité des armes avec une comparaison : le feu brûle, l'eau noie, pourtant personne ne songe à se priver de leurs immenses avantages. En désarmant les citoyens paisibles, l'interdiction de porter des armes ne profite qu'aux malfaiteurs.

En effet un criminel réfléchira à deux fois avant de s'en prendre à sa victime s'il sait que cette dernière peut se défendre. Beccaria ironise contre la législation actuelle : « *On devrait se référer à ces lois non comme des lois empêchant les crimes mais comme des lois ayant peur du crime, produites par l'impact public de quelques affaires isolées et non par une réflexion profonde sur les avantages et inconvénients d'un tel décret universel.* » [49]

Aristote dans « *La Politique* », [50] John Locke dans le « *Traité du gouvernement civil* », [51] Montesquieu dans « *L'Esprit des Lois* », [52] Tocqueville dans « *De la démocratie en Amérique, Tome I* », [53] ou encore Machiavel dans « *Le Prince* » [54] reconnaissent également l'intérêt pour l'État et le citoyen d'avoir une arme, puisqu'il s'agit du garant de la liberté et du caractère libéral et démocratique du régime politique.

Ainsi, *a contrario*, seul le Code noir de 1685 dit de « Colbert » interdisait aux esclaves le droit d'avoir une arme [55] ; tandis que la législation en vigueur sous le régime de Vichy interdisait la détention, l'achat et la vente d'armes et de munitions par les Juifs, [56] et punissait de la peine de mort la détention d'armes et explosifs par les citoyens français. [57] Dès lors, en l'absence d'un réel contrôle des textes par le pouvoir législatif, il apparaît que le pouvoir exécutif a mis en place en France une réglementation liberticide contraire au respect des droits fondamentaux tels que la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

L'histoire récente des Français leur a appris l'importance des armes pour préserver leur liberté. Au quotidien la libre possession d'une arme dissuade les malfaiteurs et assure aux forces de l'ordre un soutien civique.

Une large distribution des armes dans un peuple libre permet de limiter les abus de la part de la police ou de l'armée, et de pallier leurs insuffisances.

« Nous croyons aux liens qui unissent, que la société est plus forte quand nous faisons des vœux et quand nous nous soutenons les uns les autres. » – David Cameron, Premier ministre britannique

« **M**al nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » disait Albert Camus. C'est pourquoi je ne défends pas le « mariage gay », une expression impropre et néanmoins massivement médiatisée, mais l'égalité des droits pour les couples de même sexe. Car il ne s'agit pas d'inventer un droit spécifique qui serait exclusivement réservé aux homosexuels mais tout simplement de leur ouvrir l'accès au mariage civil. Le seul qui soit. Ni plus ni moins. Idem pour le droit à l'adoption.

Certains arguent encore que les homosexuels ont fait « un choix de vie » et qu'ils doivent en assumer les conséquences. Sauf que l'argument de la responsabilité individuelle, cher aux libéraux, n'est pas valide dans ce cas. Avez-vous choisi d'être hétérosexuel ? Non, bien sûr. C'est une évidence qui s'impose à vous. Choisir son orientation sexuelle relève du fantasme (au même titre que choisir la couleur de ses yeux)... ou de l'ignorance.

Seule une minorité d'homosexuels voudrait se marier. Moins encore auraient un projet parental. Le mariage serait dépassé, inutile... mais sacré. Les opposants ratissent large et ne sont pas à un paradoxe près. Mais les gays sont comme tout le monde : il existe en leur sein une pluralité d'opinions, de goûts, de choix et de modes de vie. Personne ne peut savoir mieux qu'eux-mêmes ce qui leur convient. Pourtant, ils ne bénéficient pas du même champ de possibilités que les autres couples alors qu'aucun argument scientifique ne s'y oppose. C'est une injustice arbitraire qui révolte le libéral que je suis. Tous les homosexuels ne désirent pas se marier ou adopter, loin de là. Mais ceux qui le désirent devraient pouvoir le faire. Avoir le choix : n'est-ce pas la définition même de la liberté ?

On entend ânonner « la destruction de la famille ». Pourtant, le modèle familial n'a jamais cessé d'évoluer et il est aujourd'hui parfaitement compatible avec l'homosexualité. Une société vieillissante, minée par une grave crise économique et un déclin démographique, n'a-t-elle pas intérêt à favoriser tous les désirs de former une famille stable et durable avec, peut-être, des enfants, fussent-ils de couples homosexuels ? Dans ce contexte, l'adoption et les techniques de procréation médicalement assistées sont des solutions pour tous. Sans discrimination. Les enfants élevés par des couples gays ne vont ni mieux ni moins bien que les autres, c'est aujourd'hui une évidence. [58] Tout au plus sont-ils dans la situation que vivaient les enfants de divorcés dans les années 50 ou les enfants métis dans les années 70. Fallait-il pour autant interdire le divorce et les unions mixtes ?

Le mariage est aujourd'hui un acte laïque qui dépend de la loi civile. S'il y avait un lien entre mariage et filiation, il faudrait alors en exclure tous les couples qui n'ont pas

d'enfant, par choix personnel ou parce que confrontés à l'obstacle de la stérilité. Familles monoparentales ou recomposées : le découplage de la fonction parentale et du biologique caractérise notre époque. Le mariage ne fonde plus la famille (60% des enfants naissent hors mariage et 5% des couples mariés n'auront jamais d'enfant). Il n'a plus aucun rôle social, et je considère que c'est un progrès parce qu'il n'est plus une entrave à la liberté individuelle. Cependant, le mariage demeure la référence, la forme d'union la plus aboutie sur le plan juridique et symbolique. Il est naturel que ceux qui en sont exclus le réclament, poussés par un besoin de reconnaissance et d'égalité. La société se construit d'abord par les choix des individus qui la composent et la famille demeure la clef de voûte de tout l'édifice social. Elle est le noyau qui permet l'éclosion de la personne libre et la transmission des patrimoines, ce par quoi le libéralisme existe. Les défenseurs de la famille devraient se réjouir de voir une population souvent dénoncée comme communautariste ou marginale vouloir participer au droit commun dans un processus de normalisation. Car le mariage c'est la consécration sociale de l'union de deux personnes ayant pour but la solidarité réciproque sur la base de l'affection mutuelle. Il rassemble tous ceux qui croient en ces vœux solennels, tous ceux qui pensent que la société est plus solide lorsqu'elle soutient les preuves d'engagement et les solidarités familiales. C'est un droit qui correspond à des devoirs existants (communauté de vie, secours et assistance, impôts...) et déjà assumés *de facto* par les couples homosexuels.

Améliorer le PACS ? Mais pourquoi alors conserver deux procédures quasi-identiques ? Interdire l'appellation de mariage, tel un prestigieux label, aux seuls homosexuels vise en fait à proclamer la supériorité de l'amour hétérosexuel. Or, l'État est censé protéger les droits de tous, pas d'établir des hiérarchies entre les citoyens ni d'exclure des minorités de son champ d'action en fonction des convictions personnelles de ses dirigeants. Les homosexuels méritent le même respect des pouvoirs publics que les autres. Ils ne doivent plus être des citoyens de seconde zone au nom de préjugés d'un autre âge, car la dignité de l'individu est la condition de sa liberté. Les citoyens ne sont pas dupes : selon un sondage IFOP de 2011, les deux tiers des Français sont favorables à ce que les homosexuels puissent se marier et 58% soutiennent aussi leur droit à l'adoption.

Ceux qui s'opposent à ce que les homosexuels accèdent à l'égalité des droits tout en s'offusquant d'être taxés d'homophobes m'évoquent ces Américains qui s'opposèrent aux mariages interraciaux jusqu'en 1967 mais refusaient de s'admettre racistes. Pourquoi vouloir interdire à des Blancs et des Noirs qui s'aiment de s'unir si l'on n'est pas raciste ? Mildred Loving est cette femme noire qui avait épousé un blanc et dont le procès contre l'État de Virginie a mis fin à l'interdiction des mariages mixtes aux USA. Peu avant sa mort elle confiait : *« Pas un jour ne passe sans que je pense à Richard et à notre amour, notre droit de nous marier, et combien cela signifiait à mes yeux d'avoir la liberté d'épouser la personne précieuse pour moi. Je crois que tous, quel que soit leur sexe, leur race, leur orientation sexuelle, doivent avoir la même liberté de mariage. Ce n'est pas l'affaire du gouvernement d'imposer les croyances religieuses de certains aux autres. Spécialement si ce faisant, il leur dénie leurs droits civiques [...] je suis fière que notre nom soit celui d'un arrêt de la Cour qui puisse favoriser l'amour, l'engagement, l'équité et la famille, ce que tant de personnes, noires ou blanches, jeunes ou vieilles, homos ou hétéros, recherchent dans la vie. Je suis pour la liberté de se marier pour tous. »*

La vie est un bien précieux qu'il nous faut chérir et protéger comme un joyau. La nature décide de notre venue ainsi que de notre départ de ce monde. Entre l'alpha et l'oméga, nous décidons. Les progrès de la médecine ont permis la réalisation de ce qu'on aurait appelé des miracles il y a encore un siècle. Ainsi la chute mortelle d'un charpentier à Paris au début du siècle dernier se transforme-t-elle en une longue vie de tétraplégique de nos jours. Mais qu'en est-il de la même chute à, disons, Madagascar aujourd'hui ? La possibilité de passer à côté, ou pas, de la mort n'est finalement rien d'autre qu'une somme de moyens matériels et humains mis à disposition au bon moment ; la place de la nature et de l'aléa s'est nettement réduite.

Depuis plusieurs décennies, les débats font rage dans le monde pour arguer de la légitimité de l'euthanasie, de la légalisation du suicide assisté, autrement dit de l'autorisation de quitter ce monde librement. En Union européenne, dans un pays tel que la France, personne ne viendra vous assister activement à mourir. Vous serez soumis à la plus ou moins grande empathie du médecin pour votre sort, qui s'abstiendra, ou pas, d'appliquer de manière tout aussi aléatoire un certain acharnement thérapeutique. À l'opposé, aux Pays-Bas, un médecin pourra vous injecter un produit mortel, si vous en avez fait la demande en pleine conscience, après qu'il aura lui-même consulté un autre médecin indépendant. Malheureusement si vous habitez en Grèce, tout médecin sera passible de 7 ans de prison pour le même acte. Régulièrement, les unes des journaux partout dans le monde mettent en lumière quelques cas très médiatiques d'euthanasie active, mais qu'en est-il des cas qui restent dans l'ombre ? Qui suis-je pour m'exprimer sur un sujet si controversé, si discuté, si polémique ? La réponse est très simple, je suis la personne la plus qualifiée du monde pour ma propre mort, nul autre expert ne l'est plus que moi. Mais mon domaine est très restreint, il se limite à un seul cas, le mien !

« *Fais durement les choses, sois raisonnable et humain* » ont été les derniers mots de Jean Kahn, laissés à son fils Axel, avant de se donner la mort. Je peux comprendre qu'un tel commandement ait pu bouleverser la réflexion du brillant généticien, que je respecte infiniment. La lecture des ouvrages de Marie de Hennezel qui ne sont qu'ode à la vie, à sa poursuite acharnée et surtout à la lutte permanente contre la souffrance, offre ainsi la chance à chacun de « bien mourir ». Pourtant, toutes leurs argumentations réfutant la véracité de « la demande à mourir », la niant pour la remplacer par une « demande à ne plus souffrir » sont, selon moi, infondées. Le devoir de soulagement de la douleur – sans limite – qui incomberait à la « société » au risque de plonger un patient dans un coma permanent serait soi-disant justifié et acceptable, alors qu'une légère augmentation du dosage de sédatif, qui entraînerait la mort, ne le serait pas. Avec la « loi Léonetti », la

France n'a fait qu'entériner l'hypocrisie de l'illégitimité de provoquer volontairement la mort de personnes qu'on maintient en vie parfois depuis des années de manière totalement artificielle. Cette loi tente de donner un sens moral au fait de laisser un malade dans un lit, débranché de toute assistance, périr déshydraté dans un coma dit suffisant pour qu'il ne souffre pas, mais insuffisant pour qu'il meure ! Tout le débat se porte alors sur l'intervention et la légitimité de « l'assistant », cette tierce personne qui permettra à celui dont la survie est devenue insupportable – car elle n'est et ne sera plus que souffrances – de ne plus la subir. Les médecins opposent à cela le fait que leur rôle n'est pas d'aider à mourir, mais d'aider à vivre, ce qui déontologiquement se conçoit. La même objection émanera d'un gynécologue ne souhaitant pas pratiquer l'avortement. L'issue viendra probablement de la création d'un « métier » dévolu à inoculer un produit létal, une personne qui aura seulement la formation médicale nécessaire pour l'injecter, mais qui ne sera pas éthiquement en opposition avec le serment d'Hippocrate.

Avec 92% de Français favorables à l'euthanasie, [59] il est tout à fait inconcevable qu'un État puisse encore plus longtemps s'opposer au droit du malade à mourir dignement, c'est-à-dire quand lui, et lui seul, le souhaite. Le patient, la personne en fin de vie, doit être accompagnée du mieux possible, avec tout le conseil et les soins humainement possibles. Un environnement chaleureux ainsi qu'une pharmacopée adaptée doivent être mis en place et les malheureusement trop rares unités de soins palliatifs sont la réponse à ces besoins. Mais il est clair qu'au moment où cette personne estime que l'heure de partir est venue, qu'aspirer à ne plus vivre devient une évidence, alors à cet instant-là, elle doit avoir la possibilité, le choix, de voir sa volonté exaucée.

Oui, la personne qui réclame la mort quand elle le peut encore est dans une grande détresse – il n'existe pas d'individu réclamant la mort dans le bonheur – mais ce n'est pas lui venir en aide que de prolonger ses souffrances quand tout ce qu'il était possible a déjà été fait. À l'argument de la prise en charge par des soins palliatifs des souffrances insupportables, que chaque cas, même le plus improbable, doit être pris en charge, j'oppose la liberté de chaque individu de ne pas subir un protocole qu'il souhaiterait remplacer par une mort rapide, digne et libre dans le respect de sa volonté. Mettre en place ce type de mesure est très simple, par exemple, avec la création d'un fichier positif associé à la carte nationale d'identité, ou du « *living will* » américain, sorte de testament.

À la majorité légale, la question suivante serait posée : « Êtes-vous favorable à ce qu'une tierce personne puisse mettre fin à votre vie prématurément, dans l'hypothèse d'une dégradation physique irréversible telle que vous ne pourriez plus en exprimer vous-même le souhait ? » Par défaut, la réponse serait '*non*' et un '*oui*' vaudrait acceptation tant qu'un choix contraire ne serait pas exprimé par modification du fichier. Le problème insoluble de la légitimité de celui qui décide du geste étant résolu par l'unique être légitime pour en décider – l'individu lui-même.

« *Laisser mourir ou faire mourir.* » L'État n'a pas à *faire mourir* un individu, mais il n'a pas non plus le droit de l'empêcher de ne plus vivre. Dans une situation où la vie ne serait plus que douleur et néant, pour moi, pour ma dignité à vivre et mourir comme je le souhaite, pour ma liberté, je revendique le droit à ne plus vivre si j'en ai décidé ainsi, car nulle société, nul individu, ne possède de droit sur ma vie. Rendre légale l'euthanasie active décidée par l'individu, c'est simplement lui rendre le droit unique et inaliénable sur sa vie.

*« Sans se libérer soi-même, il est impossible de sauver les autres. » –
Muso Soseki (1275-1351)*

Sauver le monde en le soumettant au joug d'un Pouvoir exercé par des anges. Voilà le rêve de la Politique, vendu à crédit à tous les gogos assez crédules pour croire aux anges, hommes supérieurs et autres sauveurs suprêmes. Tu ne tombes plus dans ce panneau : tu es libéral. Mais peut-être te demandes-tu encore comment sauver le monde ? As-tu en tête un de ces plans rocambolesques où tous les plus paumés que toi, par une soudaine illumination, résoudraient tous les problèmes de coordination pour ensemble instaurer une utopie, chassant les parasites actuels sans que d'autres ne les remplacent ? Tu es encore victime de la même arnaque ; en vain voudrais-tu user contre les Maîtres d'un Pouvoir que la populace posséderait, par lequel elle régnerait soi-disant : il est imaginaire. Les Maîtres sont bien maîtres, et non le contraire ; leur Pouvoir, réel, est celui du mensonge et de la domination. Par ce Pouvoir, tu pourrais à la rigueur devenir Calife à la place du Calife, mais tu ne pourrais pas sauver le monde ; car sauver le monde, ce serait précisément le détruire, ce Pouvoir.

Abandonne donc ces faux espoirs, mirages collectivistes de plus. Tu n'as pas le pouvoir de sauver le monde ; nul n'a ce pouvoir, pas plus que celui de le damner d'ailleurs, et fort heureusement. Tu n'en as pas le devoir non plus. Par contre tu as un devoir, que cette diversion te mène à négliger, un but atteignable, qui t'a été personnellement assigné, qui est ta tâche la plus importante, et pour accomplir laquelle tu es la personne à la fois la mieux placée et la plus capable : te sauver toi-même !

Une fois sauvé, un monde de nouvelles possibilités s'ouvrira à toi ; si parmi elles il y en a qui sauvent autrui — je te fais confiance pour œuvrer en ce sens, si le goût t'en dit toujours. Mais il te sera difficile de sauver quiconque tant que tu seras toi-même en détresse. Donc, non seulement te sauver toi-même est-il ton premier but, c'est le moyen nécessaire pour tout but ultérieur et supérieur que tu voudrais atteindre. Un moyen très efficace, car l'exemple de ton succès fera plus d'émules que tes meilleurs arguments, qui ne toucheront que les rares curieux de ton sujet qui n'y auraient pas encore arrêté leurs idées. Enfin, t'avoir sauvé est le critère de tout moyen par lequel tu prétendrais sauver autrui. Ton idée marche-t-elle ? Essaie-la sur toi-même d'abord ! C'est aussi en essayant, en entrant en interaction avec le monde, que tu perfectionneras les compétences qui t'aideront toi et ceux que tu pourras aider, en montrant le chemin autant sinon plus qu'en partageant les fruits de ton succès.

Vide donc ton esprit des névroses par lesquelles tu tentes de contrôler autrui ou te laisses contrôler. Vouloir convaincre qui ne veut pas l'être, c'est déjà le poison de la politique. Vouloir plaire aussi, que ce soit à tes parents, ta famille, tes amis, collègues, patrons ou clients, voire à une nébuleuse « société ». En te soumettant à leurs jugements, leurs attentes, leurs bien-pensances supposés, tu vis sous un masque ; ce n'est plus *toi* qui vit, ce n'est même pas eux non plus, juste un zombie qui ne rend personne heureux. Laisse tomber le masque. Montre-toi à tous tel que tu es. Rencontre ceux qui t'aimeront pour qui tu es, non ceux qui chérissent une image fausse sous laquelle tu es caché, prisonnier. Ceux qui t'aiment vraiment t'accepteront. Les autres t'éviteront, te quitteront — et c'est tant mieux.

En te découvrant, tu te découvriras. Apprends à t'accepter toi-même comme tu es. Accepte les autres comme ils sont, le monde comme il est. La vérité est ton alliée, le mensonge ton ennemi. Celui que tu fais aux autres, qui te fait entrer dans des relations de contrôle, mais aussi et surtout celui que tu te fais à toi-même, qui te fait échouer dans tes projets, ou pire encore, qui te fait manquer de vivre ta propre vie. La vérité fait parfois mal maintenant, le mensonge te coûtera encore plus cher, plus longtemps.

Ta vie est faite de choix. Quand tu ne choisis pas, tu ne vis pas. Laisse tomber les « je dois », les croyances imposées de l'extérieur, les névroses intériorisées ; dépouille-toi de tout bagage superflu, de toute superstition, et même des théories qui semblent vraies mais que tu ne saurais pas personnellement justifier, de tes « je sais » de seconde main. Explore tes « je peux », acquiers des « je comprends » ; ils sont nombreux qui t'échappent parce que tu ne les regardes même pas, que tu as perdu l'habitude de les voir, que tu n'as pas acquis la compétence de les examiner, de les créer. Abandonne toute honte et reconnais d'abord ton ignorance. Puis, approfondis les sujets qui t'intéressent. Deviens un expert à force d'humilité, de lecture, de pratique, d'expérimentation, de réflexion. La méthode scientifique s'applique à ta vie : recherche ce que d'autres ont fait, essaie plusieurs choses, mesure les résultats, vois ce qui marche pour toi.

Ose voyager. Vivre ta vie est-il difficile ou dangereux où tu es ? Tu vis au mauvais endroit, où tu n'as aucun futur, et qui n'en a guère lui-même. Fuis. Ailleurs, il y a une carrière qui t'attend, des amis, une femme ou un mari. Le voyage peut être intérieur. Il est changement, émerveillement. N'aie pas peur de perdre ce que tu as qui te laisse étranger à toi-même pour gagner ce par quoi tu te réaliseras. Affronte ton destin.

Il est encore temps. D'aucuns, ayant tout perdu, plus âgés que toi, ont refait leur vie avec succès, dans un nouveau pays dont ils ne parlaient pas la langue, dans un nouveau métier dont ils ne connaissaient rien. S'il est trop tard pour avoir eu autant de succès que telle célébrité au même âge, il n'est jamais trop tard pour commencer de vivre libre, de vivre bien. [60] [61] [62] [63]

« Un homme ne peut pas être légitimement contraint d'agir ou de s'abstenir sous prétexte que ce serait meilleur pour lui, que cela le rendrait plus heureux ou que, dans l'opinion des autres, agir ainsi serait sage ou même juste. » – John Stuart Mill, 1859

Aucune liberté n'est possible en société à moins que certains comportements ne soient obligatoires, tels que le respect des contrats, et d'autres interdits, tels que la fraude, le vol, ou toute forme de violence.

Mais aucune liberté n'est possible non plus si l'État intervient en tout, de telle sorte que les individus n'aient aucune latitude de décider par eux-mêmes ce qu'il est bien, ou mal, de faire. Comment résoudre ce dilemme ? Comment déterminer ce qu'il est du ressort de l'État d'interdire et d'obliger, et quels choix doivent relever du jugement privé ?

Sur cette question si essentielle, Gauche et Droite apportent des réponses opposées, mais aussi arbitraires et incohérentes l'une que l'autre. Pour la première, l'État se doit d'être libéral en matière de morale, et laisser le libre choix aux individus pour ce qui concerne leur mode de vie. Pourtant, les progressistes seront aussi les premiers à exiger le financement obligatoire d'innombrables interventions censées viser le bien commun. On défendra la dépénalisation du cannabis, mais on substituera une guerre contre la « malbouffe » à la responsabilité individuelle en matière alimentaire. Mais la Droite n'est guère plus cohérente : prônant le libéralisme sur le plan économique et social, les conservateurs jugeront tout aussi bien que l'État se doit de protéger les valeurs traditionnelles, et donc d'intervenir sur des questions éthiques.

Si Gauche et Droite sont contradictoires avec elles-mêmes, c'est parce qu'elles reposent sur deux principes inconciliables à la fois. D'un côté, l'État devrait défendre la liberté individuelle ; mais, d'un autre côté, il devrait également promouvoir le bien public.

L'approche libérale, elle, est seule logique : comme les progressistes, les libéraux considèrent que chacun devrait être libre de vivre sa propre vie comme il l'entend. Mais, contrairement à eux, ils ne pensent pas que ce droit doive passer au second plan dès lors qu'un prétendu « bien commun » entrerait en jeu. Cela ne signifie pas pour autant qu'il soit sans bornes. De fait, pour que chacun puisse être libre de vivre sa propre vie, il faut que soient interdits tous les comportements empêchant précisément cela, c'est-à-dire ceux par lesquels un individu, ou bien un groupe d'individus, s'arroge un choix qui devrait appartenir à un autre.

Tel est le cas du vol, par lequel une personne se voit privée de sa propriété sans son consentement. Mais tel est aussi le cas lorsque l'État prétend réglementer pour notre bien — c'est-à-dire décider à notre place. Certes, il est mauvais de fumer. Mais cela n'implique pas que l'État agisse bien en intervenant dans les vies individuelles au nom de la santé

publique. C'est que le choix n'est pas simplement de fumer, ou non, mais de fumer plus ou moins, en ayant par ailleurs une vie plus ou moins saine, et en accordant plus ou moins d'importance à sa santé, et même à sa longévité, vis-à-vis d'autres valeurs telles que le plaisir, par exemple.

Comme l'écrivait Kant, *« personne ne peut me contraindre à être heureux d'une certaine manière (celle dont il conçoit le bien-être des autres hommes), mais il est permis à chacun de chercher le bonheur dans la voie qui lui semble, à lui, être la bonne, pourvu qu'il ne nuise pas à... ce même droit d'autrui. Un gouvernement qui serait fondé sur le principe de la bienveillance envers le peuple, tel celui du père envers ses enfants, c'est-à-dire un gouvernement paternel, où par conséquent les sujets sont tels des enfants mineurs incapables de décider de ce qui leur est vraiment utile ou nuisible... un tel gouvernement, dis-je, est le plus grand despotisme qui se puisse concevoir. »*

La question du bonheur est en effet si complexe, remarquait le philosophe des Lumières, que chacun d'entre nous est déjà incapable de planifier sa recherche, c'est-à-dire de savoir *a priori* et de résumer en une règle simple, comment l'atteindre. Mais il ne peut être que moins possible encore de légiférer pour le bien-être d'un peuple entier !

L'État s'arroge encore un choix qui m'appartient lorsqu'il m'oblige à contribuer à ce qu'il juge être le bien. Certes, il est bon d'être solidaire, c'est-à-dire de prendre sur soi les difficultés d'autres que soi, et de partager avec eux les richesses qui leur seront plus utiles qu'à nous. Mais c'est un jugement moral qui devrait revenir à chacun que de décider qui mérite plus que moi ce qui m'appartient, combien, sous quelles formes et à quelles conditions. Je peux ainsi juger qu'il est désirable de financer l'éducation des adolescents aux familles sans moyens, mais pas n'importe quel type d'éducation, ni d'étudiant.

On rétorque généralement qu'une telle vue est idéaliste, car « les gens ne sont pas généreux ». Mais il n'y a générosité que lorsqu'on donne librement à autrui. En ce sens, la solidarité obligatoire empêche le développement et la mise en pratique de la générosité tout autant que la responsabilité chez ceux qui en bénéficient.

Le libéralisme est cohérent parce qu'il se fonde sur un principe moral bien établi, qu'il suit de plus en toute cohérence. « C'est ma vie ! » nous écrivons-nous dès lors qu'on prétend intervenir dans nos décisions. Et cette vérité nous semble naturelle dans tous les sens du terme : logique, car il n'est rien qui soit plus clair à notre esprit, ou dont nous ayons plus intimement conscience ; mais sensible, également, car cette affirmation est aussi bien un cri du cœur et une révolte de tout notre être.

Malheureusement, les conséquences en sont souvent moins évidentes. Si « c'est ma vie », alors je suis propriétaire de moi-même, de mon corps et de ses facultés, ainsi que du résultat de leur exercice, et il est donc immoral d'intervenir dans mes choix, que ce soit « pour mon bien », ou pour me forcer à « bien agir » à moins, comme le notait Kant, que mes actes ne violent eux-mêmes la propriété de soi d'autrui.

La France est très attachée à sa séparation de l'Église et de l'État. D'un côté, ce dernier se doit de garantir la liberté de culte ; d'un autre côté, il doit s'interdire d'intervenir lui-même en matière de religion. Mais, pour les mêmes raisons, il devrait y avoir, sous la même forme, séparation de la morale et de l'État, celui-ci se contentant d'assurer que chacun soit libre de pratiquer celle en laquelle il croit.

« Pourvu que le législateur se charge lui-même d'enlever aux hommes leur indépendance, ils sont à peu près contents. » – Alexis De Tocqueville

La politique est ce qui conduit les hommes à vivre ensemble en société selon un contrat institutionnel. Existe-t-il un système politique convenant à l'ensemble de la société humaine ? Utopie dira-t-on, pour simplifier la pensée et éviter toute remise en question du fonctionnement des États tels qu'ils existent à ce jour et des institutions sur lesquelles chacun d'eux repose. Mais doit-on se contenter de ce que nous avons, « du moins pire », comme disait Winston Churchill en évoquant la démocratie ?

Comment chaque être humain, du jour de sa naissance au jour de sa mort, peut-il trouver sa place dans la société pour s'épanouir tout en respectant l'autre ? Or, aucun consensus ne semble possible quant à un système politique unique, puisque tout citoyen, avec sa pensée unique, représente à lui seul un « système politique ». Cependant, personne ne pourra contester que des citoyens de nations différentes partagent souvent plus d'idéaux politiques en commun que l'ensemble des citoyens au sein de la même nation. L'évolution de l'organisation sociale à laquelle l'humanité peut aspirer ne repose donc pas sur une question de culture ou de nationalité mais doit être centrée sur l'individu.

Avons-nous alors pris la « question politique » par le bon bout en donnant les clés de la cité à des dirigeants politiques, au lieu de n'avoir que des représentants, le pouvoir étant dévolu au peuple ? Ne sommes-nous pas aveuglés par un dévoiement de la « démocratie » en l'ayant identifiée à un « droit de vote » qualifié d'indispensable à l'expression citoyenne et qui n'est ni plus ni moins que la soumission d'une minorité à la volonté d'une majorité ? Le terme associé de « devoir citoyen », mais aussi l'abstention, démontrent à quel point le vote est une contrainte et non un choix. Pourquoi la société devrait-elle se satisfaire d'un mode de gouvernance lui imposant une vision unique, alors qu'une majorité de citoyens ne se reconnaît pas dans le pouvoir issu du résultat des élections ?

L'enjeu est d'éviter que la démocratie, et par voie de conséquence la vie en société, continue de se réduire à l'expression de la dictature d'une majorité toute relative au gré d'alternances aboutissant à une législation tout autant incomprise que pléthorique. Une société évoluée ne peut que rejeter la décision arbitraire d'une quelconque oligarchie au profit du libre choix pour tous, et par voie de conséquence, devra mettre en avant la responsabilité individuelle comme base fondamentale de la société.

Car quel choix de société s'offre au citoyen d'aujourd'hui ? Les social-démocraties avancées, après avoir colonisé le monde, cristallisent désormais les peurs avec une forte volonté de repli identitaire national. Si cette idée peut être appréhendée comme sécurisante, comment un système économique national pourrait-il améliorer le quotidien

de ses citoyens par rapport à ce qu'il offrait autrefois ? Qu'elle soit nationale ou internationale, la société socialiste répète ainsi toujours les mêmes erreurs en mêlant les sentiments à la politique et au juridique, en refusant la séparation des pouvoirs, et en s'emparant du pouvoir économique. Elle spolie la capacité du peuple à agir en le réduisant à un troupeau de moutons qui remercient le berger de les nourrir. Car, alors que le risque fait partie intégrante de la vie, notre société en arrive à le refuser, en réclamant plus de sécurité collective au détriment de la liberté individuelle, et ce souvent au mépris des réflexions scientifiques ou en les dévoyant. Et le législateur, plus prompt à réagir à l'événement médiatique par souci électoral, s'empresse de satisfaire toute demande.

Cette paranoïa collective du risque a trouvé son aboutissement dans le principe de précaution et sur le réchauffement climatique. Mais cela a-t-il un sens pour les progrès de l'humanité que les hommes se soumettent à des lois de nature sécuritaire au détriment de leurs droits fondamentaux ? Une société sans risque est une société morte. Finalement l'être humain, par peur du lendemain et par manque de confiance en lui, après s'être libéré de l'esclavagisme physique et du pouvoir absolu, est devenu l'esclave de textes législatifs et d'un système de pouvoir qui ne demande qu'à continuer à l'enchaîner.

Ne perdons pas de vue que les besoins de sécurité et sociaux s'apprécient d'abord de manière individuelle. Ils ne sont satisfaits que si la société garantit durablement à chacun que les contrats de toute nature entre citoyens sont librement acceptés et respectés. Ce qui est très loin aujourd'hui d'être le cas de la social-démocratie, la législation imposant des cadres collectifs, par nature, coercitifs et clientélistes, qui ne laissent aucune place à ceux qui n'en veulent pas, tout en évoluant arbitrairement au fil du temps.

Pour assurer cette garantie, il est aujourd'hui difficile d'imaginer qu'une société se passe d'un État pour assurer les indispensables fonctions régaliennes et protéger ses citoyens des agressions externes ou même internes à l'État. Mais pourtant, pourquoi cette sécurité et la production de richesses nécessiteraient-elles que l'État continue de se comporter en spoliateur plutôt qu'en simple garant des droits des citoyens ? Pouvoir répondre aux besoins individuels de chacun, telle est l'équation qu'il est proposé de résoudre pour arriver à une conception idéale de la société pour tous, à moins de vouloir remettre en cause le fondement même des droits naturels et imprescriptibles.

Car jusqu'à présent, toute organisation pyramidale de la société a toujours prouvé qu'elle n'entraînait que de la violence physique ou morale envers les êtres humains : le dirigisme ne respectera jamais le libre choix des citoyens. Si l'amélioration matérielle a été rendue possible grâce à la création de richesses, il n'en demeure pas moins vrai que la société doit s'adapter au besoin d'épanouissement personnel. Pourquoi ne pas concevoir que chaque être humain puisse porter en lui-même sa pyramide politique de satisfaction de ses propres besoins ? Celle que Maslow décrit dans sa théorie des besoins individuels.

Le siècle des Lumières avait fait naître sur le monde une morale politique, le libéralisme, qui devait fonder une société unissant à terme tous les êtres humains pour permettre cette satisfaction des besoins. Mais les hommes de pouvoir ont réussi à ériger le libéralisme en ennemi absolu en le caricaturant. Mais même s'il n'a pas encore été appliqué, le libéralisme restera l'ennemi permanent de l'abus de pouvoir : il est ancré au sein de chaque être humain... Faut-il attendre encore longtemps malgré les nombreux penseurs libéraux français, qu'une autre société – libre cette fois – émerge enfin ?

Mes Risques, Ma Protection

« Le libéralisme consiste pour tous les hommes dans l'égal développement de leurs facultés inégales. » – Louis Blanc

Le libéralisme vise à donner la liberté à chacun de se développer au maximum dans la limite de ses facultés propres. Notre liberté est égale, tout en gardant nos différents modes de vie et talents.

Une même liberté

Ce socle philosophique a été transposé dans l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.* » Il s'agit d'une égalité juridique : il existe entre nous une égalité de droits et de libertés.

Comme nous avons tous les mêmes droits et les mêmes libertés, la liberté des uns ne saurait empiéter sur celle des autres sans que cela ne constitue une agression : la liberté de l'un ne pourrait être plus grande au détriment de celle de l'autre. La liberté des uns s'arrête là où commence la liberté ou la propriété des autres. [64] Nous sommes libres, mais responsables de nos actes.

Par exemple, vous pouvez dégrader ou détruire la propriété d'autrui, mais le propriétaire du bien peut intenter un procès contre vous afin de se voir indemnisé de son préjudice ; vous pouvez voler la propriété de quelqu'un, mais vous ferez probablement l'objet d'un procès au pénal ; vous êtes libre d'exprimer une insulte envers quelqu'un dans un journal, mais ce dernier pourra exercer sa liberté d'expression en un droit de réponse, peut-être plus à son profit qu'au vôtre. [65]

En conséquence de cette égalité juridique, les libéraux combattent toute forme de privilège accordé par l'État : car ce serait créer une disparité de droit fondée par des critères sociaux, culturels, religieux envers l'exercice de la liberté. [66] La personne élue à une charge publique, par exemple, ne pourra pas voler ou diffamer sans potentiellement subir les mêmes conséquences que tout autre citoyen. Concrètement, ce principe pourrait être violé par le privilège accordé à un haut fonctionnaire à qui on ouvre la route, y compris dans un bouchon, ou par l'immunité pénale d'un élu pendant son mandat.

Lorsque les étatistes réclament plus de droits (droit au travail, droit au logement, éducation gratuite, droit des non-fumeurs, salaire minimum, etc.), ils augmentent les privilèges des uns par la restriction de la liberté des autres.

L'égalité juridique explique aussi pourquoi les libéraux s'opposent à tout monopole étatique : il est discriminatoire, puisque l'entreprise monopolistique a *de facto* plus de droits qu'une potentielle concurrente. L'une peut exercer le commerce librement et l'autre

non. Les entreprises publiques méritent la même remarque car elles bénéficient d'aides et subventions de l'État.

Ce principe interdit aussi tout interventionnisme. Par exemple, l'administration qui renfloue les caisses des entreprises en faillite, les subventions publiques : toutes les entreprises doivent être égales devant la possibilité de réaliser des bénéfices ou devant le risque de subir des pertes, toutes doivent pouvoir faire faillite. Autre exemple, le mirage de la justice sociale et de « l'égalité des chances », avec ses différentes classes de privilégiés. [67]

De la même façon, les libéraux combattent le protectionnisme. D'une part, il peut être considéré comme un privilège instauré au profit d'une personne au détriment de la liberté de vendre d'un concurrent. D'autre part, il constitue une restriction à la liberté de choix du consommateur. Vous ne pourriez pas, par exemple, acheter un produit étranger de bonne qualité – sauf bien sûr à un prix surévalué.

Des facultés différentes

Si la liberté de développer ses capacités est la même pour tous, les facultés de chacun sont par contre différentes de celles des autres. Celui qui ne possède que son corps et son vêtement est aussi libre qu'un riche rentier. Ce qui diffère entre eux, c'est bien leurs seules capacités respectives.

Votre vie vous appartient et ceci implique qu'aucune autre personne n'ait plus de droits sur votre vie et sur vos choix que vous-même. Par conséquent, chaque individu peut développer librement ses facultés, opinions et convictions personnelles, même si elles se heurtent à celles des autres.

Par exemple, une personne est libre d'aimer une musique déterminée, une autre d'avoir une vie sexuelle comme elle le désire, de boire ou manger ce qu'elle veut, d'avoir un *hobby*, d'avoir peu ou beaucoup d'enfants, d'exercer une profession, de s'enrichir.

Nous pouvons ainsi conclure que la finalité de l'État est d'assurer qu'un individu ne porte pas atteinte à la liberté d'un autre : garantir sa protection et une justice impartiale. Mais, ensuite, il doit respecter lui-même les choix de chacun : être neutre, et rien d'autre.

Pour les collectivistes, il faut arriver à une égalité de capacités par l'intervention de l'État. Selon eux, il serait possible par l'imposition de normes sociales (restriction de la liberté) d'augmenter comme par magie les capacités de chaque individu. [68] Alors que les lois de l'économie font que c'est par la liberté, le libre-échange, qu'on acquiert la capacité.

À partir du moment où l'autorité publique exauce ces demandes de régulation sociale, elle arrête d'exécuter son devoir essentiel de neutralité vis-à-vis du choix de chacun : lutte contre le tabac, la prostitution, l'alcool et la drogue, contrôle et financement des cultes, réglementations sanitaires et sécuritaires, « justice » fiscale et sociale. Les pouvoirs publics estiment quel est le type de comportement acceptable pour le citoyen « normal ». C'est ainsi que l'État, ce Léviathan dépourvu de chair et d'os, intervient dans toutes les sphères de la vie privée pour nous enseigner comment il faudrait vivre : ce qu'il faudrait manger, comment construire une maison. Et demain, comment avoir un rapport sexuel.

Ceci est-il inéluctable ? Les libéraux pensent que non. Seul un État minimal et impartial, garant du libre développement des facultés de ses citoyens, peut nous apporter la prospérité. Nous sommes convaincus que Léviathan s'autodétruit, avant longtemps.

« Chacun de nous tient certainement de la nature, de Dieu, le droit de défendre sa Personne, sa Liberté, sa Propriété. » –

Frédéric Bastiat, La Loi, 1863

Comme le note Frédéric Bastiat dans la citation ci-dessus, se défendre est parfaitement naturel. Ça l'est tellement que même les animaux, victimes d'un prédateur, ont développé des mécanismes ou des stratégies parfois complexes pour s'assurer une défense idoine de leurs propriétés, de leur territoire, de leur vie. De son côté, l'Homme, avec l'avènement d'une société de droit, a rapidement inscrit la défense de la victime dans ses lois (la loi du Talion étant probablement un des exemples antiques les plus connus).

Cependant, au fur et à mesure que la société s'est faite plus policée et plus clément, que chacun s'est progressivement rendu compte que l'erreur judiciaire était possible (et qu'il pouvait y être soumis), est apparue la nécessité d'une protection (juridique) de l'accusé (i.e. du coupable potentiel) qui est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire : si, certainement, la victime doit être protégée, il est maintenant acquis que l'accusé doit aussi pouvoir se défendre des accusations portées contre lui, évitant ainsi autant que faire se peut la condamnation d'innocents.

L'avènement d'une société voulue plus juste coïncide clairement avec le combat pour la disparition de l'arbitraire juridique, et la montée en puissance de tout un système basé sur le droit de l'accusé à se défendre, et surtout, avec la notion de preuve de culpabilité, dans laquelle la victime ou ses ayants droit doivent faire la preuve que l'accusé est bien coupable ; on s'éloigne ainsi d'une justice où l'accusé doit faire la preuve de son innocence.

Cette évolution légale est compréhensible dès lors que la société se fixe comme objectif d'éviter à tout prix qu'un innocent se retrouve en prison : dans cette optique, mieux vaut en effet un coupable en liberté qu'un innocent incarcéré parce qu'incapable de prouver sa bonne foi.

Et avec la montée en puissance d'une justice plus équitable, et aussi ressentie comme plus efficace, chacun a, progressivement, désiré qu'elle étende son pouvoir de défense bien au-delà des limites qu'on pouvait naturellement fixer au schéma binaire d'une victime et d'un agresseur.

D'un côté, la protection de l'accusé s'est étendue dans des proportions jusqu'alors jamais atteintes pour s'assurer qu'aucune bavure ni aucune erreur ne puisse être commise. Le pendant malheureux est que si le nombre d'innocents en prison est toujours aussi faible, le nombre de coupables relâchés, lui, grimpe en flèche. Cette évolution traduit en réalité

l'avènement d'une société où l'on ne tolère plus la moindre souffrance, la moindre erreur, et ce d'autant plus que toutes les promesses électorales se font fort de bouter la misère, la méchanceté, les vilains, l'erreur et l'insécurité hors du pays.

Et qu'y a-t-il de plus doux aux oreilles de l'électeur qu'une garantie étatique de sécurité et de gentillesse ?

D'un autre côté, à l'instar d'un État qui, prenant plus de place, prétendait régler plus de problèmes, la justice, devenue un des moyens de cet État omniprésent, est rapidement devenue débitrice de crimes et délits aux agresseurs fort difficiles à identifier : une avalanche de droits imposés s'est ainsi abattue sur la société toute entière pour protéger des individus nouvellement proclamés victimes.

C'est ainsi que, sous prétexte de défendre certains dans leur droit à disposer d'un logement, on se retrouve à attaquer ouvertement le droit de propriété. Par-là même, on inscrira la nécessité de défendre à tout prix des générations futures bien que, par définition, elles n'existent pas et n'ont donc pas le droit de se défendre ; le principe de précaution permet ainsi de défendre des victimes qui n'existent pas encore contre des agresseurs qu'on se chargera de désigner et qui auront toutes les peines du monde à se défendre d'un crime qu'ils n'ont pas encore commis, les victimes n'étant pas là pour expliquer leurs plaintes.

Petit à petit, le droit de se défendre s'est mué en droit d'attaquer préventivement.

Mieux : l'arbitraire juridique que la noble idée de départ entendait combattre revient d'autant plus facilement que l'État le jugera nécessaire pour faire avancer son agenda. Ainsi, bien que normalement, les lois ne puissent être rétroactives, la France a plusieurs fois été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir fait appliquer des lois fiscales rétroactivement.

Finalement, tout se passe comme si nos sociétés avaient oublié le sens même de victime et d'agresseur pour ne plus fournir qu'au second un droit exorbitant de se défendre de toutes les façons possibles, et au premier, le droit de subir, aussi silencieusement que possible.

La concomitance de cette observation avec celle de l'augmentation du poids et de l'emprise de l'État dans nos vies ne doit rien au hasard : l'agresseur le plus puissant, potentiellement et dans les faits, étant l'État, on comprendra sans peine que ce dernier ait tout intérêt à limiter autant que possible les capacités des victimes qu'il entend contrôler.

On comprend dès lors que le combat du libéralisme, loin des caricatures dans lesquelles il est dépeint comme une seule doctrine économique, se porte sur celui du droit, et notamment celui de se défendre contre les exactions de l'État, particulièrement en cherchant toujours à limiter sa portée et sa puissance.

Gageons que les prochaines années verront s'affronter les tenants d'un État toujours plus fort, hypocritement chargé de défendre les citoyens à leur place en les déresponsabilisant, et les tenants d'un retour à la raison libérale où l'État redevient un serviteur et non un maître.

« La fraternité est spontanée, ou n'est pas. La décréter, c'est l'anéantir. » – Frédéric Bastiat, « Justice et fraternité »

Le libéralisme engendre croissance et prospérité. Le capitalisme a sorti l'Europe de la misère au XIX^e siècle. Il a nourri, vêtu, logé des centaines de millions de gens. Il leur a donné du temps libre, des loisirs, a amélioré leur vie et leurs conditions de travail. Le décollage économique des pays émergents est dû à la liberté économique.

Grâce à elle, et donc au marché, des centaines de millions de gens sont sortis de la misère. Dans la nature, seuls les plus forts survivent : c'est la sélection naturelle. Pendant longtemps, l'homme y fut soumis. Grâce à ses efforts, à son travail, les plus faibles survivent désormais, ce que n'auraient jamais pu leur permettre leurs capacités propres, et apportent leur pierre à l'édification de la civilisation. L'humanité est passée de la survie au confort et continuera vers toujours plus d'abondance grâce à l'ingéniosité humaine.

La somme des services rendus est incommensurablement supérieure à ce qu'un individu seul aurait jamais pu obtenir. Proportionnellement, le gain est plus fort pour les plus faibles d'entre nous dans une société libre, par rapport à une qui ne l'est pas. Parce que, pour en arriver là, l'homme a eu une véritable activité de création. Il a multiplié les richesses. La société qui n'est pas libre ne crée rien, ou peu, ou mal. Elle distribue jusqu'à épuisement des stocks ! Une faible partie seulement parvient aux plus démunis. Seule la société libre permet à la création de s'épanouir, à l'offre de biens et de services de se multiplier. Les plus humbles en bénéficient pleinement.

La création de richesse est infinie, parce que les besoins des hommes et leur imagination innovante sont infinis. La vie est mouvement. Les services obsolètes sont remplacés par d'autres plus performants. Des activités nouvelles apparaissent, les innovations engendrent des richesses supplémentaires. Les besoins sont anticipés par les entrepreneurs. La souplesse du marché permet des adaptations rapides aux événements inattendus. Il n'y a que des ajustements localisés. En cas d'erreur, elles n'ont, grâce à la responsabilité personnelle, que des conséquences limitées envers la communauté. La prospérité des uns entraîne celle des autres.

Le libéralisme ne connaît pas de crises et donne du travail à tous. Les hommes sont inégaux, physiquement et intellectuellement. Les inégalités économiques n'ont rien à voir avec l'injustice. La justice impersonnelle du marché n'est pas remplacée par l'arbitraire du décideur politique. L'inégalité est un puissant moteur d'amélioration sociale. Toute personne qui veut entreprendre en a l'opportunité. Les progrès de nos sociétés sont dus à l'échange libre, donc équitable, entre les hommes. Celui-ci a entraîné la spécialisation du travail. Chacun se spécialise dans ce qu'il fait de mieux.

Cela permet aux plus humbles de trouver une place selon leurs capacités. Si le libéralisme traite différemment des individus différents, il n'y a pas discrimination de naissance, race, sexe, etc. Seuls les talents comptent. Par un miracle quotidien, tous les talents sont utilisés, aussi petits soient-ils.

L'accroissement des richesses diffuse ses bienfaits à l'ensemble de la société parce que la concurrence intervient en complément, en appui du libre-échange. La concurrence est l'alliée du consommateur. Elle est la liberté de choix. Le plus faible en profite, personne n'a de réseau ni de passe-droits. Profondément moral, le libéralisme s'adresse à tous, il ignore le clientélisme.

Bâtir la société sur la spoliation éternelle et universelle ne peut fonctionner. Le libéralisme ne spolie personne. Chacun dispose de la valeur qu'il crée par son travail, de son salaire complet. Il a donc les moyens de s'assurer librement et d'être responsable de sa vie, de l'éducation de ses enfants, de sa santé comme de sa retraite.

Un système économique performant nécessite des prix libres qui sont des informations fiables. Les hommes échangent des services parce qu'ils s'en trouvent bien. Grâce à des informations justes, ils prennent des décisions pertinentes. L'offre et la demande sont en équilibre dynamique.

Prenons la santé. La charité libre, associative ou personnelle, vient en aide aux plus démunis. L'entraide est naturelle. La solidarité forcée n'a aucune valeur. Elle est destructrice de richesses matérielles et de richesse morale, parce qu'elle crée l'indifférence et détruit la responsabilité personnelle. Il existe un filet de sécurité communautaire pour ceux, rares dans ce système, qui restent dans la misère.

Le financement est assuré et pérenne, grâce à l'épargne et au travail, à l'abri de la spoliation. Il n'y a pas de déserts médicaux, géographiques, professionnels, matériels ni d'horaire. Tout un chacun a potentiellement accès aux meilleurs soins et bénéficie d'une retraite de qualité. Une meilleure qualité de vie permet l'accès à la culture de soins, qui ne se décrète pas.

Regardons le logement. Le logement fait partie des besoins fondamentaux de l'Homme. La propriété est un droit naturel, « *inviolable et sacré* ». La propriété foncière est la mieux connue. Chacun fait ce qu'il veut avec ce qu'il a, il ne nuit pas aux voisins et assume tous les frais. Moyennant quoi, l'offre satisfait les besoins. Il n'y a pas de pénurie. Les personnes aux ressources faibles sont logées.

Pour la santé comme pour le logement, l'humanité de la relation interhumaine remplace la pléthore de règlements.

Les plus pauvres et les plus humbles sont souvent les laissés-pour-compte de la justice et de la sécurité. L'existence des droits naturels inaliénables, la Propriété, la Liberté, la Vie, protège les plus faibles d'entre nous. Nul ne peut les leur enlever. Ni homme ni État. La Loi n'a pour but que de défendre ces droits naturels. Elle protège les individus, aussi faibles soient-ils, contre toutes les spoliations.

Chacun, y compris le plus petit, détermine ses besoins, leurs satisfactions, et est responsable de ses actes. C'est lui faire honneur que de le croire capable d'assumer ses responsabilités. Un individu, même diminué, a toutes ses chances dans une société libre. « *Tous les intérêts légitimes sont harmoniques.* » Personne ne reste sur le carreau.

« Il nous faut reconstruire un État qui protège pour conjurer l'angoisse qui paralyse tant de Français. » – Nicolas Sarkozy, Discours à Corneilles-en-Parisis, 6 mars 2007

Protéger autrui n'est pas en soi une action nuisible ou critiquable. Bien au contraire, on peut vouloir protéger ses enfants, sa famille, ses amis, ses biens matériels ou sa propre personne. Nous comprenons tous cette démarche naturelle pour peu que le danger soit réel et que les mesures prises lui soient proportionnées.

L'action de protéger est donc en général plutôt favorablement perçue en dépit du fait qu'elle contribue toujours à restreindre la liberté. C'est en s'appuyant sur ce constat que bien des anciennes formes de gouvernement, chefs de clan, seigneurs, rois, prêtres, avaient compris que la « protection » est un merveilleux moyen de ponctionner le peuple tout en renforçant leur prestige et leur autorité. Notre époque n'échappe pas à la règle.

Bien entendu, la protection guerrière n'est plus un thème porteur. C'est la protection sociale et économique qui permet de recueillir les voix suffisantes pour se faire élire. Dans ce domaine il faut bien admettre que les politiciens français sont passés maîtres.

L'initiative, l'enthousiasme, la créativité, la prise de risque sont des thèmes complètement oubliés dans notre pays. À gauche comme à droite, on ne parle plus que de « protection » : protection de l'emploi, protection des retraites, protection de l'environnement, protection du logement, protection de l'industrie, protection de l'agriculture, protection de la langue, protection de la culture, protection de la propriété intellectuelle, protection de l'artisanat, protection des frontières. On va jusqu'à vouloir protéger l'histoire et la mémoire ! La protection a été érigée en principe et figure dans la Constitution.

Dans l'imagerie dirigiste, notre pays, notre culture, notre économie, seraient donc « attaqués » et l'État serait le principal, voire le seul, rempart permettant de préserver nos « avantages acquis ». Cet incroyable discours de peur unit la droite et la gauche dans un même conservatisme frileux.

On comprend l'intérêt des hommes de l'État d'apparaître comme des protecteurs, cela leur permet en effet de lever des impôts en faisant croire qu'ils sont indispensables au bon fonctionnement de la société. C'est pourquoi ils inventent des menaces qu'on peut globalement ranger dans deux catégories.

D'une part, une menace extérieure, désignée habituellement par « la mondialisation ». On la connaît bien et l'État est très fier de la combattre. Elle se nomme tour à tour : Chinois, traders, finance internationale, multinationales. D'autre part, une menace intérieure selon laquelle l'ennemi serait... nous-mêmes. L'État prétend en effet que les individus seraient incapables de gérer correctement leurs retraites, leur assurance maladie, pas plus que

l'éducation de leurs enfants. Une des grandes missions que l'État s'est attribuées consiste donc à fournir ces services de façon monopolistique et autoritaire, ce qui ne l'empêche pas d'intervenir également dans une ribambelle d'autres sujets comme les relations entre employés et employeurs, l'organisation des transports, l'énergie, etc.

Or dans tous les domaines cités, la politique de protection menée par l'État-providence donne des résultats calamiteux. En effet, à chaque fois que l'État intervient pour préserver certaines catégories de personnes ou certains secteurs d'activité, il perturbe ou entrave la meilleure et la plus fine des régulations, qui est celle de l'offre et de la demande.

Ainsi, toutes les mesures de protection sociale ou économique instaurées dans notre pays ont abouti à l'effet inverse de celui recherché. Le SMIC, salaire minimum le plus élevé du monde (20 000 € chargés annuels) veut protéger les revenus des moins qualifiés, mais il accélère les délocalisations et plonge dans la précarité tous ceux dont la valeur du travail vaut moins que ce niveau de salaire imposé.

La difficulté de licencier, censée protéger l'emploi, décourage les entreprises d'embaucher. Le secteur privé bat ainsi des records mondiaux de productivité tandis que la France est atteinte d'un chômage endémique. Ceux qui pâtissent le plus de cette situation sont les employés atypiques, ceux que les entreprises n'embaucheront jamais, de peur qu'ils ne fassent pas l'affaire.

Le droit du travail, censé protéger les salariés, a régressé vers un droit dans lequel la forme prime sur le fond. Interprétable uniquement par des clercs, il est inaccessible aux petites entreprises qui vivent donc dans l'illégalité et ferment en cas de contrôle. Les entreprises plus importantes doivent s'entourer d'avocats et d'experts pour espérer respecter les innombrables textes en vigueur.

La protection de l'État s'étend aux grandes entreprises qu'il ne peut imaginer voir disparaître. Nos champions nationaux, ces immenses entreprises qui bénéficient de la sollicitude et des commandes publiques tout au long de leur existence, seront donc « sauvées » en cas de problème, ce au détriment de leurs concurrents plus compétitifs et mieux gérés.

La plus extraordinaire conséquence de cet interventionnisme protecteur, c'est que le système se nourrit des dégâts qu'il occasionne. Plus les entreprises vont mal, plus le nombre de chômeurs et d'exclus augmente, et plus les dirigistes tirent prestige et reconnaissance des aides qu'ils distribuent en fonctionnant la société civile.

En imitant la célèbre formule de Bastiat, on pourrait résumer cela par : l'État c'est la grande fiction qui s'efforce de résoudre tous les problèmes qu'il a lui-même contribué à créer.

Sortir de cette spirale infernale ne peut se faire sans des réformes profondes. Tant que quelques hommes, au sommet de l'État, pourront très simplement décider de prélever des sommes colossales par la voie d'une administration tentaculaire pour les affecter à quoi bon leur semble, nos ressources et notre énergie seront dilapidées.

Ce n'est que lorsque nous aurons sorti le social et l'économique du champ politique, lorsque la distribution de faveurs sociales ou économiques sera définitivement interdite à tous les élus, que nous retrouverons la voie de la prospérité et de la confiance.

*« Détruire la concurrence, c'est tuer l'intelligence. » –
Frédéric Bastiat, Harmonies économiques, 1848*

Imaginons, en 2012, une société où le consommateur irait acheter son pain auprès de la seule boulangerie autorisée par l'État, se rendrait auprès du seul concessionnaire automobile accrédité pour faire l'acquisition d'un véhicule. Le shopping se ferait dans une boutique à l'enseigne unique, reproduite à l'infini sur tout le territoire, et dont le bureau de style imposerait sa collection, ses couleurs, ses tissus, où un seul journal suffirait à l'information de la population... Une société cauchemardesque, uniformisée, digne des pires scénarios de la « Matrice », reproduisant services, biens matériels, sans aucun souci des particularités ou des goûts propres aux personnes. Sans aucune envie de se remettre en question, de s'améliorer. À quoi bon ?

Ainsi le constat s'impose : l'existence de monopoles, encouragés et entretenus par les États et à l'abri par définition de toute concurrence, sont parmi les plus grands dangers pour notre liberté, notre pouvoir d'achat et tout vrai progrès de nos sociétés modernes.

Depuis toujours, les économistes condamnent le monopole, car cette situation malsaine interdit tout simplement d'essayer de faire « mieux » ou « moins cher », et permet de vendre plus cher un produit médiocre. Seule la concurrence oblige le producteur à réduire ses coûts pour rester compétitif et à innover pour offrir un service au moins équivalent à celui qu'offrent ses concurrents. Le monopole sacrifie ainsi celui qui en est victime en le privant d'une des libertés les plus fondamentales : la liberté de choisir.

La légende des monopoles

La raison la plus souvent avancée par les collectivistes pour justifier certaines situations de monopole tient au besoin d'assurer un « juste » accès à certains services essentiels ou vitaux que des conditions de marché libre n'offriraient pas. C'est ainsi que sont entrés peu à peu dans le giron monopolistique la production d'énergie, la santé, la poste, l'eau, les transports en commun, les routes, l'éducation, les notaires, etc. La liste n'en finit pas.

Le monopole serait nécessaire dans ces domaines pour préserver les « droits à ». La santé, par exemple, ne pourrait être sujette à la logique économique, car celle-ci voudrait que seuls les riches aient accès aux meilleurs soins, au détriment des pauvres qui cumulent la malchance de la pauvreté et d'une mauvaise santé.

On sait combien cet argument est faible. Dans une économie libre, s'il y a demande et que la technologie permet des coûts plus supportables, il y aura offre. Surtout, s'il y a concurrence parce qu'absence de monopole, l'innovation sera stimulée pour justement aboutir aux technologies qui permettent des coûts moindres pour une qualité accrue.

C'est la concurrence qui importe

Certains mettent en avant que les monopoles publics ont bon dos, car en fait il existe bien des monopoles privés qui font tout autant la pluie et le beau temps sur certains marchés. En informatique, il y a bien sûr Google en matière de recherche sur Internet, Microsoft aux logiciels omniprésents, ou aussi SAP, s'agissant de systèmes de gestion d'entreprise. [69]

Pourtant, à y regarder de plus près, aucun de ces géants n'est un monopole aussi strict que La Poste ou la SNCF peuvent l'être. Car il n'est pas interdit de leur faire concurrence.

Il y a d'autres monopoles privés, des millions en fait, auxquels on ne pense même pas. Le Carlton à Nice bénéficie d'un emplacement exclusif. Chaque restaurant est unique et a le monopole de son chef et de sa carte. De même pour de très nombreuses affaires.

On comprend alors que le monopole privé existe à l'infini, mais sans poser de problème car chacun subit la concurrence des uns et des autres. La concurrence apporte la liberté.

Le véritable monopole, celui qui est nocif pour l'économie et l'amélioration de la condition de tous, c'est le monopole résultant d'une concurrence interdite. Que les entreprises qui profitent de ce monopole soient publiques ou privées importe peu. Mais on l'aura compris, ce monopole de l'interdit n'est pas naturel. Il ne peut résulter que du pouvoir étatique.

Libéraliser, libéraliser encore

Bien des batailles sont à mener dans notre pays pour faire disparaître ces dinosaures dépassés que sont les divers monopoles publics, sources d'endettement et d'injustice.

On prendra comme symbole le monopole de la sécurité sociale, monstre inventé en 1945, gourmand de la moitié du salaire de tout Français, en éternel déficit, impossible à gérer. Et pour quels services au juste ? Les remboursements sont de plus en plus minces et subissent un lent rationnement typique : 75€ pour une couronne depuis plus de 40 ans, 2€ pour un verre de lunette, quotas de soins pour les infirmiers, services hospitaliers dépassés par les urgences, liste de médicaments remboursés allant en s'étiolant...

Et surtout, pourquoi ne pas abuser de la consommation médicale, puisque notre chère (très chère) Sécu paiera ? Bien souvent, nous observons que l'expression de tout monopole d'État, justifié bien souvent par la sacro-sainte pensée égalitaire de notre pays, génère en fait de véritables trésors d'Ali Baba de privilèges.

La solution salutaire à ce puits sans fond résiderait pourtant simplement dans l'abolition du monopole. Une mise en concurrence des assurances santé ferait rapidement baisser les prix, rendrait chacun plus responsable. Chaque Français toucherait son salaire réel (le salaire brut plus les charges) et devrait par la suite arbitrer entre des assurances privées, mises en concurrence. Ou aucune. Un risque d'assurance calculé différemment suivant l'âge, le mode de vie de chacun. Le fumeur paierait son risque face aux non-fumeurs.

Nous sommes avec la crise actuelle à la croisée des chemins. La première tendance, inspirée d'un réflexe infantile lié à la peur, est celle d'un renforcement des monopoles, d'un État protecteur, omniprésent. Même si toutes ces crises sont liées à la toxicomanie de nos États vis-à-vis de la dette, elle-même liée à l'entretien de monopoles, c'est-à-dire à l'achat d'une clientèle électorale. La seconde parie sur le sursaut du sentiment de liberté ancré en chacun de nous, pour enfin repousser l'État dans ses limites et faire éclater le carcan de tous les monopoles étatiques. Serons-nous à la hauteur de la tâche ?

« Chaque gouvernement a eu son projet de réforme de la Sécurité sociale ; ils ont tous échoué. Ce n'est pas un hasard, car c'est le principe qui est mauvais. Ce qui signifie qu'on mette un terme au monopole de la Sécurité sociale. » – Philippe Simonnot

Chaque fois que l'État sort de ses attributions régaliennes pour prendre en charge des fonctions par nature mieux assurées par la société civile, des catastrophes s'ensuivent. La Sécurité sociale à la française, c'est une dette de plus de 130 milliards d'euros, des déficits renouvelés, des remboursements continuels, des cotisations toujours en augmentation, des prix administrés, des retraites menacées, des abus incessants, des contraintes absurdes, tant envers les professionnels qu'envers les prétendus « assurés sociaux ».

C'est d'abord l'institutionnalisation de l'irresponsabilité, car l'assuré, ou plutôt le bien nommé « assujetti », n'a aucun choix :

- Il doit sacrifier une partie du fruit de son travail à ce gouffre financier en y contribuant de façon aveugle, qui plus est à un coût très élevé si l'on veut bien se donner la peine de comparer les montants déboursés par le patron et ce qui reste *in fine* au salarié.
- Il doit en contrepartie accepter les « prestations » telles qu'elles sont, non contractuelles et déconnectées des cotisations, sans possibilité pour lui de faire jouer la concurrence ni de sortir du système.

Le peu d'esprit mutualiste qui était présent à l'origine de l'institution, tout à fait respectable puisque fondé sur le consentement des personnes, a été complètement dénaturé et étouffé sous la coercition, la bureaucratie, la réglementation administrative, le rafistolage perpétuel du système et le recours à l'endettement comme solution à tous les dysfonctionnements. Ce système apparemment si généreux (en réalité arbitraire et déresponsabilisant) ne tient que grâce aux déficits accumulés, que devront régler les générations futures.

Cette bien mal nommée Sécurité sociale a été construite et gérée comme si ses ressources étaient illimitées et permettaient de réaliser l'utopie communiste du « à chacun selon ses besoins », et comme si l'on pouvait vivre au jour le jour en tirant immédiatement parti pour soi-même de la spoliation de son voisin. Heureusement que la même prétention planificatrice et totalisante n'a pas trouvé le même champ d'application dans le domaine de l'alimentation ou de l'agriculture, sans quoi pénuries, gaspillages et disettes seraient aujourd'hui la norme, comme autrefois dans les pays de l'Est.

Il nous paraît donc étrange, sauf à être un profiteur du système ou un technocrate qui en vit, de présenter comme un « acquis social » ce monopole imposé à partir de 1945, qui ne survit que par la contrainte et le déficit, et qui freine la croissance et le progrès. Mais il n'y a pas de raison de s'obstiner dans la poursuite de la catastrophe ni d'attendre la faillite finale, inéluctable, pour agir dès aujourd'hui.

Un tel aveuglement serait d'autant plus inexcusable qu'il existe sur le marché une offre très vaste en matière de traitement du « risque social », qu'il s'agisse d'assurance maladie, de chômage, d'accidents du travail ou de vieillesse. L'obligation d'assurance pourrait être conservée (pour éviter de mettre le non-assuré à la charge de la communauté), mais l'offre d'assurance serait libre et l'assuré pourrait comparer les contrats par lui-même, et opter selon sa situation. Les caisses actuelles pourraient tout à fait continuer à exister, puisqu'elles sont déjà de droit privé (lors de la création de la Sécurité sociale, il y eut une volonté claire de construire une organisation parallèle à celle de l'État) ; elles seraient en concurrence avec les autres mutuelles, les assurances et les organismes de prévoyance. Les salariés toucheraient leur salaire complet, celui que débourse l'employeur, et qui leur est intégralement dû, libre à eux ensuite de choisir leur assurance.

Le cas des retraites est plus délicat à traiter. Les hommes politiques du XX^e siècle ont choisi la facilité en forçant le passage de la capitalisation (déjà bien développée avant 1945) à la répartition. Or la répartition est une escroquerie, car elle équivaut au mieux à un placement à 0%, faute d'un nombre suffisant d'actifs cotisants rapporté au nombre de retraités. Elle pénalise la jeunesse, qui paie les pensions actuelles, jeunesse qui n'a aucune chance de retrouver un jour, l'âge de la retraite venu, l'équivalent de ce qu'elle a versé. Il faudra donc envisager un passage progressif de la répartition à la capitalisation, ce qui a été réalisé avec succès dans certains pays (comme au Chili avec José Piñera).

Il se trouve que la législation française actuelle est tout à fait préparée à la fin du monopole pour toutes les branches de la Sécurité sociale. En effet, l'acte unique européen de 1992 instaurait un marché unique et la fin des monopoles sociaux (car il était impensable d'obliger un Européen voulant s'installer en France à résilier ses assurances privées pour « adhérer » au système obligatoire français). Les directives européennes ont été transposées dans la loi française en 2001, et seule la tyrannie du *statu quo* et une peur irraisonnée de la part des hommes politiques ont empêché leur application pratique.

La solidarité doit être séparée de l'assurance, ce qui est déjà le cas en grande partie (ainsi la CMU est assurée par l'impôt, et non par les cotisations sociales). *« Il ne faut pas étendre artificiellement la solidarité de manière à détruire la responsabilité ; en d'autres termes, il faut respecter la liberté »* avertissait déjà Frédéric Bastiat.

Pourquoi jugerait-on le citoyen suffisamment mature et autonome pour pouvoir voter et influencer sur l'avenir de son pays, mais pas pour choisir par lui-même sa propre assurance santé (comme peuvent le faire les Allemands, les Hollandais ou les Suisses) ou se constituer une épargne-retraite et cotiser à un fonds de pension (comme le font les Chiliens) ?

Pourquoi le priver de la possibilité de gérer sa propre vie comme il l'entend ?

« Presque tout le monde s'accorde à reconnaître que quelque chose ne va pas dans le système de l'État-providence. » – Murray Rothbard, Pour une Nouvelle Liberté, 1973

Le fossé appelé dette qui se creuse chaque année depuis 36 ans entre notre dépense publique et les recettes de prélèvements obligatoires n'épargnera pas le monopole étatique qui finance le système de soins. En effet, nos prélèvements obligatoires, parmi les 4 plus hauts du monde [70] atteindront 44,5% du PIB en 2012. [71] L'assurance maladie d'État est financée à 70% par l'impôt, assis sur les salaires bruts, improprement appelé charges sociales. Ce fait bien connu conduit à s'interroger sur le système de soins français, le rôle de l'État et au final, notre santé.

Efficacité de l'impôt sur le travail pour rembourser les dépenses de soins

Au moment où se déroule aux USA une bataille juridique incertaine autour de l'*Affordable Care Act* et de la constitutionnalité de donner une amende aux citoyens n'ayant pas d'assurance maladie, posons-nous ici la même question : est-il du ressort de l'État d'obliger tout Français à s'assurer auprès du monopole et de le faire en payant un impôt sur son travail au lieu d'une prime d'assurance ? Personne ne peut contester que ceux qui en ont les moyens puissent choisir de s'assurer ou de payer les soins qu'ils consomment et que ceux qui n'en ont pas les moyens soient d'une manière ou d'une autre à la charge de la collectivité. Dans ces conditions, l'obligation pour tous de payer un impôt à un monopole étatique n'améliore en rien les finances dudit monopole. Permettre à chacun de choisir de s'assurer pour la maladie ou de payer soi-même est une liberté à conquérir compatible avec la fourniture mutualisée des soins à ceux qui ne peuvent les financer.

Confondre santé et système de soins, un enjeu

La santé est d'abord pour l'immense majorité d'entre nous un capital individuel qu'on choisit de gaspiller ou de conserver à sa guise par son comportement. Ainsi, responsabiliser économiquement les citoyens revient à protéger leur santé, alors qu'instituer une gratuité apparente leur fait perdre les repères de survie. À côté des répercussions de nos choix de vie sur notre santé, la qualité de l'environnement au sens large influe évidemment sur notre santé individuelle. Dans ce domaine, l'État a un rôle à jouer qui n'a rien à voir avec ses ingérences dans le système de soins. *La santé n'est pas le résultat de l'action du système de soins.* [72] Elle se mesure par l'espérance de vie et par la durée de vie sans maladie chronique (cancers, maladies cardiovasculaires, métaboliques et dégénératives). Pour l'espérance de vie, la corrélation très robuste avec le PIB par habitant [73] conduit à une constatation : c'est la croissance économique qui produit l'espérance de vie, effaçant un à un les maux ayant pesé sur l'espèce humaine, mortalité

infantile, famine, épidémies, puis simples maladies. Le système de soins produit des effets bien plus modestes que d'autres traits de la vie. Fumer fait perdre trois ans de vie, avoir des revenus bas ou ne pas faire d'exercice environ 15, être trop maigre 10, vivre à la campagne permet d'en gagner 6 ! [74] En dépit des succès spectaculaires et visibles du système de soins, la dépense de soins inefficace, autour de 30%, empêche par éviction d'autres dépenses pourvoyeuses d'espérance de vie et de santé. Il est donc illusoire de confier à l'État le choix du montant des dépenses de soins et la garantie de sa santé.

Compétitivité de l'assurance maladie exclue du marché

Le capitalisme de marché est un système économique à la fois imprévisible dans son évolution et formidablement évolutif et efficace sur le plan humain. Car il produit des solutions efficaces aux problèmes de survie. Exclure certains champs économiques du marché conduit, dans des sociétés où les individus vivent tous dans le marché, à des dysfonctionnements majeurs. Restreindre le marché par une connivence entre des d'entreprises oligopolistiques et l'État conduit aux mêmes dysfonctionnements. [75]

Le champ du soin et du système de soins est ostracisé de la sorte dans certains pays, dont la France. Cette exclusion est motivée par des arguments comme l'asymétrie de l'information, la nécessaire contribution de chacun, ou bien l'impossibilité de concilier soin et profit. Ces arguments sont souvent brandis avec la dose d'émotion et de peur nécessaires pour interdire tout débat. [76] Or les Français, qui savent choisir un abonnement téléphonique ou le contrat d'assurance de véhicules à moteur qui leur convient, sont tout à fait capables de choisir leur assureur maladie et le contrat qui va avec. Ils sont capables d'en changer s'il ne leur convient pas et ce, au bénéfice de leur pouvoir d'achat. Aujourd'hui, ils paient très cher une assurance limitée à un réseau restreint conventionné où la gratuité conduit à une consommation de soins inutiles et donc à des effets secondaires et des gaspillages. Mais surtout, l'exclusion du marché interdit la concurrence et toute baisse des prix alors que le progrès technologique qui se poursuit devrait y conduire.

Les soins du futur se dessinent autour de quelques priorités

Il est primordial de bâtir un système bien plus sûr et de mesurer la qualité. Ce qui est incompatible avec un monopole étatique en raison du conflit d'intérêt. Le patient a besoin de l'innovation pour survivre ou améliorer sa qualité de vie. L'innovation disruptive est freinée par une réglementation excessive et une fiscalité pénalisante. L'innovation concerne le soin mais aussi l'organisation des structures de soins – l'essentiel de la rigidité des coûts est à ce niveau. L'innovation organisationnelle [77] ne peut fonctionner que si les institutions sont souples et adaptatives et que la concurrence favorise les plus performantes. La planification étatique tourne donc le dos à l'exigence d'innovation.

Parce que nous sommes tous différents il est crucial de personnaliser les soins, d'améliorer leur pertinence, de diminuer l'effet offre et d'en finir avec l'affirmation de la primauté des moyens. Ces différents objectifs ne sont atteignables que dans un marché ouvert à la concurrence dans tous les domaines du soin. L'autonomie totale des hôpitaux, la tarification unique et l'évolution vers un paiement à la performance plutôt qu'à l'activité sont des étapes immédiates. En conclusion il y a mieux à faire que d'hésiter entre réguler la dépense de soins par la dette ou le rationnement. Il est temps de libérer les responsabilités et de permettre aux Français de choisir leur santé et leur vie.

« Un ordre social est condamné si les actions nécessaires pour son fonctionnement normal sont rejetées par les standards de la moralité, déclarées illégales par les lois du pays et poursuivies comme étant criminelles par les cours et la police. » – Ludwig von Mises, 1949

Le marché français du travail est marqué par un interventionnisme de l'État qui se traduit par un des plus hauts salaires minima au monde, des lois rendant le licenciement excessivement onéreux, de lourdes charges sur le travail, et une manne d'aides et allocations. Pourtant, cet interventionnisme coexiste avec un taux de chômage qui atteint déjà les 10% de la population active, dont plus de 40% au chômage de longue durée (plus de 12 mois). [78] En outre, il handicape l'économie française, rendant difficile d'y attirer et d'y maintenir des investisseurs. Or, les Français restent très attachés à leur modèle social et il est donc difficile de réformer profondément le système sans heurter les sensibilités idiosyncratiques françaises. [79]

Pourtant, l'introduction d'une réforme de libéralisation du marché du travail compatible avec la sensibilité française, tout en restant sur un chemin de progression vers plus de liberté et moins d'interventionnisme, est possible. En effet, notre proposition consiste à remplacer toutes les mesures de protection du travail et de lutte contre le chômage en vigueur par un *revenu minimum du travail* (RMT) de 1 500,00€ nets, à titre indicatif.

Le RMT consisterait à compléter, par une aide unique de l'État, le revenu mensuel total net de tout *salarié à temps complet* dont la rémunération est en-dessous de et jusqu'à 1 500,00€. [80] Évidemment, aucun revenu mensuel net au-dessus de 1 500,00€ ne serait l'objet d'un complément par l'État. Le financement de ce RMT proviendrait d'une partie des économies faites avec la suppression des aides et allocations. Nous estimons que cette mesure entamerait une réforme de libéralisation du marché du travail tout en gardant une compatibilité psychologique.

L'abolition du SMIC, par exemple, résulterait en un ajustement immédiat du salaire de marché dans tous les secteurs de l'économie. Aujourd'hui, il empêche l'ajustement des salaires par l'offre et la demande sur le marché de travail, ne tenant pas compte donc de la rareté relative de la productivité des services de chaque salarié. Avec la suppression du SMIC, cet empêchement artificiel disparaîtrait et les salaires pourraient être déterminés librement dans le marché. Ceci représenterait un avantage évident pour les entreprises, car elles embaucheraient les travailleurs selon leur productivité, qu'elle soit élevée ou non. Les travailleurs eux aussi seraient favorisés par cette abrogation. Les travailleurs à faible productivité, par exemple, seraient gagnants du simple fait d'être embauchés puisque avec un SMIC le chômage leur est imposé à cause de l'impossibilité d'embaucher

à des salaires inférieurs. En effet, avec le SMIC, seuls les travailleurs peu productifs complémentaires à des travailleurs à forte productivité arrivent à se faire embaucher, mais en compensation de leur embauche, le salaire des plus productifs est affaibli. En l'abolissant, les travailleurs à faible productivité pourraient être plus facilement et plus généralement embauchés sans affaiblir la rémunération de leurs collègues plus productifs. D'ailleurs, en aucun cas l'abolition du SMIC n'impacterait-elle négativement tous les niveaux de salaire. Les rémunérations supérieures au SMIC reflètent déjà une rareté relative de la haute productivité de travailleurs bien rémunérés, indépendamment du fait que ce salaire minimum soit en vigueur ou non. Toutefois, le complément du RMT serait à disposition de tous ceux qui se trouveraient en-dessous du RMT, compensant ainsi toute « perte » salariale.

À son tour, l'abrogation des lois de licenciement et des charges du travail réduirait de façon extrême le coût d'embauche. Plus besoin de dépenser du temps et des ressources pour trouver un profil très spécifique. L'entreprise aura un meilleur choix entre embaucher pour essayer un travailleur, ou alors embaucher à un salaire initial moindre. Ceci serait largement favorable aux travailleurs peu spécialisés (non-diplômés), peu expérimentés (étudiants et jeunes diplômés), et ceux qui sont expérimentés dans des secteurs autres que celui d'embauche (professionnels seniors).

Enfin, en abolissant les aides au chômage et les allocations sociales, nous incitons les chômeurs « volontaires » à sortir du chômage le plus tôt possible. Ceux qui trouvent cette mesure un peu drastique seront rassurés par la disponibilité du RMT en cas d'embauche « précaire ». Néanmoins, le *revenu minimum du travail* ne pourra guère avoir une efficacité considérable s'il n'est pas accompagné d'autres mesures, telle une réduction significative et générale du taux d'imposition de l'économie. Cette réduction dégagerait des ressources de l'appareil bureaucratique, et donc non-productif, de l'État vers les secteurs productifs de l'économie – tels les entrepreneurs, investisseurs et travailleurs. La réduction des impôts entraînerait également une pression baissière, tant sur les coûts de consommation que sur les coûts de production, sur tous les agents de l'économie. Ce qui implique une augmentation du pouvoir d'achat et un effet Laffer [81] qui aideraient à financer temporairement le RMT. Une autre mesure d'appui serait la libéralisation du marché de l'assurance retraite, maladie et chômage, ce qui donnerait un choix plus compétitif et efficient aux travailleurs.

Le RMT souffre cependant d'un problème en particulier, d'où son caractère temporaire. Le dispositif pourrait être vu comme une sorte de subvention par les entreprises qui seraient alors incitées à proposer des salaires très bas à tous les travailleurs en-dessous du RMT, en s'attendant à que ces salaires soient complétés par l'État. Il s'agit donc d'une mesure à n'appliquer que pour essuyer les déséquilibres et coûts engendrés par les politiques de protection de l'emploi et anti-chômage actuellement en place. Une fois que les salaires sont librement négociés en accord avec la productivité réelle des travailleurs et que les individus n'ont plus aucune incitation à ne pas offrir leurs services sur le marché du travail, le RMT n'a plus raison d'être. Avec la croissance dynamique qui découlerait d'un réajustement du marché du travail, les avantages de la libéralisation seraient évidents et la population aurait, peut-être, moins tendance à réprover le recours à l'interventionnisme.

« Le vice inhérent au capitalisme est le partage inégal des richesses, la vertu inhérente au socialisme est le partage égal de la misère. » – Winston Churchill, 1874-1965

Qui n'a jamais ressenti ce pincement au cœur, ce sentiment d'impuissance, en croisant, au détour d'une rue, le regard d'un sans-abri ? Personnellement, cette émotion m'est de plus en plus insupportable car, au-delà de la personne qu'on voit errer sans but, sans espoir, c'est aussi nous-mêmes que nous voyons. Qui n'a jamais pensé, l'instant d'une seconde : « Et si demain c'était moi » ? Cette réaction, plutôt une peur devrais-je dire, aussi égoïste soit-elle, en est-elle moins légitime ? Ne voudrais-je pas aider chacun d'eux ? Bien sûr que si ! Alors pourquoi suis-je là, à rester impuissante ?

Eh bien tout simplement parce que l'État a déjà décidé pour moi, estimant que cette solidarité devait être gérée par ses soins, avec une partie de mes revenus, me privant ainsi de ma liberté de pleinement aider cet autre comme je le souhaiterais. Ce butin représente une dépense mensuelle de 930€ [82] par sans-abri. Ce chiffre me fait bondir lorsque je réalise l'usage qui en est fait, et surtout l'inefficacité qui en résulte – une simple soupe chaude, et encore, seulement en hiver. Comment pourrait-il en être autrement, puisque l'État n'est plus qu'un parasite qui vient amputer la majeure partie de ma contribution pour financer sa gestion et ses émoluments ? « Contribution » n'est même plus le terme adéquat dans ce cas. Dès lors que celle-ci m'est imposée par la loi, elle perd son caractère spontané et devient un acte subi, effectué sous la contrainte. On soulignera alors toute l'hypocrisie du système qui, par cette spoliation, contribue à déresponsabiliser les contribuables vis-à-vis de celui qui a faim et froid – l'État en prenant la responsabilité.

Tous les socialistes (de droite comme de gauche) vous répondront que compter sur la nature humaine est utopique, les intérêts entre les hommes ne pouvant, selon eux, se rejoindre, se concilier. C'est d'ailleurs à force de propagande comme celle-ci qu'aujourd'hui 80% des Français pensent qu'il est impossible de faire confiance aux autres. [83]

Mais alors comment expliquer que, même en période de récession, la générosité mondiale continue de croître ? [84] Si chacun pensait uniquement à son intérêt, n'essaierait-il pas de se prémunir en premier en cessant de faire preuve de générosité ? Personnellement, je vois là la preuve que la fraternité libre et spontanée, contrairement à la solidarité étatique, est sans limite.

Lorsqu'on regarde de plus près les chiffres, on s'aperçoit que le niveau des dons – monétaires – par pays est inversement proportionnel à leur niveau d'imposition. C'est ainsi que dans le classement des pays les plus généreux (en % de leur PIB) la France n'arrive qu'en 12^e position. [85] Nous revenons là au problème de la limite qu'engendre

un système d'entraide géré par l'État. En créant plus d'impôts et de taxes, celui-ci entrave la création de richesse et sa redistribution spontanée. Le système, à long terme – et nous commençons déjà à le voir en France – après avoir appauvri de manière continue chaque individu, devra alors répondre à une demande d'aide croissante qu'il ne sera plus en mesure de financer, même à crédit, condamnant d'avance les pauvres de demain... pourtant peut-être contributeurs aujourd'hui.

Dans ce modèle, l'individu, s'il ressent le besoin de donner librement, une fois ses impôts acquittés, n'a plus, comme seul bien à offrir, que son temps. Et sur ce point, le Français est bien plus généreux que lorsqu'il s'agit d'argent. [86] Preuve supplémentaire que l'Homme est naturellement enclin à aider l'autre, trouvant là un moyen d'assouvir un besoin moral. Mais plutôt que de tout faire et décider à la place de cet autre, en lui imposant une aide formatée qui l'infantilise en même temps qu'elle attente à sa liberté et à sa dignité, ne pourrions-nous pas enfin croire en la capacité de l'individu à s'en sortir par ses propres moyens ? La communauté n'étant alors là que pour encourager et aider matériellement dans cette voie. Cela, sans passer par un système ponctionnant toujours plus pour redistribuer toujours moins, ses coûts de fonctionnement engloutissant l'impôt.

Les États-Unis, symbole si souvent décrié du capitalisme et du libéralisme – hélas bien usurpé désormais – nous offrent justement cet exemple. L'histoire particulière de ce pays, tant migratoire que religieuse, explique pour beaucoup la grande générosité qui y règne. Grâce à la fraternité, qui s'y est spontanément développée, ces immigrants aux mains nues ont pu bâtir une nouvelle nation et en faire la puissance qu'on connaît aujourd'hui.

Intéressons-nous alors au moteur de cette fraternité libérée de toute contrainte légale, qui n'est rien d'autre que le besoin de « rendre à la communauté ». [87] Car n'oublions pas, comme l'a résumé Tocqueville : « *En Amérique, la plupart des riches ont commencé par être pauvres.* » Une fois ses besoins primaires assouvis, chacun a donc l'envie d'aider l'autre, comme il l'a été, et partager sa réussite. Il choisira alors librement de soutenir les causes qui lui tiennent à cœur et les organisations qu'il jugera les plus efficaces. Les associations ou fondations américaines ont d'ailleurs bien compris l'intérêt de rendre des comptes et prouver leur efficacité. Nous en avons désormais aussi de bons exemples en France avec des associations telles que les Restos du Cœur ou Emmaüs, d'esprit libéral car libres et spontanées.

Le principe du « *give back* » est donc la pierre angulaire de cette générosité, faisant mentir un peu plus ceux qui soutiennent que les intérêts des hommes sont antagonistes. Bien entendu, les détracteurs socialistes de ce système libéral, pris de panique à l'idée que ce modèle puisse faire des émules dans leur propre pays, pointent systématiquement la grande inégalité entre riches et pauvres Américains comme un symbole d'échec – finalement dû à un recul face à leur modèle libéral et une augmentation des aides gouvernementales. Alors désormais c'est à chacun de choisir. À ceux qui estiment qu'une tente au bord d'un canal et une soupe chaude à la sauvette suffisent, et bien continuez à ruiner le contribuable et la nature humaine sous couvert de solidarité gouvernementale.

Moi je préfère préserver ma liberté, celle de rester debout en vivant dignement du fruit de mon travail, et pour cela la fraternité libérale saura me proposer un coup de pouce pour rebondir et non une pelle pour m'enterrer vivante. Mais faudra-t-il alors attendre la faillite des États pour enfin à nouveau oser faire confiance à l'Homme et sa générosité ?

« La liberté tend à rapprocher tous les hommes d'un niveau mobile qui s'élève toujours. » –Frédéric Bastiat, 1850

« **Q**u'est ce que la liberté pour ceux qui ne peuvent pas en faire usage ? Sans condition adéquate pour son usage, quelle est l'utilité de la liberté ? » [88] Par ces questions, le philosophe Isaiah Berlin résume l'objection faite à ceux qui, comme Bastiat, voient dans la liberté une condition de sortie de la pauvreté. C'est l'inverse, nous dit-on : pour être libre, il faudrait d'abord ne plus être pauvre.

Un mythe sous-tend cette dernière opinion : le pauvre serait un être « économiquement faible ». Or rien n'est plus faux que ce mythe. Le fait d'être pauvre ne préjuge en rien du potentiel d'une personne : ni de ses talents, ni de sa capacité à les utiliser pour diriger sa vie si elle en avait la possibilité.

L'extraordinaire succès du microcrédit, ces prêts aux montants dérisoires accordés aux gens extrêmement pauvres pour qu'ils puissent s'engager dans des projets d'auto-entrepreneuriat leur permettant de générer un revenu, en est une illustration aussi émouvante qu'instructive. Comme l'explique Mohammad Yunus, cet économiste-entrepreneur, inventeur du microcrédit (et prix Nobel de la paix) : « *Le fait que les pauvres sont vivants est une preuve évidente de leur capacité. Ils n'ont pas besoin de nous pour leur apprendre à survivre, ils savent déjà comment le faire. (...) Donner aux pauvres accès au crédit leur permet de mettre en pratique les compétences qu'ils ont déjà.* » [89]

À cette définition de la pauvreté comme faiblesse économique, il convient d'en opposer une autre : Est pauvre celui qui n'est pas satisfait par sa capacité d'accomplir des objectifs tels que dormir à l'abri, nourrir sa famille, éduquer ses enfants, etc. Autrement dit, une personne est pauvre si elle rencontre une extrême difficulté à subvenir à des besoins qu'elle considère comme essentiels à son existence.

Prenons comme exemple ce besoin fondamental qu'est l'éducation qui est évidemment une des clés de sortie de la pauvreté. On entend souvent dire que les pauvres, parce qu'ils sont pauvres, ne sont pas éduqués. Comment pourraient-ils savoir quelle éducation est bonne pour leurs enfants s'ils n'en ont jamais reçu aucune ? Nous serions ici face à un manque criant de « compétence parentale » qui viendrait limiter la portée de l'enthousiasme d'un Yunus. D'aucuns y voient du coup une justification de l'intervention de l'État : seule la mise en place dans les pays en développement d'un système d'éducation publique, gratuite et obligatoire permettrait aux enfants des pauvres de recevoir l'éducation dont ils ont tant besoin.

C'est ce que pensait James Tooley, un éducateur qui a consacré sa vie à enseigner aux enfants les plus pauvres sur Terre. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'un jour il découvrit

que les bidonvilles d'Hyderabad, en Inde, débordent de petites écoles privées financées par les parents eux-mêmes ! Plus étonnant encore, il se rendit compte que les pauvres construisent leurs propres écoles pour instruire leurs propres enfants dans les plus grandes villes et bidonvilles du monde : en Inde, au Nigeria, au Kenya et même dans les campagnes éloignées en Chine.

Comme Tooley le raconte dans son livre *The Beautiful Tree*, ce phénomène de génération spontanée d'institutions d'éducation privées se produit par le truchement d'un authentique mécanisme de marché. D'un côté, des parents pauvres pour la majorité desquels l'éducation des enfants est la priorité numéro un, mais qui constatent que les professeurs des écoles publiques (même celles financées par l'aide internationale) méprisent et délaissent les enfants qui leur sont confiés. « *La raison principale pour laquelle les enfants pauvres ne sont pas scolarisés (...) est que leurs parents (...) pensent que les écoles publiques font perdre du temps à leurs enfants.* » [90]

De l'autre côté, des auto-entrepreneurs, souvent des ex-étudiants, qui voient là une opportunité d'utiliser leurs compétences pour être utiles à leur communauté et qui créent des écoles qui permettent aux parents, pour une somme modeste (et souvent de façon gratuite pour les plus démunis d'entre eux) d'apporter à leurs enfants une éducation meilleure que les alternatives disponibles. Qu'est-ce qu'un marché si ce n'est cette rencontre de l'offre et de la demande ?

Ce processus de coopération civile et organique a d'ores et déjà pris des proportions massives : dans de nombreuses régions de l'Inde ou de l'Afrique, jusqu'à 80% des enfants en milieu urbain fréquentent des écoles privées. L'explication de ce succès est claire : « *Les parents pauvres envoient leurs enfants dans des écoles privées parce qu'elles sont meilleures. Elles font mieux que les écoles publiques car les enseignants y sont plus engagés et les classes plus petites. (...) Elles sont aussi bien meilleures en termes de réussite scolaire, même après contrôle de toutes les variables de contexte. (...) Et non seulement elles sont meilleures à tous ces égards, mais elles coûtent bien moins cher à gérer (...) Les parents ne sont pas ignorants. Ils savent ce qu'ils font.* » [91]

Au cœur de ce succès, le mécanisme de concurrence qui permet à ces parents pauvres d'exercer leur *contrôle parental* sur l'institution à qui ils confient leurs enfants. Si le professeur de l'école qu'ils ont choisie s'avère indifférent à leurs enfants, ils peuvent en effet les placer dans une autre école juste à côté. Souvent, la concurrence a du bon...

Cet exemple d'émergence d'un marché de l'éducation pour les plus pauvres permet de répondre aux questions du début d'article : la liberté est nécessaire à la création de ses propres conditions d'usage. Car la liberté, cela permet à des entrepreneurs de proposer de nouvelles solutions qui répondent aux besoins essentiels pour l'existence des pauvres. La liberté c'est, paradoxalement, ce qui force une institution au service des pauvres à l'être effectivement : si on ne laisse pas les pauvres libres de choisir et qu'on leur impose, par le haut, des solutions obligatoires, fussent-elles gratuites, ils risquent de les considérer inutiles pour les faire sortir de la pauvreté.

Loin d'être le lieu d'une exploitation des plus pauvres, le marché apparaît comme une institution qui autorise les modes de coopération civile et d'innovation nécessaires pour qu'une communauté sorte de la pauvreté de façon organique et fiable. [92]

« Tout le monde s'entend pour ne pas libérer de terrains sur lesquels construire. Mais qui en paie le prix ? Ce sont les Français, qui ont vu le prix du terrain qu'ils voulaient acquérir s'envoler » – N. Sarkozy

En France, nous venons de connaître quinze années d'une bulle immobilière, c'est-à-dire d'une hausse du prix du logement de 150%, totalement déconnectée du revenu des ménages qui ne progressait que de 20% dans la même période.

La plupart des commentateurs attribuent ce phénomène à la seule hausse de la demande, liée à la division par deux des taux d'intérêt entre 1997 et 2007. Ce à quoi tout professeur d'économie répondrait que ce ne peut être qu'une explication incomplète. Dans un marché comme l'immobilier, où aucun monopole ne contrôle la production, et où les compétences pour s'établir en tant que constructeur ne sont pas rares, l'offre de logements devrait répondre très favorablement à un tel signal sur les prix. Or, cela n'est pas le cas, les chiffres de construction de logements neufs ont réagi avec beaucoup de retard à la formation de la bulle.

Pour qu'une bulle se forme, il faut qu'il y ait à la fois une hausse de la demande solvable et des facteurs limitant la concurrence entre les offreurs. Quels peuvent être ces facteurs ? Allez, un indice : entre 1997 et 2010, alors que les prix du logement augmentaient de 150%, l'indice du coût de la construction n'augmentait que de 40%, mais le prix moyen des terrains à bâtir était multiplié par 7, avec des pointes à plus de 10 en zone littorale. Le facteur bloquant serait-il du côté des terrains ? Assurément, oui.

Un terrain, par défaut, est non constructible, réglementairement parlant. Le propriétaire de ce terrain ne peut y édifier des logements que si ce terrain est déclaré « constructible », à la suite d'un processus politique long et pas toujours transparent, aboutissant à la création d'un document de « zonage » du sol appelé PLU pour « Plan Local d'Urbanisme ».

Un chercheur de Dijon, Gabriel Lecat [93], a analysé les différences de prix en Côte-d'Or, un des derniers départements de France à la fois doté d'une grande ville-centre, Dijon, et de communes rurales fortement reliées à cette préfecture mais pouvant encore échapper à l'obligation de zonage des sols, de par leur taille, jusqu'au milieu des années 2000. Pour 2002, il constate que pour des communes similaires, l'adoption d'un PLU tend à augmenter de plus de 35 000 euros le prix moyen d'un terrain constructible.

Cette seule étude française sur le sujet a été largement corroborée par de nombreuses recherches étrangères de nature identique, qui nous apprennent, ô surprise, qu'aux USA et au Canada, malgré la même folie du crédit facile sur tout le territoire, la bulle immobilière n'a pas été uniforme, mais en fait limitée aux aires urbaines ayant adopté des zonages restrictifs du sol.

Au contraire, les villes américaines les plus dynamiques démographiquement et économiquement, comme Houston, Dallas, et Atlanta, ou encore Kansas City, ont connu une hausse des prix à peine supérieure à celle des revenus des ménages de 1997 à 2007, alors qu'ils furent triplés en Californie ou en Floride et plus que doublés à Seattle, Portland, ou New York, la bulle se focalisant là aussi principalement sur le foncier.

La différence entre les communes « bullaires » et les autres ? La réglementation du sol ! Dans les États ou cités qui ont conservé l'urbanisme libre qui prévalait au début du XX^e siècle, où un terrain est constructible par défaut, une bulle ne peut se former. Même le très interventionniste économiste nobélisé Paul Krugman l'a reconnu. [94] En revanche, toutes les villes dotées de « zonages » ou « plans de croissance maîtrisée », où un terrain est gelé par défaut, où sa constructibilité dépend du bon vouloir des administrations locales, ont vu les prix des logements exploser, au détriment du niveau de vie de leurs populations modestes et ont concentré 80% des pertes immobilières du secteur financier. Cette thèse est vigoureusement combattue par le lobby de plus en plus puissant qui vit et profite parfois très grassement de la planification des sols : élus locaux, bureaucrates planificateurs, et bureaux d'études spécialisés. Cela représente plus de 40 000 personnes en France, qui n'ont de cesse de présenter la liberté laissée aux propriétaires de construire sur leur terrain comme une abomination qui amènerait anarchie urbaine, embouteillages, disparition des terres agricoles suite à ce qu'ils appellent « l'étalement urbain », et, naturellement, dégagements excédentaires de CO₂. Seul souci, aucun de ces arguments ne résiste à un examen un tant soit peu critique. Ainsi, par exemple, le rythme de réduction de la surface agricole utile en France est 4 fois plus rapide que celui de l'expansion urbaine, preuve que le second phénomène ne peut être la cause du premier.

Allons plus loin : dans la France d'avant 1902, ont été construites des villes magnifiques, alors qu'il n'existait aucun plan de « zonage », ni aucun obstacle réglementaire à ce qu'un propriétaire de terrain puisse construire dessus, pourvu qu'il respecte ses voisins et l'identité visuelle du lieu. À cette époque, le droit du sol français issu du Code civil, lui même dérivé du droit romain, consacrait le droit de propriété comme un droit de décision exclusif du propriétaire de l'affectation de son terrain, qui en assumait tous les coûts induits. Ce n'était pas un droit « anarchique », comme on veut nous le faire croire, mais un droit dont les règles accompagnaient les actes créateurs, sans chercher à les empêcher.

Certes, le développement des villes est devenu complexe. Mais les outils que l'administration a imaginés face à cette complexité ont engendré des effets pervers bien plus graves que les inconvénients censés être évités. Nous avons toujours, 45 ans après les premiers zonages, les embouteillages, les lieux de travail et d'habitat de plus en plus éloignés, mais nous avons de surcroît « gagné » plus de 400 banlieues difficiles, un prix des logements ultra-volatil qui enferme dans le mal-logement des centaines de milliers de foyers, et des milliers de bâtiments qui sont une insulte esthétique à l'héritage urbain de nos aïeux. Liste non exhaustive, hélas.

Il faut rendre aux propriétaires la liberté d'aménager leur sol selon leurs préférences, sous la seule contrainte de respecter les usages qu'en fait leur voisinage. C'est la liberté des propriétaires et des aménageurs qui permettra de trouver les solutions pour développer des espaces urbains plus agréables que nos « cités radieuses » planifiées, et à prix abordable.

« Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux. »
– Benjamin Franklin

Préserver la planète, mieux gérer la rareté des ressources naturelles, développer de nouvelles sources d'énergie afin d'assurer l'avenir des générations futures sont les grands enjeux de l'environnement.

Quatre grands principes guident notre démarche : la liberté et la responsabilité individuelles, indissociables ; la subsidiarité, c'est-à-dire la recherche systématique du niveau de décision le plus bas possible ; la propriété, droit fondamental : on soigne mieux ce qui nous appartient. Inversement, ce qui n'est à personne ne peut être géré et aucun dommage ne peut être réparé sans identification des droits et des obligations. Ces grands principes ne peuvent s'exercer pleinement que dans un état de droit garantissant l'égalité devant la loi et une justice équitable.

Le principe de précaution contrevient totalement à ces principes. Il rend la collectivité seule garante de la sécurité, et l'individu présumé coupable, ce qui est contraire à notre droit. Comment garantir qu'une innovation ne comporte aucun risque, alors que le seul fait de vivre est un risque ? Il se trouvera toujours un opposant pour imaginer un danger dont l'improbabilité sera indémontrable. Au mieux, cela retardera tellement la sortie de l'innovation qu'elle n'aura plus aucun intérêt. Le risque zéro existe : c'est la mort.

Si nos ancêtres avaient rejeté le feu comme dangereux, sans en considérer les innombrables bénéfices, l'humanité aurait disparu depuis longtemps. Or le risque lié au feu dépasse largement le principe de précaution car il est parfaitement avéré. En revanche, il faut évaluer le ratio bénéfice/risque d'une activité avant de s'y engager, et réfléchir aux précautions à prendre pour limiter les risques : c'est le principe de prudence, que seul l'individu, ou un ensemble d'individus libres et donc responsables, est en mesure de mettre en œuvre.

À titre d'exemple, lorsque les pouvoirs publics nous imposent une taxe identique de Dunkerque à Nice contre les catastrophes naturelles, au lieu de laisser les assureurs évaluer les risques réels, nous entretenons l'irresponsabilité générale, car le risque n'est pas uniforme. C'est ainsi que se créent les conditions de désastres comme celui de la tempête Xynthia. On peut construire en zone inondable, mais à condition de prendre des mesures préalables qu'un assureur peut imposer à ses clients.

Doit-on lutter contre un hypothétique réchauffement climatique ? L'homme a su s'adapter aux variations parfois brutales qui ont eu lieu dans le passé. La décroissance prônée par les écologistes générera un appauvrissement général qui nous empêchera de trouver les

ressources nécessaires à notre adaptation. Plus grave, en transférant le développement industriel vers des pays émergents dont les régimes politiques autoritaires éliminent toute opposition, nous prenons le risque d'un développement anarchique qui ne tiendra aucun compte des progrès du monde occidental en matière d'environnement et qui refera les erreurs que nous avons connues pendant la première partie du XX^e siècle.

Il est évidemment utile de vouloir économiser l'énergie en faisant des gains d'efficacité, sans renoncer au bien-être, et de diversifier nos sources pour ne plus dépendre complètement du pétrole et du nucléaire. Le marché montre naturellement le chemin. Il ne faut pas fausser les prix par des subventions et des péréquations conduisant à payer l'électricité au même prix en haut du Mont Blanc qu'à côté de la centrale du Tricastin. Or la rareté de la ressource en ferait augmenter le prix et rendre plus intéressantes des énergies jugées aujourd'hui trop chères, dont les énergies locales comme la géothermie. En faussant le prix de l'énergie électrique nucléaire et en subventionnant l'éolien, qui détruit nos paysages pour un coût faramineux sans apporter aucun bénéfice énergétique, nous parasitons le marché et nous empêchons de rechercher des voies plus pertinentes.

Dans un autre genre, le plan Borloo des bonus-malus automobiles a fait glisser les ventes des moyennes gammes, spécialité des constructeurs français, vers des véhicules plus petits, moins consommateurs d'essence, mais obéissant à des normes de pollution moins draconiennes. Ces véhicules étant souvent importés, nous avons nui à notre industrie automobile, sans prendre en compte dans le bilan le transport des voitures depuis l'étranger. Enfin, en réduisant les marges de nos propres constructeurs, nous nuisons à leur capacité d'investir dans le développement de véhicules plus propres et plus sobres, ou utilisant d'autres types d'énergie, et nous les condamnons à moyen terme car cette capacité d'innovation est primordiale pour assurer la survie des entreprises dans une économie mondialisée.

Ceci nous amène à parler du développement durable : un concept dévoyé par les Verts qui y voient un prétexte d'arrêt de tout progrès. Or, le développement durable existe depuis que l'Homme arpente la terre. Si l'appropriation du feu en fut le premier acte, l'histoire de l'humanité est jalonnée de progrès qui ont permis de faire vivre de plus en plus de monde et d'augmenter considérablement l'espérance de vie et le bien-être des citoyens. Ainsi les agriculteurs n'ont-ils eu de cesse d'améliorer la productivité des terres, de lutter contre les fléaux et les épidémies en sélectionnant les plantes et en éliminant les insectes nuisibles de façon de plus en plus sélective. Rappelons qu'en France, au début du XX^e siècle, 220 000 personnes par an étaient encore victimes d'intoxications alimentaires mortelles, pour environ 40 millions d'habitants. Que nous proposent les écologistes ? Le retour à des techniques dépassées et dangereuses, comme la bouillie bordelaise, seul pesticide autorisé pour le vin bio, dont précisément les cultivateurs s'étaient détournés pour cultiver de manière plus sûre. L'accident récent qui a fait plus de 48 morts en Allemagne est révélateur de cette folie. Là encore, nos cultivateurs feraient davantage d'efforts pour l'environnement s'ils n'étaient pas totalement dépendants des subventions publiques, des quotas et des prix imposés.

En conclusion, ne laissons pas la collectivité choisir à notre place ce qui est bon pour nous, ni aliéner les droits de propriété. L'environnement, comme le reste, est affaire de responsabilité individuelle, et cela implique de maintenir un très haut niveau de liberté.

« L'âge de pierre ne s'est pas fini faute de pierres, l'ère du pétrole ne se finira pas faute de pétrole » – Zaki Yamani

Les chantres de la décroissance oublient de souligner l'intimité entre le développement humain et l'accessibilité énergétique, sans quoi ce monde ne pourrait supporter les quelques sept milliards d'habitants sur Terre. La catastrophe de Fukushima au Japon le 11 mars 2011 a déclenché un raz-de-marée mondial de protestations contre l'utilisation de la fission nucléaire, conduisant certains pays comme l'Allemagne, sous la pression des *lobbies* écologistes, à des mesures drastiques. Le nucléaire est ainsi devenu la proie d'un événement dont il n'est pas responsable : un séisme suivi d'un tsunami d'envergure inégalée dans l'histoire du Japon. De plus, presque un an après la catastrophe, les autorités ne dénombrent ni décès, ni cas d'irradiation. [95] La France quant à elle maintient une position forte sur le nucléaire malgré les tentatives putschistes des écologistes. Dans cette cacophonie chronique de lutte d'influence pour l'établissement d'une nouvelle ère énergétique, peut-on laisser le marché faire et comment peut-on s'assurer d'obtenir un équilibre qui tienne compte de la pollution et de l'épuisement de nos ressources ?

Remettons les pendules à l'heure

D'après les données de l'EIA [96], en supposant que les pays émergents accèdent à un développement équivalent au nôtre, cela reviendrait à multiplier par trois les besoins énergétiques. La courbe de la demande en pétrole étant inélastique à court terme, la quantité demandée change peu quand les prix du pétrole s'envolent. Cette situation condamne la crédibilité de tout scénario de décroissance proposé notamment par les écologistes, sauf à imaginer un recul dramatique de la population mondiale. Il nous reste donc à espérer des progrès technologiques majeurs dans le domaine de l'économie d'énergie. Dans un système biaisé où l'intervention gouvernementale déstabilise l'équilibre des prix, peut-on voir émerger de nouvelles technologies ? Autrement dit, si les États ne protégeaient pas les intérêts pétroliers, ne serions-nous pas déjà sortis de l'ère du carbone ?

La DGEC, dans une étude publiée en 2008, évalue le coût de production de l'énergie nucléaire à environ deux fois moins que celui de l'énergie thermique ou hydraulique. [97] Mais dans un marché énergétique complètement manipulé par les taxes, les subventions et les guerres, personne ne sait ce que serait la structure de prix sur un marché libre. Le nucléaire resterait-il aussi compétitif que l'avance la DGEC si la France ne subventionnait pas autant sa production ? De plus, la position de la DGEC prend en compte une production d'énergie lissée, sans y intégrer le coût des pics énergétiques et le manque de

flexibilité du nucléaire (on ne peut pas allumer et éteindre une centrale nucléaire comme sa lampe de chevet).

Sans entrer dans une guerre de chapelles qui relève de la croisade d'une Eva Joly, le sujet n'est pas de favoriser le nucléaire, l'éolien, ou le pétrole. Mais de favoriser un marché libre où le producteur ne fait pas porter ses coûts externes (guerres, stockage de déchets, subventions, pollution...) par le contribuable, mais bien par celui qui choisit d'acheter sa production.

Une nouvelle manière de compter est nécessaire

Pour intégrer les coûts externes au marché, il existe deux approches. S'appuyant sur les travaux d'Arthur Cecil Pigou, un principe de pollueur-payeur consiste à définir une taxe qui intègre les coûts de pollution dans les prix. Cette philosophie motive les accords de Kyoto, l'établissement d'un marché de la tonne de CO₂ et la taxe carbone chère à N. Sarkozy.

L'application de ce principe a été le moyen de légitimer l'action étatique pour corriger les défaillances du marché. Il présente pourtant quelques inconvénients majeurs. Comment déterminer de manière juste le coût de la pollution (aussi appelé « externalités ») ? L'État peut interroger chaque citoyen, qui aura un intérêt ou non à grossir le trait. Le gouvernement peut aussi décider lui-même du montant, mais avec le risque d'être influencé par des intérêts particuliers. Typiquement, un scénario dont nous avons été victimes lorsque la France décida de favoriser fiscalement le diesel donnant un avantage compétitif aux constructeurs français au détriment de l'efficacité écologique.

L'autre option pour intégrer les coûts de pollution dans les prix a été proposée par le prix Nobel d'économie Ronald Coase. Il suggère d'introduire un droit de propriété à une pollution zéro qui permet ensuite à toute personne impactée par une activité polluante de négocier son droit avec le pollueur en fonction de la valeur que cela représente pour lui. Par exemple, si une usine produit 1 000 MW et qu'Alice estime que chaque MW lui cause une pollution qu'elle serait prête à monnayer à 1€, l'agent pollueur devra offrir 1 000€ à Alice pour avoir le droit d'exercer son activité. Imaginons maintenant un marché avec des milliers d'Alice et d'usines, on crée un système d'offre et de demande qui s'équilibre naturellement et de manière efficace tenant compte du coût de pollution pour chacun. Subsiste un petit problème, si l'usine doit acheter 100% des droits à polluer pour exister, cela entrave toute possibilité d'action. Si le modèle de Coase intègre de manière économiquement efficace les externalités, il subsiste un coût de transaction.

Ainsi, aucun modèle parfait ne permet de gérer complètement les externalités. Dans un modèle Pigou, la politique énergétique est centralisée, influencée par des intérêts particuliers, et fige toute possibilité d'innovation. Dans le modèle de Coase, l'agent pollueur est dans une logique constante de négociation de son droit à polluer qui implique une décentralisation et une dynamique de marché qui tend vers une politique d'énergie nécessairement renouvelable. Le système apparaît plus juste pour le respect des communautés et des libertés individuelles.

L'attrait majeur d'un marché libre de l'énergie ne serait pas seulement de vendre cette dernière au juste prix mais surtout de laisser les processus de marché créer une offre riche et diversifiée : comme lors de la privatisation de la téléphonie, on verrait exploser le nombre d'acteurs et le nombre de types de contrats.

« Ce qui appartient à tout un chacun est le plus négligé, car tout individu prend le plus grand soin de ce qui lui appartient en propre, quitte à négliger ce qu'il possède en commun avec autrui. » –

Aristote, Politique, II, 3, 1261 b

Je définis l'écologie comme un mode d'organisation visant à faire coexister de manière optimale l'humanité et son environnement. Dans une société développée, seule l'écologie de marché est à même de concilier le développement économique et démographique de l'humanité avec la préservation de cette dynamique évolutive qu'est l'environnement. Pourquoi ? Parce que le modèle de l'écologie de marché est partie intégrante du seul système économique capable de faire vivre quelques 7 milliards d'êtres humains aujourd'hui et bien davantage demain : le libéralisme.

Des expériences menées à grande échelle et sur une longue durée au XX^e siècle nous ont enseigné que la gestion planifiée de l'environnement a toujours échoué. Pour preuve, les plus grandes catastrophes écologiques sont principalement le fait d'États à l'économie centralisée. Aux antipodes du modèle dogmatique, alarmiste, culpabilisant, infantilisant, contraignant, restrictif et contre-productif de l'écologisme dominant, l'écologie de marché est une réponse réaliste, sereine, optimiste, humaniste et progressiste aux défis environnementaux actuels et futurs. Du libéralisme elle reprend une institution juridique (la propriété), trois valeurs (la liberté, la responsabilité et la diversité) et une dynamique (la croissance). Examinons ces différents points. L'institution de la propriété est celle qui protège l'environnement le plus efficacement. Ce sont les ressources communes, les biens sans maîtres qu'on pollue le plus ou qu'on épuise sans se soucier de leur renouvellement (l'eau, l'air, les forêts du domaine public, les ressources halieutiques en haute mer, les espèces rares des parcs nationaux en Afrique, etc.). C'est ce que Garrett Hardin a appelé la « *tragédie des communs* ». [98] *A contrario*, la propriété protège : on prend soin et on valorise ce qu'on possède en vue d'en jouir, de le revendre ou de le transmettre à ses descendants. On est moins sourcilieux envers les choses ne nous appartenant pas : personne n'a jamais lavé une voiture de location. Afin de ne pas dévaloriser son bien, le propriétaire d'une forêt prendra généralement soin de replanter des jeunes arbres après avoir abattu les anciens. À ce titre, la pollution est une agression du droit de propriété et le propriétaire, conformément à la logique de la responsabilité civile, demandera réparation du dommage subi en justice. Un très grand nombre de biens collectifs pourrait être vendus par l'État à des propriétaires privés. Ainsi, plutôt que d'interdire la chasse d'espèces menacées n'appartenant à personne, il est plus efficace de les vendre et d'autoriser leur commercialisation. Pourquoi ? Parce que c'est une motivation, pour les producteurs locaux, à intensifier la culture du cheptel et à veiller à sa préservation, voire à

sa multiplication. Des programmes de ce type, conférant aux habitants des droits d'exploitation de la faune sauvage, ont été menés avec succès en Namibie et au Zimbabwe. [99]

Pour les biens difficilement appropriables (air, eau, etc.), on peut mettre au point des quotas de pollution où les pollueurs indemnisent le reste de la collectivité. Le concept du marché des droits d'émission (ETS : *Emission Trading Scheme*) a été mis en place avec succès par le passé (*Clean Air Act*) pour limiter la production du dioxyde de soufre (SO₂) qui causait des défoliations aux États-Unis. L'ETS limitant le CO₂ est problématique car il ne s'agit pas d'un agent polluant et des voix s'élèvent aujourd'hui pour contester l'origine anthropique du réchauffement climatique. Malheureusement, le contenu du droit de propriété a été fortement érodé durant le dernier siècle en raison de limitations en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement, d'une fiscalité immobilière disproportionnée, de la Politique agricole commune, de réglementations européennes, etc. De même, le principe fondamental de responsabilité civile a peu à peu été vidé de son contenu.

Dès le milieu du XIX^e siècle, les pouvoirs publics, dans le but d'accompagner et d'encourager le progrès de l'industrie, ont autorisé cette dernière, dans certains cas, à mener des activités polluantes et préjudiciables au droit d'autrui. La logique de l'amende administrative tarifaire a progressivement remplacé celle de l'indemnisation. On a donc progressivement neutralisé cet instrument de protection de l'environnement qu'est la responsabilité civile. Une autre valeur clé de l'écologie de marché réside dans la diversité. L'écologisme dominant vise à uniformiser les habitudes de consommation, le gabarit des habitations et les modes de déplacement tout en « sensibilisant » le citoyen au choix de son lieu de travail, à son alimentation, au tri de ses ordures, à la quantité d'eau à utiliser pour se brosser les dents, à ses destinations de vacances, etc. Au contraire, l'écologie de marché respecte et protège les différents choix existentiels des individus. Évidemment, ces choix sont assumés grâce à l'instrument des prix de manière à dédommager la collectivité des « externalités négatives » qu'elle subirait en conséquence de ces choix. Métaphoriquement, l'écologie de marché peut être comparée à une pratique préservant la biodiversité au niveau sociétal alors que l'écologisme dominant conduit à la monoculture sociale.

Cette conception « appauvrissante » de l'écologisme est d'ailleurs contre-productive car l'histoire démontre que c'est par l'expérimentation du plus grand nombre de choix qu'on trouve le plus grand nombre de solutions pour répondre aux défis du futur. L'écologie de marché promet non pas la « durabilité » (un pléonisme car un développement digne de ce nom s'inscrit nécessairement dans le temps) mais s'appuie sur la croissance. Bénéfique à l'humanité, la croissance l'est aussi à l'environnement. Premièrement, elle permet à un nombre d'hommes toujours croissant de devenir propriétaires et de placer ainsi des morceaux de nature entre des mains protectrices. Deuxièmement, la courbe environnementale dite de Kuznets prouve que, plus une société se développe économiquement, plus elle est à même de lutter efficacement contre la pollution. Même si l'industrialisation exerce, dans un premier temps, un effet négatif sur l'environnement, la courbe s'inverse dans un second temps (lorsque les connaissances scientifiques, les instruments technologiques et les moyens économiques le permettent).

Car il en est ainsi : la sensibilité écologique se développe surtout dans les sociétés riches.

« La vue de la pauvreté m'afflige ; son soulagement m'est un bienfait ; mais ce bienfait est le même pour moi que ce soit moi ou un autre qui en paie le prix. Par conséquent, les avantages de la charité des autres me reviennent en partie. » – Milton Friedman, 1962

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Ces « principes directeurs du droit administratif » selon la formule du professeur Truchet sont mis en œuvre par l'administration et servent à justifier notamment l'existence de services et de prestations de l'État.

La Fraternité pourrait sembler neutre, voire creuse, moins évidente à cerner par rapport aux principes d'Égalité et de Liberté qui sont plus parlants. Le principe de fraternité n'est pourtant pas à l'abri de dérives, puisqu'une des armes les plus aiguisées de l'étatisme tient dans la confusion imposée en droit administratif entre la fraternité et la solidarité. Or, la seconde est idéologiquement beaucoup plus marquée. Le Larousse définit la solidarité comme étant « le sentiment d'un devoir moral envers les autres membres d'un groupe fondé sur l'identité de situation, d'intérêt. » La fraternité se définit quant à elle, toujours selon le Larousse, en ces termes : « Lien qui existe entre les personnes appartenant à la même organisation, qui participent au même idéal. » On constate ainsi que les deux mots n'ont pas du tout le même sens. La fraternité est un lien communautaire dont disposent ceux qui ont la qualité de citoyen. La solidarité implique déjà un devoir d'entraide dont, en l'espèce, l'État régirait les modalités. À l'échelle des individus, la notion ne pose pas de problème puisqu'il est question de libéralité et des actions personnelles. Mais vu de l'État et de l'administration, il y a là pour grande partie la source des justifications de l'assistanat au plan juridique.

La conception de la fraternité retenue par le droit administratif français et l'administration, se comprend via l'article L.111-1 du Code de la sécurité sociale : « L'organisation de la sécurité sociale est fondée sur le principe de solidarité nationale. » Principe que le professeur de droit administratif Didier Truchet qualifie de « forme moderne et actuelle de l'idéal de fraternité ». Gardons en tête que le principe de « fraternité » ainsi entendu fonde le service public.

Or la solidarité étatique a quelque chose de dangereux en ceci qu'elle excuse une attitude de mépris et de désintérêt pour autrui sous prétexte du paiement des impôts. Défendre l'idée de payer plus d'impôts par bon sentiment égalitaire revient à faire preuve d'un bon sentiment très limité, qui pourtant sert de base concrète à cette « solidarité ». On chiffre d'avance sa participation aux autres en se défaussant ainsi moralement de l'effort d'une véritable aide ou assistance à la communauté lorsqu'elle en a besoin, ou qu'on le peut.

Vouloir la solidarité par l'État, ce n'est pas seulement en demander plus au contribuable, c'est surtout se prémunir d'agir soi-même. Considérons des militants souvent bourgeois d'extrême gauche, dont les mouvements sont financés à plus des deux tiers par la libéralité des fondations de Wall Street... Si cette gauche caviar finançait elle-même tout ce qu'elle veut faire réaliser par l'État, elle apporterait enfin quelque chose de concret au-delà de l'événementiel « révolutionnaire » qui n'a qu'une fonction: amuser les lycéens, étudiants, profs, bobos et privilégiés.

La solidarité implique aussi davantage d'intervention au sein d'une société déjà lourdement fiscalisée. La richesse produite dans les sociétés occidentales est prélevée chaque année à hauteur d'environ 40% – selon le fiscaliste Pierre Beltrame. Face à ce constat, et en pleine actualité de la crise de la dette des États, il importe de réfléchir à de nouvelles solutions passant par un retour à la véritable fraternité, qui pourrait se réaliser entre autres par une défiscalisation plus poussée des dons et des libéralités. Créer les conditions de la « solidarité libérale », c'est favoriser la famille, la citoyenneté et le tissu associatif. En bref, les cadres dans lesquels s'exerce la libéralité, dont le Téléthon ou les Restos du Cœur sont de très bonnes illustrations.

Mais dépassons l'idéal et la théorie. Le pouvoir politique, par son interventionnisme, a généré l'essentiel de la pauvreté. Au lieu d'adapter les régions en difficulté à un monde qui s'accélère, l'État et les collectivités ont investi massivement au début des années 80 dans des industries, en Normandie ou dans le Nord, qui se sont (évidemment) effondrées, générant des régions où la population est plus pauvre et dépendante des aides de l'État.

La question centrale est donc d'amorcer une transition tenant compte d'une situation humaine et économique épineuse. Il s'agit que les effets néfastes sur le marché soient minimisés et que les citoyens les plus pauvres ne se retrouvent pas enfermés dans une spirale d'assistanat et de chômage. Pseudo-mesure sociale, le salaire minimum prive bien des jeunes d'accès à un premier emploi, n'y trouvant donc aucune élévation de compétence pour ensuite améliorer leur situation et accéder à meilleur emploi.

A *contrario*, l'économiste prix Nobel Milton Friedman propose un « impôt négatif » sur le revenu afin d'aider plus efficacement les plus pauvres. Cela consiste à prélever un pourcentage sur les salaires, et redistribuer une somme fixe à tous. Les plus riches participant *ipso facto* davantage tandis que les plus pauvres cotisants y trouveraient une aide. Un revenu moyen ne perdant pas significativement d'argent.

En dessous d'un certain seuil, le citoyen reçoit plus qu'il ne participe, tandis qu'en dessus il participe à l'aide aux plus pauvres. Ce seuil dépendra notamment de ce qu'il est possible et raisonnable de prélever sur les salaires. Théorisé par Juliet Rhys-Williams puis repris par Friedman, l'impôt négatif sur le revenu est un exemple de mesure fiscale réalisant une transition vers plus de prospérité tout en prenant en compte la réalité sociale d'une population trompée et appauvrie par le socialisme en jouant sur son coût de redistribution moins élevé que le système social actuel. Légitimer l'État paternaliste revient à légitimer l'indifférence individuelle par l'omniprésence de l'État, amputant la société de ce qu'elle a de plus humain. C'est pourtant à cette initiative individuelle, cette libéralité, qu'on peut juger du sentiment réel de fraternité au sein d'une société. N'en déplaise à une bourgeoisie « bobo » éprise d'égalitarisme et qui reste *in fine* plus aisée une fois l'impôt versé, mais la conscience enrichie... Cherchez l'erreur...

L'État : Oppression et Inefficacité

« À la base de toutes les doctrines totalitaires se trouve la croyance que les gouvernants sont plus sages et d'un esprit plus élevé que leurs sujets, qu'ils savent donc mieux ce qui est profitable à leurs sujets que leurs sujets eux-mêmes. » – Ludwig von Mises, 1944

Pour Thomas Hobbes, *l'homme est un loup pour l'homme*. C'est un être mauvais et égoïste qui, à l'état de nature, n'a d'autre préoccupation que de servir ses propres intérêts au détriment de ses semblables. L'état de nature c'est « *bellum omnium contra omnes* », la guerre de tous contre tous et seule l'intervention de l'État, appareil social de coercition, peut contraindre l'homme à adopter un comportement compatible avec une vie en société. C'est de cette idée fondatrice que découle la justification même de l'État moderne.

Hobbes fonde sa philosophie politique, notre philosophie politique, sur deux hypothèses. La première, c'est que la poursuite de nos propres intérêts est incompatible avec l'existence d'une société juste et harmonieuse. C'est une idée que les libéraux contestent : nous pensons, au contraire, que c'est précisément en agissant dans le sens de leurs intérêts particuliers que les hommes permettent l'émergence d'un ordre spontané qui, s'il n'est pas nécessairement un état idéal, est toujours supérieur au résultat issu d'un processus de décision centralisé. Je laisserai à d'autres le soin d'évoquer cette notion plus en détail pour me concentrer sur la deuxième hypothèse de Hobbes : l'homme est mauvais, pervers et égoïste.

Si Hobbes a raison, si l'homme est par nature mauvais, pervers et égoïste, alors ce principe est aussi vrai pour les hommes qui composent et dirigent l'État. L'appareil d'État n'a jamais été, n'est pas et ne sera peut-être jamais une entité désincarnée ; l'État est une organisation humaine dirigée par des politiciens et des hauts fonctionnaires. Les uns comme les autres sont humains, au même titre que vous et moi et, si l'on suit Hobbes, sont donc aussi mauvais, pervers et égoïstes que n'importe lequel d'entre nous. Dès lors, quelle logique y a-t-il à confier à de tels hommes un pouvoir aussi immense que celui du monopole de la violence ? Si l'homme est un loup pour l'homme, alors l'État est une meute de loups qui contrôle la justice, la police et l'armée.

C'est là le drame des électeurs d'une social-démocratie. Convaincus que l'homme est mauvais, que seule l'action de l'État est à même d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général, ils placent tous leurs espoirs en elle. Mais lorsque les solutions s'avèrent finalement pires que le mal qu'elles prétendaient combattre, lorsque les échecs s'enchaînent, les électeurs déçus n'envisagent pas un instant de remettre en cause leur foi en l'action publique : ils reprochent au gouvernement d'avoir mis en œuvre les

mauvaises solutions ou de n'avoir pas agi avec assez de vigueur et lui cherchent un remplaçant. Les psychologues parleraient sans doute de dissonance cognitive. Déception après déception, une partie grandissante du corps électoral se détourne des politiciens tandis que grandit une autre tentation, plus funeste celle-là : la recherche d'un homme providentiel. Providentiel parce que débarrassé des vices qui accablent l'humanité, cet homme sera plus sage et plus vertueux que le commun des mortels. Lui seul réalisera la promesse prométhéenne d'un État enfin capable de faire régner l'ordre, l'harmonie et la justice sociale. Ainsi naissent toutes les idéologies totalitaires.

Bien sûr, Hobbes se trompe. L'homme n'est pas fondamentalement mauvais ; pas plus qu'il n'est naturellement bon. L'homme est tout simplement humain et ceux qui nous gouvernent n'échappent pas à la règle. Eux aussi ont des ambitions, eux aussi ont des rêves, eux aussi ont un orgueil et eux aussi cherchent à améliorer les conditions matérielles de leurs existences. Bref, eux aussi poursuivent leurs intérêts propres. Comment peut-on faire preuve d'un tel pessimisme quant au commun des mortels et, dans le même mouvement, se montrer à ce point naïf dès lors qu'il est question de ceux qui nous gouvernent ou prétendent le faire ?

De la même manière que votre boulanger ne se lève pas aux aurores dans le but de concourir à l'intérêt général mais pour gagner sa vie, politiciens et hauts fonctionnaires sont en quête de pouvoir, d'une meilleure rémunération, d'une satisfaction de leur ego ou du plaisir de voir leurs idées triompher. Mais, à la différence de votre boulanger qui doit jour après jour veiller à satisfaire ses clients, politiciens et hauts fonctionnaires disposent du monopole de la coercition, du pouvoir. Il n'est pas ici question de nier les qualités des hommes et des femmes qui dirigent l'appareil d'État. De la même manière que votre boulanger s'efforce, ne serait-ce que par amour de son métier, de produire le meilleur pain possible, politiciens et hauts fonctionnaires, par conviction ou par sens du devoir, cherchent sans doute à servir nos intérêts au mieux de leurs capacités. Mais ils restent faillibles et disposent d'un pouvoir que vous, votre boulanger ou moi n'avons pas.

Lord Acton disait que « *tout pouvoir tend à corrompre et le pouvoir absolu corrompt absolument.* » Plus de pouvoirs sont confiés à l'État, plus susceptibles d'être corrompus sont les hommes qui le dirigent. Il n'est pas seulement question ici de malversations ou d'abus de confiance, mais plus généralement de comment les défaillances humaines des détenteurs du pouvoir peuvent les amener à prendre des décisions en contradiction avec l'intérêt général. Il s'agit des situations où un homme se convainc lui-même de rendre service au plus grand nombre alors qu'en réalité, c'est son propre intérêt qu'il poursuit.

Au-delà des affaires de corruption avérées, des trafics d'influence illégaux et des abus de biens publics, combien d'investissements pharaoniques motivés par la volonté de laisser une trace de son mandat ? Combien de contrats publics inutiles accordés à quelque ami qui vous est désormais redevable ? Combien de subventions versées pour assurer une réélection ?

L'État idéal, presque surhumain, auquel se réfèrent inconsciemment ceux qui appellent de leurs vœux sa toute-puissance, n'a jamais existé et n'existera sans doute jamais. La concentration du pouvoir et son absence de limitation n'ont jamais mené à rien d'autre qu'au totalitarisme. Quels que furent les détenteurs du pouvoir, aussi pures qu'aient pu être leurs intentions, les mêmes causes n'ont jamais produit d'autres effets.

« Ce ne sont pas les pouvoirs que des assemblées démocratiques sont en mesure d'utiliser qui constituent le vrai danger couru de nos jours par la liberté individuelle ; ce sont les pouvoirs remis aux fonctionnaires chargés de faire aboutir des plans particuliers. »

Friedrich A. Hayek, 1960

Dans une société libre, les individus exercent l'essentiel de leurs pouvoirs sur eux-mêmes et limitent leur représentation à ce qui relève des prérogatives régaliennes. Or nos élus nationaux, persuadés que l'élection leur confère une sorte d'infailibilité papale, corsettent les initiatives, limitent les libertés individuelles et dilapident par démagogie électoraliste les ressources présentes et futures. À partir du rappel de la fonction des élus nationaux, nous identifions les dérives vers une confusion des pouvoirs et proposons des axes de la refondation de la représentation des citoyens.

Fonction des élus nationaux

« Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir » disait Montesquieu. Le fondement d'une démocratie repose depuis sur la séparation des fameux trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire. Notre Constitution confère aux membres du Parlement, députés et sénateurs, le pouvoir de voter les lois et de contrôler l'action gouvernementale. Leur rôle est d'étudier projets et propositions de lois, de les amender et d'en vérifier l'exécution. Centrés sur la loi, gouvernement et parlement partagent le mythe constructiviste selon lequel agir c'est légiférer. L'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 évoque de manière accessoire la place des députés, en assurant que *« les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée »*.

La représentation nationale est née de la résistance à l'oppression et à la coercition à travers leur forme la plus évidente, l'impôt. Néanmoins, l'article 34 de notre Constitution énumère les sujets sur lesquels la loi fixe les règles concernant quatorze thèmes allant des *« droits civiques »* aux *« nationalisations »* en passant par *« la détermination des crimes et délits ainsi que les peines qui leur sont applicables »* ou *« l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures... »*. À cela s'ajoutent les lois sur six principes fondamentaux dont l'enseignement, la préservation de l'environnement et le droit du travail, sans compter les lois de finances qui déterminent les ressources et les charges de l'État et de financement de la sécurité sociale... On comprend mieux

l'inflation législative, l'étouffement des libertés et le désarroi du citoyen face à la fiction juridique selon laquelle « *nul n'est censé ignorer la loi* ».

Le pouvoir législatif échappe aux élus au profit d'un exécutif envahissant

Députés et sénateurs sont élus pour nous représenter et limiter le poids des taxes et l'intervention de l'État sur les citoyens. D'avocats des individus, de protecteurs des libertés face à l'absolutisme gouvernemental, les élus sont devenus les représentants de leur propre classe politique et de l'État. La représentation nationale française souffre de trois dérives entraînant une confusion accrue entre les pouvoirs législatif et exécutif :

1. Une inféodation aux partis : les élus suivent pour la plupart la règle énoncée par Trotski en 1924 : « *Aucun d'entre nous ne peut avoir raison contre son parti. En dernier ressort, le parti a toujours raison.* » Complaître au parti pour obtenir l'investiture l'emporte sur la représentation des citoyens. « *Chez nous, les députés n'arrivent jamais à se libérer des soucis du candidat pour devenir des hommes politiques* », notait Maurice Barrès en 1902.

2. Un mur entre les citoyens et la vie politique : par rejet de la démocratie directe, surenchère démagogique, refus de la transparence, le politicien professionnel se voit en sauveur, infantilisant les individus, limitant leurs choix, multipliant les interdits au nom de la sécurité ou de la volonté générale dont il se croit l'interprète.

3. Une extension du pouvoir des fonctionnaires et technocrates, nationaux et européens : directives européennes et circulaires des ministères font le droit, les lois rédigées par le personnel non élu des cabinets sont rarement amendables. Le législateur est tenu d'obtempérer et les citoyens de se soumettre. Les Français ayant mal voté au référendum sur le projet de Constitution européenne, le gouvernement a sommé les élus de l'adopter dans le sens conforme à l'idéologie dominante.

La discipline des partis figeant le débat, outre les arrêtés et décrets, les ministres et les fonctionnaires confondent les pouvoirs en émettant de nombreuses circulaires d'application sans contrôle parlementaire.

Refonder la représentation nationale et la séparation des pouvoirs

« *Le but de la loi n'est pas d'abolir ou de restreindre, mais de préserver et d'accroître la liberté des gens* », affirmait déjà John Locke. C'était au XVII^e siècle !

Or, l'exécutif, les élus nationaux et les fonctionnaires, d'ailleurs surreprésentés à l'Assemblée nationale, dans une fatale confusion des pouvoirs, multiplient les réglementations et prétendent réguler les activités économiques et sociales sous prétexte de protéger le citoyen de l'action des autres individus, de certains groupes particuliers ou du marché. Mais la représentation nationale doit d'abord protéger l'individu, la plus petite et plus fragile des minorités, de la coercition, de l'oppression et de l'action collective.

Il faut rendre le pouvoir aux individus, maîtres de leurs destinées, et aux élus de proximité par une décentralisation effective en exigeant une subsidiarité réelle et la démocratie directe : limiter l'État, c'est protéger la Liberté. L'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 énonce : « *Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.* »

C'est peut-être la plus forte condamnation, sinon de l'esprit et de la lettre, au moins de la pratique de la Cinquième République.

« J'en suis arrivé à sentir très vivement que le plus grand service dont je sois encore capable envers mes contemporains serait de faire que ceux d'entre eux qui parlent ou écrivent éprouvent désormais une honte insurmontable à se servir encore du terme "justice sociale". » – Friedrich Hayek, Droit, législation et liberté

« **S**ocial » est devenu en quelques années, le mot fourre-tout de la langue politique française. Tout est social : la politique, les enjeux, la misère, les drames, la détresse, le mouvement, la souffrance et... la justice. Cette dérive n'est pas innocente. Dans le meilleur des cas, elle ne rajoute rien d'utile à la signification du mot affublé d'un « social » ; dans de nombreux cas, elle en transforme radicalement le sens tout en bénéficiant de son aura. Justice sociale appartient à cette dernière catégorie.

Dans le langage parlé, le terme « justice sociale » est d'abord ambigu. Si la justice sociale c'est de permettre aux plus modestes d'avoir un accès à l'instruction, à la santé, à la retraite, alors le libéralisme est le meilleur allié, et de loin, de la justice sociale. La liberté et la propriété sont le meilleur moyen pour produire en masse ce dont les hommes, y compris les plus modestes, ont besoin pour vivre bien. La définition politique de « justice sociale » va, quant à elle, dans une direction très différente. La justice sociale est alors une norme supérieure écrasant la justice « simple » au nom de laquelle l'État peut légitimement tenter de fixer la place de chacun dans la société.

Chez les penseurs antiques, la justice n'est pas une situation donnée, un état de choses fixe, c'est d'abord une vertu individuelle. Une action consciente est juste ou injuste, un objet inanimé ne peut pas être juste ou injuste. Une pluie estivale peut être plutôt bonne ou plutôt mauvaise pour une récolte, elle n'est ni juste ni injuste, sauf à retourner dans la pensée animiste donnant aux forces de la nature des intentions. Par raccourci de langage, on dit ensuite qu'une loi est juste ou injuste selon qu'elle encourage ou décourage une action juste ou injuste.

S'appuyant sur cette tradition, la justice consiste alors à protéger les droits naturels de chaque individu (liberté, propriété, sécurité), à faire respecter les engagements et à dédommager les victimes en cas de violation des droits naturels. La justice est donc d'abord « restauratrice », elle permet de rétablir un équilibre qui a été rompu.

Quelqu'un a pris quelque chose qui ne lui appartenait pas (vol). Quelqu'un n'a pas tenu un de ses engagements (rupture d'un contrat). Quelqu'un a une responsabilité dans la violation des droits naturels d'un autre (accident, agression). La justice rétablit l'équilibre rompu. Elle oblige le coupable à dédommager la victime, et elle sanctionne le coupable.

Cette définition classique se retrouve d'ailleurs dans toutes les œuvres populaires. La veuve et l'orphelin ne demandaient pas la justice sociale, mais la justice. Le héros punissait le méchant – lui faisait assumer ses responsabilités – et restituait le butin aux victimes, il ne prenait pas aux puissants leur dû ni ne leur faisait assumer des responsabilités qui n'étaient pas les leurs en vue d'une image donnée de la société. Les Robin des Bois ou les Zorro ne défendaient pas la justice sociale, mais la Justice.

Dans ce contexte, une société n'est donc pas juste parce qu'elle a un aspect donné, un état des choses fixe, mais parce qu'elle est régie par des lois justes, quel que soit l'aspect que l'application de ces lois justes lui donne ensuite.

Le concept de justice sociale inverse complètement cette hiérarchie. La société n'est pas juste parce qu'elle est régie par des lois justes, elle est juste parce qu'elle a un aspect donné (égalité des revenus, ou des capacités ou des opportunités), aspect donné quelles que soient les lois qui ont permis de parvenir à cette situation.

La justice sociale viole les principes de justice. Pour que l'apparence de la société soit ceci plutôt que cela, la place des individus doit être fixée – ou a *minima* favorisée ou défavorisée. C'est-à-dire que les lois ne doivent plus être justes, sans autre objectif que rendre à chacun son dû ou ses responsabilités, mais forgées en vue d'un objectif précis sur la situation des individus après l'application de la loi, sans considération particulière pour les responsabilités ou les droits de chacun.

La justice sociale, pour exister, doit ainsi violer la justice. Elle doit prendre à Pierre pour donner à Paul, sans considération sur le fait que Pierre n'a jamais violé les droits naturels de Paul, n'a jamais rompu un contrat avec Paul, sans même que Pierre ne connaisse Paul. Pierre devient un moyen, au service de la justice sociale.

Cela a plusieurs conséquences.

Les principes de Justice permettent aux hommes de vivre en société, sans craindre pour leur sécurité ; ils permettent aux hommes d'échanger, de coopérer sans violence, ni incertitude. La justice sociale, en abîmant les principes de justice, détruit donc la source même de la société harmonieuse, les échanges justes entre individus égaux en droit.

D'autre part, le « social » devient une sorte de nouvelle exigence morale, supérieure à la justice ou à la bonté. Un individu soucieux de respecter les principes de justice peut ainsi n'avoir aucune conscience sociale. Dans le même temps, on peut violer ces principes de justice au nom de cette nouvelle exigence morale majeure. Ainsi, brûler la voiture de son voisin pourrait ne pas être condamnable puisque ce ne serait que l'expression d'une révolte sociale.

Désormais, les individus ne doivent pas agir avec justice ou bonté envers les autres, mais agir pour le bien d'une autre entité, manifestement distincte des individus et des liens qu'ils créent entre eux : la société.

La justice sociale permettrait donc de construire une société « juste » sans individus justes – c'est inutile, ce qui compte c'est la place et les moyens de chacun dans la société – ni règles justes – cela empêcherait la justice sociale de passer.

La justice sociale n'est donc ni « juste », ni « sociale ». Elle n'est qu'un prétexte pour augmenter le pouvoir de l'État et de la classe politique, contre les individus, contre la justice, et contre la société.

« Une fiscalité confiscatoire limite le progrès économique et l'amélioration non pas seulement par son effet sur l'accumulation du capital. Elle entraîne une tendance générale à la stagnation et à la préservation de pratiques commerciales qui ne pourraient pas durer dans les conditions concurrentielles de l'économie de marché libre. » –

Ludwig von Mises, 1949

Que serait une bonne gestion des finances publiques ? Se résumerait-elle plus ou moins à un faible déficit budgétaire ? La théorie populaire voudrait que les déficits publics, par les appels de fonds qu'ils entraînent sur les marchés, diminuent l'accès privé au crédit et, par conséquent, l'investissement privé. Nonobstant, aucun État n'a empiriquement de déficits si amples qu'ils affectent l'allocation mondiale de l'épargne. Des économistes aussi opposés que les prix Nobel Milton Friedman ou Paul Krugman n'accordent qu'une importance secondaire au déficit budgétaire.

En revanche, l'expérience récente montre que la dette, qui est l'accumulation des déficits passés, est toxique : lorsque le taux d'intérêt moyen de la dette dépasse le taux de croissance de l'économie, la part des intérêts s'accroît en pourcentage des dépenses jusqu'à causer une cessation de paiement de la part de l'État. La spoliation des détenteurs d'obligations d'État devient alors inéluctable.

Le fiscalisme est le réflexe pavlovien des politiciens acculés au mur de la dette. Toutefois, les impôts sont toxiques : dans le cas américain d'un régime fiscal moins spoliateur, Martin Feldstein, de l'Université de Harvard, montre qu'une augmentation des taux de l'impôt sur le revenu implique une perte sèche de 76 cents pour chaque dollar de recettes fiscales. Son collègue Robert Barro arrive à une conclusion similaire montrant qu'un pourcentage de taux d'impôt en moins conduit à une hausse du produit intérieur brut (PIB) de 0,6%. Pour les hauts revenus, l'augmentation du taux d'imposition de 36% à 40% conduirait même à une perte de recettes fiscales.

C'est une illustration empirique de la courbe de Laffer selon laquelle « trop d'impôt tue l'impôt ». Hélas pour la France, les impôts y sont bien supérieurs et ont le même effet, comme je l'ai montré dans mes recherches. Seuls des fonctionnaires français, comme Thomas Piketty, écrivent encore des rapports de 200 pages pour conclure que la courbe de Laffer ne s'applique pas en France.

Mais ne doit-on pas stimuler l'économie par la dépense publique ? *A contrario*, les recherches du même Robert Barro montrent que les dépenses publiques sont également toxiques : un euro de dépense publique en plus conduit toujours à plus d'un euro de PIB

en moins. La productivité marginale de la dépense publique est toujours empiriquement plus faible que celle de la dépense privée. Le multiplicateur keynésien n'existe pas : qu'on soit ou non en période de récession, les politiques de relance sont vouées à l'échec.

Il ne peut donc pas y avoir de forte croissance économique sans une monnaie saine, un marché du travail libre et surtout sans *une bonne gestion des finances publiques* : comme nous venons de le montrer, celle-ci se conçoit comme une imposition faible, une dépense publique *encore plus faible* et une dette de zéro.

Mais si ces remarques sont correctes, elles font néanmoins fi des effets dynamiques de longue période : avoir une mauvaise gestion des finances publiques – dette, impôts et dépenses publiques élevés – pendant des générations entières détruit une économie et le code moral sur lequel elle repose. Petit à petit, les individus s'habituent à travailler moins et, pour certains, à vivre des biens d'autrui. Le capital vient à manquer : la consommation remplace l'épargne. Les mauvaises habitudes de gestion du secteur public se propagent au reste de l'économie. Les salaires privés stagnent et les parents rêvent de la fonction publique pour leur progéniture. Dans une économie avec croissance zéro, l'ambiance devient délétère : le gain des uns est la perte des autres.

Ainsi, chaque année, la France perd du terrain. Un ou deux pourcents de croissance sur une année, peu importe. Mais un ou deux pourcents de croissance chaque année sur une génération conduit à une catastrophe humaine de grande ampleur.

Si la France avait connu la même croissance que les États-Unis, sur la période 1980-2010, son PIB serait de 43% supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. Sur la même période, si elle avait connu la croissance de la Corée du Sud ou de Singapour, son PIB serait 153% et 571% supérieur, respectivement.

Pour avoir de tels taux de croissance, les Français auraient dû choisir de ne pas consacrer, en moyenne, 52% aux dépenses étatiques mais plutôt 38%, 19% ou 18% comme les États-Unis, la Corée du Sud ou Singapour. (Il leur aurait également fallu un marché du travail libre et une monnaie saine.)

Si la croissance et les dépenses publiques françaises avaient été celles des États-Unis sur la période 1980-2010, aujourd'hui, en euros constants et en parité de pouvoir d'achat, l'État dépenserait 3% de plus qu'il ne dépense, malgré une dépense fiscale de 38% au lieu de 52%. Si la France avait fait la même politique économique que Singapour, en supposant les mêmes résultats, la dépense publique française serait aujourd'hui de 131% supérieure à ce qu'elle est en réalité. Comme le montrent les économies à forte croissance, la pression fiscale qui maximise les dépenses publiques de long terme est probablement très basse.

Faire le choix sociétal d'un État hypertrophié n'est donc pas seulement immoral. C'est surtout irrationnel du point de vue même d'un étatiste : si ce dernier voulait maximiser les dépenses publiques sur le long terme, il devrait donc choisir de faire comme ces pays.

Le déficit de croissance induit par l'étatisme est donc en fait l'ennemi de l'État : non seulement « trop d'impôt tue l'impôt », mais « un tout petit peu d'impôt tue la dépense publique ».

Comme les économistes, les vrais étatistes devraient être en faveur d'un État (très) minimal.

« La solidarité obligatoire, par mesure coercitive, est une régression morale ; car elle veut comprendre dans la loi des actes qui appartiennent à la morale. » – Yves Guyot, 1843 – 1928

La majorité des Français n'a rien contre le principe de subvention en tant que tel, en général le souhaitant vivement appliqué pour tel programme et le refusant parfois en revanche pour tels autres. Le libéralisme, en tant que doctrine du droit naturel, se distingue radicalement de tous les autres courants actuels par un refus raisonné et logique de toute subvention publique.

Les nombreux débats et divisions sur l'existence et la répartition des subventions illustrent de façon caractéristique les conséquences de ce qui est en fait une négation du droit, opérant une collectivisation contrainte de ressources. En effet, il n'est reconnu à personne le choix de céder ou non son argent pour financer une subvention, puisque la subvention suppose toujours l'impôt et la décision bureaucratique. Tout un chacun veut alors, toutes choses égales par ailleurs, que son argent soit alloué selon ses préférences.

Le problème possède donc deux visages, l'impôt et la subvention arbitraire de source étatique. Une subvention d'un organisme non-étatique ou non-mafieux n'est en effet en rien concernée par la critique libérale, car les personnes peuvent contracter librement avec l'organisation, elles sont donc libres d'entrer et de sortir de tout programme d'aide.

Il y a des arguments économiques forts pour expliquer que les subventions sont toujours contre-productives *in fine* face au but officiellement recherché. Un exemple simple : les subventions à la « culture ». Alors qu'elles se veulent faciliter l'accès des arts (musées, théâtres, etc.) au plus grand nombre, dans les faits elles profitent essentiellement à une clientèle aisée déjà sensibilisée, ainsi qu'aux artistes. Mais si ces derniers sont doués, s'ils ont une audience reconnaissant leur talent et prête à payer un billet, pourquoi ne pas simplement s'en remettre au marché pour faire le tri entre les bons et les mauvais ?

La théorie économique libérale analyse donc de façon parfaitement lucide et impartiale tous les effets d'une entorse au droit de propriété – car c'est de cela qu'il s'agit. « *Il arrive presque toujours que, lorsque la conséquence immédiate est favorable, les conséquences ultérieures sont funestes, et vice versa* », nous dit Frédéric Bastiat. [100] En fait, l'économie et la philosophie politique se rejoignent ici, car ce qui est destructeur est injuste, et réciproquement. Pas besoin d'études d'économie pour être libéral et voir que les subventions publiques ne peuvent pas être une solution *morale* à quoi que ce soit.

Mais comment peut-on en arriver à une conclusion aussi catégorique ? Cela vient de l'impôt. L'impôt est irrémédiablement toujours de même nature. Or si la nature de cette action n'est pas en phase avec les principes de liberté, on ne peut dès lors jamais le

défendre sans tomber dans une contradiction. En vertu de quel droit votre propriété sur votre argent honnêtement gagné serait-elle transférée à l'État ? Pourquoi aurait-il ce droit de déshabiller Paul pour habiller Jean ?

Le libéralisme, en tant que philosophie du droit, pose comme principe que votre corps vous appartient, de même que le produit de votre labeur. Par déduction logique, cet ensemble constitue et construit le droit dit « naturel ». Naturel, parce que découlant de la réalité de notre vie même, et cela sans contradiction aucune. Or aucune action humaine ne peut changer l'origine et la légitimité de ce droit, du droit. Il ne peut avoir autre source de droit que celui dit naturel, car il entrerait nécessairement en conflit avec celui-ci. [101]

Or il y a bien contradiction entre le droit naturel libéral qui dit « *tu as le droit sur le produit de ton corps* » et le principe de subvention publique qui déclare que l'État aurait désormais « *un droit sur telle ou telle partie de votre travail pour appropriation première au profit de la cause X* » (que ce soit la SNCF, les « déshérités », les « chômeurs », etc.).

Une fois réfutée la légitimité d'une subvention en réfutant celle de sa source, il reste à analyser la subvention face à ses objectifs sociaux supposés bénéfiques.

On invoque souvent l'intérêt général pour ces politiques de redistribution forcée. Mais cette notion elle aussi est en réalité fausse et faussée car elle va doublement à l'encontre des tendances du marché économique libre, tout d'abord en faussant le jeu spontané.

Clairement, le subventionné se trouva bien mieux pourvu lorsque la prime fut venue. Pourtant, cette parodie le montre bien, n'est-ce pas la cigale qui se voit ainsi souvent récompensée ? Pourquoi l'entreprise plus performante devrait-elle être pénalisée ? Pourquoi, si un secteur économique est naissant, ou même « écologique », devrait-il être subventionné ? Si sa performance est si claire, son intérêt pour tous si évident, que ne trouve-t-il les moyens de son financement, comme n'importe quel secteur économique ?

Ensuite, en n'assurant qu'une illusion de justice sociale. Car que recouvre vraiment ce terme qu'on nous assène sans jamais le définir ? Justice suppose juge. Or *qui* peut être le meilleur juge des besoins de tous et de chacun ? Le bureaucrate ? L'État ? Un élu ?

La réponse est connue depuis longtemps, Friedrich von Hayek, prix Nobel d'économie 1974, [102] l'a magistralement synthétisée : seul le mécanisme du marché et des prix libres peuvent assurer une justice *optimale* de la (re)distribution pour une population de taille contemporaine. Personne ne peut humainement mieux exprimer le complexe jeu des besoins et donc de la « juste » distribution que le marché libre qui repose sur les choix continus de chacun.

La subvention est donc immorale de par sa source. Elle est injuste par sa nature même de mécanisme de redistribution arbitraire, et parce que moins efficace que le marché libre.

À défaut d'un impôt nul et de subventions inexistantes, le droit de récupérer son dû devrait prévaloir. À la rigueur, les subventions devraient en faire un jeu à somme nulle pour qu'il puisse être justifiable. Mais si certaines personnes souhaitent réellement subventionner elles-mêmes telle ou telle chose, elles ne peuvent légitimement demander de subventionner cela par l'ensemble de la population.

La somme de l'impôt ne constitue pas la base morale justifiant d'imposer (!) au reste des citoyens telle ou telle subvention, forcément arbitraire selon leur point de vue. La subvention n'est jamais légitime, ni juste.

« Une des grandes erreurs consiste à juger les politiques et les programmes à l'aune de leurs intentions plutôt qu'en fonction de leurs résultats. » – Milton Friedman, 1975

Selon les économistes Christina Romer — ancienne présidente des conseillers économiques du président Obama — et David Romer, le New Deal du président Roosevelt n'a pas tiré l'économie des années 1930 de la récession. Dans un article du *Journal of Economic History* de 1992, les Romer ont examiné le rôle qu'a joué le plus célèbre des plans de relance par la dépense publique vers la fin de la Grande Dépression pour conclure : « *Un simple calcul indique que la quasi-totalité de la reprise observée de l'économie américaine avant 1942 était due à l'expansion monétaire. Un énorme afflux d'or dans la seconde moitié des années 1930 fit grossir le stock de monnaie américain et semble avoir stimulé l'économie en abaissant les taux d'intérêt réels et en encourageant les dépenses d'investissement et les achats de biens durables.* »

Même les dépenses massives de la Seconde Guerre mondiale, longtemps considérées comme ayant aidé l'Amérique à sortir de la dépression des années 1930, n'ont pas eu les effets prétendus. Dans un article de 2006 pour le *National Bureau of Economic Research*, les économistes Joseph Cullen et Price V. Fisher ont cherché à savoir si, au cours de la Seconde Guerre mondiale, les zones économiques locales qui étaient les plus grandes bénéficiaires des dépenses fédérales de mobilisation militaire ont connu une croissance plus rapide de l'activité économique que les autres. Leur conclusion est sans appel : les dépenses militaires n'eurent pratiquement aucun effet sur le niveau de consommation.

Un autre économiste, Robert Higgs, a offert une critique encore plus approfondie dans un excellent article du *Journal of Economic History* de 1992. Après avoir déboulonné la présentation conventionnelle de la performance économique des années 1940 aux États-Unis, Higgs a conclu que « *la guerre n'a pas sorti l'économie de la Dépression. Si elle a submergé avec succès les ennemis de la nation avec des bombes, des obus et des balles, l'économie n'a cependant connu ni un soudain 'carnaval de consommation', ni un boom de l'investissement.* »

Dans l'édition 2008 de son livre *Macroeconomics: A Modern Approach*, l'économiste de l'Université de Harvard Robert Barro montre qu'un dollar de dépenses publiques *en temps de guerre* ajoute moins d'un dollar de PIB — 80 cents, pour être exact.

L'économiste de l'Université de Stanford Bob Hall et la chercheuse Susan Woodward de *Sand Hill Econometrics* — qui ne sont pas particulièrement libéraux — ont récemment montré que chaque dollar de dépenses publiques au cours de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée n'a produit qu'au plus un dollar de PIB.

En d'autres termes, l'économie n'est pas stimulée par les dépenses de guerre. Mais qu'en est-il des dépenses civiles ?

À l'aide de données historiques de dépenses depuis l'après-guerre, Robert Barro et Charles Redlick ont montré que, dans le meilleur des cas, un dollar de dépenses du gouvernement produit beaucoup moins d'un dollar de croissance économique — entre 40 et 70 cents selon les périodes. Pire : ils ont également découvert que si le gouvernement dépense un dollar de plus et *augmente les impôts pour couvrir cette dépense additionnelle*, l'économie se contracte de 1,10 dollar !

L'exemple du Japon des années 1990, avec l'effondrement de sa bourse et du logement, est également pertinent : en grande difficulté, le Japon a voté huit plans de relance étatique de 1992 à 1999 totalisant environ 650 milliards d'euros en euros d'aujourd'hui. Pendant ce temps, la dette publique est montée en flèche pour atteindre plus de deux fois la production annuelle du pays, les scandales de corruption massive se sont succédés et l'économie n'a jamais rebondi. Ce qu'il en reste : quelques projets de travaux publics et une montagne de dettes !

L'administration Bush a fait adopter deux lois de relance en 2001 et en 2008 : (presque) tous les contribuables recevaient un chèque du gouvernement pour le dépenser comme bon leur semblait. Ces deux efforts ont eu des effets similaires sur l'économie. C'est-à-dire pas grand-chose. L'effet sur la consommation fut faible et plus des deux tiers de la part consommée le fut sur des produits d'importation. Des travaux statistiques officiels de Joel Slemrod, professeur de politique fiscale à l'Université du Michigan, ont montré que ce type de rabais temporaires ne produit généralement aucune augmentation statistiquement significative de la consommation.

Enfin, le plan de relance du président Obama fut un échec total d'un coût de 825 milliards de dollars. Présenté comme le moyen de garder le chômage sous la barre de 8,8%, ce dernier, alors à 7% lors du vote de la loi de relance, est passé à 9,6% en quelques mois au prix de 2,5 millions de chômeurs en plus.

Quand Obama a dit qu'il allait « *investir dans ce qui fonctionne* », il voulait sans doute dire « contrairement à vous, contribuables ». La foi du président en la capacité de Washington à choisir les bons investissements serait amusante si elle n'avait pas de conséquences néfastes : les politiciens s'appuient sur des lobbyistes, des syndicats, et autres groupes de pression pour décider comment dépenser l'argent des autres. Au contraire, les entrepreneurs décident de dépenser leur propre argent et sont guidés par les perspectives de profits et de pertes. Politiciens ou entrepreneurs ? Quel groupe va donc travailler le plus dur et innover pour « *investir dans ce qui fonctionne* » ?

La France n'est hélas pas en reste de ces politiques fallacieuses : que reste-t-il du plan de relance du président Sarkozy de décembre 2008 qui, selon son ministre des Finances, Christine Lagarde, allait « *générer entre 80 000 et 110 000 emplois* » et « *0,8 point de croissance supplémentaire* » ? Heureusement que le plan avait donné la « *priorité à l'investissement* ». Les dépenses de relance n'augmentent pas la demande totale : elles la remanient simplement, en laissant l'économie aussi faible qu'avant — si ce n'est plus.

Après quatre décennies de chômage massif et de multiples « plans » de relance, pourquoi ces recettes produiraient-elles soudain un résultat différent ?

« La machinerie de l'État est une menace ou une ressource potentielle pour tous les secteurs de la société. » – George Stigler, Théorie économique de la réglementation, 1971

Situé à la croisée du monde politique et civil, le lobbying souffre de préjugés défavorables. Le lobbying est l'activité qui consiste à surveiller, analyser et infléchir les décisions des titulaires de charges publiques. Mais de quoi est-il le fruit ? Nous allons voir dans quelle mesure le lobbying est la réponse de la société civile à l'État et quelles lumières les libéraux peuvent tirer de sa compréhension.

À Bruxelles, là où les décisions publiques de l'Union européenne (UE) convergent et se construisent, on compte un lobbyiste pour trois titulaires de charges publiques. Ces groupes d'intérêts sont variés : représentations permanentes des États membres, fédérations professionnelles, consultants, entreprises, organisations non gouvernementales, syndicats, représentations de collectivités publiques, agences gouvernementales, organisations internationales, laboratoires d'idées. Tous tentent d'influer sur l'élaboration des politiques de l'UE.

En effet, une nouvelle réglementation pouvant profondément modifier leurs activités, les différents acteurs essaient de se tenir informés des intentions du législateur et d'être entendus lors du processus décisionnel.

Le dialogue entre groupes d'intérêts et décideurs publics n'est pas une négociation car les deux parties ne sont pas égales : les lobbyistes tentent de convaincre, les décideurs décident. Ainsi se crée un forum où l'État cherche l'information technique qui lui manque et où la société civile contribue à la décision en tentant de l'infléchir par ses arguments. Sans pouvoir de décision de l'État, le lobbying est sans objet.

Plus le périmètre de l'État s'élargit et plus son pouvoir s'approfondit, plus il y a de secteurs touchés. Plus la matière de la décision devient complexe, personne ne disposant plus à lui seul de l'expertise technique et juridique nécessaire pour analyser toutes les conséquences de la décision, plus s'accroît le nombre de responsables et de comités d'experts. Mécaniquement, plus l'État a de pouvoir, plus il y a de lobbying.

De ce dialogue forcé émerge un compromis, ce qui est un avantage puisque cela permet de prendre en compte une pluralité d'intérêts, mais aussi un inconvénient puisque les points de vue les moins représentés sont évacués même s'ils sont pertinents. Seront davantage représentés les groupes d'intérêts ayant le plus de ressources électorales (le plus grand nombre de salariés ou de sympathisants), financières (permettant d'embaucher plus d'experts techniques et juridiques sur une plus longue durée) ou symboliques (être vu comme un « chevalier blanc ») nécessaires pour se faire connaître.

Ainsi, les organisations ayant le plus de capital ont un potentiel d'influence plus important que les autres. Par exemple, une grande entreprise pourra mieux survivre à l'introduction d'une nouvelle loi que ses concurrents plus petits. C'est une des raisons pour lesquelles les grandes entreprises privilégient les nouvelles réglementations tandis que les petites s'y opposent en général. Tel grand fabricant de jouets pour enfants soutient l'introduction rapide d'une nouvelle norme de sécurité ; ses concurrents plus petits et moins avancés s'y opposent. Tel grand distributeur soutient une couverture santé plus large alors que les petits employeurs ne sont pas d'accord. Les petites organisations optent pour le lobbying défensif (éviter les réglementations contraires à leurs intérêts) requérant moins de capital ; les grandes organisations peuvent se permettre un lobbying offensif (bénéficier d'une réglementation, obtenir une autorisation, bénéficier de dispositions financières, douanières, fiscales avantageuses de la part de l'État).

Afin de restreindre la concurrence et de rendre possibles des marchés oligopolistiques stables, les organisations les plus influentes « occupent » ainsi les agences gouvernementales chargées de les réglementer. C'est le phénomène récurrent dit de la capture réglementaire où un agent tire un bénéfice de son contrôle sur un segment de l'État qui en transfère les coûts à un grand nombre de non-bénéficiaires de façon à rendre indolore ce transfert.

Cette collusion entre réglementateurs et réglementés n'est pas délibérée. Au-delà du fait que les organisations réglementées sont la première source d'information de l'État, il existe naturellement une culture commune entre réglementateurs et réglementés. L'identité professionnelle entre réglementateurs financiers et grandes banques est par exemple documentée (Jon Corzine, Henry Paulson, Mario Draghi, Mario Monti, etc.).

Ce flux installe une vision du monde favorable aux banques dans les couloirs du pouvoir et donne une image de service public à cette industrie. Elle laisse dans l'angle mort les alternatives spontanées et axe les réformes sur la correction marginale du modèle organisationnel en place : la nécessité de son existence est un présupposé. Les réglementés-réglementateurs voient leur identité comme allant dans l'intérêt du public, comme la diffusion de leur expertise. Cette identité idéologique crée un sentiment général d'obligation à protéger les grandes organisations. Tout ceci aboutit à ce que Frédéric Bastiat appelait la privatisation de l'État : un État se mêlant de tout aboutit organiquement à favoriser des intérêts privés. Pourquoi ce péril est-il si souvent ignoré ?

L'idée de planification centrale semble être enracinée dans l'esprit humain. L'intuition suggère que notre vie dépend de systèmes complexes qui doivent être pensés et contrôlés. Notre monde est rempli des prouesses de l'art et de l'ingénierie. Nous sommes habitués à l'idée que l'élégance complexe est un indicateur de préméditation. La catallaxie comme la sélection naturelle est l'horloger aveugle de Richard Dawkins : elle n'a pas d'objectif collectif pensé mais elle nous donne l'illusion de la conception.

Pour diminuer le lobbying, il faut limiter le pouvoir de l'État : on n'influence pas quelqu'un qui n'a aucun pouvoir. Pour le réformateur, l'intensité du lobbying est un excellent indicateur de la localisation du pouvoir à limiter. Pour l'élu, sa compréhension offre une opportunité de rendre populaires nos idées en soulignant de façon intelligente le capitalisme de connivence et le parasitisme réglementaire.

« On est gouvernés par des lascars qui fixent le prix de la betterave et qui ne sauraient pas faire pousser des radis. » – Michel Audiard

Connaissiez-vous ce supplice de western spaghetti, qui consiste à faire danser un malheureux en tirant devant ses pieds avec un revolver ? C'est ce que subit depuis 60 ans l'agriculture en ce pays. Un secteur fondamental de l'économie a été le jouet de toutes les aventures décidées d'en-haut.

La disette, sur la terre fertile de France, a presque toujours eu des causes politiques : les guerres féodales, puis les guerres de religions, mais surtout une tendance quasi-génétique aux taxes, à l'imposition et aux réglementations, de préférence le plus lourd, le plus foisonnant, le plus idiot. La gabelle, on s'en souvient encore.

À l'époque de Turgot, quelques années avant la Révolution, la cause des famines était principalement la douane intérieure qui empêchait les échanges entre provinces. Aujourd'hui, la famine ne concerne plus les ventres. La famine qui s'est emparée du monde rural est une famine des âmes.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'obsession fut logiquement l'autonomie alimentaire. La technocratie, en plein essor en ce milieu de XX^e siècle, trouva en France un terreau favorable, celui de la culture colbertiste de l'administration, qui s'était maintenue en dépit de la valse des régimes. Vichy avait jeté les bases d'une implication tous azimuts de l'État dans l'économie et la société. Notre « modèle social », entériné par le CNR à la Libération, en est issu. On n'osa toutefois pas imposer les kolkhozes. Il y eut à la place les coopératives, lesquelles, un demi-siècle plus tard, continuent d'escroquer les petits exploitants et sont une des causes de la faiblesse de leurs revenus. Les agriculteurs qui vendent directement aux supermarchés s'en sortent en fait assez bien, m'a dit un jour un banquier. Guider politiquement le développement de l'agriculture, finirait, avec le temps, par se révéler source de gaspillages et de désespoir.

Afin de faciliter l'emploi des machines, l'État décida que l'agriculture abandonnerait le bocage, méthode traditionnelle d'occupation des sols qui les protégeait du lessivement, au profit des vastes étendues de l'*openfield*. Le remembrement s'effectue à la suite d'une enquête publique ; en l'absence d'accord sur l'échange de parcelles, on recourt à l'expropriation. Depuis le Grenelle de l'environnement, on a un second type de remembrement, qui vise lui à l'inverse à replanter les haies... Les politiques publiques font comme la marée, ça monte et ça redescend.

L'autre volet productiviste se déploya au sein de l'Europe, il s'agit de la Politique agricole commune. On sait qu'un agriculteur baisse les bras quand il ne remplit même plus ses dossiers de subvention. Les fonds européens encouragèrent d'abord la production. Puis

lorsque les cours s'effondrèrent, il y eut des destructions de stocks et des primes d'arrachage. Vers le début des années 80, on a eu une agriculture folle, incitée à la fois à produire et à ne pas produire, menacée par sa propre pollution, avec des agriculteurs « *junkies* » à l'argent public et par ailleurs accablés de paperasserie.

L'ère contemporaine va un cran plus loin dans le n'importe quoi. Les scandales de la soviétisation ont suscité un climat de suspicion. Le concept de traçabilité n'est pas mauvais : en obligeant à se faire une idée exacte du processus de production, il a amélioré la qualité de cette dernière ainsi que la gestion des crises... à condition que les médias ne s'en mêlent pas. Cependant, il implique la tenue maniaque de registres.

L'agriculture raisonnée ne résulte pas tant, quant à elle, d'un souci d'éthique – bien que présent – que de la nécessité d'économiser l'engrais et les traitements à cause des très lourdes taxes qui pèsent sur eux. Le bio, quant à lui, ne répond pas à un besoin matériel, celui de se nourrir, qu'il remplit fort mal, mais à un besoin idéologique, un idéal cathare. Les contraintes byzantines de son label aboutissent régulièrement à l'inverse des intentions affichées. On fait des choses carrément dangereuses. Le monde journalistique, enfant de mai 68, éprouve un engouement sans nuance : les intoxications meurtrières type E-coli bénéficient d'abord d'un silence complice ou de démentis dignes de la Pravda. Cependant le bio a le mérite d'être issu d'une demande des gens plutôt que décidé administrativement.

Mais que les écologistes cessent de s'acharner sur les OGMs ! Ils délestent du fardeau des engrais et des traitements. Ils servent également à la médecine. En France, les assauts des « faucheurs volontaires » ont anéanti la recherche, ainsi que toute velléité pour une société de les développer, offrant dans une ambiance médiévale un monopole de fait au géant américain Monsanto...

Enfin, les agriculteurs souffrent des mêmes maux que tous les entrepreneurs. Les taxes, les réglementations ainsi que les charges sociales les privent des choix fondamentaux, les placent dans une situation humiliante de dépendance ; du petit maraîcher au gros céréalier, de l'entreprise familiale au groupe, on survit. L'adaptation aux aléas devient très difficile car personne n'a de marge de manœuvre. C'est la source d'un stress immense. Pour parer au coût des investissements imbéciles que les nouvelles réglementations obligent à réaliser tous les six mois ou presque, il convient de se doter d'un solide réseau dans les collectivités locales.

Aujourd'hui c'est la santé et l'écologie, qu'est-ce que ce sera demain ? Il y a des effets de bulle ruineux, comme avec le photovoltaïque, maintenant que l'État a retiré d'une main ce qu'il a donné de l'autre. Tout ça n'a pas de sens, c'est du suicide. Trop nombreux sont ceux, d'ailleurs, qui mettent fin à leurs jours, ou proches de la retraite jettent l'éponge après avoir découragé leurs enfants. Pourtant ce sont de braves soldats, ils aiment le « modèle social », tout le bazar, et l'État. Pas Bruxelles, par contre.

Il faudra que les « bobos » et les fonctionnaires se mettent dans la tête qu'à l'instar du reste de la population, les agriculteurs ne vont pas de soi et n'ont pas à se plier aux rêveries de quiconque : ce ne sont pas des cobayes, des statistiques ou même des « *Sim's*, » ce sont des individus tout à fait humains qui souffrent du mensonge et qui ne vivront leurs vies qu'à partir du moment où l'on aura ôté leurs chaînes « énarchiques » !

« Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi ; mais elle doit être loi parce qu'elle est juste. » – Montesquieu, De l'esprit des lois, 1748

A bien des égards, la propriété intellectuelle semble être, dans notre société de l'information, le sujet le plus technique et le plus polémique qui puisse exister. Pas un jour sans une actualité ou une prise de position sur ce sujet, pas une journée sans confusion sur cette question sensible. Le combat politique est particulièrement violent sur la question du droit d'auteur et du droit des brevets, à laquelle nous nous consacrerons. Plutôt que de reprendre en ces quelques lignes le continuels débat entre pro et anti-propriété intellectuelle, nous choisissons d'éclairer la question sous un angle différent : pourquoi la propriété intellectuelle existe-t-elle ? La réponse donnée à cette question est un premier pas qui nous permettra, par la suite, d'évaluer l'efficacité du droit de la propriété intellectuelle. À défaut, il nous faudra étudier les alternatives en présence.

Historiquement, deux grandes raisons reviennent pour justifier l'existence de droits de propriété intellectuelle : l'incitation à la création et à l'innovation pour les auteurs et les inventeurs, et la diffusion de la culture et la promotion du progrès technique. Ces objectifs fondamentaux supposent toutefois un postulat dont nous signalerons simplement qu'il n'est pas démontré : l'auteur, comme l'inventeur, ne serait pas incité à créer et verrait ses efforts ruinés s'il n'était pas protégé contre la copie de son travail par un tiers.

Il en découle naturellement que les droits de propriété intellectuelle s'incarnent en autant de monopoles, de privilèges, accordés par l'État aux auteurs et aux inventeurs, leur offrant non pas une autorisation d'exploiter mais le droit d'interdire aux tiers l'exploitation de leurs œuvres et de leurs inventions. La spécificité de ce monopole est qu'il ne porte pas sur un bien matériel, mais sur une chose immatérielle. À y regarder de plus près, cette chose immatérielle possède toutes les caractéristiques de l'information : elle peut être reproduite presque gratuitement et instantanément, sans que celui qui la développe n'en perde l'usage, tandis que sa circulation profite à tous ceux qui la reçoivent.

Sous l'appellation de « propriété intellectuelle » se cache ainsi un mécanisme consistant à réserver l'exploitation d'une information – un film, un livre ou le contenu d'un brevet – au profit d'un seul. La propriété intellectuelle est d'une nature qui s'oppose frontalement à celle du droit de propriété et à la liberté du commerce, ainsi que l'ont constaté tour à tour les consommateurs amateurs de produits culturels et les entreprises, entravées par des brevets placés comme autant de barrières à l'entrée d'un marché. Cette opposition se révèle régulièrement et par éclat, notamment lors des procédures engagées contre les membres de réseaux *peer-to-peer* et contre les entreprises pharmaceutiques du tiers-monde. Il est peu dire que la propriété intellectuelle n'a pas bonne presse. De fait, la

volonté originelle de protéger les auteurs et les inventeurs a été dépassée, dans l'esprit du public, par un conflit systématique entre producteurs et consommateurs d'information.

À cette tension s'ajoute un lobbying particulièrement présent dans l'élaboration de nouvelles règles qui a permis, entre autres et sans réel débat préalable, l'émergence de droits protégeant les semi-conducteurs, les nouvelles variétés végétales ou encore les bases de données... Le champ du droit des brevets a lui-même été étendu jusqu'aux inventions constituées par l'application technique d'une fonction du corps humain et aux inventions portant sur les végétaux et les animaux, tandis que la durée du droit d'auteur passait à 70 ans après la mort de l'auteur. Cette dernière élongation de la durée des droits, si peu en phase avec nos habitudes de consommation, est symptomatique du passage d'un système incitatif à un système de rente, dans lequel les titulaires de droits sont incités à protéger leurs droits et à les faire fructifier plutôt que d'innover ou de créer.

Malgré ce système aux allures parfois impérialistes, des alternatives à la logique monopolistique se sont construites progressivement. Grâce à Internet s'est propagé un grand nombre d'œuvres libres, les auteurs renonçant par avance à tout ou partie de leurs droits patrimoniaux – l'auteur n'ayant pas le droit de renoncer à son droit moral – pour mieux laisser les tiers utiliser leurs œuvres, les améliorer et les partager.

Avec le logiciel libre, Internet a vu aussi croître le nombre des encyclopédies participatives, des artistes en recherche de célébrité et des sites de partage de contenus de toutes sortes. Engoncées dans un système régi par le brevet, les entreprises innovantes connaissent quant à elles la nécessité de mettre en commun leurs brevets pour pouvoir demeurer compétitives et, lorsque le coût du dépôt de brevet est trop élevé, n'hésitent plus à publier leurs résultats pour empêcher toute prise de brevet ultérieure.

À ce stade apparaît la limite de la propriété intellectuelle : son coût. Coût pour les entreprises, qui doivent tout à la fois protéger leurs droits par le contrat ou le contentieux, veiller à ne pas porter atteinte aux droits de leurs concurrents et s'adapter aux évolutions juridiques. Coût pour la société, qui doit consacrer le temps de ses institutions à la protection de ces droits. Coût, enfin, pour le consommateur et le contribuable, sur qui se répercute l'ensemble de ces frictions. En admettant que son efficience ne va pas de soi, nous admettons que ce droit n'est pas adapté à toutes les nations et à toutes les époques, et qu'il doit être examiné rigoureusement comme ce qu'il est : une exception aux principes de liberté du commerce et de propriété, dont la légitimité dépend de l'équilibre entre les objectifs que la société cherche à atteindre et son coût social.

Sans opter pour une position radicale, requérant la fin de la propriété intellectuelle pour rétablir l'emprise du droit de propriété, quelques pistes nous semblent particulièrement pertinentes et plus aisées à suivre pour libérer la culture et l'innovation. Ainsi, la simple possibilité donnée à chacun de fixer lui-même le contour qu'il entend donner aux droits portant sur son œuvre et la protection de ces droits par le contrat permettrait dès à présent de sécuriser la culture *libre*. De même, un contrôle plus ferme de la brevetabilité éviterait la multiplication de brevets à faible valeur ajoutée pour la société.

Enfin, toute évolution du droit de la propriété intellectuelle devrait être soumise à l'analyse économique afin d'en connaître la pertinence au regard des objectifs visés. Le droit d'auteur comme le droit de brevet ayant des durées limitées, le temps fera le reste...

« Les journalistes ne croient pas les mensonges des hommes politiques, mais ils les répètent ! C'est pire ! » – Coluche

Dix ans déjà ont passé depuis que *Marianne* a osé sonder ses confrères pour mettre au jour un secret de polichinelle : l'immense majorité des salles de rédaction vote à gauche, avec un score digne des plus emblématiques scrutins africains, 94% pour être précis (*Marianne*, 23/04/2001). Certains penseront qu'une nouvelle porte ouverte a été enfoncée ; il ne viendrait à l'idée de personne de vérifier que les enseignants sont à gauche ou les artisans-commerçants à droite. Pourtant, quelques barbus soixante-huitards contestèrent ce résultat avec des arguments très recevables sur la méthode douteuse des sondeurs de *Marianne*. En bref, le panel de 130 sondés n'était guère représentatif des 31 000 détenteurs de carte de presse puisque seuls ceux « *qui travaillent dans les secteurs de l'actualité (France, étranger, culture, économie, société)* » furent interrogés. C'est finalement heureux car je doute fort que le positionnement politique du pigiste responsable de la rubrique « amorces et appâts » d'un magazine de pêche nous importe vraiment. Quand on sait que même la rédaction du *Figaro* penche invariablement à gauche à chaque échéance électorale (un vote factice est organisé en interne), n'y a-t-il pas matière à s'inquiéter pour le pluralisme en France ?

Il est inutile de s'adonner à l'exercice puéril de la dénonciation : qui est à gauche, qui est à droite ? À quoi bon puisqu'il suffit de les lire ? On est même en droit de se demander quels seraient les critères de différenciation idéologique entre droite et gauche, puisque visiblement tous sont dans le camp des thèses antilibérales de l'État-protecteur, dans la connivence avec l'État et le Puissant, dans une pensée unique issue d'un humanisme collectiviste d'après-guerre. Seuls 6% des journalistes sont à droite, mais 100% sont conservateurs. Qui connaît un journaliste capable de remettre en cause le système social français, de dénoncer la vampirisation de l'économie par la sphère publique, de préconiser l'éclatement de l'Éducation nationale, le démantèlement du ministère de la Culture (d'État), la défense des OGM... ?

Dans la presse écrite, c'est la presse régionale qui est la plus lue en France. Et dans cette catégorie-là le constat d'unicité de la pensée est identique : j'ai un exemple symptomatique chez moi, dans le Jura ; en 2005, le département s'est auto-saisi de la gestion de l'aéroport de Dole-Tavaux. Depuis cette date, les journalistes locaux n'ont jamais enquêté sur la pertinence de cette reprise aux frais du contribuable, mais uniquement sur le « comment faire durer l'aéroport ». Quel journaliste s'est jamais ému des rallonges budgétaires, des compagnies *low cost* subventionnées à prix d'or pour des vols à moitié vides, des concessionnaires rémunérés pour faire semblant d'exploiter des lignes régulières fantômes ?

La presse locale n'est pas muselée. Elle pêche uniquement par son ignorance crasse des choses de l'économie, par sa connivence plus ou moins consentie avec les élus locaux, par le confort procuré par sa paresse tranquille à ne pas perturber l'ordre établi. Sachant que le département du Jura est gouverné tantôt à droite, tantôt à gauche, les journalistes jurassiens sont-ils à 94% de gauche ? Sans doute oui, mais je les qualifierais plutôt de conservateurs, incapables de penser différemment. Droite et gauche ne sont pas des marqueurs idéologiques suffisants pour expliquer la connivence tacite des journalistes et des politiques.

Éric Brunet, un des rares journalistes estampillés à droite, avouait sur son blog à propos de sa promotion d'école de journalisme : sur 35 diplômés, 31 étaient déjà encartés dans un parti politique de gauche. En fait, cette profession est un miroir conforme de la société d'aujourd'hui : elle se définit à gauche croyant que la droite serait le repère des libéraux. Il est fort improbable que les 6% restants se définissent comme libéraux sur le spectre idéologique. D'ici à dire que les partis de droite français sont finalement des socialistes comme les autres, il n'y a qu'un pas que je franchis sans hésitation.

L'intoxication de la pensée journalistique se double d'un aveuglement hypnotique. Il est, par exemple, un sujet qui est débattu fort différemment selon que le journaliste est français ou anglo-saxon : c'est celui du réchauffement climatique. Le Français est pétri d'une certitude, le réchauffement est anthropique (l'homme en est la cause), et sa pensée est toute entière consacrée aux actions étatiques ou supra-étatiques pour lutter contre. Dans le monde anglo-saxon, la responsabilité de l'homme n'est pas encore tranchée, le débat reste ouvert, d'autant que les arguments scientifiques qui affranchissent l'humanité ne sont pas mineurs. Les journalistes français, pollués par les gauchistes écolos, ne sauraient accorder la moindre attention aux thèses scientifiques contradictoires. Quand le journalisme devient inquisitoire...

Ainsi, il est illusoire de rechercher les causes de cet état de prostration du journalisme français. C'est la société française tout entière qui est malade, incapable de se projeter avec enthousiasme dans un monde ouvert, frileuse à l'idée d'assumer des choix individuels plutôt que de s'abandonner dans les bras protecteurs de la puissance publique.

L'État est la cause et la conséquence de toute chose, les journalistes comme tout le monde ont été éduqués à cette sauce-là et ne sauraient changer leur logiciel sans formatage préalable.

Comment organiser ce reformatage ? L'Éducation nationale est acquise aux thèses socialistes, les hauts fonctionnaires sont tous des clones de Colbert élevés en batterie à l'ENA. Comment un journalisme d'investigation et totalement affranchi de la culture jacobine pourrait-il réapparaître dans cet océan de conservatisme liberticide ?

Les pistes sont peu nombreuses, mais la voie de la rédemption la plus crédible c'est Internet, si les États échouent à mettre ce média au pas – malgré tout le mal qu'ils se donnent pour le museler, les réflexions et informations de la toile sont souvent les plus crédibles car réellement contradictoires. Ce n'est pas pour rien que l'Internet est couramment surnommé « le cinquième pouvoir ». L'autocensure n'existe pas sur Internet, les journalistes, amateurs pour beaucoup, vibrent avec leurs tripes sans égard pour la technocratie socialiste accrochée au pouvoir depuis des décennies.

« Ce n'est pas la source mais la limitation du pouvoir qui l'empêche d'être arbitraire. » – Friedrich A. Hayek, 1943

Quelle horreur ! « Le système politique suisse, c'est du communisme pur puisque le peuple a le dernier mot. » Ainsi s'exprimait le libertarien critique des démocraties Hans-Hermann Hoppe, dans une interview. [103] Pourtant, en général, le « système suisse » plaît aux libéraux. L'individu y est au cœur du système de décision et l'État est à son service. Le pays cultive la liberté individuelle et la sphère privée. La Suisse séduit dans un rôle de contre-modèle culturel et politique. Mais n'est-elle pas aujourd'hui en train de perdre ses atouts libéraux ?

Les institutions du pays garantissent toujours la liberté individuelle. Son système politique décentralisé permet au citoyen d'être proche de ses élus. La concurrence des cantons laisse libre cours au marché et à un processus de décisions par essais et erreurs, un laboratoire des idées tel qu'imaginé par Friedrich Hayek. La démocratie directe permet au citoyen de contrôler et corriger les décisions des gouvernants, d'insuffler le choix du souverain, par exemple son refus de sacrifier au désir des « élites » de se fondre dans l'Union européenne.

En cette année 2012, qui sera célébrée à Genève plus qu'ailleurs comme l'année Rousseau, défenseur de la « volonté générale » et non de la responsabilité individuelle, il importe de revenir sur le concept de démocratie directe helvétique. Celui-ci n'est certainement pas défendable en toute circonstance. Un système majoritaire est à bannir par exemple des décisions de redistribution, ainsi que l'avait expliqué Friedrich Hayek.

Mais la relation entre l'État et l'individu peut être ainsi faite que la liberté individuelle soit à la fois protégée et limitée par l'État. Robert Nef, président de l'Institut Libéral de Zurich, reprend la thèse exprimée par Zaccaria Giacometti, en 1955, soulignant l'intérêt pour l'État à l'existence et à la protection des intérêts privés. [2] L'État, fort du monopole de la contrainte, peut être l'obstacle institutionnel aux attaques contre la liberté.

Robert Nef parle alors de « contrainte contrainte ». [104] La démocratie directe « à la Suisse » n'a pas que des avantages, mais, pour reprendre Giacometti, une liberté qui n'est pas portée par la majorité du peuple n'est pas durable.

La répartition des rôles dans un pays se lit dans ses traditions. La Suisse dispose par exemple d'un jeu de cartes, le Jass, où le valet (« *buur* » en suisse allemand, ou « paysan ») est le plus fort, supérieur à l'as et au roi, rappelle encore Robert Nef. L'échelle des valeurs du pays apparaît aussi à travers les objectifs professionnels des jeunes. Une carrière politique n'y figure jamais.

Le Parlement fonctionne selon un système de milice, une charge à remplir à côté d'une profession. La production de règlements est forcément limitée lorsque le mandat politique, en soi chronophage, est peu rémunérateur.

L'érosion de ce système libéral est pourtant manifeste. Non seulement le Parlement est de plus en plus composé de professionnels de la politique, mais leur salaire a récemment été révisé dangereusement à la hausse (environ 105 000 euros par an). Les institutions elles-mêmes subissent des réformes peu libérales, pour des raisons internes et externes.

La Suisse demeure un État souverain, mais sa souveraineté diminue, réduite par les pressions, notamment fiscales, de l'Union européenne, de l'OCDE, du G20 et des organisations internationales. « *Sans souveraineté de l'État, la liberté, l'État de droit et le bien-être ne sont pas possibles* », écrit Johannes Kunz. [105] La souveraineté se définit par l'équilibre des relations et la relation de confiance entre gouvernés et gouvernants, une qualité qui se lit par exemple dans la fiscalité, non seulement dans le niveau des impôts, mais aussi dans les contre-prestations de l'État.

En Suisse même, la souveraineté est bâtie sur trois piliers, les institutions de démocratie directe, la neutralité et l'obligation du service militaire. Lorsque la décision d'entrer en guerre est prise par des gens qui en subissent directement toutes les conséquences, l'approche contraste avec un système où seul le gouvernement décide d'envoyer des troupes. C'est le peuple souverain qui prend les décisions finales sur les questions politiques. Selon Johannes Kunz, les menaces se multiplient sur les trois composantes du système, notamment sous l'effet des pressions de l'Union européenne et des organisations internationales.

La dynamique actuelle est dangereuse. Avec la remise en question des relations bilatérales, il est à craindre que la Suisse doive sacrifier de nouveaux espaces de liberté.

Après avoir fortement réduit la portée du secret bancaire, les pressions s'accumulent sur d'autres questions de fiscalité et sur la place financière. Le président français peine d'ailleurs à admettre que la Suisse n'est plus un paradis fiscal.

Le plancher fixé par la Banque nationale suisse par rapport à l'euro, aussi nécessaire a-t-il été pour ne pas mettre hors-jeu l'industrie suisse d'exportation, est par ailleurs utilisé par les « *euroturbos* » pour davantage « intégrer » la Suisse à l'Union européenne et à son système juridique.

Enfin, un autre atout disparaît lentement, son système de gouvernement, qui vise à regrouper en son sein l'énorme majorité du Parlement. Gage de stabilité, ce système dit de concordance s'effrite à chaque renouvellement des autorités.

Petit État, non représenté au sein du G20, la Suisse perd progressivement la maîtrise de son agenda. Les blocages sont également internes. Le pays peine d'ailleurs à se réformer. Cité en exemple pour l'introduction du frein à l'endettement en 2003, qui lui a permis de diminuer son taux d'endettement de 57 à 42% actuellement, il devrait s'attaquer d'urgence aux réformes sociales nécessaires.

La Suisse, un modèle de démocratie encore mal compris, n'est-elle pas elle aussi en train de souffrir de la social-démocratisation globale ? Et ainsi nous confirmer que l'avenir n'est pas dans la démocratie directe, ni dans plus de démocratie, mais dans l'abandon du dogme social au profit de la liberté de ses origines.

*« Les sciences et les arts ne peuvent être cultivés avec succès
que par des hommes libres et complètement affranchis. » –
B. Spinoza, Traité théologico-politique, 1670*

Nous savons depuis Orwell que les mots peuvent être trafiqués pour devenir des armes contre l'esprit. Voyez l'emploi du terme « exclusion » à la place de « misère » : par la substitution d'un acte à une situation, la pauvreté est attribuée à quelque méchant, et « l'exclu » n'a plus qu'à suivre ceux qui le transforment en fantassin. La même arnaque est arrivée à la culture.

De ce qui devait être un lien, on a fait une source de haines. Il n'y a pas eu besoin d'un nouveau mot : juste le « s » du pluriel. Jusque là, on restait au singulier, car la culture se définissait comme une activité.

La mode nous entraîne en revanche, derrière l'UNESCO (« *ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société, un groupe social ou un individu* »), vers une conception faisant de la culture un effet d'environnement, qui tombe sur les hommes comme la pluie, et les imprègne comme de pauvres éponges.

Cette culture subie, et non construite, se conjugue évidemment au pluriel. Mais c'est un détournement de sens. Ce qu'on nous présente comme « cultures » ne sont que des modes de pensée imposés, des perceptions filtrées, des comportements obligatoires.

Il faut les désigner ainsi, sans confusion avec « la » culture, car ils en sont le contraire : la culture c'est ce qui se transmet, mais parce que c'est universel. La transmission n'a de sens qu'en vue de l'application à des situations nouvelles.

C'est en quoi la Grèce antique est pour nous « culture ». Pas parce que nous serions les descendants de Périclès, c'est ethniquement faux. Mais parce que nous avons retenu que certaines leçons grecques étaient valables pour tous les hommes. Accoler un « s » à culture revient à la définir comme ce qui différencie les hommes au lieu de les unir. On dira que si ça différencie les groupes, ça les unifie de l'intérieur.

Mais s'il y a une culture « des banlieues » par exemple, alors il y a une culture des Ulis, qui n'est pas celle de La Courneuve. Et aucune ne justifie plus qu'une autre la transmission, qui devient même impossible puisque ces bulles se heurtent, explosent et se dissolvent en permanence. Cette culture-là, c'est celle de la jungle, et ça y reconduit. C'est pourquoi il faut tenir bon sur la notion de culture comme création progressive (en art : révélation métaphorique) de l'universel.

Et si « tout peuple a sa culture », c'est que des valeurs universelles y sont réalisées, avec les moyens du bord, l'état des connaissances, les contraintes du moment, mais au nom de principes semblables.

Pour le reste, tout peuple a ses habitudes, mais ce n'est pas la même chose. Les ethnologues ont par exemple mis l'accent sur la diversité des structures de parenté.

Mais ils ont montré que si chaque société avait sa manière de gérer la filiation, mettant l'enfant sous l'autorité ici de la mère, là du père, ailleurs de l'oncle maternel, le but était le même : garantir que l'enfant n'est jamais « à personne » et assurer son insertion. Sous la diversité des règles, l'objectif, un statut solide pour l'enfant, est universel.

Cette valeur est le noyau culturel. Le reste, trace des contraintes locales, relève des détails d'application. De même, notre culture historique inclut le souvenir de la Shoah en tant que devoir de mémoire. Ce n'est pas le cas partout : dans de nombreux pays du Proche Orient, les livres d'histoire minimisent voire escamotent l'holocauste.

Ce négationnisme est enseigné officiellement, des feuilletons télévisés le tiennent pour acquis, les caricaturistes le reprennent sans que leurs journaux soient brûlés par des foules hystériques. Bref, c'est un consensus, que le multiculturalisme qualifiera de culturel. Qu'est-ce qui est culturel alors ? La mémoire de l'holocauste ou sa négation ?

La mémoire de la Shoah est dans notre culture parce qu'elle est une leçon universelle. Elle ne doit pas seulement empêcher l'Europe de recommencer ; elle doit par exemple protéger les Chinois victimes de mini-pogroms en Afrique de l'Est, comme elle doit empêcher la Chine d'annihiler la mémoire de peuples entiers dans son empire.

Devrons-nous accepter, en larmoyant devant les reportages clandestins, que l'Afrique et la Chine affirment ainsi leurs « cultures » ? En définissant le mot par la différence et non par ce qui rassemble, nous y serions forcés. Peut-être ne pourrions-nous guère nous y opposer. Au moins ne le validons pas d'avance par la confusion de notre pensée.

Faut-il le préciser ? Il n'y a pas, dans notre définition de la culture, de quoi hiérarchiser les civilisations. Mais il y a de quoi hiérarchiser dans chacune d'elles ce qui relève de la culture et ce qui relève du conditionnement.

Chacune a sa version de certains universaux, même s'ils sont noyés sous un fatras de dogmes qui n'ont rien d'universel, et ces pépites de culture peuvent toujours être retrouvées, au besoin dans ce qui sera un temps une dissidence. C'est pourquoi il nous appartient de ne pas mettre de « s » à culture, nulle part, jamais.

Les symboles, ça compte quand il est question de survie. Là où on a pris l'habitude d'écrire culture au pluriel, il faut dire conventions, rôles, idéologies, et lutter pour qu'aucune de ces contraintes ne limite la liberté et la responsabilité individuelle, seule source de création.

Le premier pas vers cette libération de l'esprit est de refuser le mot de « cultures » attrape-tout, inventé pour retourner la culture contre elle-même et la faire s'incliner devant ses ennemis mortels.

« Le petit voleur va en prison ; le grand brigand devient chef d'État. » – Zhuangzi, ca -300 av. J.-C.

Déjà en 744, le roi Childéric III coupait le poing des faux-monnayeurs, et si le juste Saint Louis modifia le châtement après plusieurs siècles, ce fut afin de crever les yeux aux faussaires. En province, on les jetait au bûcher ou dans l'eau bouillante ; plus de 500 faussaires furent exécutés sous Richelieu. La peine sera substituée par 15 ans de travaux forcés en 1791. Si de nos jours les châtements sont plus laxistes, le sujet n'en demeure pas moins sensible. La fausse monnaie crée toujours un malaise lorsqu'on a le mauvais heur d'en découvrir dans sa poche. Le lecteur se demandera alors pourquoi diable dissenter encore sur la fausse monnaie si l'État lutte déjà tant contre celle-ci ?

En réalité, si l'État, depuis ses débuts, met tant de ferveur à lutter contre la fausse monnaie, c'est pour mieux s'arroger le monopole d'en produire lui-même incognito. On le sait, la monnaie était à l'origine en métal (or, argent, cuivre). La première étape a donc été de s'octroyer le monopole de frappe monétaire puis de créer les banques centrales [106] ou leurs ancêtres à fin de triche à l'abri des regards. La chose est loin d'être neuve : si Louis XIV finança ses guerres en obligeant les nobles à fondre bronzes et argenterie, c'est aussi en diminuant sans le dire le titre de métal précieux dans les alliages de la monnaie en circulation. En l'abaissant chaque fois de peu, la chose passait quasi inaperçue. Quant à dire que ce fut un vol sous cape envers le peuple entier, il n'y a qu'un pas qu'on n'hésitera guère à franchir. Le fait d'avoir une monnaie métallique gênait cependant les appétits gargantuesques de l'État. On ne peut pas réduire à l'infini le titrage du métal sans perdre toute crédibilité. Ce sont les banques qui trouvèrent la solution, donnant à l'État un moyen inespéré de réaliser tous ses fantasmes : le billet de banque. Il apparut au XVIII^e siècle en France sous John Law mais il fut vraiment utilisé à partir du XIX^e siècle sous le régime du Franc dit « de Germinal ». Le principe, déjà ancien en Asie, était simple : pour les grosses sommes, inutile de déplacer des kilos d'or, l'or reste en banque et celle-ci émet des billets qui font tenir toute la somme sur quelques grammes de papier. Ces billets vont finir par circuler en tant que monnaie elle-même et pour des sommes de plus en plus minces, finissant par remplacer le métal dans l'esprit du consommateur, avec l'idée sous-jacente qu'à tout moment, il peut se rendre à sa banque et convertir son billet en métal précieux. Si la banque émet autant de billets que de métal sous clef dans ses coffres, elle ne lèse jamais personne. Mais les banques se mirent à nourrir des liens ambivalents avec l'État. Tout agent économique est normalement obligé d'opérer en permanence un calcul entre son ambition et ce que ses moyens lui permettent réellement de faire. Mais en matière d'ambition, il semble que l'État soit insatiable. Aussi permit-il aux banques de s'enrichir en distribuant davantage de

billets que ce qu'elles possédaient de métal en réserve, partant de l'observation que jamais personne ne venait convertir ses billets en même temps que tous les autres. C'est le principe des réserves dites « fractionnaires ». En contrepartie, l'État se donne la possibilité de récupérer une manne non négligeable chaque fois qu'il en a besoin. Du fait de son caractère coercitif, il échappe aux faillites classiques. Il peut décréter brutalement les billets inconvertibles sans crainte de représailles, et ce d'autant plus facilement que le peuple a fini par assimiler le billet à de la monnaie. Aussi, chaque fois qu'il eut les yeux plus gros que le ventre, il prit l'habitude d'imprimer les billets correspondants. Lorsque les épargnants voulaient récupérer leur or, il décrétait tout simplement que la conversion n'était plus d'usage. Le meilleur exemple fut la guerre de 1914 qui coûta plus de 10 fois ce dont l'État disposait réellement. Il fit donc imprimer ce qui manquait, multipliant d'autant les prix à la consommation — c'est l'inflation. Le billet est devenu inconvertible en or depuis diverses mesures progressives (1914, 1936, 1971 — fin de Bretton Woods). C'est ainsi que depuis les années 1970, la monnaie se dévalue à n'en plus finir, diluant d'autant le pouvoir d'achat du peuple. La monnaie est dite « à cours forcé ». [107]

Comment a-t-on pu s'imaginer que tout cet argent obtenu facticement puisse vraiment surgir de nulle part sans qu'un jour personne n'ait à le payer ? Comment faire comprendre aux épargnants que l'émission infondée de monnaie leur fait payer au centime près (via l'inflation qui s'ensuit) le défaut de paiement des États ? C'est injuste parce qu'ils n'y sont pour rien, malhonnête parce que tout se fait sans le leur avouer en face, et enfin lâche parce qu'on le fait payer à ceux qui ne sont même pas encore nés ! De plus, par effet arithmétique, plus on se situe loin dans la chaîne de [re]distribution de la monnaie, plus les effets de l'inflation sont forts, de sorte qu'elle est quasi entièrement payée par le « petit peuple », *a fortiori* lorsque l'inflation gonfle le chômage. L'État promet alors de mirifiques mesures sociales mais, que ces mesures soient justes ou non, le fait est que si elles sont financées sur l'inflation, il donne au peuple d'une main ce qu'il lui reprendra d'une autre ! Les élites proches du pouvoir trouvèrent là un bon moyen de s'enrichir tout en garantissant leur réélection, car il devint simple de promettre monts et merveilles sans tenir compte de la réalité ! S'ensuit alors le jeu de celui qui proposera toujours plus et au vainqueur de s'enrichir en détournant l'attention du peuple vers des ennemis factices et mieux masquer la grande escroquerie. Les « marchés financiers » sont un de ces favoris.

C'est clairement par couardise que les élites accusent les marchés des remous qu'elles ont elles-mêmes créés en falsifiant la monnaie, rompant l'équilibre primitif, puis faisant payer l'addition au peuple à son insu tout en réussissant à s'attirer sa sympathie en lui laissant les miettes ! Le libéralisme ne soutient aucune spoliation et, pour cette raison, n'a jamais soutenu le sauvetage des banques, ni plus généralement toute connivence entre celles-ci et la classe politique, contrairement à ce que l'on raconte. Il est contre cette oligarchie nauséabonde ! Si vous trouvez injuste qu'un faux-monnayeur ne soit pas inquiété alors qu'il s'approprie de la richesse qu'il n'a pas créée et qu'il diminue mécaniquement la valeur de celle que créerait un honnête travailleur, si vous trouvez injuste qu'un coupable utilise sa force et rejette sa faute sur autrui pour lui éviter d'être jugé, ne croyez pas qu'il faille changer votre perception morale envers l'État et puisque l'indignation est à la mode, *indignez-vous contre qui de droit !*

« La loi doit garantir et respecter le plus possible la spontanéité des individus ; chacun doit avoir le droit de faire même des choses inopportunes. » – Von Jhering

La partie législative du Code pénal compte, en 2011, 975 articles, composés de 107 683 mots. La partie législative du Code de procédure pénale, en 2011, comprend 1 797 articles et 245 026 mots. Ces chiffres doivent amener à la réflexion sur la société dans laquelle nous vivons, sur la place de l'État dans son rôle de « punisseur » et enfin sur le fonctionnement de notre justice pénale.

Revenons donc un instant sur ces chiffres. Que pouvons-nous en déduire ? Tout d'abord, cette multitude de textes traduit l'écart, le gouffre qui existe entre l'idéologie de la classe politique et ce qui se passe, pour tout un chacun, dans la vie de tous les jours, c'est-à-dire la manière dont la délinquance se matérialise sur le terrain.

Ensuite, cela marque, à n'en pas douter, la méconnaissance qu'a le Parlement de son domaine de compétence et de ce que doit être la loi en général. La fonction législative a normalement pour fonction de fixer des règles générales, abstraites et impersonnelles. Or le législateur prétend, de nos jours, répondre à toutes les questions d'espèces qui peuvent se poser.

Enfin, cette inflation législative complique indéniablement le fonctionnement de la police judiciaire, des tribunaux répressifs et de l'administration pénitentiaire de telle sorte que ces nouveaux textes sont une autre cause d'aggravation de la délinquance. Elle entraîne aussi une baisse de la qualité de la justice en augmentant les cas et donc les juges.

Le courant actuel tend vers la sanction comme un principe à la violation d'une loi et ce, quelles qu'en soient les conséquences. En tant que telle, « *la punition, c'est-à-dire comme simple mal, doit d'abord être justifiée par elle-même, de sorte que celui qui est puni, si l'on en restait là et qu'il entrevît même aucune faveur se cachant derrière cette rigueur, devrait avouer lui-même qu'il n'a que ce qu'il mérite et que son sort est tout à fait proportionné à sa conduite.* » [108] L'autre solution, celle préconisée, consiste à utiliser la sanction pour arriver à des fins et selon laquelle il n'est pas nécessaire de sanctionner une personne si les effets obtenus à terme ne sont pas utiles.

Nous sommes arrivés à un stade où la démarche est de sanctionner uniquement pour le principe quand bien même les effets à long terme seraient négatifs. Ne faudrait-il pas plutôt avoir des peines ayant uniquement des conséquences positives sur la population ?

Bien que cela puisse paraître douloureux pour les victimes, il est nécessaire de prendre aussi en considération la souffrance du criminel. La peine doit servir et être utilisée uniquement si elle permet d'éviter un mal plus grand encore.

Cette approche du fait criminel permet de déterminer les politiques à mettre en place et de les adapter aux infractions, délits et crimes commis mais, et surtout, cela va permettre de déterminer ce qui doit ou non être sanctionné. Il n'est dès lors plus possible comme c'est trop souvent le cas de nos jours d'intervenir sur un comportement, une activité si aucun dommage n'en résulte.

De plus, il est possible d'obtenir réparation en passant par des moyens moins néfastes et c'est ainsi qu'il est préférable d'opérer par le biais de la prévention plutôt que par celle de la répression, ou éviter l'emprisonnement par des sanctions. [109] À ce titre nous pouvons citer la criminalité en col blanc, où la sanction par l'amende est plus efficace que la sanction par l'emprisonnement. Or dans notre société, cette criminalité où les valeurs monétaires sont bien plus importantes que pour un vol de scooter, la sanction par la seule amende est largement insuffisante.

Après avoir postulé qu'il ne fallait pas punir juste dans un but de rigorisme primaire ou à des fins politiques, il est tout de même nécessaire d'imaginer quels sont les effets positifs qui pourraient justifier une peine. Le but des politiques pénales doit être d'arriver à diminuer au maximum la survenance d'infraction. La peine doit avoir un effet dissuasif sur l'ensemble du corps afin que tout un chacun se retrouve dans une situation où la crainte de la sanction empêche d'agir négativement. Mais le but de la peine n'est pas uniquement d'éviter la réalisation d'une infraction mais aussi d'empêcher la récidive.

Tout un chacun peut voir autour de lui des comportements qui n'existeraient pas si ces personnes risquaient une vraie sanction. Il suffit d'analyser les situations dans les quartiers, les espaces où les forces de police sont absentes, ou bien les décisions judiciaires laxistes concernant les violations de propriété, par exemple, pour comprendre pourquoi de telles atteintes perdurent. En 1969, chez nos cousins canadiens, les policiers municipaux de la ville de Montréal se mirent en grève. Immédiatement, les délits en centre-ville furent multipliés par quatre par rapport aux temps normaux. [110]

Il est donc important de refonder la responsabilité pénale sur la capacité de dissuasion. Il conviendra de se demander, dans un cas de crime ou de délit, si la peine prévue va empêcher ces personnes ayant commis une infraction, ou les personnes susceptibles de se retrouver dans une telle situation, de réaliser ce crime.

Afin d'ouvrir le débat, nous pouvons citer Murray Rothbard qui dans *Éthique et liberté* [111] consacre un chapitre à la proportionnalité des peines et à une formule pénale des plus intéressantes. Son axiome de départ est le suivant : nul n'est autorisé à porter atteinte à la personne ou à la propriété d'autrui. Est assorti à cela le principe de *double proportionnalité* des peines, permettant au plaignant de déterminer le niveau de la peine. Est ainsi fixée une limite au-delà de laquelle lui-même deviendrait un malfaiteur.

Le fait d'axer le châtement sur la réparation est à l'opposé de notre système actuel. Dans notre système judiciaire, dans un délit comme le vol, le voleur sera poursuivi par les services de l'État puis condamné à de la prison aux frais du contribuable, c'est-à-dire partiellement aux frais de la victime à travers ses impôts. Victime qui restera orpheline de son bien ou de son remboursement.

La question que pose donc justement Rothbard est celle consistant à dire : où est la justice dans ce processus ?

« Le principal problème politique est de savoir comment empêcher la puissance policière de devenir tyrannique. Ceci est la raison de toutes les luttes pour la liberté. » – Ludwig von Mises (1881-1973)

Article 1^{er} du Code de déontologie de la police du 18 mars 1986 : « La police nationale concourt, sur l'ensemble du territoire, à la garantie des libertés et à la défense des institutions de la République, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la protection des personnes et des biens. »

Il est consternant que la protection des personnes et des biens n'arrivent qu'en dernière position des missions déontologiques de la Police nationale française. Et que la protection des lieux publics passe avant la protection des biens privés. Mais que pouvions-nous attendre d'une police qui trouve ses fondements sous le Gouvernement de Vichy ?

Petit rappel historique : afin d'alléger le poids de l'occupation nazie, le Gouvernement de Vichy décide de collaborer avec l'envahisseur. Cette collaboration avait plusieurs formes, économique, culturelle, militaire et surtout policière. La participation zélée de la police française lors des rafles, dont celle du Vel' d'Hiv', n'est plus à prouver. Elle s'est chargée du recensement, de l'arrestation ainsi que de la déportation des résistants, Juifs, gaullistes, communistes, francs-maçons et autres anarchistes. Son efficacité étant d'autant plus redoutable que les Français ne se méfiaient pas d'elle.

Aujourd'hui, la police compte un effectif d'environ 161 736 fonctionnaires rien que pour la police nationale, 103 000 militaires pour la gendarmerie et 21 000 fonctionnaires de police municipale. Soit un total de 285 736 personnes rémunérées afin de protéger en priorité les lieux publics ainsi que le maintien de la paix et l'ordre public. Je pense qu'il n'est nullement utile de rappeler ce que sont les lieux publics, mais cette notion d'ordre public nécessite à mes yeux une certaine précision.

Dans le sens le plus courant, l'ordre public est l'état social caractérisé par la paix, la sécurité publique et la sûreté. Il est du ressort en France du ministère de l'Intérieur. En droit administratif français, l'ordre public est l'état social idéal caractérisé par le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique. Le but de la police administrative est d'en prévenir les troubles. D'après cette même définition, le rôle de la police est de prévenir les troubles de l'ordre public. Donc de faire de la prévention. Et voilà qu'en prévision d'un possible trouble, qui n'est pas encore caractérisé et qui peut ne jamais l'être, le policier, qui est un être humain comme les autres, avec son humeur, ses mauvais jours, sa fatigue, ses opinions politiques, peut en toute liberté et sur son seul jugement, étant détenteur du pouvoir public, interférer dans votre vie en utilisant la violence s'il le juge nécessaire. Alors attention si vous êtes mal rasé, mal coiffé, mal habillé, ou d'une

origine que ce fonctionnaire pense, avec certitude, être celle d'une nation encline à ne pas respecter les lois autres que les siennes.

Cette notion « d'ordre public » nous revient comme un fourre-tout, excusant toute intervention policière. Les Français se pensent libres ! Avez-vous déjà essayé de hurler « à mort untel ou untel » au milieu de la rue ? D'écouter de la musique sur la plage ou d'y faire un feu en pleine nuit malgré toutes les précautions que vous aurez pensées utiles de prendre afin d'éviter de déclencher un incendie ou de salir les lieux ? De boire un verre sans forcément être saoul dans un lieu public autre qu'un établissement de débit de boisson ?

Il y a quelques années, un retraité désirant exprimer son mécontentement, a eu l'outrecuidance d'accrocher sur son balcon, un jour où Nicolas Sarkozy, président de la République, passait dans l'avenue où habitait cet homme, une banderole où il était possible de lire : « *La Démocratie est morte en France* ». La police est bien évidemment intervenue et a décroché *manu militari* cette provocation anarchiste. *Quid* du respect de la propriété privée et de la liberté d'expression ? Non, nous ne sommes pas libres !

Qui n'a pas peur aujourd'hui, à chaque fois qu'il prend sa voiture, des contrôles routiers inopinés ou de ce petit quelque chose sans importance qui risque de se voir sanctionné par un procès-verbal ou, pire, un retrait de points ? Qui aujourd'hui, lorsqu'au volant, ne passe pas le plus clair de son temps à regarder son compteur de vitesse plutôt que la route et les dangers inhérents à celle-ci ? Et la sécurité, me direz vous ?

En dix ans, le nombre des atteintes à l'intégrité physique des personnes a presque doublé. Ne devrait-il pas être la première mission de la police de protéger les citoyens des violences physiques ? Eh bien non. Pendant que vous craignez pour votre sécurité ou celle de vos proches, les forces de l'ordre sont à l'action pour faire diminuer les statistiques de la sécurité routière et par-là même remplir les caisses de l'État grâce à l'ensemble des recettes fiscales, provoquées par les procès-verbaux que vous payez pour les stationnements gênants, l'absence de ceinture, le portable ou les excès de vitesse. Et tout cela est aggravé par des politiques gouvernementales de quotas obligeant ces mêmes forces de l'ordre à « *préférer 10 petites affaires à une grosse...* ». (Entre 2008 et 2009, +68,9% de verbalisation pour ceux qui traversent en dehors des passages piétons, cf. site de la Préfecture de police de l'agglomération parisienne).

La police n'est aujourd'hui qu'un outil de constatation. Ne pouvant être partout en même temps, elle arrive souvent après qu'un délit ou un crime a été commis, comme la Cavalerie après l'attaque des Indiens. Mais qu'en est-il de la victime et de votre droit d'être en sécurité ? La légitime défense n'est plus aujourd'hui qu'un terme de vocabulaire vide et dénué de sens. Pourtant d'après la Constitution française et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à laquelle elle se réfère :

« *Article 3 : Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.* »

La sûreté de sa personne ? Comment être certain qu'elle est assurée quand la police n'arrive qu'après l'agression et que nous sommes face à des délinquants armés ou en surnombre ? Comment se protéger quand tout port d'arme est prohibé ?

Que nous reste-t-il alors pour se sentir en sécurité ? Rien, à part le « pas vu, pas pris ». Vieil adage militaire qui prend de plus en plus de sens dans cette société policière. Société où seule la « délinquance routière » semble mériter d'être inquiétée.

« Le fait de savoir si un libertarien peut soutenir la peine capitale est un débat fascinant, mais dans la réalité actuelle il n'y a qu'une réponse concrète : la bannir. » – Wendy McElroy, 2011

L État est-il légitime à faire mettre à mort un criminel ? Si non, la peine de mort est-elle en elle-même illégitime ?

La réponse à la première question fait l'objet d'un consensus négatif assez large parmi les libertariens en raison, outre une défiance naturelle envers toute institution étatique, d'une conception totalement différente de la justice.

Pour les libertariens, le rôle de la justice n'est pas de punir au nom de la société, mais de réparer, dans la mesure du possible, les conséquences du crime commis. L'initiative de l'action n'appartient pas à un procureur, supposé parler au nom de la collectivité, mais à la victime et à la victime seule, ou, en cas d'incapacité de celle-ci, à l'agent qu'elle aura désigné : ses ayants droit, un tiers de confiance, ou son assurance protection.

Il s'agit là d'une véritable révolution : là où l'État recherche, juge, puis entretient aux frais de la collectivité, y compris donc de la victime, un criminel privé de son côté de toute possibilité de revenu productif, qu'il soit dans l'attente d'une exécution pendant des années comme aux États-Unis, ou emprisonné pour une longue durée, sans que rien de cela ne bénéficie à la victime, le système libertarien cherche à effacer autant que possible les effets du crime.

La question de la légitimité de l'État à recourir à la peine de mort trouve donc assez facilement une réponse, même si certains partisans de la légitimité de la peine de mort [112] ont pu estimer qu'il peut arriver qu'un système injuste produise par accident un résultat juste.

C'est donc la victime ou son représentant qui prend, dans un système libertarien, l'initiative d'une action judiciaire. Le but de cette action est d'obtenir une juste compensation de son préjudice. La peine de mort trouve-t-elle une place dans un tel système légal ?

Force est de constater que si la réparation se conçoit aisément en matière d'atteinte aux biens, elle est plus difficile à appréhender en matière d'atteinte aux personnes, la remise de la victime dans sa situation antérieure à l'agression s'avérant par essence impossible.

Murray Rothbard [113] développe dans *Éthique de la Liberté* la théorie de la proportionnalité entre le crime commis et la réparation due. Il envisage ainsi qu'en cas de meurtre, et de meurtre uniquement, la vie prise injustement puisse être réparée par le retrait de la vie de l'agresseur. Il souligne toutefois qu'il s'agit là du maximum de la réparation que la victime est en droit d'exiger, qui n'a donc rien d'obligatoire. La victime peut ainsi faire

connaître à son assurance protection ou à un tiers de confiance la sanction qu'elle souhaiterait voir appliquée à son agresseur dans l'hypothèse où elle serait l'objet d'un tel acte. Un opposant à la peine capitale indiquerait ainsi qu'il ne souhaite pas le recours à celle-ci, volonté qui lierait les tribunaux.

Walter Block [114] rappelle ainsi ce principe : « *Si vous commettez un meurtre, vous perdez le droit de disposer de votre propre vie* », cette vie appartenant désormais aux représentants de la victime, qui sont libres d'en disposer à leur guise, dans la limite des volontés exprimées par la victime : faire mettre l'agresseur à mort, ou bien le contraindre à un travail forcé destiné à réparer le préjudice.

Rothbard et Block considèrent ainsi que quiconque agresse autrui se prive nécessairement de la protection du pacte de non agression, à hauteur de l'agression commise.

Certains auteurs, comme Christian Michel [115] critiquent le recours à la peine de mort comme étant contraire à l'objectif de réparation. De fait, un criminel mort n'est pas en mesure de réparer quoi que ce soit. Il conviendrait au contraire de le condamner à un travail productif lui permettant une indemnisation réelle des ayants droit de la victime.

Bien entendu, il peut apparaître choquant ou arbitraire d'attribuer ainsi une valeur monétaire à une vie humaine, mais un système qui lui attribue une valeur en nombre d'années de prison ne l'est pas moins, sans que dans ce second cas la victime n'en bénéficie d'une quelconque manière. Christian Michel observe par ailleurs fort justement que le recours à une violence nouvelle ne compense pas une violence passée, mais ne fait que s'ajouter au lot des violences perpétrées à travers le monde, et qu'à la vengeance, la plupart des victimes préfèrent une réparation.

Tout comme Rothbard envisageait l'hypothèse d'une victime hostile à toute forme de punition, ou pensant à la suite de Robert LeFevre que la seule punition légitime était la réprobation sociale encourue par l'auteur de l'infraction, [116] et dont la volonté devra être suivie par le tribunal, Christian Michel envisage qu'un individu puisse se soumettre volontairement à une loi plus stricte, pour affirmer ses convictions ou son honorabilité. Si cet individu a choisi de son plein gré de se soumettre à une loi prévoyant la peine de mort, elle pourra lui être appliquée.

David Friedman [117] tente une synthèse de ces différents points de vue. Il appartiendra au marché, par la somme des choix individuels entre les différentes offres de législation proposées par les différentes assurances protection, de déterminer si oui ou non la peine de mort subsistera dans un système législatif libertarien. Les différentes assurances protection devront négocier entre elles, préalablement à tout crime, la loi et la sanction applicables au crime commis. Chacun aura le choix de recourir à une assurance protection adoptant la politique qui correspond à son opinion sur la question.

La position de Friedman est tout à fait représentative de la façon libertarienne de résoudre un conflit, y compris portant sur un sujet sensible, touchant aux convictions philosophiques profondes de chacun : au lieu de chercher à imposer un point de vue à autrui, chacun est amené à prendre position et à effectuer son propre choix pour lui-même.

Citation en exergue traduite depuis « May I kill a stranger » sur www.wendymcelroy.com

« L'existence du 'service public' est en elle-même grosse d'un mensonge considérable. Ce mensonge consiste à faire croire que l'action de l'État serait indispensable à la fourniture d'un service. »

– Préfet François Lefebvre, cité par François Guillaumat

L'illusion est constitutive de tout État. Un électeur observe, voire admire, le spectacle médiatique quotidien que les politiciens déploient pour le séduire. Cette séduction passe, comme tout spectacle, par une agréable illusion. Cette illusion est souvent demandée et acceptée par le spectateur-électeur.

L'électeur souhaite avoir des raisons d'admirer son candidat, pour sa personnalité vraie ou apparente. À défaut, le citoyen vote pour le candidat le moins nuisible. Cette attitude d'illusionniste n'est pas seulement une posture temporaire que le politicien adopterait pour gagner une élection.

Illusionner les citoyens est une des activités de tout État. L'État tire son pouvoir de sa force armée, de sa police. L'État peut spolier, interdire, emprisonner, légiférer, censurer. Ces activités étatiques sont contraires au Droit.

Or les citoyens respecteront un État qui respecte les Lois et la Justice. C'est à cette condition que l'État sera légitime pour les citoyens. L'État personnalise la Force violant le Droit, et le Droit protégé par la Force. L'État cache cette dualité schizophrène par la fabrication et l'entretien de l'illusion.

Lorsqu'un citoyen sait qu'il ne pourra rien changer à un problème social, il renonce à s'en informer. Il évite ainsi du temps perdu, du vain travail et un souci inutile. Il choisit ainsi « l'ignorance rationnelle ». Il accepte alors l'illusion, comme d'autres feignent de croire au Père Noël. C'est le syndrome du cocu. Feindre d'ignorer son infortune permet de mieux la supporter. L'illusion étatique réside souvent dans ces domaines que le citoyen préfère ignorer parce qu'il n'y peut rien changer.

Parfois, l'illusion étatique est incroyable, impensable. Ainsi, pendant des millénaires, les Pharaons étaient des dieux vivants. Cette illusion de la divinité de l'État convenait à l'Égypte ancienne. Plus modestement, à Rome, les rois et les premiers empereurs descendaient d'un dieu ou d'un héros mythique. L'instinct populaire de sacraliser le chef est devenu aujourd'hui une croyance dans une sagesse supérieure, quoi qu'imparfaite, celle de l'État.

L'étymologie de « démocratie » est : « le pouvoir du peuple, par le peuple ». Lorsque, en France, l'illusion du roi de droit divin fut usée, le mot « démocratie » porta un espoir flattant chaque citoyen, même le plus modeste.

Ce mot magique persuada les êtres les plus frustes qu'ils n'étaient plus « sujets » d'un roi, mais participaient au gouvernement. Les plus crédules disent même « l'État, c'est nous ». Depuis deux siècles, cette illusion démocratique fonctionne avec succès.

Pour entretenir cette illusion d'une fausse démocratie, l'État produit d'autres illusions complémentaires et les impose par la loi. L'État utilise les lois et l'argent au service d'une intense propagande illusionniste. Par la loi, l'État entretient la confusion entre les mots État, pays, nation, patrie, peuple. Le mot « public » remplace habilement « étatique ». Tels « bien public », « ordre public », « service public », « trésor public » donne l'illusion agréable que chacun posséderait un peu de l'argent de l'État, du patrimoine de l'État. La « comptabilité nationale » considère que toute dépense produirait une valeur égale à la dépense. Elle est ainsi conçue pour falsifier toute estimation de valeur.

Pervertir le sens des mots, leur donner une deuxième définition, est un des moyens de l'illusionniste étatique. La « solidarité » n'est plus volontaire, et devient, en fait, une contrainte étatique de spoliation. Le « principe de précaution » n'est plus synonyme de « prudence ». Il devient, en fait, un principe constitutionnel d'arbitraire et d'irresponsabilité de l'État. Les techniques de communication et du langage sont largement utilisées pour influencer le subconscient des citoyens.

Dans le passé, le monopole électrique nous vantait les bienfaits du service qu'il nous proposait. La volupté de l'eau chaude de notre douche nous plongeait dans une douce illusion du bienfait que nous apportait EDF. Des pages entières de publicité – de propagande, puisque monopole d'État – nous berçant de la douce illusion d'aimer soudain ce service public nous apportant tant de bienfaits. Notre jouissance d'un service quasi nécessaire nous fait lécher la main étatique qui nous l'apporte. Notre reconnaissance et notre gratitude envers l'État est une illusion fondatrice de la République.

Nous avons l'impression que l'État nous en donne plus que les impôts que nous avons payés. Ce sentiment agréable est une illusion, c'est l'illusion fiscale. L'illusion fiscale est l'écart caché entre les effets perçus et les effets réels d'une action étatique.

Pour payer moins d'impôts, un contribuable produit moins. Tout impôt est ainsi une incitation à moins produire. Pour obtenir une subvention, un faux chômeur, par exemple, travaillera moins. Là encore, une subvention est une incitation à moins produire. Le total des richesses ainsi non produites à cause de l'impôt, est presque égal à l'impôt. L'État n'en parle pas pour éviter que le peuple conteste davantage l'impôt.

L'illusion étatique masque, travestit chaque action de l'État spoliateur. « *Plumer l'oie de façon à avoir le plus possible de plumes avec le moins possible de cris* », disait Colbert. La TVA, l'impôt le plus efficace, est indolore, presque invisible. L'interdiction de concurrencer les services publics les rend plus précieux. Chacun remercie alors l'État de lui fournir l'assurance santé, la sécurité, les transports, la monnaie, la justice, et l'enseignement. Ce monopole étatique cache aux citoyens que les services « publics » leur coûtent très cher.

L'État crée l'illusion de générosité, de gratuité. Elle se voit. Mais l'État spolie les pauvres, cela ne se voit pas. Ainsi l'illusion étatique la plus accomplie est celle des « charges sociales ». L'employeur verse les charges patronales et salariales. Mais c'est le salarié qui les supporte. Le terme « charges patronales » est une illusion forte car légale. Par cette illusion, l'État taxe le salarié en feignant de taxer l'employeur. C'est une illusion parfaite.

« Aussi humiliant que cela puisse être pour la fierté humaine, nous devons reconnaître que le progrès de la civilisation et même sa survie dépendent de la possibilité maximale laissée aux accidents d'arriver. »

– Friedrich von Hayek, 1991

Le principe de précaution est d'abord apparu en 1992 dans le traité de Maastricht, puis a été intégré dans la Constitution française en 2005 dans la Charte de l'environnement. Tel qu'il existe en France aujourd'hui, et au sein des instances internationales, il pose un certain nombre de problèmes. On a pu commencer à en voir les effets dès 2008, quand des jugements ont été rendus en faveur de riverains qui avaient attaqué des opérateurs de téléphonie mobile concernant les risques présumés sur les antennes-relais. Nous allons voir que ce principe est censé en remplacer un autre qui serait défaillant et qu'il est en fait apparu à cause d'un mal plus profond de notre société : l'aversion au risque. Ensuite, son application produit souvent des effets pervers sur le plan scientifique, social et politique.

Tout d'abord on peut se demander quels étaient les mécanismes antérieurs et en quoi ils étaient soi-disant défaillants pour qu'on veuille ajouter de nouveaux pouvoirs à l'État dans des champs qui ne le regardaient jusqu'alors qu'indirectement. Auparavant, il y avait la responsabilité, allant de pair avec la liberté, de tout un chacun de concevoir et de développer les produits qu'il voulait. La responsabilité était là justement pour s'assurer que ces actions et ces produits ne mettaient pas la vie d'autrui en danger et n'empiétaient pas non plus sur la propriété d'autres personnes. Si c'était le cas, alors les auteurs de ces actes étaient jugés et punis. C'est pour cette raison que depuis la révolution industrielle le progrès a avancé dans le bon sens sans mettre en danger l'humanité ou la planète Terre, bien au contraire.

Si le principe de précaution est apparu, c'est d'abord pour des raisons environnementales. L'idée derrière ce principe est qu'il serait possible que l'homme puisse causer un dommage grave et irréversible à l'environnement et que par conséquent il faille être très prudent avant toute action d'ampleur. Le problème de cette vision est qu'il suffit presque d'énoncer le risque toujours incertain d'un dommage pour que le principe de précaution soit applicable. Finalement on ne sait donc pas si ce danger est bien réel, et par conséquent la recherche dans le domaine peut être alors retardée pour longtemps, puisque moins il y a de débouchés, moins il y aura de recherches. Cela concerne un sujet polémique comme les OGM, où non seulement la recherche est ralentie, mais en plus certains militants se sentent légitimés par l'opinion publique pour s'attaquer au peu de recherche sur le sujet, tels les faucheurs condamnés à plusieurs reprises.

Enfin, le principe de précaution est le symptôme d'une aversion au risque qui devient de plus en plus évidente dans nos sociétés occidentales. Et cette aversion est d'autant plus dommageable qu'il est plus facile de faire peur que de rassurer. Qui n'a jamais eu une hésitation avant de choisir l'avion alors que c'est le moyen de transport le plus sûr ? L'exemple le plus flagrant des peurs irrationnelles est à mon avis la peur des antennes-relais. On se rappellera d'ailleurs cette actualité où des riverains se plaignaient de symptômes liés à une antenne-relais qui n'était pas encore branchée. Alors que cette peur est passée au premier plan, nombreuses sont encore les personnes à se faire bronzer sur la plage bombardée par des UV beaucoup plus puissants. [118] Or ces peurs pourraient à terme faire émerger des solutions qui feraient plus de mal que de bien. Par exemple en diminuant la couverture de téléphonie cellulaire, il faudrait inévitablement augmenter la puissance des téléphones portables, ceux qu'on colle à nos oreilles.

Déjà évoqué, le deuxième problème est celui des effets pervers engendrés par ce principe de précaution. Le premier d'entre eux est le mélange du scientifique et du politique. En effet, alors qu'auparavant les deux évoluaient en parallèle, on assiste aujourd'hui à des entremêlements néfastes. D'un côté certains scientifiques sont investis d'un pouvoir quasi-politique au sein d'institutions internationales tel que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). De l'autre, les décisions de justice sont presque considérées comme des preuves scientifiques. En effet, si les tribunaux ont jugé qu'il y avait un risque que les antennes-relais aient des effets, alors c'est que cet effet doit bien exister. C'est en tout cas ce que sera tentée de penser l'opinion.

Une seconde conséquence de ce principe est l'apparition de nouveaux groupes de pression qui manient la peur quand les industriels vantaient le progrès, parfois à tort eux aussi. Comme dit précédemment, les peurs une fois énoncées sont tenaces et difficiles à contredire. Il est facile de douter ou de faire douter, et il est quasiment impossible d'écarter tout risque. Par exemple, pendant encore combien d'années devra-t-on constater que la consommation d'OGM n'a aucun impact sanitaire sur les populations consommatrices avant d'avoir le droit d'en cultiver librement en France ? La charge de la preuve est donc complètement inversée et il incombe à l'innocent de prouver son bon sens, alors que le coupable n'a qu'à dénoncer un fait quel qu'il soit, réel, mensonger ou juste possible pour être crédible.

En résumé, le principe de précaution engendre nombre de questions fondamentales, tant techniques, scientifiques que politiques. Au regard de ces changements, ce principe est-il à même d'empêcher des catastrophes sanitaires ou environnementales de se produire ? On peut en douter car en y regardant de plus près, on ne peut jamais prévoir l'impensable. À l'image d'une industrie aérienne qui ne s'imaginait pas qu'on puisse utiliser ses avions comme bombes. On remarquera que dans d'autres situations comme celle du Mediator, le principe de précaution n'a pas empêché son maintien sur le marché malgré les publications scientifiques, comme évoqué par un député dans une lettre publique. [119]

Pour conclure, rappelons que le progrès est nécessaire, aujourd'hui encore plus qu'hier, pour tous les hommes. Le principe de précaution est un des meilleurs moyens d'empêcher ce progrès. Parfois, plutôt que de se fixer sur un risque potentiel, il serait plus judicieux de penser à toutes les occasions de mieux vivre, mieux manger, mieux se soigner, offertes par une évolution technologique avant de s'en empêcher par ce principe.

« Du XII^e au XVIII^e siècle, la puissance publique n'a point cessé de s'accroître. Le phénomène était compris de tous les témoins, évoquait des protestations sans cesse renouvelées, des réactions violentes. Depuis lors, elle a continué de grandir à un rythme accéléré, étendant la guerre à mesure qu'elle s'étendait elle-même. Et nous ne le comprenons plus, nous ne protestons plus, nous ne réagissons plus. Cette passivité toute nouvelle, le Pouvoir la doit à la brume dont il s'entoure. » – Bertrand de Jouvenel, Du Pouvoir, 1942

La théorie des choix publics est née dans les années 1950 avec les travaux de Duncan Black (1948) [120] et des deux prix Nobel James Buchanan (1949) [121] et Kenneth Arrow (1951). [122] Le premier établit le théorème de l'électeur médian qui va devenir l'un des théorèmes les plus importants de la théorie des choix publics. Le second préconise d'abandonner l'organicisme des politologues en faveur de l'individualisme méthodologique quand on étudie l'action gouvernementale ou les institutions politiques. Et le dernier démontre qu'on ne peut déduire des pré-ordres de préférences individuelles un pré-ordre des préférences collectives qui soit cohérent.

La brèche a été ouverte et les véritables pionniers de cette discipline, James Buchanan et Gordon Tullock (1965) [123] développent une théorie économique des constitutions, Anthony Downs (1957) [124] développe une théorie économique de la démocratie, William Niskanen (1971) [125] développe une théorie économique de la bureaucratie et Mancur Olson (1965) [126] développe une théorie économique des groupes de pression. Ces auteurs sont, en fait, à l'origine de « l'analyse économique de la politique ».

En utilisant les outils de l'économiste, comme l'analyse marginale, la notion d'information imparfaite ou incomplète, les choix en univers incertain, ou encore la théorie des jeux, le courant des choix publics (connu aussi sous son nom anglais de « *public choice* ») traite de sujets tels que l'origine des États avec les notions de biens publics et d'externalités, la démocratie directe et représentative, les régimes politiques dictatoriaux, le choix des procédures de votes, l'échange des votes, l'analyse de la compétition entre partis politiques, le fédéralisme, les constitutions, la recherche de rente et le lobbying avec leurs groupes de pression, la capture des réglementations, la bureaucratie nationale et internationale, la taille du gouvernement ou des nations, le pouvoir de taxation, l'illusion fiscale, la guerre et les conflits intra ou inter-étatiques, les révolutions, etc.

La théorie des choix publics offre une analyse qui se veut d'abord « positive » au sens philosophique du terme : elle décrit et explique des phénomènes de choix humains en se

concentrant sur les causes et les effets comportementaux, *sans les juger moralement*. L'économiste décrit l'État tel qu'il est et non pas tel qu'il devrait être.

Néanmoins, la plupart des tenants des choix publics lorsqu'ils expliquent comment rendre l'État et les institutions plus « efficaces », n'hésitent pas à se faire « conseillers du Prince », c'est-à-dire à préconiser les bons moyens pour atteindre les fins désirées. Pour cette raison, la théorie des choix publics est souvent considérée comme étant à la fois « *normative et positive* ».

La théorie des choix publics a connu un développement rapide et fructueux, tant sur le plan théorique qu'empirique. Ces progrès ont été récompensés par le prix Nobel en économie pour George Stigler en 1982, James Buchanan en 1986, Vernon Smith en 2002 et Elinor Ostrom en 2009. Gary Becker et Amartya Sen, qui ont respectivement reçu le prix Nobel en 1992 et en 1998, ont également participé à cette entreprise.

Cette discipline affronte cependant deux critiques majeures. D'abord les politologues voient souvent l'hypothèse de rationalité comme un postulat inadapté aux passions politiques ou comme une façon de réécrire des banalités dans un langage d'économistes.

Ce n'est pas le cas. Ensuite, les politologues qui adoptent une vision réaliste de la politique, celle de la lutte pour le pouvoir (qui est un jeu à somme nulle), critiquent l'esprit de fond de la théorie des choix publics, où l'intervention de l'État demeure un instrument de coopération procurant des gains mutuels pour ses participants.

Même si un Gordon Tullock reconnaît la face sombre de l'État qui redistribue les positions sociales en faveur de certains, les politiquement puissants, et au détriment d'autres, les politiquement faibles, il y voit une faille de l'État qu'on pourrait corriger en modifiant les règles du jeu et donc les constitutions.

Cette vision « réaliste » de la politique est développée chez les économistes par au moins deux auteurs :

1. Mancur Olson (2000) [127] avec la théorie de l'État « bandit stationnaire » qui nous fait penser à une citation du philosophe politique Bertrand de Jouvenel (*op.cit.*) qui affirme qu'on peut : « *démontrer par une démarche logique, qu'en supposant un Pouvoir de pure force et de pure exploitation, [le bandit stationnaire] tendrait nécessairement à composer avec ses sujets, (...) qu'animé d'un pur égoïsme et se prenant lui-même pour fin, il en viendrait néanmoins, par un processus fatal, à favoriser des intérêts collectifs et à poursuivre des fins sociales.* »

2. Murray Rothbard (1965) [128] qui rappelle, en citant Franz Oppenheimer (1914), [129] que les États ne naissent pas du consentement de la population ; ils naissent dans le sang et par la conquête d'une peuplade ou d'une bande armée par une autre. Cette approche s'appuie sur une vision en termes d'exploitation d'une classe, les producteurs et les marchands, par une autre, la caste étatique ou les élites détentrices du pouvoir politique.

Cette vision n'est pas purement enracinée dans l'individualisme méthodologique. Cependant elle renvoie à la théorie classique des élites développée par Vilfredo Pareto (1901) [130] et Robert Michels (1914) [131] et à la théorie des groupes de pression développée par Olson (*op.cit.*). Cette théorie, comme le suggère David D'Amato, (2012) [132] est donc un instrument permettant de développer chez les économistes une vision réaliste du pouvoir politique.

La Démocratie ne Protège pas la Liberté

Christian Michel

« Les étiquettes politiques – royaliste, communiste, populiste, fasciste, socialiste – ne sont pas pertinentes. Le genre humain se divise politiquement entre ceux qui veulent contrôler la vie des autres, et ceux qui n'éprouvent pas ce besoin. » – Robert A Heinlein, Time Enough For Love, 1973

Plusieurs pays ont pris récemment le chemin de la démocratie. Doit-on s'en réjouir ? Nous aspirons à une société douce, accueillante, où les êtres humains cherchent aisément leur bonheur et réalisent sans brimades leurs projets. Trouvons-nous dans la démocratie le régime le plus propice à cet accomplissement ?

Étymologiquement, *démo*-cratie renvoie à la notion de pouvoir du *dème*, nous dirions aujourd'hui, de la circonscription électorale, le peuple exprimant ses souhaits au travers d'institutions plutôt que dans la rue. La démocratie se distingue donc d'autres formes d'exercice du pouvoir : autocratie, le gouvernement d'un seul ; aristocratie, les responsabilités confiées aux plus vertueux ou aux plus qualifiés ; théocratie, dans laquelle l'autorité politique est exercée par les agents de Dieu sur Terre, etc.

Cette énumération souligne l'essence de la démocratie. Elle désigne qui doit détenir le pouvoir, elle ne pose aucune limite à son exercice. La démocratie est réalisée partout où le peuple, réuni en assemblée, comme dans les pittoresques *Landsgemeinde* suisses, ou par référendum, ou par la voix de ses élus, est appelé à légiférer. Peu importe au démocrate quelles lois sont votées, la paix ou la guerre, la torture des suspects, la censure des idées, ou l'âge du permis de conduire. Pourvu que la procédure soit respectée, par le soutien d'une majorité, la décision est légitime. Elle incarne prétendument la volonté générale. Elle s'impose à tous. La minorité n'a d'autre recours que d'attendre, soumise, une prochaine élection. Les pauvres, les riches, ceux d'une autre ethnie ou d'une autre religion, savent qu'ils resteront toujours une minorité, sans garantie en démocratie de n'être pas harcelés ou spoliés.

Mettre un bulletin dans l'urne n'est donc jamais innocent. C'est proclamer : « Voici la loi que je veux imposer aux autres, voici comment je veux qu'ils vivent. » C'est la règle du jeu. Si tu ne soumets pas les autres à ta politique, tu subiras la leur.

Le projet démocratique est ainsi celui d'une violence sans retenue. Les plus nombreux acquièrent tous les droits. La frayeur qu'inspire ce régime a conduit les sociétés à limiter ses effets. Un adjectif accolé au mot démocratie indique quel autre principe met un frein aux emportements de l'électorat. Dans une *démocratie islamique*, la majorité peut prendre toute mesure, pourvu qu'elle soit conforme à l'enseignement du Prophète. Dans les anciennes *démocraties populaires*, les élus pouvaient librement décider toute

disposition qui avançait la cause du socialisme. En Europe, en Amérique du Nord, et quelques autres pays, nous vivons sous un régime de *démocratie libérale* ; mais cette appellation est-elle pertinente ? N'est-ce pas là une contradiction dans les termes ?

Car le fondement d'un régime libéral est la limitation de l'autorité du souverain par des droits attachés à chaque citoyen. Ou plus exactement à chaque être humain, car aucune nation, aucun corps politique conférant citoyenneté n'a octroyé ces droits, nous naissons avec ; ils préexistent à tout pouvoir, ils lui sont opposables, et ils sont imprescriptibles. Telle est la conception libérale du droit.

Peu importe alors au libéral le mode de désignation des gouvernants : filiation, élection, tirage au sort, concours... Du moment que la violence qu'ils exercent est rigoureusement circonscrite à la répression des agressions physiques et des fraudes (c'est-à-dire à la protection des droits personnels de chacun), leur gestion est nécessairement bénéfique, car quels individus pourraient se plaindre du gouvernement qui protège leurs droits ?

Ici se révèle l'incompatibilité radicale entre deux conceptions de la légitimité du souverain. Soit il enracine cette légitimité dans l'origine, par exemple, divine : « tout pouvoir vient de Dieu » ; ou héréditaire : « le roi est mort, vive le roi » ; ou encore, élective : « le vainqueur du suffrage ». Soit il justifie son pouvoir par un projet, et le seul moralement acceptable est celui qui ne lèse personne, qui garantit des droits identiques à chacun. Ainsi la légitimité démocratique regarde en arrière, « de qui tiens-tu ton pouvoir ? » ; alors que le libéralisme regarde en avant, « voici ce qu'il t'est permis de faire en gouvernant : la défense du droit de tes sujets, et rien de plus. »

L'orthodoxie politique fait état pudiquement d'une « tension » entre libéralisme et démocratie. Il faudrait « tenir les deux bouts » de ces conceptions diamétralement opposées. Intenable et périlleux grand écart. L'expérience du siècle dernier, en effet, montre assez que le poids du nombre intimide les défenseurs du droit, alors que le terme libéralisme écorche la langue de nos intellectuels et politiciens, qui n'osent le défendre.

Il suffit de pointer vers la prolifération des lois, des réglementations et de la bureaucratie dans nos démocraties occidentales, vers la part dévorante du secteur public dans leur économie, pour établir que cette « tension » sape nos libertés.

À présenter la démocratie comme le rivage à atteindre, plutôt que la liberté elle-même, nos sociétés risquent de perdre l'une et l'autre. Par suffrage universel et élections sans truccages, les bien-pensants sous-entendent un régime plus ou moins libéral, certes, mais à ne pas le revendiquer ouvertement, ils abandonnent le champ aux adversaires de la liberté, aux intégristes religieux, aux nostalgiques de la manière forte et des milices musclées, qu'une foudrerie de l'électorat peut mener demain au pouvoir. Comment ces démocrates honteux de leur libéralisme pourraient-ils alors protester ?

Pour les libéraux, les missions d'un gouvernement doivent demeurer si modestes, son champ d'action si restreint, que nul ne se soucie de savoir qui occupe les postes, et comment les titulaires sont nommés.

La démocratie a marqué un jalon dans le processus de découverte du régime politique adapté à une société apaisée. N'est-il pas temps de le dépasser ? On doit pouvoir trouver une formule plus sage, plus adulte, que celle qui nous demande d'imposer nos gouvernants aux autres, de crainte qu'ils ne nous imposent les leurs.

« Supposons qu'au lieu d'être désigné par l'élection, un député le soit par une pétition signée de quatre mille citoyens ; il représenterait alors effectivement ces quatre mille électeurs et n'aurait pas de minorité contre lui puisque s'il avait existé une minorité dans sa circonscription électorale, ses membres auraient parfaitement eu le droit de signer d'autres pétitions. » – Robert Heinlein, Révolte sur la Lune, 1966

Née de la rencontre du progrès scientifique et technique et de la réflexion sur l'avenir, la Science-Fiction entretient des rapports étroits avec l'idée que la liberté est une valeur essentielle qui mérite d'être défendue.

Ce lien est particulièrement présent dans la Science-Fiction nord-américaine et date des années 1940 après que John W. Campbell prit la direction du magazine *Astounding Science Fiction*. Sous son influence, la « SF » devient une littérature bien particulière avec ses règles et ses codes comme la plausibilité scientifique et la qualité d'écriture. Mais, et c'est ce qui nous intéresse ici, la plupart des récits de cette période mettent l'individu au premier plan, en particulier l'individu capable et compétent dont l'archétype est D.D. Harriman, le héros de *L'homme qui vendit la Lune* (1950) de Robert Heinlein. On constate aussi très souvent dans ces textes une méfiance instinctive à l'égard des solutions collectives ou collectivistes proposées pour résoudre les problèmes pouvant se poser aux sociétés ou aux hommes.

Que ces thèmes soient au cœur du récit ou fassent simplement partie de la toile de fond de celui-ci, voici pour le lecteur curieux quelques références de textes excellents et traduits en français. En note, on trouvera la bibliographie évoquée dans ces pages. [133]

Déjà mentionné, Robert Heinlein a souvent abordé et utilisé ces thèmes et son influence a été et reste toujours considérable. *Révolte sur la Lune*, son meilleur roman, commence par la révolte des habitants de la Lune contre une Terre politiquement unie et en proie à la disette et à la surpopulation. Les Lunatiques élaborent une nouvelle société libre et indépendante en même temps qu'ils luttent pour leur indépendance. Parallèlement aux péripéties passionnantes mises en scène par l'auteur, ce roman est une longue réflexion sur la nature du pouvoir politique et sur l'organisation d'une société libre. Des sujets comme la démocratie parlementaire, l'éducation, la famille mais aussi la médecine et la justice font l'objet de réflexions novatrices.

Jack Williamson publie en 1949 *Les Humanoïdes*, un roman dans lequel des robots, d'abord destinés à soulager et à protéger les hommes du mal, vont peu à peu leur interdire toute activité qu'ils jugent dangereuse, les hommes n'auront ainsi plus le droit de faire du vélo ni de se livrer à la recherche scientifique...

En 1953, Cyril M. Kornbluth décrit dans son roman *Le Syndic* une société libre où ce qui ressemble le plus à un gouvernement est constitué par les descendants des gangs et des mafias d'aujourd'hui. Ce pouvoir organise notamment les paris, les courses et la vente d'alcool mais sinon n'interfère pas avec la vie des gens. Il assure même une retraite décente aux personnes âgées.

Le thème de la dictature douce se retrouve dans la célèbre nouvelle de Poul Anderson *Pas de trêve avec les rois* (1963). Dans ce texte, l'humanité a régressé à un stade quasi-féodal, mais des extra-terrestres vont intervenir pour aider les humains à reconstruire la civilisation, ou du moins l'idée que ces extra-terrestres s'en font, ce qui ne sera pas du goût de tout le monde...

Parmi les textes devenus des classiques, je mentionnerai encore *La Grande explosion* (1962) du Britannique Eric Frank Russell : des envoyés de la Terre sillonnent l'espace afin de rétablir le contact avec des colonies perdues. L'une d'entre elles est tout à fait remarquable car il s'agit d'une société sans argent constituée de petites communautés où tout le monde se connaît. Les interactions sociales sont basées sur les obligations que les gens ont les uns envers les autres et qu'ils effacent en rendant un service ou un bien.

Enfin, la nouvelle *Pauvre surhomme* (1961) de Kurt Vonnegut est une dénonciation du désir d'égalité à tout prix puisque dans ce texte, les danseuses doivent porter des poids afin de ne pas être plus gracieuses que les non danseuses et les personnes intelligentes portent un casque qui périodiquement leur envoie dans les oreilles un signal strident pour les déconcentrer.

Dans les dernières décennies, ces thèmes sont toujours présents dans la Science Fiction américaine mais ont parfois pris un tour plus ouvertement revendicatif : il existe désormais une Science-Fiction ouvertement libertarienne, comme on dit parfois aujourd'hui.

Le coup d'envoi a été donné en 1975 par Robert Shea et Robert Anton Wilson dans leur trilogie *Illuminatus*. Malheureusement, seuls les deux premiers volumes ont été traduits en français sous les titres *L'œil dans la pyramide* et *La Pomme d'or*. Ces romans brassent quasiment toute l'histoire de l'humanité et narrent l'opposition éternelle entre les tenants de l'Ordre (les Illuminés) et les tenants de la liberté et du Chaos (les Discordiens).

Du côté des scientifiques purs et durs, Vernor Vinge a publié en 1986 *La Captive du temps perdu* qui réunit avec brio une enquête policière, des concepts scientifiques avancés (comme la Singularité) et des réflexions sur la possibilité d'existence d'une société libertarienne.

Cette trop courte liste ne serait pas complète si j'oubliais *Snow Crash* (1992), le chef-d'œuvre de Neal Stephenson. Relevant du Cyberpunk, ce roman situe l'action dans un monde où les gouvernements ont quasiment perdu tout pouvoir et toute influence au profit d'entités politiques de petite taille et entièrement privées.

Les thèmes de la défense de la liberté et de la résistance à l'oppression se retrouvent bien sûr dans la SF provenant d'autres pays et notamment de Russie. Je ne ferai que mentionner *La Seconde Invasion des Martiens* (1967) et *L'Escargot sur la pente* (1968) des frères Strougaïski car ceci est une autre histoire...

Bien d'autres textes auraient bien sûr eu leur place ici, donc, à suivre...

« La fin du territorialisme, c'est-à-dire la fin du monopole territorial de l'État souverain, est ce que les sympathisants de la Panarchie demandent. » – Gustave de Molinari, 1849

Imaginez une vision qui englobe des systèmes politiques traités formellement, dans lequel chacun d'entre nous serait libre de choix politique, c'est-à-dire, celui d'opter pour son principe d'organisation sociale. La politique décidée par chacun de nous.

L'individu redeviendrait un individu responsable, ce qu'il devrait être par nature. Ce méta-système pourrait être apparenté à une forme néo-politique de « coaching », où chacun s'affilie en toute liberté au sein d'une gouvernance de son libre-choix, voire de sa propre conception s'il y a lieu, et où les différentes règles du droit international s'appliqueraient aux rapports entre les individus desquels ils dépendraient. Cette vision, ou théorie, existe, elle est appelée : « la Panarchie ». Voici quelques références sur l'historique du terme et son évolution : [134] [135] [136] [137] [138] [139].

« La Panarchie est une méthodologie sociale basée sur le principe du volontarisme et la pratique de la tolérance. » (Gian Piero de Bellis.)

La panarchie ? L'avenir de l'humanité sans aucun doute : vous n'êtes pas satisfait de votre gouvernement choisi ? Un meilleur existe ? Vous en changez, c'est très simple.

Tout comme le libéralisme, la panarchie n'est pas une idéologie comme peuvent l'être le communisme ou le socialisme. Il est aisé de le comprendre tant cette théorie implique d'accepter toutes les formes d'idéologies existantes dans la mesure, comme cité plus haut, où celles-ci sont librement choisies, consenties par ceux qui y adhèrent. La panarchie et non le « panarchisme ». En effet, la panarchie n'est en rien une conception politique. Retirons de notre esprit les corollaires pour favoriser l'extra-territorialisme, le multi-gouvernementalisme, voire des lois personnelles. Nous changeons radicalement d'ère, cette vision sera en sorte la fin du politique et l'émergence pratique : universaliste (cohérente, acceptable partout et pour tous en toute situation) ; personnaliste (l'ère des individus et non des masses, alliés en respect) ; volontariste, outre la famille, il n'est pas exclu d'appartenir à un groupe, une communauté, dans le respect et la liberté de choix. Tout dogmatisme et vision approximative de cette théorie serait sujette à un écueil.

Il est inconcevable d'écrire sur la panarchie sans mentionner l'anarchie, car les deux théories ont en commun le libre-choix. Précision, parlant d'anarchie, il est opportun d'en connaître les deux axes de la contestation de la domination. Il s'agit en premier lieu d'entendre le strict anarchisme politique qui dissocie société et gouvernement, et non le second représentant le socialisme utopique qui conçoit la possibilité d'une vie humaine hors de la cité, de sources stoïciennes cyniques pour faire de l'État de nature un État

pleinement social. Le premier axe prône l'individu, la responsabilité, et surtout la propriété. En pratique, l'anarchisme comme doctrine débute toujours par se concevoir comme critique d'une société présente dans laquelle s'exerce une domination : il a devant lui ce dont il prône l'abolition. Un impératif pratique interpelle alors en permanence l'élaboration même de la théorie critique. De ce fait il n'est pas aisé d'évoquer de véritables expériences anarchistes, car il est toujours probable assurément de distinguer des éléments de domination qui les invalideront aux yeux d'une critique plus radicale. Les concrétisations politiques de l'anarchisme sont ainsi autant d'occasions de vérifier sa diversité. Comme le fond de la doctrine anarchiste consiste à dissocier la société de la hiérarchie, en général, l'anarchie implique logiquement la notion de libre-choix.

Et en effet, la panarchie insiste fortement sur cet aspect, ce qui engendre la possibilité de cohabitation, c'est-à-dire la liberté de communautés librement constituées, et ainsi de vivre comme elles l'entendent, du moment où elles n'imposent à quiconque leurs choix. Les libéraux recherchent par tous moyens à endiguer cette omniprésence et cette continuelle expansion de l'État, surtout en ces périodes de crise. Le principe de la panarchie pourrait assurément contribuer, étape par étape, à composer avec les différents desseins des États. Un exemple, la coexistentialité, où le monde sera uni autour d'un même pouvoir territorial, non plus divisé en plusieurs pays, mais seulement en une douzaine de sociétés en concurrence. Une vision qui donnerait aux individus l'assurance d'être protégés de tous les maux actuels (corruption, incompétences, démagogies de gouvernements qui se succèdent à eux-mêmes). Des essais plus détaillés pourraient être fournis, afin de mesurer que la panarchie est la solution aux frictions nationalistes...

Cependant comment ce méta-système pourrait-il apparaître au sein de nos sociétés, alors que nous sommes contraints aux États-providences, au keynésianisme ambiant ?

- Premièrement il suffit déjà d'en connaître le concept, et ainsi le diffuser. L'avenir décidera pour lui, quand enfin assez de personnes voudront bien l'envisager, le comprendre. Ce qui est important, actuellement, c'est d'exprimer cette idée en syntonie avec les sentiments et les besoins de notre temps pour se préparer à sa réalisation. Dans l'état actuel de nos sociétés sclérosées, ce principe est futuriste.
- Secondement, nous venons de franchir un nouveau siècle que j'appellerais le millénaire du savoir et de la connaissance, celui d'un développement fantastique dont la culture, l'esprit du « laissez faire, laissez passer » devrait nous conduire à terme à la panarchie.

Imaginez, aucune interdiction matérielle, l'homogénéité et l'hétérogénéité selon les désirs de chacun, le *cosmo-politeia*, la variété en tout genre, ce que je nomme le précepte de *Diversité*. Imaginez, aucune interdiction personnelle, pas de source conflictuelle d'aucune sorte, ni ainsi endurer quelque pouvoir externe, forcément corrompu, le précepte intitulé de la *Cohérence*. Imaginez, aucune interdiction politique, où chacun est libre de son expérience d'organisation sociale et riche de projets en tout genre, de l'originalité par les êtres dans tous les domaines de la vie, ce précepte que je dis *Individualité*.

Rien n'est utopie quand la libre tolérance est nommée Liberté.

Voici quelques exemples [140] [141] de certains auteurs tant économistes, philosophes, sur cette théorie : « La Panarchie ».

Et voici mon seing : « Faisons ensemble la Liberté, la Liberté fera le reste. »

Aboutissant à l'instauration lente mais pernicieuse de « l'État nounou », l'État venant au secours de chacun aux dépens de tout le monde provoque désormais la faillite d'un système profondément injuste et immoral.

Le libéralisme n'est – comme nous l'avons vu au fil des articles de ce livre – ni de droite, ni de gauche, ni du centre, ni des « extrêmes ». La liberté n'est pas une affaire de clans ni de partis. Le libéralisme n'aspire qu'à redonner à chacun de nous les commandes sur le cours de sa vie.

Cent individus libres, de tous milieux, de tous niveaux, de tous âges, ayant comme seul dénominateur commun celui de l'attachement à la liberté. Cent hommes et femmes, qui sans tous se connaître, œuvrent ensemble bénévolement au partage des valeurs qu'ils croient essentielles pour notre avenir à tous. Qu'y a-t-il de plus désintéressé ?

Nous n'avons pas de solutions toutes faites à vous proposer, pas de parti politique, pas de solution aux vertus miraculeuses détenues par un hypothétique homme providentiel. Le libéralisme n'est qu'un régime de droit.

Mais il est le seul nous permettant à tous d'exercer toutes nos libertés, avec comme seules limites l'imagination, la motivation et la tolérance.

Qu'espérons-nous avec ce livre ?

Contribuer modestement à faire connaître, à rendre populaires et accessibles, les idées libérales. Nous espérons qu'après avoir lu ces 100 textes – qui auraient pu être 100 fois différents – désormais votre réflexe sera de vous demander ce que – vous – vous pouvez faire... Qu'à chaque fois que vous vous offenserez contre un abus, désormais vous vous tournerez vers vous-même et non vers un État auquel on demande déjà beaucoup trop.

Dites-vous à chaque fois que vous souhaiterez une réglementation ou une sanction au nom d'une cause quelconque, aussi juste qu'elle puisse vous paraître, qu'au même moment, d'autres peuvent tout aussi valablement souhaiter l'opposé. Et que la réponse est donc probablement dans la liberté de choix de chacun d'entre-nous.

Nous espérons sincèrement, que sur des sujets comme la drogue, l'euthanasie, la liberté d'entreprendre, le port d'armes, l'immigration ou autres polémiques, votre réflexe ne sera plus de demander l'intervention de l'État, mais d'imaginer ce que vous en tant qu'individu libre, tolérant envers les autres individus libres, vous pouvez entreprendre en réponse.

Il existe une solution libérale pour tout, c'est à chacun de nous de l'imaginer, dans le respect de l'autre.

Conclusion

Le libéralisme peut sembler complexe quand on l'étudie en détail, quand on prend la peine de lire les milliers d'ouvrages, plusieurs fois centaines pour certains, qui ont échafaudé la pensée libérale. Pourtant, et chaque article le montre à son niveau, le libéralisme est toujours très simple, très logique, très concret.

Car le libéralisme, au bout du compte, c'est vous. Dans la société libérale, la pierre angulaire repose sur l'individu, libre et responsable. C'est sur cette liberté et son corollaire, la responsabilité, qu'il est possible d'asseoir le droit nécessaire à toute vie sociale prospère et pacifique. Le même droit pour tous, c'est-à-dire l'égale possibilité de développement de facultés inégales.

Le but de ce livre est de nous ouvrir les yeux

Sur ces réalités qu'on nous cache. Car ce système entretient des privilèges et ce que cette nouvelle aristocratie sans noblesse ni de titre ni de cœur ne veut surtout pas perdre : le pouvoir. Le système en place s'auto-entretient en nous donnant l'illusion d'un pouvoir aux seules, rares, échéances électorales. Nous espérons, par ce livre, avoir mis cette illusion en lumière, du moins avoir donné l'envie d'étudier la possibilité qu'une autre vie en société est possible. Le confort douillet de l'État qui prend en charge, qui régule, arbitre, intervient, subventionne, aide puis sanctionne, se paie au prix d'une insidieuse et progressive perte de liberté de vivre, d'agir, de travailler, d'entreprendre...

Le petit questionnaire que nous vous proposons juste après vous montrera que la voie de la liberté est à votre portée, juste à côté de vous... Tendez la main.

Ce livre sera peut-être pour vous une sorte de porte s'ouvrant sur ces idées pourtant souvent anciennes. Nous espérons avoir suscité en vous l'ambition d'en apprendre plus sur le libéralisme et ses principes. Nous vous encourageons ainsi à parcourir quelques ouvrages parmi les plus accessibles, dont la liste est donnée en annexe.

Partagez. Discutez. Expliquez.

Si vous êtes un homme ou une femme, libre, alors ce livre est le vôtre ! Si vous sentez en vous ce besoin essentiel, ce droit naturel à la liberté, alors ce livre est le vôtre, les mots qui le composent sont vôtres.

Soutenez nos idées, faites-vous le porte-parole de l'idée simple qu'un homme libre et debout est un droit inaliénable. Faites-vous le porte-étendard de la liberté partout et pour tous. Soyez le VRP de cet ouvrage, libre de droits, que vous pouvez partager, copier et coller partout, avec tous et partout, pour en discuter et en débattre.

Soyez libre de prendre ce livre sous le bras, d'arracher ses 100 pages et d'organiser 100 soirées-débats.

Organisez des réunions, à 5, à 50, à 500, dans vos universités, vos entreprises, vos associations, débattiez, échangez sur cet ouvrage, chaque contribution devenant l'occasion d'un nouveau moment d'échange.

Interrogez-vous et interrogez les autres sur la place de l'homme libre dans la société, dans ce « vivre ensemble » respectueux de la liberté de chacun.

Conclusion

Après lecture de cet ouvrage, n'hésitez plus à vous présenter comme « libéral », soyez fier de ce noble adjectif.

Car le libéralisme est humaniste, il défend l'opprimé grâce aux droits inaliénables. Le libéral est celui qui croit en l'humanité.

Le libéral est un homme ou une femme responsable de ses actes refusant d'être infantilisé par un État toujours plus puissant qui impose quoi faire et comment vivre à chaque instant. Mais nous mène à la ruine commune.

Le libéralisme vient de la conscience qu'une société d'hommes et de femmes libres fait une civilisation aboutie.

Cela vous tente ?

À vous de jouer !

La liberté, pour tous, tout le temps, partout, librement, maintenant.

Ulrich GENISSON & Stéphane GEYRES

Annexes

Il n'est pas toujours facile de cerner ce qui fait du libéral ce qu'il est, beaucoup hésitent, s'interrogent, nous interpellent. Si vous êtes arrivé au bout de ce livre, vous avez probablement en vous beaucoup d'un libéral, ou vous devez déjà avoir une bonne idée de ce qui peut être libéral ou pas.

Ou peut-être pas, qui sait... Peut-être au contraire avez-vous encore des doutes...

Pour vous aider à vous positionner, ou à jauger le degré de libéralisme de votre entourage, les journalistes, les politiciens ou les discours politiques ambiants, nous avons imaginé un exercice simple et sans grande prétention, en deux parties, sur les pages suivantes.

Dans un premier temps, voici un petit test qui vous demandera moins de cinq minutes. Ce n'est pas trop donner pour mieux comprendre les enjeux d'une liberté rendue à l'individu.

Notez bien le nombre de A, B ou C que vous obtenez à chaque question. Le diagnostic se fait à la fin. Selon ce diagnostic, un second exercice vous attend peut-être...

Exercice concocté avec l'aimable participation de Monsieur Christian MICHEL

- 1) Vous êtes propriétaire d'un magasin. Vous remarquez que votre clientèle aimerait faire ses achats tard le soir ou le dimanche.

Qui devrait décider des heures d'ouverture de votre magasin ?

- A. *Moi-même, si je trouve des employés qui sont d'accord avec les horaires.*
- B. *La municipalité, en m'accordant une dérogation, car le maire, c'est mon copain.*
- C. *L'État, qui doit imposer les mêmes règles – même si idiots – à tous.*

- 2) En souvenir de votre jeunesse soixante-huitarde, vous voulez refaire tous vos papiers d'identité au nom de Carlos-Saïd Kalashnikov. Vos créanciers (essentiellement une célèbre banque agricole, qui a avancé les fonds pour votre élevage de chèvres) sont d'accord : ils savent où vous retrouver.

Qui devrait décider sous quel nom vous pouvez être identifié ?

- A. *Moi-même.*
- B. *Le Registre de l'État Civil (en France).*
- C. *Le Comité pour la Normalisation des Prénoms, Diminutifs et Patronymes.*

- 3) Au cours d'un voyage, vous avez rencontré un Chinois que vous souhaitez associer à votre entreprise.
Qui devrait décider si cet étranger peut s'installer en France ?
- A. *Moi-même, puisque je lui procure un emploi.*
 - B. *La préfecture de mon lieu de travail.*
 - C. *L'État qui appliquera les accords de Schengen pour nous protéger de l'étranger.*
- 4) Vous filez le parfait amour. Vous souhaitez vous lier à votre partenaire par divers engagements qui régleront la disposition de vos biens en cas de décès ou de séparation, la garde d'éventuels enfants, etc.
Qui devrait déterminer les modalités de cet accord ?
- A. *Ma ou mon partenaire et moi-même, éventuellement conseillés par des tiers.*
 - B. *L'État, dans le cadre des dispositions sur le mariage et autres pactes civils.*
 - C. *Tant que ce n'est pas un mariage mixte, on n'en a que faire.*
- 5) Il est deux heures du matin, vous êtes réveillé par le bruit que vient de faire un individu entré par effraction dans votre domicile.
Comment réagissez-vous ?
- A. *Vous le sommez de ne pas bouger en le mettant en joue avec l'arme que vous détenez chez vous. Puis vous appelez la police pour qu'elle vienne le chercher.*
 - B. *Vous appelez la police en croisant les doigts pour qu'elle arrive dans la seconde et en priant pour ne pas qu'on fasse de mal à vos proches.*
 - C. *Vous vous cachez sous le lit en demandant aux enfants de se taire. La détention d'armes, c'est pas bien et c'est réservé aux forces de l'ordre et aux délinquants.*
- 6) À la fin d'une dure vie de travail et d'épargne, vous avez accumulé un petit magot. Vous souhaitez le léguer à une association pour le développement du bien-être par la réflexologie plantaire, mais votre fille n'est pas d'accord.
Qui devrait décider si c'est votre fille ou cette association qui recevra votre don ?
- A. *Moi-même (après tout, même si j'aime ma fille, c'est mon argent).*
 - B. *L'administration française, en application du Code civil, hérité de Napoléon.*
 - C. *Si vous avez un magot, vous l'avez probablement volé, on vous le confisque donc.*
- 7) Une coopérative de femmes sénégalaises cultive des tomates « bio ». Pour les aider, et aussi parce que ces légumes ont une riche saveur authentique, vous souhaitez distribuer toute la production en France.
Qui devrait décider si ces tomates peuvent être importées ?
- A. *Moi-même (en assumant le risque que les consommateurs boudent ces tomates).*
 - B. *Les syndicats agricoles français (ceux dont les membres brûlent allègrement les camions de fruits et légumes venant d'Espagne).*
 - C. *Le ministre de l'agriculture, le commissaire de Bruxelles, voire celui de l'OMC.*

- 8) Vous souhaitez lancer une chaîne de télévision ciblée pour les femmes, comme il existe déjà une presse féminine. Les annonceurs sont très intéressés.
Qui devrait décider si cette chaîne peut exister ?
- A. La société que j'ai constituée avec mes divers partenaires.
 - B. Le CSA en France ou en Belgique, qui délivre les autorisations d'émettre.
 - C. Jack Lang de Blois, le ministre à vie de la culture et des festivités.
- 9) Vous avez remarqué une forte demande pour une plante appelée « cannabis », et les prix pratiqués laissent espérer une belle marge bénéficiaire. Le jardinage étant d'ailleurs un de vos passe-temps, vous envisagez de vous constituer un revenu supplémentaire en vendant votre récolte.
Qui devrait décider de votre droit à vendre votre cannabis ?
- A. Moi-même et mes clients.
 - B. La COCOSUSTONPOUS (Commission pour le Contrôle des Substances Stupéfiantes, Toxiques, Narcotiques, et pour la Police des Usagers)
 - C. La brigade des stupés en France.
- 10) Vous avez « une belle situation », comme dit votre belle-mère.
Qui devrait décider comment vous pouvez utiliser vos revenus ?
- A. Moi-même (après discussion avec mon conjoint et ma belle-mère jalouse).
 - B. L'État par le biais du ministre de mes économies.
 - C. L'argent c'est le mal absolu, il détruit les relations humaines, il doit être supprimé.

Vous avez répondu B ou C à la majorité des questions :

- Vous méritez tous les gouvernements que vous avez eus ou allez avoir, qu'ils se trouvent à Paris, à Bruxelles, voire au niveau mondial.
- Vous méritez même qu'on supprime votre droit de vote, car pourquoi un individu qui se déclare incapable de prendre une décision pour lui-même pourrait-il être appelé à décider du sort des autres ?
- Pourquoi laisser comme seule liberté à un individu celle de choisir son bourreau, celui qui va le dépouiller de ses libertés et de son argent ? Autant supprimer toutes les libertés, sans exception, vous serez ainsi épargné de la corvée du choix de la personne qui portera de toute façon la même politique de spoliation.
- Vous remarquerez au passage que les propositions (C) sont régulièrement mises en avant par les partis d'extrême gauche ou d'extrême droite.

Vous avez répondu « moi-même » (A) à la majorité des questions :

- Sachez que vous avez à chaque fois avoué un délit, selon la loi en vigueur.
- Qu'elle soit française ou européenne, la loi vous interdit formellement d'agir selon votre volonté dans chacune des situations prévues par ce test. Il revient en réalité aux autorités de trancher à votre place.

- Votre libre arbitre, votre liberté, ne siègent plus dans votre cerveau, ils siègent à Paris, à Londres, à Rome, à Berlin, à Bruxelles pour l'Europe, ou Washington pour le FMI, New York pour l'ONU et Genève pour l'OMC.
- Si ce n'est plus vous qui avez prise sur votre vie, qui pouvez ne serait-ce que décider librement quoi manger, quoi boire, où aller... Mais alors... Qui êtes-vous ?

Bravo donc si vous avez répondu avec une majorité de « A ». Vous avez donc tous les signes d'un libéral ; il est bon de vous avoir en société, on vous apprécie sûrement.

Un second questionnaire en 15 points, très courts, va vous aider à mesurer combien les concepts fondamentaux du libéralisme vous sont familiers – grâce à ce livre peut-être.

Chacune des 15 affirmations suivantes pose un principe fondateur du libéralisme le plus abouti. Cependant, tous ne sont pas forcément reconnus par certains libéraux sincères.

Nous vous proposons de les lire et de décider pour chaque affirmation si elle correspond à une de vos valeurs personnelles, ou pas. Comptez les propositions auxquelles vous adhérez. Votre positionnement approximatif est donné en fin de ce questionnaire.

1) Primauté de l'Être Humain

L'être humain est la valeur centrale de toute société. Ce sont les êtres humains qui la composent qui font la société et non le contraire. Aucune définition de l'intérêt général ne saurait justifier le sacrifice d'un être humain.

2) Droits Naturels

Chaque être humain, du simple fait de sa naissance, a droit à la vie, à la liberté et à la propriété. Ces droits naturels sont inhérents à sa nature d'humain et ne sont pas concédés par un gouvernement.

3) Liberté

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne porte pas physiquement atteinte à autrui ou à ses biens ; l'exercice de cette liberté par une personne n'a de bornes que celles qui assurent la jouissance de ces mêmes droits aux autres personnes.

4) Responsabilité

De la liberté découle la responsabilité. Chacun doit assumer pleinement les conséquences de ses actes et doit en répondre si ces derniers viennent empiéter sur les droits naturels d'autrui.

5) Propriété

La propriété est ce qui permet aux humains d'assumer leur propre existence sans vivre aux dépens des autres ; elle marque la limite de la liberté d'autrui. Priver un humain de sa propriété revient à permettre à autrui de le réduire en esclavage.

6) Principe de Libre Consentement

Les rapports sociaux au sein de la société doivent être exclusivement fondés sur le libre consentement et la coopération volontaire des êtres humains. Une telle société est naturellement équilibrée et juste.

7) Principe de Non-Agression

L'initiative de l'usage de la force ou de la menace de l'usage de la force n'est jamais permise ; la violence n'est légitime que quand elle est utilisée de manière proportionnelle et en réponse à une agression.

8) Principe de Tolérance

Chacun respecte les choix pacifiques de chacun et défend ses opinions par l'argumentation, non par la menace ou l'intimidation. Qu'un mode de vie ou une action particulière puisse déplaire n'est pas un motif suffisant pour en légitimer l'interdiction.

9) Principe de Réalité

La réalité existe indépendamment de nos perceptions et de nos désirs. La raison est l'instrument que nous a donné la nature pour percevoir la réalité et adapter nos comportements à ses exigences.

10) La Production

Chaque être humain assure son bien-être en produisant pour ses propres besoins ou pour échanger avec autrui. Il est pleinement propriétaire du fruit de son travail et de ce qu'il a acquis en échange du fruit de son travail.

11) La Libre Entreprise

Un système de production fondé sur la libre entreprise, éclairé par les opportunités de profit et tempéré par les risques de perte est le seul système à même de permettre un calcul économique efficace.

12) Le Marché

L'échange libre, motivé par le bénéfice mutuel des parties, garantit le transfert non-violent de la propriété et assure l'équité des transactions. Le marché libre permet la gestion optimale des ressources et assure la prospérité de tous.

13) La Loi

La loi est l'expression des droits naturels de l'individu et des sanctions qu'encourent ceux qui la transgressent. Elle précise les règles qui assurent le fonctionnement de la société dans les limites établies par une déclaration des droits du citoyen.

14) L'État

Le rôle de l'État est d'imposer le règne de la loi ; il ne peut agir que dans les limites fixées par cette dernière. Son action est limitée par une constitution conforme aux présents principes et une claire division des pouvoirs.

15) La Résistance à l'Oppression

Un gouvernement qui ne respecte plus la constitution ou porte atteinte aux droits des citoyens est tyrannique de fait. La désobéissance civile et l'insurrection sont non seulement des droits mais des devoirs des citoyens.

Vous vous êtes reconnu dans moins de 5 affirmations :

- Manifestement, le libéralisme n'est pas votre référence politique actuelle.
- Vous croyez probablement que l'État peut supplanter l'individu dans sa décision.
- La référence au marché libre et non réglementé vous effraie vraisemblablement.
- Espérons que ce livre vous apporte un éclairage sur les travers d'une telle vision.

Vous vous êtes reconnu dans moins de 10 affirmations :

- Le libéralisme ne vous est pas familier ou pas naturel, mais c'est probablement plus par ignorance de ses mécanismes et de ses concepts que par opposition de principe. Vous êtes probablement un libéral qui s'ignore.
- Nous vous conseillons de prendre le temps de lire les tous premiers articles de ce livre, cela devrait vous donner une image plus nette de la liberté et du libéralisme.

Vous vous êtes reconnu dans au moins 10 affirmations, dont les premières :

- Bravo, vous avez les réflexes principaux du libéral, mais certaines des idées avancées ici vous paraissent extrêmes ou inutilement polémiques, voire inconcevables. Nous avons écrit ce livre pour vous.
- Les sujets abordés ont été choisis pour vous permettre de continuer votre chemin vers la pleine conscience de l'importance de la liberté pour votre avenir.

Vous vous êtes reconnu dans au moins 10 affirmations, mais pas les toutes dernières :

- Vous êtes un libéral convaincu, vous n'hésitez pas à vous battre pour la liberté.
- Certaines questions toutefois vous rebutent, vous paraissent outrancières ou vous semblent de gentilles utopies.
- Nous vous recommandons les articles traitant des sujets les plus controversés.

Vous vous êtes reconnu dans chacune des 15 affirmations :

- Nous sommes heureux de vous compter parmi les libéraux accomplis.
- Venez nous rejoindre, la Liberté a besoin de vous.

Liste de Sites Internet Recommandés

article-iv.blogspot.fr	leparisienliberal.blogspot.com
bastiat.net/fr	www.liberaux.org
bastiat.org	www.liberta-s.org
bastiat2012.fr	www.libertarianism.com
www.catallaxia.org	www.libres.org
www.claudereichman.com	www.librairal.org
www.contrepoints.org	lumiere101.com
www.econlib.org	www.lumieres-et-liberte.org
h16free.com	mises.org
www.ifrap.org	www.objectifliberte.fr
www.institutcoppet.org	oll.libertyfund.org
www.institutmolinari.org	www.turgot.org
www.lecercledesliberaux.com	www.wikiberal.org
www.lemennicier.bwm-mediasoft.com	www.reichmantv.com

- [1] Le Monde Diplomatique de janvier 2012, « *Qui fabrique l'opinion ?* »
- [2] Deng Xiaoping, « *Yi Guó Liang Zhì* », « *Un pays, Deux systèmes* »
- [3] John Rawls, « *Théorie de la justice* », Points, 2009, p. 665
- [4] Pascal Salin, « *Libéralisme* », Odile Jacob, 2000, p. 506
- [5] Frédéric Bastiat, « *La Loi* », in « *Pamphlets* », Les Belles Lettres, 2009, p. 412
- [6] Ayn Rand, « *La vertu d'égoïsme* », Les Belles Lettres, 2008, p. 168
- [7] Bruno Leoni, *La liberté et le droit*, Les Belles Lettres, 2006, p. 295
- [8] John Locke, « *Traité du gouvernement civil* »
- [9] Murray Newton Rothbard, in « *L'Éthique de la liberté* »
- [10] Ayn Rand, in « *La vertu d'égoïsme* »
- [11] http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF08343
- [12] Voir le *Forbes Tax Misery Index* : <http://www.forbes.com/global/2009/0413/034-tax-misery-reform-index.html>
- [13] Mahatma Gandhi, « *Selected texts on non-violence* », Dover Edition, Mineola, NY, 2001; ISBN 0-486-41606-2
- [14] Vaclav Havel, « *The Power of the Powerless* », in « *Citizens against the State in Eastern Europe* », 1985, John Keane Editor, M.E. Sharpe éditeur NY; ISBN 0-87332-761-6
- [15] Henry David Thoreau, « *Resistance to Civil Government* », in « *Walden and Other Writings* », Ed J.W. Krutch, 1962, Bantam Books; ISBN 0-553-21246-X
- [16] INSEE – « *Délocalisation et réduction d'effectifs dans l'industrie française* »
- [17] Mensuel CAPITAL d'Août 2011 – Dossier anniversaire 1991-2001
- [18] Frédéric Bastiat, in « *Harmonies Économiques* », Chapitre X
- [19] Bertrand Lemennicier, « *La morale face à l'économie* » – chap. 5 – p. 105.
- [20] Frédéric Bastiat, « *Œuvres complètes de Frédéric Bastiat* », 1855, Guillaumin
- [21] C.M. Reinhart et K.S. Rogoff, « *This Time Is Different: Eight Centuries of Financial Folly* », Princeton University Press, Princeton et Oxford, 2009.
- [22] « *Gauchos and Gadflies* », The Economist, 22 octobre 2011.
- [23] J.M. Buchanan et R.E. Wagner, « *Democracy in Deficit: The Political Legacy of Lord Keynes* », Academic Press, New York, 1977, <http://www.econlib.org/library/Buchanan/buchCv8c0.html> (visité le 5 novembre 2011).
- [24] Drancourt M., « *Leçon d'histoire sur l'Entreprise de l'Antiquité à nos jours* », Collection Major, P.U.F, Paris, 1998, p. 5.

- [25] Weber M., « *L'Éthique Protestante et l'Esprit du Capitalisme* », 1904, Édition Plon, collection Agora, 1985, Paris, p. 128.
- [26] La « Basse-Bretagne » (*Breizh-Izel* en breton) est la moitié ouest de la Bretagne.
- [27] Sondage TMO-Régions en 2001, à la demande de l'association « *Buhez* » (« Vie » en breton) et France 3 Bretagne
- [28] L'enseignement en immersion est un enseignement dans la langue plutôt qu'un enseignement de la langue, avec un usage quotidien des différentes langues enseignées plutôt qu'un cours ou deux par semaine. Il est par exemple pratiqué en Bretagne dès le CP dans les écoles privées des réseaux *Diwan* (<http://www.diwanbreizh.org/>) et *Dihun* (<http://www.dihun.com/>), mais interdit dans les écoles publiques.
- [29] Voir le rapport annuel sur le site de Reporters Sans Frontières : <http://fr.rsf.org>
- [30] En France, le principe de liberté d'expression est inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, cf. articles 10 et 11
- [31] Rapports disponibles sur le site de la Direction générale des médias et des industries culturelles : www.ddm.gouv.fr
- [32] À noter que les journaux gratuits peuvent aussi passer par des régies publicitaires indépendantes, la position intermédiaire de celles-ci préservant donc dans une certaine mesure l'indépendance de ceux-là – sans être pour autant un gage de qualité.
- [33] Murray Rothbard, « *L'Éthique de la liberté* », Les belles lettres, 1982, p.102
- [34] Frédéric Bastiat, (1863), Adam, « *Harmonie économiques* », Guillaumin, Chapitre 15.
- [35] Adam Smith ([1776], 1999), Adam, « *La Richesse des nations* », Flammarion, notamment les trois premiers chapitres du livre premier.
- [36] Allyn Young, (1928) « *Increasing Returns and Economic Progress* », *Economic Journal*, Vol. 38, December, pp. 527-542.
- [37] Joseph Schumpeter ([1942] 1969) « *Capitalisme, socialisme et démocratie* », Payot, chapitre 7.
- [38] Jean-Baptiste Say, ([1803] 1972) « *Traité d'économie politique* », Calmann-Levy, notamment le chapitre 15 du livre premier.
- [39] Friedrich von Hayek, ([1945] 2007) « *L'utilisation de la connaissance dans la société* », http://www.unmondelibre.org/Hayek_connaissance
- [40] Friedrich von Hayek, ([1961] 1993) « *La constitution de la liberté* », Litec, notamment le chapitre 2.
- [41] Julian Simon, (1981) « *The Ultimate Resource* », Princeton University Press.
- [42] Michel de Juglart, Cours de droit civil avec travaux dirigés et sujets d'examens, Introduction : Personnes Familles, Tome I, 1er volume, 13ème édition, Montchrestien, 1991.
- [43] Assemblée Nationale, Séance du mardi 18 août, Gazette nationale ou le Moniteur universel, n° 42, 18 août 1789, p. 351.
- [44] *Ibid.*

- [45] *Ibid.*
- [46] Décret des 17-19 juillet 1792 relatif à la Manufacture d'armes de Moulin, Gazette nationale ou le Moniteur universel, n° 201, 18 juillet 1792, p. 167.
- [47] Article XXIV de la loi du 13 fructidor an V relative à l'exploitation, à la fabrication et à la vente des poudres et salpêtres.
- [48] Article 2 de la Constitution du 4 octobre 1958.
- [49] « *Dei delitti e della pene* », di Cesare Beccaria, capitolo 40, « *False idee di utilità* », edito da U. Mursia & C. 1973, a cura di Renato Fabietti , Cesare Beccaria, extrait du livre « *Le Traité des Délits et des Peines* », traduit de l'italien par l'abbé Morelet, 3e éd., A Philadelphie M.D.C.C. L.X.V.I, chap. XXXVIII *De quelques sources générales d'erreurs et d'injustices dans la législation et premièrement des fausses idées d'utilité*, p. 129-130.
- [50] Aristote, « *La Politique* », livre I, chapitre II, Éditions Nathan, 1983.
- [51] John Locke (1632-1704), « *Traité du gouvernement civil* » (1690), chap. XVII, p.129.
- [52] Charles de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu, « *L'Esprit des Lois* », Chapitre II du Livre XI, Chapitre VI du Livre XI et Chapitre XIV du Livre XV, 1748 .
- [53] Alexis de Tocqueville, « *De la démocratie en Amérique, Tome I* », partie I, chapitre II, p. 43 et partie II, chapitre IV, 1848, p. 24.
- [54] Machiavel, « *Le Prince* », Flammarion, 1980, Chap. XX, p.173-174.
- [55] Article 15 du « Code Noir ou Recueil d'Édits, Déclarations et Arrêts concernant les Esclaves Nègres de l'Amérique », Paris, Les Libraires Associés, MDCCXLIII.
- [56] J. O., 6 juin 1941.
- [57] J. O., 8 août 1942 ; J. O., 4 décembre 1942.
- [58] Voir semgai.free.fr/doc_et_pdf/pdf_these_articles_externes/julien_dube_gagnon.pdf
- [59] Sondage Harris Interactive pour VSD entre le 17 et 19/08/2011 sur 1041 individus : « 92% des Français se déclarent aujourd'hui favorables à l'inscription dans la loi de l'autorisation de l'euthanasie active, mais une majorité souhaite que cette pratique soit conditionnée à l'existence de douleurs que la médecine ne peut apaiser (54%). » – <http://www.harrisinteractive.fr/news/2011/25082011.asp>
- [60] Harry Browne, « *How I Found Freedom In An Unfree World* » – <http://harrybrowne.org/>
- [61] Stefan Kinsella, « *One Improved Unit* » – <http://www.libertarianstandard.com/2011/01/08/one-improved-unit/>
- [62] Stefan Kinsella, « *Living a Life of Excellence and Liberty* » – <http://www.libertarianstandard.com/2011/12/05/living-a-life-of-excellence-and-liberty/>
- [63] Norman Horn, « *What you can do to promote liberty* » – <http://libertarianchristians.com/2011/12/03/what-you-can-do-to-promote-liberty/>
- [64] Article IV de la Déclaration de 1789 : « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.* »

- [65] Autre article sorti de la plume d'un juriste libéral (Portalis), article 1382 du Code civil : « *Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige par la faute duquel il est arrivé, à le réparer.* »
- [66] Emmanuel-Joseph Sieyès, « *Essai sur les privilèges et autres textes* », Dalloz, 2007.
- [67] Mickaël Mithra, « *Liberté, capacité et pouvoir* », <http://www.quebecoislibre.org/04/040207-4.htm>
- [68] Hans-Hermann Hoppe, « *L'égalité des chances* », traduction F. Guillaumat, http://heresie.org/hoppe_egalite_des_chances.pdf
- [69] <http://www.lefigaro.fr/societes/2012/02/02/20005-20120202ARTFIG00456-google-condamne-pour-abus-de-position-dominante.php>
- [70] <http://www.insee.fr/fr/ffc/tef/tef2011/t11f132/gr13.2-1.png>
- [71] <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLF2012/RP02012.pdf>
- [72] <http://www.cato-unbound.org/2007/09/10/robin-hanson/cut-medicine-in-half/>
- [73] <http://www.youtube.com/watch?v=jbkSRLYSojo>
- [74] <http://jama.ama-assn.org/content/279/21/1703.abstract>
- [75] <http://hanson.gmu.edu/showcare.pdf>
- [76] http://www.nap.edu/openbook.php?record_id=9728&page=26
- [77] <http://www.aei.org/events/2008/10/27/disruptive-innovation-in-education-and-health-care-event/>
- [78] OECD Employment Outlook 2011, OECD.
http://www.oecd.org/document/49/0,3746,en_2649_39023495_43219249_1_1_1_1,00.html. Consulté le 07 janvier 2012 à 10:00 AM.
 OECD Employment Outlook 2011: How does France compare? OECD.
<http://www.oecd.org/dataoecd/8/0/48683436.pdf>. Téléchargé le 07 janvier 2012 à 10:00 AM.
- [79] “Les Français sont attachés à leur protection sociale publique.” Le Nouvel Observateur. <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20080829.OBS9286/les-francais-sont-attaches-a-leur-protection-sociale-publique.html>. Consulté le 07 janvier 2012 à 10:00 AM.
- [80] Le RMT est similaire à l'impôt négatif de Milton Friedman, mais pas tout à fait. La mesure dont il est question ici, vise à inciter les bénéficiaires des aides sociales à intégrer le marché du travail tout en flexibilisant leur offre. D'où l'accent mis sur le fait que le RMT est réservé uniquement aux salariés à temps complet. Au sujet du revenu négatif, le lecteur peut consulter : Friedman, Milton (2002), « *Capitalism and Freedom: 40th Anniversary Edition* », Chicago, IL, University of Chicago Press.
- [81] Les recherches de l'économiste américain Arthur Laffer (1940-) concluent qu'il existe un taux d'imposition entre 0 et 100% permettant une recette maximale pour l'État. Tout taux d'imposition dépassant ce taux “optimal” entraînerait des baisses

de recettes pour l'État dues à l'évasion et à la consommation finale de capital par l'État.

- [82] <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/les-mesures-en-faveur-des-mal-loges-et-des-sans-abri>
- [83] Enquête World Values Survey
- [84] https://www.cafonline.org/pdf/World_Giving_Index_2011_191211.pdf
- [85] <http://www.lefigaro.fr/sciences-technologies/2009/12/05/01030-20091205ARTFIG00145-les-anglo-saxons-davantage-tournes-vers-le-charity-business.php>
- [86] <http://fr.wikipedia.org/wiki/501c>
- [87] http://www.fundraisingetatsunis.com/l%C3%A9nigme_du_don_aux_usa
- [88] Isaiah Berlin, “*Liberty*”, Oxford University Press, 1969, p. 171
- [89] Muhammad Yunus, “*Banker to the Poor*”, Public Affairs, 2003, p. 140
- [90] James Tooley, “*The Beautiful Tree*”, Cato Institute, 2009, p. 122
- [91] James Tooley, “*The Beautiful Tree*”, Cato Institute, 2009, p. 188
- [92] Hernando de Soto, « *Les mystères du capital* »
- [93] Gabriel Lecat : « *Les PLU font ils monter les prix ?* » - in Études Foncières n° 136, Novembre 2008
- [94] Paul Krugman, “*That Hissing Sound*”, in New York Times, 8 août 2005
- [95] Les 2 seuls décès chez TEPCO ne sont pas dus aux radiations mais aux chocs du tremblement de terre.
Voir http://en.wikipedia.org/wiki/Fukushima_Daiichi_nuclear_disaster#Casualties
- [96] Voir <http://www.eia.doe.gov/pub/international/iealf/tablee1.xls>
- [97] <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-couts-de-reference-de-la.html>
- [98] Garrett Hardin, “*The Tragedy of the Commons*”, Science, 1968
- [99] W. H. Kaempfer & A. D. Lowenberg, “*The Ivory Bandwagon, International Transmission of Interest-Group Politics*”, in R. Higgs & C. P. Close, “*Re-Thinking Green*”, Independent Institute, 2005, pp.181 et suivantes.
- [100] Frédéric Bastiat, « *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas* », <http://bastiat.org/fr/cqovecqonvp.html>
- [101] Murray Rothbard, « *L'Éthique de la Liberté* », http://www.catallaxia.org/wiki/Murray_Rothbard:L'%C3%A9thique_de_la_libert%C3%A9
- [102] Friedrich .A. von Hayek – http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/economics/laureates/1974/hayek-lecture.html
- [103] Schweizer Monatshefte 982, décembre 2010, p. 46
- [104] Discours lors de la remise de la médaille Hayek, Fribourg en Brisgau, juin 2008
- [105] Johannes Kunz, « *Der letzte Souverän und das Ende der Freiheit* », Verlag NZZ, 2011

Références et Notes

- [106] Pour un exposé plus exhaustif du processus, voir : Murray N. Rothbard, « *What has Government Done to our Money?* », [« *État, qu'as-tu fait de notre monnaie ?* »], 1963, « *Studies in Human Action — V.3 number 1* ».
- [107] La monnaie possède une valeur faciale constante et forcée cependant que sa valeur réelle dévalue lorsque la masse monétaire augmente ; c'est un impôt qui ne dit pas son nom et si les États n'avaient pas eu cette possibilité de tricher, il est à peu près certain que la guerre de 1914 se serait arrêtée en 1915.
- [108] Emmanuel Kant, « *Critique de la raison pratique* », Paris, PUF, 2000, p.38
- [109] Cesare Beccaria, « *Des délits et des peines* », Flammarion, 2006, 187 pages
- [110] http://archives.radio-canada.ca/c_est_arrive_le/10/07/
- [111] Murray Rothbard, « *Ethique de la Liberté* »
- [112] Walter Block « *A silver lining in unjust executions* » part III, www.lewrockwell.com
- [113] Murray Rothbard, *Ethics of Liberty*, New York University Press, 1982, chapitre 13
- [114] Walter Block, « *The Death Penalty* », www.lewrockwell.com, (traduction de l'auteur)
- [115] Christian Michel, « *Faut-il punir les criminels ?* » Conférence, 1996, www.liberalia.com
- [116] Robert LeFevre, notamment dans « *The Nature of Man and His Government* » (Caxton Printing, 1959)
- [117] David Friedman, « *Machinery of Freedom* », 2eme edition 1989, chapitre 29
- [118] <http://www.bbemg.ulg.ac.be/FR/2Notions/spectreem.html>
- [119] http://www.assemblee-nationale.fr/13/budget/plf2011/b2857-tlll-a39.asp#P1834_152981
- [120] Black D. (1948), « *On the Rationale of Group Decision Making* », Journal of Political Economy, (February)
- [121] Buchanan J. (1948), « *The Pure Theory of Government: A Suggested Approach* », Journal of Political Economy, (December)
- [122] Arrow K. (1951), « *Social Choice and Individuals Values* », New York, John Wiley and Sons
- [123] Buchanan J. & Tullock G. (1962), « *The Calculus of Consent: The Logical Foundations of Constitutional Democracy* », University of Michigan Press
- [124] Downs A. (1957), « *An Economic Theory of Democracy* », New York, Harper
- [125] Niskanen W. (1971), « *Bureaucracy and Representative Government* », Chicago Illinois, Adline-Alberton
- [126] Olson M. (1965), « *The Logic of Collective Action* », New York, Schocken
- [127] Olson M. (2000), « *Power and Prosperity* », Basic Books
- [128] Rothbard M. (1965), « *The Anatomy of the State* », Rampart Journal of Individualist Thought, Vol 1(2), (Summer)
- [129] Oppenheimer F. (1914), « *The State* », San Francisco, Fox and Wilkes
- [130] Pareto V. (1968), « *The Rise and Fall of Elites* », The Bedminster Press

- [131] Mitchels R. (1914), « *Les Partis politiques : Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties* », Paris, Flammarion
- [132] D'Amato D. (2012), "*Libertarian Political Realism*", Mises Daily, (February 3rd)
- [133] La liste des ouvrages évoqués dans l'article sur la science-fiction est la suivante :
- Poul Anderson, Pas de trêve avec les rois, in Le Chant du barde, Le Béal, 2010.*
- Robert Heinlein, Révolte sur la Lune, Gallimard coll. Folio SF n°320, 2008.*
- Robert Heinlein, L'homme qui vendit la Lune, in Histoire du Futur - Tome 1 : L'homme qui vendit la Lune, Gallimard Folio SF n°207, 2005.*
- Cyril M. Kornbluth, Le Syndic, OPTA coll. Club du livre d'anticipation n°66, 1977.*
- Eric Frank Russell, La Grande Explosion, in Prisonniers des étoiles, Bragelonne, 2010.*
- Robert Shea et Robert Anton Wilson, Illuminatus, Tome 1 : L'œil dans la pyramide et Tome 2 : La Pomme d'or, Librairie des Champs-Élysées coll. Abysses, 1998.*
- Neal Stephenson, Snow Crash, Bragelonne, 2009.*
- Arcadi et Boris Strougatski, L'escargot sur la pente, Le Champ libre, 1972.*
- Arcadi et Boris Strougatski, La Seconde invasion des Martiens, L'Esprit des péninsules coll. Domaine russe, 2002.*
- Vernor Vinge, La Captive du temps perdu, Livre de Poche n°7228, 2000.*
- Kurt Vonnegut, Pauvre surhomme, in Histoires de demain, Livre de Poche n°3771, 1989.*
- Jack Williamson, Les Humanoïdes, Terre de Brume coll. Poussière d'étoiles, 2009.*
- [134] <http://plato.stanford.edu/entries/patrizi/#1>
- [135] <http://www.istrianet.org/istria/illustri/patrizi/schiffler.htm>
- [136] <http://www.panarchy.org/depuydt/1860.fr.html>
- [137] <http://www.panarchy.org/molinari/securite.html>
- [138] <http://www.panarchy.org/molinari/11.html>
- [139] <http://www.panarchy.org/nettlau/1909.fr.html>
- [140] <http://www.panarchy.org/molinari/7.html>
- [141] <http://www.panarchy.org/indexes/panarchy.html>

Sélection d'Ouvrages

Il existe de nombreux livres de valeur et d'intérêt en matière de liberté et de libéralisme. Plusieurs pages ne suffiraient pas à en donner la liste, même abrégée.

Néanmoins, les ouvrages de langue française, actuellement disponibles à la vente, raisonnablement didactiques, ainsi que largement reconnus, sont plus rares.

Enfin, si on s'attache à traiter de chacune des grandes sensibilités libérales, cette liste se réduit significativement.

Le lecteur trouvera ainsi ci-dessous une sélection constituée par le collectif sur la base de ces quelques critères – et beaucoup sont cités dans ce livre, ou du moins leurs auteurs.

La lecture de n'importe lequel de ces ouvrages est chaudement recommandée pour aller plus loin dans la compréhension du libéralisme, que ce soit en matière de principes, de philosophie, de droit, d'éthique ou d'économie.

Titres	Auteurs	Edition
• « <i>Sophismes Économiques</i> »	Frédéric Bastiat	Les Belles Lettres
• « <i>Vers une Société sans État</i> »	David Friedman	Les Belles Lettres
• « <i>Capitalisme et Liberté</i> »	Milton Friedman	Editions Leduc
• « <i>La Route de la Servitude</i> »	Friedrich Hayek	PUF – Quadrige
• « <i>L'Économie Politique en une Leçon</i> »	Henry Hazlitt	Institut Charles Coquelin
• « <i>La Philosophie Libérale</i> »	Alain Laurent	Les Belles Lettres
• « <i>La Grève</i> »	Ayn Rand	Les Belles Lettres
• « <i>L'Éthique de la Liberté</i> »	Murray Rothbard	Les Belles Lettres
• « <i>Libéralisme</i> »	Pascal Salin	Odile Jacob
• « <i>Le Mystère du Capital</i> »	Hernando de Soto	Flammarion

« Nous sommes confrontés à une chaîne de Ponzi devant laquelle Bernard Madoff fait figure de boy scout. » – Un fonctionnaire du Maryland cité par le *New York Times*, 22 octobre 2011

« Je ne peux que me réjouir de voir invoqué, de plus en plus, le fécond principe de subsidiarité. Ce principe est l'un des piliers de toute la doctrine sociale de l'Église. » – Jean-Paul II, 2001

« Une société qui ne connaîtrait pas les institutions de la propriété privée se condamnerait à ne jamais savoir ce qu'être libre veut dire » – Lord Acton, 1834 - 1902

« Quiconque revendique la totale liberté entière et pleine, revendique la totale responsabilité entière et pleine. » – Jean-Marie Adiaffi

« Ne parlait-on déjà de l'impôt sur le revenu ? Et comment allait-on établir cet impôt ? En mépris de la vie privée des gens ! On allait entrer chez chacun, inventorier ce qu'il avait dans ses tiroirs, à sa banque ! » – Louis Aragon

« Ce qui appartient à tout un chacun est le plus négligé, car tout individu prend le plus grand soin de ce qui lui appartient en propre, quitte à négliger ce qu'il possède en commun avec autrui. » – Aristote, *Politique*, II, 3, 1261 b

« L'Internet représente une menace pour ceux qui savent et qui décident. Parce qu'il donne accès au savoir autrement que par le cursus hiérarchique. » – Jacques Attali, *Libération*, 5 mai 2000

« On est gouvernés par des lascars qui fixent le prix de la betterave et qui ne sauraient pas faire pousser des radis. » – Michel Audiard

« Chacun de nous tient certainement de la nature, de Dieu, le droit de défendre sa Personne, sa Liberté, sa Propriété. » – Frédéric Bastiat, *La Loi*, 1863

« Détruire la concurrence, c'est tuer l'intelligence. » – Frédéric Bastiat, *Harmonies économiques*, 1848

« Étaient-ils donc modérés ceux qui votaient chaque année plus d'impôts que la nation n'en pouvait supporter ? ceux qui ne trouvaient jamais les contributions assez lourdes, les traitements assez énormes, les sinécures assez nombreuses ? » – Frédéric Bastiat, *Aux électeurs du département des Landes*, Novembre 1830.

« J'ai voté avec la droite contre la gauche, quand il s'est agi de résister au débordement des fausses idées populaires. J'ai voté avec la gauche contre la droite, quand les griefs légitimes de la classe pauvre et souffrante ont été méconnus. » – Frédéric Bastiat, 1862

« Il est évident que la concurrence, c'est la liberté. Détruire la liberté d'agir, c'est détruire la possibilité et par suite la faculté de choisir, de juger, de comparer ; c'est tuer l'intelligence, c'est tuer la pensée, c'est tuer l'homme. » – Frédéric Bastiat, 1843

« La fraternité est spontanée, ou n'est pas. La décréter, c'est l'anéantir. » – Frédéric Bastiat, « Justice et fraternité »

« La liberté tend à rapprocher tous les hommes d'un niveau mobile qui s'élève toujours. » – Frédéric Bastiat, 1850

« La loi vous dit : Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait. Et moi, je vous dis : Faites aux autres ce que vous voudriez que les autres fissent pour vous. » – Frédéric Bastiat, *Justice et Fraternité*, 1848

« Laissons les choses et éduquons les hommes. Les peuples ont la monnaie qu'ils méritent. » – Louis Baudin, 1947

« N'espérons pas mettre un terme à ce vagabondage monétaire tant que les gouvernements menaceront les capitalistes. » – Louis Baudin, *La Monnaie*, 1947

« Le libéralisme consiste pour tous les hommes dans l'égal développement de leurs facultés inégales. » – Louis Blanc

« La spéculation est au cœur de l'action humaine. L'opposition à la spéculation, de ce fait, est une opposition à l'action humaine. » – Walter Block, 1981

« Il faut vouloir vivre et savoir mourir. » – Napoléon Bonaparte

« Le seul paradis que je préconise, moi, c'est le paradis de l'individu qui a sa liberté, même dans la société actuelle et même dans une société pire. » – Georges Brassens

« Nous croyons aux liens qui unissent, que la société est plus forte quand nous faisons des vœux et quand nous nous soutenons les uns les autres. » – David Cameron, Premier ministre britannique

« L'entrée du port ? Ne vous trompez pas, celle du cirque Pinder est juste à côté ! » – Magazine Capital, 2009

« Certains voient l'entreprise privée comme une cible de prédation qu'il faut abattre, d'autres y voient une vache qu'il faut traire mais peu sont ceux qui y voient le cheval robuste qui tire le wagon. » – Winston Churchill, 1874 - 1965

« Le vice inhérent au capitalisme est le partage inégal des richesses, la vertu inhérente au socialisme est le partage égal de la misère. » – Winston Churchill, 1874-1965

« Le socialisme est une philosophie de l'échec, le credo de l'ignorance et l'évangile de l'envie. » – Winston Churchill, 1874 - 1965

« Il existe une loi vraie, c'est la droite raison, conforme à la nature, répandue dans tous les êtres, toujours d'accord avec elle-même, non sujette à périr, qui nous rappelle impérieusement à remplir notre fonction, nous interdit la fraude et nous en détourne. (...) À cette loi, nul amendement n'est permis, il n'est licite de l'abroger ni en totalité, ni en partie. (...) Cette loi n'est pas autre à Athènes, autre à Rome, autre aujourd'hui, autre demain, c'est une seule et même loi éternelle et immuable, qui régit toutes les nations et en tout temps. » – Cicéron, 54 av. J.C.

« La drogue a fait cent morts en France l'année dernière, l'alcool cinquante mille ! Choisis ton camp, camarade ! » – Coluche, 1980

« Les journalistes ne croient pas les mensonges des hommes politiques, mais ils les répètent ! C'est pire ! » – Coluche

« Aucun pays n'est plus paisible et n'offre une meilleure police que ceux où la nation est armée. » – Comité de Rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 18 août 1789

« Ainsi, le peuple n'est pas misérable seulement parce qu'il paie au-delà de ses moyens, mais il est misérable encore par l'usage que l'on fait de ce qu'il paie. » – Benjamin Constant

« *Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres.* » – Denis Diderot, *L'Encyclopédie*, 1751

« *Le capitalisme a suscité les progrès de la production, mais aussi ceux de la connaissance, et ce n'est pas un hasard.* » – Albert Einstein, 1934

« *La Liberté, c'est l'indépendance de la pensée.* » – Épictète

« *Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux.* » – Benjamin Franklin

« *La vue de la pauvreté m'afflige ; son soulagement m'est un bienfait ; mais ce bienfait est le même pour moi que ce soit moi ou un autre qui en paie le prix. Par conséquent, les avantages de la charité des autres me reviennent en partie.* » – Milton Friedman, 1962

« *Si un échange entre deux parties est volontaire, il n'aura lieu que si les deux pensent qu'ils en tireront profit. La plupart des erreurs économiques découlent de l'oubli de cette idée, de la tendance à supposer qu'il y a un gâteau figé, qu'une partie ne peut gagner qu'au détriment de l'autre.* » – Milton Friedman, 1990

« *Une des grandes erreurs consiste à juger les politiques et les programmes à l'aune de leurs intentions plutôt qu'en fonction de leurs résultats.* » – Milton Friedman, 1975

« *Une société qui place l'égalité devant la liberté n'aura aucune des deux. Une société qui place la liberté avant l'égalité obtiendra un haut degré des deux.* » – Milton Friedman

« *Au-dessus de 40 % de prélèvements obligatoires, c'est le socialisme.* » Valéry Giscard d'Estaing – 1974

« *"Laissez faire, laissez passer" ou "Laissez faire", telle devrait être la devise de toute puissance publique.* » – Vincent de Gournay

« *La solidarité obligatoire, par mesure coercitive, est une régression morale ; car elle veut comprendre dans la loi des actes qui appartiennent à la morale.* » – Yves Guyot, 1843 – 1928

« *Aussi humiliant que cela puisse être pour la fierté humaine, nous devons reconnaître que le progrès de la civilisation et même sa survie dépendent de la possibilité maximale laissée aux accidents d'arriver.* » – Friedrich von Hayek, 1991

« Ce ne sont pas les pouvoirs que des assemblées démocratiques sont en mesure d'utiliser qui constituent le vrai danger couru de nos jours par la liberté individuelle ; ce sont les pouvoirs remis aux fonctionnaires chargés de faire aboutir des plans particuliers. »
 Friedrich A. Hayek, 1960

« Ce n'est pas la source mais la limitation du pouvoir qui l'empêche d'être arbitraire. » – Friedrich A. Hayek, 1943

« J'en suis arrivé à sentir très vivement que le plus grand service dont je sois encore capable envers mes contemporains serait de faire que ceux d'entre eux qui parlent ou écrivent éprouvent désormais une honte insurmontable à se servir encore du terme "justice sociale". » – Friedrich Hayek, Droit, législation et liberté

« La tentative, vouée à l'échec, de 'rendre juste' une situation dont le résultat, par sa nature même, ne peut être déterminé par ce que quiconque connaît ou peut connaître, ne fera que détériorer le fonctionnement du processus lui-même. » – Friedrich von Hayek, 1988

« Les étiquettes politiques – royaliste, communiste, populiste, fasciste, socialiste – ne sont pas pertinentes. Le genre humain se divise politiquement entre ceux qui veulent contrôler la vie des autres, et ceux qui n'éprouvent pas ce besoin. » – Robert A Heinlein, Time Enough For Love, 1973

« Supposons qu'au lieu d'être désigné par l'élection, un député le soit par une pétition signée de quatre mille citoyens ; il représenterait alors effectivement ces quatre mille électeurs et n'aurait pas de minorité contre lui puisque s'il avait existé une minorité dans sa circonscription électorale, ses membres auraient parfaitement eu le droit de signer d'autres pétitions. » – Robert Heinlein, Révolte sur la Lune, 1966

« Ce qui a toujours fait de l'État un enfer sur la terre, c'est que l'homme a voulu en faire son Ciel. » – Friedrich Hölderlin, 1770-1843

« Le premier des droits de l'homme, c'est la liberté individuelle, la liberté de la propriété, la liberté de la pensée, la liberté du travail. » – Jean Jaurès, 1859 - 1914

« L'homme qui choisirait la sécurité plutôt que la liberté ne mérite aucune des deux. » – Thomas Jefferson

« La loi doit garantir et respecter le plus possible la spontanéité des individus ; chacun doit avoir le droit de faire même des choses inopportunes. » – Von Jhering

« Du XII^e au XVIII^e siècle, la puissance publique n'a point cessé de s'accroître. Le phénomène était compris de tous les témoins, évoquait des protestations sans cesse renouvelées, des réactions violentes. Depuis lors, elle a continué de grandir à un rythme accéléré, étendant la guerre à mesure qu'elle s'étendait elle-même. Et nous ne le comprenons plus, nous ne protestons plus, nous ne réagissons plus. Cette passivité toute nouvelle, le Pouvoir la doit à la brume dont il s'entoure. » – Bertrand de Jouvenel, *Du Pouvoir*, 1942

« L'existence du 'service public' est en elle-même grosse d'un mensonge considérable. Ce mensonge consiste à faire croire que l'action de l'État serait indispensable à la fourniture d'un service. » – Préfet François Lefebvre, cité par François Guillaumat

« Demandez et l'on vous donnera. » – Luc 119

« Que votre oui soit oui, que votre non soit non ; tout le reste vient du Mauvais. » – Matthieu 537

« Le fait de savoir si un libertarien peut soutenir la peine capitale est un débat fascinant, mais dans la réalité actuelle il n'y a qu'une réponse concrète : la bannir. » – Wendy McElroy, 2011

« À la base de toutes les doctrines totalitaires se trouve la croyance que les gouvernants sont plus sages et d'un esprit plus élevé que leurs sujets, qu'ils savent donc mieux ce qui est profitable à leurs sujets que leurs sujets eux-mêmes. » – Ludwig von Mises, 1944

« Il y a un élément de jeu de hasard dans la vie humaine. L'homme peut écarter quelques-unes des conséquences pécuniaires de tels désastres et accidents en souscrivant des polices d'assurance. (...) En face des possibles événements naturels qu'il ne peut dominer, l'homme est toujours dans la position d'un joueur. » – Ludwig von Mises, *Action Humaine*, 1949

« La monnaie est le bien le plus échangeable que les gens acceptent car ils souhaitent le proposer dans des actes d'échange impersonnel futurs. » – Ludwig von Mises, *Human Action*, Regnery, 1966

« Le principal problème politique est de savoir comment empêcher la puissance policière de devenir tyrannique. Ceci est la raison de toutes les luttes pour la liberté. » – Ludwig von Mises (1881-1973)

« *Le système de production capitaliste est une démocratie économique dans laquelle chaque sou donne un droit de vote. Les consommateurs constituent le peuple souverain.* » – Ludwig von Mises

« *Un ordre social est condamné si les actions nécessaires pour son fonctionnement normal sont rejetées par les standards de la moralité, déclarées illégales par les lois du pays et poursuivies comme étant criminelles par les cours et la police.* » – Ludwig von Mises, 1949

« *Une fiscalité confiscatoire limite le progrès économique et l'amélioration non pas seulement par son effet sur l'accumulation du capital. Elle entraîne une tendance générale à la stagnation et à la préservation de pratiques commerciales qui ne pourraient pas durer dans les conditions concurrentielles de l'économie de marché libre.* » – Ludwig von Mises, 1949

« *Comme d'autres le cannabis, on cultive chez nous le vague à l'âme, petite drogue douce et délétère.* » – François Mitterrand

« *La fin du territorialisme, c'est-à-dire la fin du monopole territorial de l'État souverain, est ce que les sympathisants de la Panarchie demandent.* » – Gustave de Molinari, 1849

« *Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi ; mais elle doit être loi parce qu'elle est juste.* » – Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748

« *D'après tous les principes de la morale la plus universelle, le fait d'exiger de certains citoyens un impôt qui ne soit pas pensé et calculé comme le paiement de services rendus par l'État – le fait, donc, de prendre à certains hommes le fruit de leur travail et de leur propriété sans contrepartie – s'appelle un vol.* » – Philippe Nemo, 2001

« *Les libertariens sont incapables d'être racistes parce que le racisme est une idée collectiviste : vous voyez les gens en tant que membres d'un groupe.* » – Ron Paul, 2008

« *La plupart des gens ne sont pas disposés à se battre pour des raisonnements, si même ils veulent bien les écouter. En revanche ils sont prêts à se battre, voire à mourir si nécessaire, pour des principes moraux.* » – Ayn Rand

« *Le libéralisme ne propose pas un mode de vie, il offre la liberté, afin que chacun soit libre d'adopter et d'agir selon ses propres valeurs et principes moraux.* » – Murray Rothbard, 1980

« Presque tout le monde s'accorde à reconnaître que quelque chose ne va pas dans le système de l'État-providence. »
— Murray Rothbard, *Pour une Nouvelle Liberté*, 1973

« Dès lors que la solidarité est obligatoire, elle n'a plus de valeur morale. Et pour ce qui est des retraites, elle ne désigne en fait que le vol d'une génération par une autre. » — Pascal Salin, 2008

« Il est totalement incohérent de vouloir défendre la liberté humaine et d'admettre en même temps que quelqu'un a des droits sur vous et sur vos propriétés, c'est-à-dire sur le produit de vos activités. » — Pascal Salin, 2000

« Il nous faut reconstruire un État qui protège pour conjurer l'angoisse qui paralyse tant de Français. » — Nicolas Sarkozy, Discours à Corneilles-en-Parisis, 6 mars 2007

« Tout le monde s'entend pour ne pas libérer de terrains sur lesquels construire. Mais qui en paie le prix ? Ce sont les Français, qui ont vu le prix du terrain qu'ils voulaient acquérir s'envoler » — N. Sarkozy

« L'état de santé relativement à l'industrie et à la richesse, c'est l'état de liberté. » — Jean-Baptiste Say, *Traité d'économie politique*, 1803

« Les droits de l'homme sont faciles à définir : chacun a le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à un autre. » — Arthur Schopenhauer, 1851

« Yezhoù ma vez great bihan ac'hanoc'h, Evel ar stered o strinkat brozh an noz, Ha petra vefe al loar hep ho skedoù, Med ur goulou nemetran kreiz an egor goullo. » (*) — Gilles Servat, 1996, *Yezhoù bihan*

« Chaque gouvernement a eu son projet de réforme de la Sécurité sociale ; ils ont tous échoué. Ce n'est pas un hasard, car c'est le principe qui est mauvais. Ce qui signifie qu'on mette un terme au monopole de la Sécurité sociale. » — Philippe Simonnot

« Le cadavre de Pétain bouge encore ! »
— Philippe Simonnot, Institut Turgot, 6 juin 2010

« La plus sacrée et la plus inviolable des propriétés est celle de son propre travail, parce qu'elle est la source originare de toutes les autres propriétés. Le patrimoine du pauvre est dans la force et dans l'adresse de ses mains et l'empêcher d'utiliser cette force et cette adresse de la manière qu'il juge la plus convenable, tant qu'il ne porte de dommage à personne, est une violation manifeste de cette propriété primitive. »
— Adam Smith, 1776

« Sans se libérer soi-même, il est impossible de sauver les autres. » – Muso Soseki (1275-1351)

« Les sciences et les arts ne peuvent être cultivés avec succès que par des hommes libres et complètement affranchis. » – B. Spinoza, *Traité théologico-politique*, 1670

« Les 'nations', avec lesquelles nous disant ambassadeurs, ministres, présidents et sénateurs prétendent conclure des traités, sont des mythes tout autant que la nôtre. » – Lysander Spooner

« La machinerie de l'État est une menace ou une ressource potentielle pour tous les secteurs de la société. » – George Stigler, *Théorie économique de la réglementation*, 1971

« L'éducation libérale est libération de la vulgarité. Les Grecs avaient un mot merveilleux pour vulgarité ; ils la nommaient apeirokalia, manque d'expérience des belles choses. L'éducation libérale nous donne l'expérience des belles choses. » – Leo Strauss

« Un homme ne peut pas être légitimement contraint d'agir ou de s'abstenir sous prétexte que ce serait meilleur pour lui, que cela le rendrait plus heureux ou que, dans l'opinion des autres, agir ainsi serait sage ou même juste. » – John Stuart Mill, 1859

« Quelle folie que de porter un toast à la presse indépendante... Nous sommes des prostituées intellectuelles ! » – Paroles attribuées à John Swinton, rédacteur en chef du *New York Times*, 1880

« Il existe des lois injustes : Devons-nous consentir à leur obéir ? Devons-nous tenter de les amender tout en leur obéissant jusqu'à ce que nous parvenions à nos fins – ou le devoir nous impose-t-il de les transgresser d'emblée ? » – Henry Thoreau, 1849

« Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leurs jouissances et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance. » – Alexis de Tocqueville

« La démocratie donne toute sa valeur possible à chaque homme, le socialisme fait de chaque homme un agent, un instrument, un chiffre. » – Alexis de Tocqueville, 1848

« L'État reçoit et souvent prend l'enfant des bras de sa mère pour le confier à ses agents ; c'est lui qui se charge d'inspirer à chaque génération des sentiments, et de lui fournir des idées. » – Alexis de Tocqueville, 1840

« Pourvu que le législateur se charge lui-même d'enlever aux hommes leur indépendance, ils sont à peu près contents. » – Alexis De Tocqueville

« Dans un pays où l'État est le seul employeur, toute opposition signifie mort par inanition. L'ancien principe : qui ne travaille pas, ne mange pas, est remplacé par un nouveau : qui n'obéit pas, ne mange pas. » – Léon Trotski, 1937

« La liberté générale d'acheter et de vendre est donc le seul moyen d'assurer, d'un côté, au vendeur, un prix capable d'encourager la production ; de l'autre, au consommateur, la meilleure marchandise au plus bas prix. » – A. R. J. Turgot, 1727-1781

« Peu importe que le chat soit blanc ou noir ; s'il attrape la souris, c'est un bon chat. » – Deng Xiaoping, 1962

« L'âge de pierre ne s'est pas fini faute de pierres, l'ère du pétrole ne se finira pas faute de pétrole » – Zaki Yamani

« Le petit voleur va en prison ; le grand brigand devient chef d'État. » – Zhuangzi, ca -300 av. J.-C.

Liste des Auteurs

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Situation</i>	<i>Pays</i>
AFSCHRIFT Thierry	57 ans	Avocat	Belgique
ANDERSON Charles	32 ans	Ingénieur	France
ATTIA David	40 ans	Chirurgien dentiste	France
AUBIN Patrick	53 ans	Ingénieur	France
BECMEUR Valentin	29 ans	Formateur en communication	France
BEFFA Nathalie	47 ans	Secrétaire	Suisse
BENARD Vincent	43 ans	Ingénieur	France
BERR Michel	60 ans	Ostéopathe	France
BOMMERT Emmanuel	24 ans	Chef d'entreprise	France
BRANQUART Gilles	33 ans	Moniteur d'équitation	France
BRIDIERS Lionel	43 ans	Batelier	France
BROOKES Kevin	22 ans	Étudiant	France
BRUNET-LEVITAN Christian	62 ans	Auteur / Compositeur	France & Chine
CACCOMO Jean-Louis	48 ans	Maître de conférences en sciences économiques	France
CARLES-FONT Frédéric	36 ans	Formateur en Français langue étrangère	France et Espagne
CHALVIGNAC Christophe	37 ans	Chef d'entreprise	France
CHAMPION Nelly	32 ans	Comptable	France
CHAVANE Christiane	56 ans	Chef d'entreprise	France
COHEN DUMOUCHEL Alain	56 ans	Ingénieur et Chef d'entreprise	France
COLLET Xavier	43 ans	Professeur	France
CRESPO Alphonse	68 ans	Fondateur du réseau Médecine & Liberté	Suisse
D'ANCONY François	36 ans	Peintre / Photographe / Viticulteur	France

Liste des Auteurs

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Situation</i>	<i>Pays</i>
D'URBAL Guilhem	23 ans	Étudiant en économie	France
DA SILVA Sandro	36 ans	Chargé de clientèle	France
DALARDOT Gérard	60 ans	Ingénieur	France
DE CASANOVE Patrick	52 ans	Médecin	France
DE GUENIN Jacques	80 ans	Ancien Directeur de Société. Fondateur du Cercle F Bastiat	France
DE PAILLETTE Cora	68 ans	Retraité, Ancienne chef d'entreprise	France
DE PONCINS Michel	85 ans	Économiste et Ecrivain	France
DE RUGY Véronique	41 ans	Économiste	États-Unis
DE SALLE Corentin	39 ans	Enseignant à l'ULB	Belgique
DE SMET Héloïse	33 ans	Coaching & Développement personnel	Belgique
DELORY Ludovic	35 ans	Journaliste & Essayiste	Belgique
DENOLLE Thibaud	27 ans	Entrepreneur	France
DIMESSAGLIO Bernard	49 ans	PDG Import / Export	France
DREAN Gérard	77 ans	Retraité, ancien cadre supérieur	France
EABRASU Marian	33 ans	Professeur d'économie	France
FALISSARD Thierry	52 ans	Informaticien	Suisse
GARESSUS Emmanuel	55 ans	Journaliste	Suisse
GAUTRON Jacques	76 ans	Retraité & Formateur en « Benchmarking »	France
GAY Sylvain	50 ans	Instituteur	France
GENESTINE Alain	55 ans	Entrepreneur	France et Maroc
GENISSON Ulrich	33 ans	Salarié	France
GEVART Jean-Baptiste	22 ans	Étudiant / Auto Entrepreneur	France
GEYRES Stéphane	50 ans	Senior Consultant	France
GIMENEZ-ROCHE Gabriel	32 ans	Professeur d'économie	France
GITAKOS Alexandre	23 ans	Étudiant en droit	France
GUINHUT Thierry	55 ans	Ecrivain	France
HEINIS Thomas	30 ans	Dirigeant de Société	France

Liste des Auteurs

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Situation</i>	<i>Pays</i>
HENRY Yann	32 ans	Ingénieur financier	France
HOUTRIQUE Nicolas	21 ans	Étudiant	France
HUBERT Denis	43 ans	Informaticien	France
JACOMINO Christian	60 ans	Linguiste et Pédagogue	France
JANSON Nathalie	43 ans	Professeur d'économie	France
KAPLAN Georges	36 ans	Blogueur	France
KORBEL Alex	27 ans	Lobbyiste	Belgique
KTORZA Ronny	27 ans	Avocat	France
LAARMAN Jan	36 ans	Menuisier	France
LACOUDE Philippe	41 ans	Consultant	États-Unis
LAFRANCHI Gabriele	42 ans	Business development manager	Suisse
LAGNEAU Antoine	23 ans	Étudiant en école de commerce	France
LASSAUCE Ludovic	32 ans	Entrepreneur	France
LASSORT Marc	22 ans	Étudiant	France
LAURENT Gilles	29 ans	Joueur de Poker	France
LEMENNICIER Bertrand	68 ans	Professeur d'économie	France
LEMIEUX Pierre	64 ans	Professeur associé	États-Unis
LEPAGE Henri	70 ans	Économiste	France
LEVY Bruno	48 ans	Consultant en stratégie d'innovation	Italie
MADROLLE Patrick	37 ans	Informaticien	France
MAILLY Kévin	24 ans	En recherche d'emploi	France
MALBRANQUE Benoît	19 ans	Étudiant à l'EDHEC	France
MARECHAL Didier	58 ans	Expert comptable & Commissaire aux comptes	France
MARTIN Emmanuel	38 ans	Économiste	France
MICHEL Christian	68 ans	Entrepreneur	Royaume-Uni
MOYET Bastien	26 ans	Ingénieur Web	France
MOZOLUK Stanislas	32 ans	Artisan Taxi-Moto	France
NICOULAUD Guillaume	36 ans	Gérant de portefeuille	France

Liste des Auteurs

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Situation</i>	<i>Pays</i>
NIMSGERN Jean-François	40 ans	Chef d'entreprise	Belgique
NOVALET Pierre-Yves	40 ans	Comptable	Belgique
OZIMEK Christophe	24 ans	Juriste	France
PAILE Jean-Philippe	25 ans	Étudiant	France & Brésil
PELOUZE Guy André	49 ans	Chirurgien	France
PERRACHON Grégory	27 ans	Conducteur de travaux	Globe Trotteur
RIDEAU François-René	38 ans	Cybernéticien	États-Unis
ROSTAN Jérémie	30 ans	Professeur de Philosophie et de Sciences économiques	États-Unis
ROUZET Philippe	46 ans	Directeur administratif et financier	France
SALIN Pascal	72 ans	Économiste, Professeur d'université	France
SCHWEITZER Serge	61 ans	Économiste, Professeur d'université	France
SIMONNOT Philippe	70 ans	Économiste	France
TAJAN Silvère	37 ans	Entrepreneur	France
THEILLIER Damien	42 ans	Professeur de philosophie	France
TITEUX Pascal	65 ans	Inspecteur d'académie	France
TOULLEC Alain	56 ans	Consultant & Formateur	France
TOULLEC Pierre	25 ans	Étudiant	France
TOURRE Daniel	40 ans	Auteur	France
TRESETOY Henry	40 ans	Plombier	Belgique
VANDERPLANCKE Frédéric	36 ans	Consultant	France
VARES Guillaume	33 ans	Chercheur en biologie	Japon
VINCENT David	40 ans	Architecte	États-Unis
WAUTERS Frédéric	38 ans	Journaliste Copywriter	Belgique

Liste des Sympathisants

Les « sympathisants » de ce livre, dont la liste suit, sont des hommes et des femmes qui considèrent la Liberté comme un bien précieux qu'il faut chérir et protéger.

Ils soutiennent ce livre – même s'ils n'ont pas participé à sa rédaction – chacun d'eux nous ayant largement aidé par un soutien massif, en nous encourageant du mieux qu'ils pouvaient, nous conseillant et nous guidant vers le succès de ce projet.

Chacun des sympathisants s'est engagé à faire la promotion de cet ouvrage dans les milieux qu'il ou elle fréquente, à organiser des débats, parler, discuter, échanger autour du livre et de la Liberté.

Chacun d'eux est un protecteur de vos libertés, chacun d'eux œuvre pour un monde libre.

Faisons ensemble la Liberté, la Liberté fera le reste.

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Situation</i>	<i>Pays</i>
ANDRE Thibaut	38 ans	Commercial en produits structurés et dérivés	Belgique
BASTIDE-FOLTZ Sophie	61 ans	Traductrice – Auteur	France
BAYLE Jean-Michel	43 ans	Sportif de Haut Niveau	France
BELLE Dominique	46 ans	Commissaire de Police	Belgique
BELOUVE Jean-Michel	69 ans	Écrivain	France
BERGAULT Philippe	18 ans	Étudiant	France
BERNIS Morgane	21 ans	Étudiante en droit	France
BETSCHART Philippe	44 ans	Vigneron	France
BITEAU Aurélien	22 ans	Assistant d'éducation	France
BODYLSKI Grégory	38 ans	Ingénieur Telecom	France
BOI Adrien	22 ans	Employé de restauration	France
BOISSET Patrick	57 ans	Courtier en Assurance	France
CAILLAUD Richard	24 ans	Étudiant	France
CHALANDE Claire	35 ans	Assistante de Direction	France
CHAMBOLLE Xavier	26 ans	Entrepreneur	France
CHEMINADE Serge	51 ans	Gérant de portail internet	France

Liste des Sympathisants

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Situation</i>	<i>Pays</i>
CLAEYS Jérémy	23 ans	Étudiant	France
CLOUET Romain	26 ans	Agent Marketing et Promotionnel	Australie
COPPE Christian	57 ans	Développeur de logiciel	Belgique
CORSO Maximilian	35 ans	Entrepreneur	Malte
COTTON Grégory	31 ans	Chef d'entreprise	France
CROUZET Laurent	29 ans	Fund Manager	Maroc
D'URBAL Victor	18 ans	Étudiant en Physique-Chimie	France
DE BELLIS Gian Piero	62 ans	Promoteur du centre de documentation World Wide Wisdom	Suisse
DE COSTER Thierry	43 ans	Cadre	Belgique
DE SAINT-SEINE Maïeul	21 ans	Étudiant en Droit	France
DEROI Laurence	50 ans	Dirigeant de société	France
DEVAUX Stéphane	30 ans	Commercial et Eleveur	France
DIJON Sylvain	23 ans	Gérant de Société	France
DIVOUL Cyril	35 ans	Responsable Pôle conseil en centre de formation	Belgique
DUSSANS Lydéric	23 ans	Économiste de la construction en recherche d'emploi	France
FLOC'H Patrick	50 ans	OPC en architecture	La Réunion
FLOURY Loïc	19 ans	Étudiant en Droit et Economie	France
GABRIELE-LOVICH Caroline	20 ans	Étudiante	France
GAIGEOT Anne-Flore	21 ans	Étudiante en droit	France
GERARD Alexandre	18 ans	Étudiant en médecine	France
GILDARD Eric	65 ans	Retraité	France
GOUPIL Renan	20 ans	Étudiant en Mathématiques	France
GRANDJANNY Julien	27 ans	Conseiller en Gestion de Patrimoine	France
GROUIN Augustin	22 ans	Étudiant en Ecole de commerce	France
GUYAUX Xavier		Enseignant en Sciences Économiques	Belgique

Liste des Sympathisants

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Situation</i>	<i>Pays</i>
HARRIS Louis	18 ans	Étudiant	France
HAUGUEL Jean-Christophe	42 ans	Directeur	France
HAVEZ Charles	31 ans	Enseignant	France
HESSE Édouard	19 ans	Étudiant	France
HÜLSMANN Guido	45 ans	Professeur des Universités	France
HUONDER Stéphane	43 ans	Sans Emploi	Suisse
JAUSSAUD Jean-Baptiste	25 ans	Entrepreneur	France
JEWITI-RIGONDA Malik	20 ans	Étudiant	France
JOPPART Philippe	41 ans	Cadre dans l'aéronautique	Belgique
LAFRANCHI Maurizio	42 ans	Conducteur de train	Suisse
LAURENT Olivier	36 ans	Entrepreneur	Belgique
LEGER Lucas	27 ans	Auto-Entrepreneur	France
LEYENS Guillaume	20 ans	Étudiant	Belgique
LIENHARD Camille	22 ans	Étudiant en Musicologie	France
LOVISA Christine	52 ans	Assistante de Direction	France
MACQUET Dominique	56 ans	Professeur d'économie et gestion	France
MAIGROT Thierry	23 ans	Étudiant en management hôtelier	Ile Maurice
MANA Sarah	20 ans	Étudiante en Droit	France
MARBAISE Guy	76 ans	Entrepreneur	Belgique
MARIANI Nicolas	18 ans	Étudiant	France
MARTIN Baptiste	20 ans	Étudiant en économie	France
MARTIN François-Frédéric	33 ans	Freelance	France
MAYOT Kévin	25 ans	Étudiant en Commerce International	France
MENNICKEN Raphaël	40 ans	Banquier	Royaume-Uni
MICHON Pierre	68 ans	Retraité	Suisse
MORIN Bruno	52 ans	Avocat	France
MOUSSA ALI Omar	24 ans	Démographe	Djibouti
MUELLER Mathias	42 ans	Militaire	Suisse

Liste des Sympathisants

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Situation</i>	<i>Pays</i>
NANA MVOGO Arnaud-Cyprien	35 ans	Analyste Financier	France
NICOLAS François-Xavier	41 ans	Entrepreneur	Thaïlande
NIEUBORG Aurélie	31 ans	Expert Qualité Aéroportuaire	Belgique
NOGUES Lucien	36 ans	Conducteur d'autocar	Canada
OULAHBIB Lucien	56 ans	Enseignant chercheur en science politique	France
PATTEYN Jan David	22 ans	Étudiant	France
PERRIN Stéphane	40 ans	Bénévole à Caritas	France
PETER Jacques	73 ans	Retraité	France
PIMPIE Kevin	26 ans	Entrepreneur	France
PINONCELY Pierre	23 ans	Étudiant	France
PURMALE Zané	25 ans	Étudiante	France
RENAUD-KESSLER David	22 ans	Rédacteur-Concepteur	France
RICHARD Francis	61 ans	Responsable des ressources Humaines	Suisse
ROUCHY Philippe	41 ans	Enseignant Chercheur	Suède
SARTRE Hugues	22 ans	Étudiant	France
SAULIERE Gilles	53 ans	Chef d'entreprise	France
SCHWEITZER Pierre	26 ans	Journaliste	France
SMAGGHE Adrien	21 ans	Étudiant	France
SOARES Stéphanie	34 ans	Directrice en communication et relations extérieures	France
TASSENOY Françoise	32 ans	Directrice de Ressources Humaines	Belgique
TCHATCHANIDZE Ariadna	21 ans	Étudiante	France
TEXIER Julien	20 ans	Étudiant en Médecine	France
THIBAUT Gatiennie	44 ans	Restauratrice	Chypre
TORRIANI Laurent	41 ans	Manager de Restaurant / Investisseur	États-Unis & France
TSAGALOS Thierry	36 ans	Coach Sportif	France
TULLIEZ Flavien	21 ans	Étudiant	France
VAN DEN HAUWE Ludwig	52 ans	Chercheur en Économie	Belgique

Liste des Sympathisants

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Âge</i>	<i>Situation</i>	<i>Pays</i>
VANDERBIEST Didier	42 ans	Vétérinaire	France
VIEIRA Veronica	37 ans	Manager de Société de Gestion	France
VINTRAY Alexis	27 ans	Rédacteur en chef Contrepoints.org	France
YISHAI Cédric	29 ans	Blogueur	France

Remerciements

Cet ouvrage n'a pu voir le jour que grâce à l'énergie de chacun. Nous tenons à remercier tous les auteurs et relecteurs pour leur participation à ce projet hors du commun.

Nous tenons aussi à remercier spécialement :

Les Membres du Comité de Rédaction :

Thierry Afschrift

Corentin de Salle

Vincent Benard

Serge Schweitzer

Pierre Lemieux

Pascal Salin

Henri Lepage

Damien Theillier

Emmanuel Martin

Et tout particulièrement Philippe Lacoude, qui nous a permis grâce à ses nombreux conseils et suggestions de produire un ouvrage le plus juste possible.

Couverture & Graphisme :

Thomas Heinis, qui nous a offert son talent et un temps précieux.

Textes :

Nous remercions Damien Theillier (Président de l'Institut Coppet) pour son introduction, ainsi que la mémoire du député Frédéric Bastiat pour sa préface, tous deux grands défenseurs des libertés en France.



Ulrich Génisson et Stéphane Geyres expriment leur gratitude envers leurs épouses, Nelly et Monique, pour leur soutien quotidien dans ce projet titanesque qu'est celui de faire collaborer 100 auteurs libéraux pour un même livre.



Enfin, nous remercions Adam Smith pour le nom du Collectif, pour sa célèbre « *Main invisible* » issue de « *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* ».

« Libres ! » : Le premier livre collaboratif à 100 auteurs créé grâce à Facebook.
Merci à Mark Zuckerberg et ses équipes.

Table des Matières

<i>Avant-Propos</i>	1
<i>Avertissement</i>	3
<i>Préface</i>	5
<i>Introduction</i>	11
Le Libéralisme : Principes	19
<i>Le Libéralisme, Gros Mot en France</i>	21
<i>Qu'Est ce qu'Être Libéral ?</i>	23
<i>Jésus, ce Libéral</i>	25
<i>Des Idées Vieilles Comme le Monde</i>	27
<i>La Propagande Antilibérale</i>	29
<i>La Droite Française est-elle Libérale ?</i>	31
<i>Chine Libérale vs. France Communiste ?</i>	33
<i>Libéralisme et Propriété Privée</i>	35
<i>La Responsabilité Illimitée</i>	37
<i>Vertu et Capitalisme</i>	39
<i>Les Fondements Moraux du Libéralisme</i>	41
<i>Moralité et Tolérance du Libéral</i>	43
<i>Universalité des Principes Libéraux</i>	45
<i>Origine de la Justice et du Droit</i>	47
<i>L'Impôt Mène Toujours à la Révolution</i>	49
<i>L'Impôt Immoral</i>	51
<i>La Désobéissance Civile</i>	53
<i>Le Libéralisme Peut-Il Être « Ultra » ?</i>	55
Mon Travail, mon Argent	57
<i>La Liberté de Commercer</i>	59
<i>Le Génocide Batelier</i>	61
<i>Exister en Toute Liberté</i>	63
<i>L'Honneur des Entrepreneurs</i>	65

Table des Matières

<i>Taxi ! Vous êtes Libre ?</i>	67
<i>Le Triste Déclin du Port de Marseille</i>	69
<i>Les Délocalisations</i>	71
<i>Le Protectionnisme</i>	73
<i>La Concurrence</i>	75
<i>Égalité Homme / Femme ?</i>	77
<i>Le SMIC Français, Antisocial ?</i>	79
<i>L'État Prend la Moitié de Votre Salaire</i>	81
<i>Retraites, ou l'Avenir en Servitude</i>	83
<i>Retraite Individuelle : Éthique et Efficace</i>	85
<i>Impôts et Taxes</i>	87
<i>Les Effets Pervers de l'Impôt</i>	89
<i>Paradis Fiscaux et Enfers Fiscaux</i>	91
<i>Qu'est-ce que « la Monnaie » ?</i>	93
<i>L'Imposture de l'Euro</i>	95
<i>Spéculation et Marchés Financiers</i>	97
<i>Les Dettes Souveraines</i>	99
<i>La Banque Libre</i>	101
Mes Enfants, Notre Avenir	103
<i>Dérives Familiales de l'État-Providence</i>	105
<i>Rôle de l'Éducation</i>	107
<i>La Curiosité, l'Excellence et le Plaisir</i>	109
<i>Pour une Éducation Libérale</i>	111
<i>Se Réapproprier la Recherche</i>	113
<i>L'Inculture Économique des Français</i>	115
Ma Vie, Ma Décision	117
<i>La Passion de la Raison</i>	119
<i>La Subsidiarité</i>	121
<i>Langues Régionales et Liberté</i>	123
<i>Presse et Liberté d'Expression</i>	125
<i>L'immigration</i>	127
<i>Nation Individualiste</i>	129
<i>Liberté et Développement Économique</i>	131
<i>Le Risque, une Affaire Individuelle</i>	133

Table des Matières

<i>L'Usage de la Drogue</i>	135
<i>Production Personnelle de Cannabis</i>	137
<i>Le Poker</i>	139
<i>Aux Armes Citoyens</i>	141
<i>Liberté, Égalité... Même pour les Gays</i>	143
<i>Euthanasie : Le Droit au Choix</i>	145
<i>Vivre Libre, Vivre Bien</i>	147
<i>La Morale, une Affaire Individuelle</i>	149
<i>Vers Quelle Société Évoluer ?</i>	151
Mes Risques, Ma Protection	153
<i>Tous Différents, mais Tous Égaux</i>	155
<i>Le Droit de se Défendre</i>	157
<i>Personne sur le Carreau</i>	159
<i>Protéger, c'est Desservir</i>	161
<i>Les Monopoles</i>	163
<i>La Sécurité Sociale Mise en Concurrence</i>	165
<i>Système de Soins</i>	167
<i>Libéraliser le Marché du Travail</i>	169
<i>Lutter Contre la Misère</i>	171
<i>Libéralisme et Pauvreté</i>	173
<i>Foncier Réglementé, Familles Mal Logées</i>	175
<i>L'Environnement</i>	177
<i>Le Vrai Prix de l'Énergie</i>	179
<i>L'Écologie de Marché</i>	181
<i>Fraternité Libérale vs Solidarité Administrative</i>	183
L'État : Oppression et Inefficacité	185
<i>Assoiffés de Pouvoir</i>	187
<i>Des Élus, pour Quoi Faire ?</i>	189
<i>La Justice Sociale</i>	191
<i>La Dynamique des Finances Publiques</i>	193
<i>Les Subventions</i>	195
<i>Relance et Dépense Publique</i>	197
<i>Le Lobbying</i>	199
<i>Les Raisins de l'Absurde</i>	201

Table des Matières

<i>Libérons Culture et Innovation !</i>	203
<i>94% des Journalistes de Gauche ?</i>	205
<i>État Souverain, Souveraineté Menacée</i>	207
<i>Culture et Cultures</i>	209
<i>L'État, Faux-Monnayeur Permanent</i>	211
<i>Le Droit « Punisseur »</i>	213
<i>Vivre Sous la Coupe Policière</i>	215
<i>La Peine de Mort</i>	217
<i>L'État Illusionniste</i>	219
<i>Le Principe de Précaution</i>	221
<i>Théorie des Choix Publics</i>	223
<i>La Démocratie ne Protège pas la Liberté</i>	225
<i>Science Fiction Libérale</i>	227
<i>La Panarchie</i>	229
<i>Conclusion</i>	231

Annexes..... 235

<i>Auto-Diagnostic Libéral</i>	237
<i>Liste de Sites Internet Recommandés</i>	243
<i>Références et Notes</i>	245
<i>Sélection d'Ouvrages</i>	253
<i>Citations du Livre</i>	255
<i>Liste des Auteurs</i>	265
<i>Liste des Sympathisants</i>	269
<i>Remerciements</i>	275
<i>Table des Matières</i>	277
<i>Droits</i>	281

Le collectif « *La Main Invisible* », à savoir l'ensemble des titulaires de droits d'auteur sur le livre « *Libres !* » et sa couverture, a renoncé à l'ensemble de ses droits patrimoniaux portant sur cette œuvre.

En conséquence, la reproduction et la représentation du présent ouvrage est libre...
et même recommandée !

L'unique objectif du collectif par cette œuvre est d'encourager chaque lecteur à devenir un homme ou une femme plus libre.

Nous vous incitons donc à partager, photocopier et diffuser librement et gratuitement ce livre. De même, nous vous convions à créer toute adaptation artistique et toute dérivation ou composition autour de ce livre qui irait dans le sens des idées portées par ses textes.

Dans cette hypothèse, nous vous demandons simplement d'indiquer le nom de l'auteur de la contribution ainsi que le nom et le titre de ce livre en respectant, sinon la lettre, au moins l'esprit de l'œuvre utilisée.

– « *Libres !* » – *Le livre libre de diffusion* –

♥ *Copier est un acte d'amour. Copiez-moi SVP.* ♥ – *Nina Paley*

info@lamaininvisible.org
www.lamaininvisible.org



« Libres ! » voilà ce qu'ont déclaré les 100 auteurs regroupés autour de cet ouvrage dans un même élan de Liberté, faisant fi de leurs origines diverses, leurs formations ou leurs parcours de vie (des universitaires, des artisans, des ouvriers, des médecins, des avocats, des étudiants, etc.), unis par cette Liberté chérie.

La Liberté, voilà la réponse trouvée à la crise que traverse notre société. Déclin du système de santé, d'éducation et de retraite, incertitudes face à l'avenir, l'immigration, l'environnement, misère qui guette de plus en plus d'individus... Autant de problèmes auxquels chaque auteur s'attelle avec encore et toujours la même réponse : la Liberté.

Qu'est-ce que la Liberté, où en sont les limites, comment peut-elle nous permettre de vivre mieux ? C'est justement ce que les auteurs sollicités dans cet ouvrage, texte après texte, ont tenté d'expliquer le plus simplement possible dans 100 sujets ; car c'est ensemble et maintenant, la tête haute, que nous changerons le monde de demain, en hommes et femmes... Libres !



LaMainInvisible.org



/lamaininvisible

100 auteurs
100 idées